

LA VILLE ET LE SPORT

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE BREST

10-12 mai 2017

Les villes se sont « emparées » du sport. Renouvellement des missions des services des sports, mise en place de démarches rationalisées d'accompagnement du mouvement sportif, intégration des préoccupations sportives dans les plans de réaménagement urbain ou encore utilisation du sport comme levier symbolique de promotion touristique sont autant de signes qui témoignent d'une inscription des politiques sportives dans les enjeux du développement territorial. Dans un contexte français, européen et mondial de redécoupage des échelons territoriaux (métropolisation, régionalisation, etc.), cette évolution paraît cruciale autant pour les services municipaux en charge des questions socio-culturelles, éducatives et sportives que pour les acteurs locaux du mouvement sportif.

Cet ouvrage a été réalisé à l'initiative du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Territoires du Sport (GRITS). Il a bénéficié du soutien de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation, de la Faculté des Lettres, du Centre de Recherche Bretonne et Celtique et du Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie de l'Université de Bretagne Occidentale (Brest).

Photo de couverture : @Mathieu Le Gall

LA VILLE ET LE SPORT

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE BREST - 10-12 mai 2017



développement local
enjeux sociaux
équipements
implication des habitants

LA VILLE ET LE SPORT

Sous la direction de Julien FUCHS,
Thierry MICHOT et Charlotte PARMANTIER

2018

 FACULTÉ
DES SCIENCES DU SPORT
& DE L'ÉDUCATION

 FACULTÉ
DES LETTRES &
SCIENCES HUMAINES

 **GRITS**
Groupe de Recherche Interdisciplinaire
sur les Territoires du Sport - Brest

 **CRBC**
BREST

 **LABERS**
Laboratoire d'études et de
recherches en sociologie

 **UBO**
Université de Bretagne Occidentale

Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Territoires du Sport
Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation, Brest, France
Dépôt légal : avril 2018
N° de déclaration : 10000000399634

Achévé d'imprimer à Brest en Juin 2018
par l'atelier de reprographie de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

La ville et le sport

Sous la direction de
Julien FUCHS, Thierry MICHOT
et Charlotte PARMANTIER

Cet ouvrage est le fruit du travail des chercheurs du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Territoires du Sport (GRITS) de l'Université de Brest. Ont notamment contribué à sa réalisation : Alain VILBROD, Sylvaine DERYCKE, Tanguy PHILIPPE et Valérie MORALES-GONZALES.

Comité scientifique international

Les communications présentées au colloque « La ville et le sport » (10-12 mai 2017, Brest) ont été sélectionnées par un comité scientifique international, dont certains membres ont également participé à expertiser les contributions rassemblées dans ces actes.

ARNAUD Lionel (Université de Toulouse)
ATTALI Michaël (Université de Rennes)
AUGUSTIN Jean-Pierre (Université de Bordeaux)
BERNARD Nicolas (Université de Brest)
BESSY Olivier (Université de Pau)
BLONDIAUX Loïc (Université de Paris-1 Panthéon Sorbonne)
BOURDEAU Philippe (Université de Grenoble)
CHARRIER Dominique (Université de Paris-Sud)
COIGNET Benjamin (Agence pour l'Éducation par le Sport)
COMBEAU-MARI Evelyne (Université de La Réunion)
CORNEJO Miguel (Université de Concepción, Chili)
GASPARINI William (Université de Strasbourg)
GIBOUT Christophe (Université du Littoral Côte d'Opale)
GUERANDEL Carine (Université de Lille)
GUYON Frédéric (Université de Franche-Comté)
HASCHAR-NOE Nadine (Université de Toulouse)
HONTA Marina (Université de Bordeaux)
KOEDEL Michel (Université de Strasbourg)
LEFEBVRE Sylvain (Université du Québec à Montréal, Canada)
LOUDCHER Jean-François (Université de Franche-Comté)
MARTEL Ludovic (Université de Corse)
OHL Fabien (Université de Lausanne, Suisse)
PAGET Elodie (Université de Rennes)
PAPIN Bruno (Université de Nantes)
RAVENEL Loïc (Centre International d'Étude du Sport, Neuchâtel, Suisse)

RECH Yohann (Université de Rennes)
REN Carina (Université d'Aalborg, Danemark)
ROBENE Luc (Université de Bordeaux)
ROULT Romain (Université du Québec à Trois-Rivières, Canada)
SCHANTZ Otto (Université de Koblenz, Allemagne)
VIAUD Baptiste (Université de Nantes)
VIEILLE-MARCHISET Gilles (Université de Strasbourg)
VIVIER Christian (Université de Franche-Comté)
ZINTZ Thierry (Université catholique de Louvain, Belgique)

Au titre du comité d'organisation
(Université de Bretagne Occidentale)

BERNARD Nicolas
FUCHS Julien
GAILLARD Edith
MICHOT Thierry
PARMANTIER Charlotte
TRANVOUEZ Yvon

Introduction.

Sports, dynamiques de ville et enjeux de territoires

Cet ouvrage constitue les actes du premier colloque international du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Territoires du Sport (GRITS). Celui-ci a eu lieu à l'Université de Brest du 10 au 12 mai 2017, et a réuni une quarantaine de chercheurs et de doctorants, issus d'une dizaine de pays. Si l'ensemble des communications proposées lors de ce colloque ne font pas l'objet d'une publication dans cet opus, les textes réunis ici sont représentatifs des communications faites et rendent compte de l'esprit des interrogations qui ont animé les chercheurs participants et des débats qui ont eu lieu.

La démarche visant à interroger les liens que les villes tissent avec le sport est d'une actualité certaine. Élaboration de Projets Sportifs Locaux, organisation d'événements sportifs de toute ampleur par les municipalités, mise en place de dispositifs d'insertion et d'intégration par le sport dans les quartiers, soutien aux clubs sportifs de haut-niveau comme au sport pour tous, prise en compte des logiques sportives dans les projets de rénovation urbaine... : de nombreux exemples attestent de la prise en compte par les villes des enjeux que représente le sport pour le développement de leur territoire. Dire que les villes se sont « emparées » du sport apparaît en effet aujourd'hui comme une évidence, ce dont témoignent le renouvellement de la structuration et des missions des services des sports, la mise en place de démarches rationalisées d'accompagnement du mouvement sportif ou encore l'utilisation du sport comme un levier symbolique de promotion d'un territoire. Les communications présentées ici entendent ainsi questionner les liens étroits et complexes qui unissent les villes et le sport. Dans un contexte français, européen et mondial de redécoupage des échelons territoriaux (métropolisation, régionalisation, etc.), cette interrogation paraît cruciale autant pour les services municipaux en charge des questions socio-culturelles, éducatives et sportives que pour les acteurs locaux du mouvement sportif.

Envisagée selon des angles pluriels et des approches scientifiques diverses, cette thématique demeure une préoccupation très actuelle et il n'est pas incident qu'elle ait fait l'objet, au fil de ces dernières années, et en particulier depuis le début des années 2000 (Roult, Machemehl, Gaudette, 2018), d'une littérature internationale abondante. Ainsi, différents travaux historiques se sont attachés à exposer la manière dont les villes ont progressivement accordé une place au sport dans leurs politiques et se sont ainsi façonnées peu à peu une image sportive (Marquis, 2011 ; Machemehl, Robène, 2014 ; O'Hanlon, 2009 ; Schut, 2017 ; Cartier, Morales, 2014). Dans une perspective géographique, de nombreux travaux ont aussi permis de comprendre comment les villes valorisent des événements ou des équipements sportifs en tant qu'instruments de promotion territoriale (Bessy, 2000 ; Blin, 2012 ; Augustin, 2007 ; Chaboche, 2016 ; Dussier, Machemehl, 2014 ; Gold, Gold, 2008 ; Coulom, Bessy, 2014 ; Suchet, 2014). Différents chercheurs en sociologie se sont également intéressés à la question du mythe et des réalités de l'intégration par le sport dans les quartiers urbains ainsi qu'aux liens entre genre, sports et territoires (Gratton, Henri, 2002 ; Gasparini, 2008 ; Vieille-Marchiset, Gasparini, 2010 ; Coignet, 2013 ; Charrier, Jourdan, 2015 ; Charrier, Djaballah, Cometti, Parmantier, 2012 ; Parmantier, 2015 ; Lessard, 2015 ; Arnaud, 2008). Divers travaux de nature davantage ethnologique ont permis, de leur côté, d'analyser la manière dont les pratiquant-e-s s'inscrivent dans l'espace urbain et interpellent la ville quant à ses espaces et leurs usages (Calogirou, Touché, 1995 ; Chantelat, Fodimbi, Camy, 1998 ; Pedrazzini, 2010 ; Chappe, 2007 ; Lebreton, 2009). Dans une perspective davantage politiste, d'autres recherches se sont centrées sur la très actuelle question de la démocratie participative en matière sportive, sur la place et le rôle des élu-e-s au sport ou encore sur la construction des politiques municipales des sports (Morales, Gasparini, 2014 ; Koebel, 2011 ; Lapeyronnie, Charrier, 2014 ; Arnaud, Augustin, 2008 ; Honta, 2010). La perspective économique, enfin, a permis de mettre au jour les intérêts et retombées pour une ville du fait de l'organisation d'événements, de pratiques sportives ou de dispositifs sportifs (Kurtzman, 2005 ; Lefebvre, 2003 ; Walker, Herre, Parent, Drane, 2010 ; Leopkey, Parent, 2012).

Indéniablement, le sport s'inscrit aujourd'hui dans le paysage urbain, socio-culturel, éducatif, économique et politique des villes. Cette situation tient en premier lieu à l'activité du mouvement sportif lui-même, la diversification des modalités de pratique, la relative

expansion des clubs sportifs sur les territoires et la diffusion de la pratique sous des formes variées auprès d'un public de plus en plus large conférant en effet au phénomène sportif davantage de visibilité et de place dans les villes. En mars-avril 2016, la publication par la revue *Espaces* d'un numéro dédié aux « Nouveaux enjeux des sports de nature », entendait montrer par exemple que, même définis historiquement par leur lieu de pratique, les sports de nature se sont « réinventés pour répondre aux évolutions des besoins » en investissant la ville et en « servant de support à des politiques d'urbanisme, de santé, de cohésion sociale », l'un des enjeux pour les villes aujourd'hui devenant alors « d'associer la pratique en ville à la pratique dans la nature, dans une perspective d'éducation à l'environnement et au développement durable » (Desvignes, 2016, p. 5).

Cette situation est en effet aussi largement due aux mesures mises en place par les villes pour accompagner le développement de ce mouvement. C'est cette dimension qu'entendait particulièrement explorer le colloque de Brest. En d'autres termes, si, depuis les 6^{èmes} Carrefours d'histoire du sport de 1996 notamment (et la publication des actes sous la direction de Christian Vivier et Jean-François Loudcher), le thème « *le sport dans la ville* » a largement été défriché, le colloque de Brest ambitionnait modestement de retourner cette interrogation (« *la ville et le sport* »), en partant donc d'une interrogation sur le positionnement des villes par rapport au sport. Comment les cités appréhendent-elles aujourd'hui le sport et quelles politiques sportives construisent-elles ? Se considèrent-elles comme régulatrices des activités sportives, comme accompagnatrices des acteurs sportifs ou comme initiatrices de dispositifs innovants ? Quelle place accordent les municipalités au phénomène sportif dans l'organisation de la ville et son urbanisme ? Agissent-elles en faveur du sport selon des stratégies éducatives, sociales, économiques ou touristiques explicites, cohérentes et pensées sur le long-terme ? Et qu'en est-il des villes dans leur diversité : les grandes municipalités développent-elles par exemple une idéologie sportive différente des villes moyennes et petites ?

L'objectif de ce colloque était de faire le point des recherches menées sur ces interrogations, dont la liste demeure évidemment non exhaustive. Il avait pour vocation de confronter des travaux mobilisant des villes différentes, françaises mais aussi européennes, voire d'autres continents, afin de susciter des mises en perspective et des comparaisons. Il a ainsi été l'occasion principalement de mettre en

avant des études de cas sur des municipalités particulières, sans oublier des mises en perspective avec des échelons plus macroscopiques. En outre, l'organisation de séquences entre chercheurs et praticiens au cours du colloque, et en particulier lors d'une passionnante table-ronde finale dont les échanges sont retranscrits en fin de cet ouvrage, a permis d'alimenter les débats.

Issues de l'ensemble des champs des sciences sociales (histoire, sociologie, sciences politiques, ethnologie, anthropologie, géographie), les contributions regroupées dans cet ouvrage s'inscrivent dans l'un des quatre axes jugés particulièrement pertinents pour sonder la problématique. D'abord, c'est le thème « *La ville et son image* » qui a mobilisé les chercheurs. Comment les villes utilisent-elles le sport et ses symboles pour bâtir leur notoriété et leur image ? Le développement local du sport renvoie aujourd'hui à des enjeux sociaux, touristiques et économiques qui imposent une forme de singularité dans l'offre municipale ou la politique sportive mise en place. Dans quelle mesure la centration des politiques municipales sur un certain type d'activités (les activités de nature ou le nautisme par exemple) ou d'évènements (un marathon ou une course cycliste) confère-t-elle à la ville une image sportive spécifique ? Comment les évènements et pratiques mises en place par les acteurs sportifs d'une commune (clubs, universités, institutions socio-culturelles, structures privées, etc.), accompagnés ou non par les mairies, participent-elles à bâtir l'image sportive de la ville ? Enfin, comment les villes appréhendent-elles la question du sport professionnel : comment « contractent-elles » avec les clubs professionnels par exemple, comment s'appuient-elles sur ces sportifs professionnels pour bâtir leurs projets sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, etc. ?

La question du « *Développement local par le sport* » a aussi été investiguée de manière à comprendre comment les politiques sportives mises en place participent au développement d'un territoire. Comment, par exemple, la manière dont le sport est pensé sur une commune permet-elle de redéfinir la dialectique centre-périphérie, ou encore d'harmoniser l'offre entre quartiers ? Dans quelle mesure les interactions entre élus et associations, dans les communes ou des intercommunalités, intègrent-elles les problématiques sportives ? À une autre échelle, comment les logiques de recomposition territoriale que connaissent aujourd'hui les territoires en Europe, et plus largement dans le monde (métropolisation des villes, régionalisation, etc.) impactent-

elles les politiques sportives mises en œuvre au niveau d'une mairie ? Quelle tournure prennent ces questions lorsqu'on les envisage sur le plan européen ou mondial ?

La question « *Le sport dans la ville : urbanisation, équipements* » a ensuite permis de percevoir comment le sport se donne à voir dans la ville. Quelle place les projets de rénovation accordent-ils par exemple aux équipements sportifs ? Si les pratiques sportives ne peuvent plus aujourd'hui être pensées à travers le seul filtre traditionnel des activités fédérales ou organisées, il importe aussi de questionner la manière dont les usages sportifs, dans leur diversité de modalités de pratique et de finalités, sont pris en compte dans les plans urbains. À l'heure de la restructuration des villes autour de centres urbains réhabilités, de la construction de nouveaux quartiers (éco-quartiers, etc.) et de la rénovation des zones urbaines dans leur diversité, quelles politiques d'équipement essentielles sont repérables aujourd'hui ?

Enfin, le thème « *Les habitant-e-s et le sport* » a amené les participants à réfléchir à la question de la démocratie participative et au rôle des élus. Loin d'être une seule entité citoyenne et politique, une ville est bien avant tout un espace pluriel où se rencontrent et interagissent des acteurs très différents, qui investissent le territoire à leur manière. Quelle place est-elle faite à la parole des habitant-e-s dans la définition des politiques municipales du sport ? Les dispositifs mis en œuvre sur une commune, en particulier lorsque ceux-ci revendiquent d'être « participatifs », permettent-ils d'équilibrer les relations entre acteurs du sport et de refléter la diversité de ceux-ci et de leurs intérêts ? Comment le citoyen reçoit-il la mise en place d'une politique sportive ? Plus loin, comment les attentes des habitant-e-s selon leurs quartiers d'habitation (ZUS, centres, etc.) sont-elles prises en considération ?

La première partie de cet ouvrage (« Dynamiques de ville ») rassemble les contributions qui traitent de la manière dont les villes se saisissent de la question du sport dans un but de développement territorial, touristique ou socio-économique. Jean-Pierre Augustin, dans un premier temps, propose en quelque sorte un « tour de la question » en montrant comment la ville est devenue un « terrain de sports ». Hugo Bourbillères, Barbara Évrard et Dominique Charrier, de leur côté, s'intéressent aux « empreintes urbaines » des événements sportifs, en montrant comment les municipalités se positionnent face à ces « marquages » en vue d'enjeux politiques, sociaux et de structuration

de l'espace urbain. Régis Keerle et Laurent Viala, à partir du cas montpelliérain, questionnent quant à eux la réalité des politiques sportives publiques locales dans l'affirmation du rang métropolitain des grandes villes françaises, en analysant notamment la part prise par les stades, le Festival International des Sports Extrêmes et la course camarguaise dans la fabrication d'une image métropolitaine sportive locale. Antoine Marsac, partant du cas de Cergy-Pontoise, montre de son côté comment, lorsque les citoyens découvrent un nouvel équipement, ils se projettent différemment dans l'utilisation de ce nouveau lieu, révélant au passage les logiques à l'œuvre dans les interactions entre les pratiquants et les institutions sportives ou municipales les régissant. Saïd Ouhadi et Zineb Jibraili, eux, s'intéressent aux représentations des habitants quant à l'organisation du Championnat du monde des voitures de tourisme (grand prix WTCC) à Marrakech pour saisir l'impact social d'un tel événement dans une ville où la stratégie de développement sportif est avérée, quand Anne Choquet et Thierry Sauvin, à une échelle beaucoup plus micro-sociale, montrent comment le « Street fishing », à Quimper, est encouragé par la mairie en ce qu'il paraît en mesure de contribuer à la revitalisation du centre-ville.

« Sports de ville, sports en ville » : la deuxième partie de cet *opus* aborde la manière dont le sport s'immisce dans l'urbain et le tissu social, permettant de créer de nouveaux liens entre habitants. À Belfast, le projet finalement abandonné de construction de grand stade, vu initialement comme un vecteur de réconciliation, a ainsi surtout permis de repenser l'organisation des stades existants dans la cité, et contribué à fossiliser les oppositions ethno-religieuses qui minent la scène sportive nord irlandaise, nous dit Laurent Daniel. Éric Blin, lui, évoque les courses à pied traditionnelles (marathons, etc.), mais aussi toutes ces « nouvelles » courses (Color Run, trails urbains, etc.) qui constituent autant d'opportunités pour les villes en termes d'image et de message passé aux habitants sur les qualités de leur cité. Milena Parent, quant à elle, questionne surtout les mythes entourant les méga-événements sportifs (Jeux olympiques notamment) organisés par les villes nord-américaines, montrant que si ces événements marquent les villes, ils impactent aussi, des décennies plus tard, leur gouvernance. Cette deuxième partie se veut aussi plus proche encore des pratiques sportives visibles dans les villes, et laisse par exemple Thierry Lesage et Pascal Bordes dire comment les jeux de paume de rue, ancestraux et modernes à la fois, symbolisent une forme « d'adaptation traditionnelle d'une

minorité ludosportive à la modernité urbaine ». C'est alors un peu avec le même regard que Thomas Riffaut réfléchit aux espaces de pratiques pour les « sports de rue » ; ces pratiques ne peuvent en effet être pensées exclusivement en termes d'équipement ou de matériel, mais doivent d'abord être perçues dans leur caractère symbolique, ce qui interroge notamment les villes sur leur manière d'accompagner leur croissance.

La dernière partie de ce livre, enfin, aborde la question des enjeux politiques et territoriaux des politiques sportives. Igor Martinache, interrogeant les politiques mises en place à Ivry et Vitry, banlieues rouges s'il en est, démontre qu'il n'y a bien pas un mais deux visages d'un sport communiste, tant les arbitrages entre sport et autres secteurs d'action publique, entre dépenses de fonctionnement et d'investissement, entre les publics auxquels sont destinés les installations, entre les associations sportives et les associations culturelles, entre la vision éducative et compétitive du sport, etc. divergent. Claude Lafabregue, lui, s'intéresse à l'histoire du centre nautique municipal de Brest et le voit comme une arène inter-organisationnelle où se jouent des jeux complexes entre acteurs locaux du nautisme et acteurs municipaux. Pour Camille Gontier, ce sont les « fêtes maritimes » qui contiennent aussi des enjeux politiques forts : s'émancipant d'un phénomène d'appropriation locale, ces manifestations participent aujourd'hui à la réponse sociale, identitaire et politique apportée par les collectivités dans des territoires maritimes en bouleversement. Olivier Pégard, lui, analyse les grands stades des villes, lieux imprégnés d'une « culture de la gagne », pour montrer comment les mairies les investissent, en détournant leur usage premier et, en y organisant notamment des « forums-emplois » destinés aux jeunes en difficulté, font de ces équipements des vecteurs d'une stratégie politique, sociale et économique. Léa Sallenave, enfin, sonde la politique sportive mise en place à Grenoble au-delà des alternances politiques, pour y déceler une constante : l'inlassable poursuite d'une démocratisation sportive qui n'exclut pas la recherche d'une excellence, la valorisation du tissu associatif et la présence d'infrastructures dans tous les quartiers.

Les communications publiées ici n'épuisent évidemment pas l'ensemble des champs de questionnement ouverts par ce colloque. Elles participent toutefois à mieux en saisir les contours, et constituent des entrées originales dans ces interrogations très prégnantes de la gouvernance du phénomène sportif aujourd'hui. Si, à travers elles, ce

colloque permettait ainsi à moyen terme de faire émerger des réflexions sur ces thèmes ou encore permettait de susciter des approches comparatives, alors il aura vraiment joué son rôle.

Julien FUCHS

Maître de conférences-HDR

Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation de Brest

Centre de Recherche Bretonne et Celtique

Coordonnateur du colloque « La ville et le sport »

Bibliographie

- Arnaud L., *Réinventer la ville. Artistes, minorités ethniques et militants au service des politiques de développement urbain. Une comparaison franco-britannique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- Augustin J.-P., *Géographie du sport, Spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2007.
- Bessy O., « Innovations événementielles et structuration des destinations touristiques. Pour une hybridation des approches : l'exemple de l'Ultra-Trail du Mont-Blanc », *Mondes du Tourisme* [En ligne], 2016.
- Blin E., « Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-marathons », *Annales de géographie*, n. 3, 2012, p. 266-286.
- Calogirou C., Touché M., « Sport-passion dans la ville : le skateboard », *Terrain. Anthropologie, sciences humaines*, 1995, n° 25, p. 37-48.
- Cartier A., Morales Y., « Événementiel sportif et attractivité urbaine et touristique des territoires : L'Exposition universelle de Paris en 1900 », *Téoros : Revue de recherche en tourisme*, n°33(1), 2014, p. 32-40.
- Chaboche J., « Du territoire de projets à l'anti-projet de territoire. Grand équipement sportif et construction de l'intercommunalité en agglomération intermédiaire », *Cahiers de géographie du Québec*, n°60(171), 2016, p. 455-475.
- Chantelat P., Fodimbi M., Camy J., « Les groupes de jeunes sportifs dans la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°79, 1998, p. 40-49.
- Chappe V.-A., « Pratique du roller sur la place du Palais-Royal », *Terrains, travaux*, n°1, 2007, p. 78-95.
- Charrier D., Djaballah M., Cometti A., Parmantier C., Jourdan J., « Prévention, animation et insertion par le sport en zones urbaines sensibles : la reconstruction du processus historique des analyses », *Movement, Sport Sciences*, n°4, 2012, p. 25-37.

- Charrier D., Jourdan J. « Le sport comme levier éducatif dans les territoires urbains en difficulté », *Informations sociales*, n°1, 2015, p. 58-65.
- Coignet B., *Sport et innovation sociale. Des associations sportives en mouvement dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan, 2013
- Coulom J.-C., Bessy O., « Du stade d'eaux vives Pau-Pyrénées au Parc Naturel Urbain : entre récréativité innovante et innovation territoriale », *Loisir et Société/Society and Leisure*, n°37(1), 2014, p. 79-100.
- Desvignes C. (dir.), Dossier « Nouveaux enjeux des sports de nature », *Espaces*, n°329, mars-avril 2016.
- Dussier M., Machemehl C., « Devenir la capitale du nautisme : aménagements portuaires, urbains et Jeux olympiques : le site de La Rochelle », *Téoros : Revue de recherche en tourisme*, n°33(1), 2014, p. 75-86.
- Gasparini W., « L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, n°69, 2008, p. 7-23.
- Gold J., Gold M., « Olympic Cities: Regeneration, City Rebranding and Changing Urban Agendas », *Geography Compass*, n°2/1, 2008, p. 300-318
- Gratton C., Henry I. (dir.), *Sport in the city: the role of sport in economic and social regeneration*, Londres, Routledge, 2002.
- Honta M., *Gouverner le sport. Action publique et territoires*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010.
- Koebel M., « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/Agir*, 2011/1 (n°15), p. 39-47.
- Kurtzman J., « Economic impact: sport tourism and the city », *Journal of Sport, Tourism*, Volume 10, 2005, p. 47-71.
- Lapeyronnie B., Charrier D. (dir.), *Les politiques sportives territoriales, Savoirs et questionnements*, Dardilly, Kreaten, 2014.
- Lebreton F., « Faire lieu à travers l'urbain : socio-anthropologie des pratiques ludo-sportives et auto-organisées de la ville », thèse de doctorat de Sociologie, Université de Rennes, 2009.
- Lefebvre S. (dir.), *Sports et villes : enjeux économiques et socioculturels*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.
- Leopkey B., Parent, M., « Olympic Games legacy: From general benefits to sustainable long-term legacy », *The international journal of the history of sport*, n°29/6, 2012, p. 924-943.
- Lessard, C., « Sport et prévention de la délinquance. Représentations et implications des acteurs municipaux de six communes d'Île-de-France », *Sciences sociales et sport*, n°1, 2015, p. 51-78.
- Lionel A., Augustin J.-P., « L'Etat et le sport : construction et transformation d'un service public », in Arnaud P., Attali M., Saint-

- Martin J. (dir.), *Le sport en France*, Paris, La Documentation française, 2008, p. 51-71.
- Machemehl C., Robène L., « L'olympisme et la ville. De la candidature à l'héritage », *Staps*, n°105, 2014, p. 9-21.
- Marquis P., « Brooklyn et « ses » Dodgers : base-ball et construction des identités urbaines aux États-Unis, une sociohistoire (1883 - 1957) », thèse de doctorat d'Histoire, EHESS Paris, 2009.
- Morales V., Gasparini W., « Penser la ville sportive avec ses habitants. L'exemple des États Généraux du Sport de Strasbourg », *Loisir et Société/Society and Leisure*, n°37/1, 2014, p. 116-131.
- O'Hanlon S., « The events city: Sport, culture, and the transformation of inner Melbourne, 1977–2006 », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, n°37(2), 2009, p. 30-39.
- Parmantier, C., « Footballeuses et musulmanes : des transgressions négociées », *Migrations Société*, n°27/157, 2015, p. 33-50.
- Pedrazzini Y., « Fonction sportive de la ruelle : une ethnologie du basket dans le monde des gangs et des barrios à Caracas, Venezuela », *ethnographiques.org*, n°20, 2010.
- Roult R., Machemehl C., Gaudette M., « 40 ans de la revue *Loisir et société* : revue systématique des articles publiés sur le sport et la ville », *Loisir et société/Society and Leisure*, n°41/1, 2018, p. 27-45.
- Schut P.-O., « Habiter la ville par le sport et les loisirs ? La création des bases de plein air et de loisirs (1964-1976) », *Leisure/Loisir*, n°41(1), 2017, p. 47-68.
- Suchet A. « Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968 », *Techniques, Culture*, n°1, 2014, p. 434-447.
- Vieille-Marchiset V., Gasparini W., « Les loisirs sportifs dans les quartiers populaires : modalités de pratiques et rapports au corps », *Staps*, n°87, 2010, p. 93-107.
- Vivier C., Loudcher J.-F. (dir.), *Le sport dans la ville*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1998.
- Walker M., Heere B., Parent M., Drane D., « Social responsibility and the Olympic Games: The mediating role of consumer attributions », *Journal of Business Ethics*, n°95/4, 2010, p. 659-680.

Première partie.

Dynamiques de villes

La ville, un terrain de jeux sportifs

Le thème « la ville et le sport » a déjà donné lieu à diverses publications, mais il convient de clarifier les deux termes de ville et de sport qui sont utilisés par le sens commun sans retenue, sans distinction, sans précautions sémantiques. Les deux mots sont polysémiques : tout ensemble aggloméré n'est pas ville et toute activité physique n'est pas sport.

Pendant longtemps la ville était un ensemble d'habitations compactes que l'on opposait à la campagne ; cet ensemble était limité par des enceintes, des barrières qui sont devenues des boulevards, mais depuis un siècle et surtout depuis cinquante ans, la ville s'est transformée dans sa forme, son fonctionnement et la place qu'elle prend dans la société. Elle devient le creuset d'une urbanité en construction et la distinction qui, après des siècles de civilisation rurale, l'opposait à la campagne, n'a plus le même sens et pour certains plus de sens. En France, près de deux urbains sur trois vivent hors d'une ville centre, qu'il s'agisse d'une commune périphérique proche, d'une cité plus éloignée ou même d'une commune à caractère rural dépendant pour le travail et la consommation d'une agglomération voisine. La densité urbaine a été divisée par deux alors que le tissu urbain a été multiplié par quatre. L'urbain ne cesse donc de s'étendre, soit selon le schéma radioconcentrique, à la manière d'une tâche d'huile, soit selon une logique réticulaire, à la manière d'une nébuleuse jusqu'aux limites du rural plus reculé. L'urbain devient l'expression territoriale qui s'impose dans les discours savants et ordinaires, sans toutefois justifier la prémonition de Françoise Choay (1994) sur le règne de l'urbain et la mort des villes. Le mythe de la mort des villes n'est pas convaincant car elles restent porteuses d'images fortes liées à leur histoire, leur centralité et leur pouvoir : les mutations urbaines contemporaines ne sont pas une mort mais une reconfiguration des villes et des pratiques urbaines.

Comme le mot ville, celui de sport est polysémique. En simplifiant la réalité, une première approche permet de distinguer deux types de sports et deux types de sportifs engagés dans des activités réelles : les sportifs au sens strict et les ludo-sportifs. Les sportifs au sens strict sont licenciés dans des institutions dont ils suivent les règles de compétition

et utilisent les équipements et les espaces normés pour leurs pratiques. Plus de 120 fédérations internationales régulent un ensemble estimé (très approximativement) à près d'un milliard de licenciés dans le monde. À côté de ces sportifs compétitifs, les ludo-sportifs ne sont pas nécessairement affiliés à des institutions et opèrent, souvent de façon autorégulée, dans des espaces publics ou de nature en utilisant des habits et parfois des engins sportifs. Ces deux types de pratiquants s'inscrivent dans des cultures sportives en perpétuelle évolution, mais la progression des ludo-sportifs ne signifie pas un rejet de la culture sportive stricte car les loisirs sportifs n'auraient pas leur visibilité physique et leur capacité classificatoire sans la gestuelle fournie par les sports de compétition. L'imaginaire des pratiques se nourrit des exploits de la compétition et de leur médiation en favorisant la complexification d'un ensemble d'interactions qui fait système.

Il conviendrait aussi de distinguer, dans les sportifs au sens strict, les sportifs professionnels liés au spectacle, les sportifs amateurs organisés par les fédérations ou encore les jeunes engagés dans le sport éducatif, tous étant liés par la notion de compétition, de calendrier et d'équipements précis. De même, dans les cultures ludo-sportives, il est possible de différencier les pratiques de nature et les pratiques urbaines qui, chacune, présentent une variété considérable d'activités en raison des processus de diversification et d'hybridation, de délocalisation et d'individuation des activités. Une autre classification proposée par Pierre Parlebas (2002) considère, sans remettre en cause cette première distinction, qu'il faut classer les sportifs en tenant compte de l'environnement physique (en milieu naturel ou en milieu préconstruit) et d'un jeu d'interactions lié aux partenaires (avec ou sans) et aux adversaires (avec ou sans également). Les trois critères retenus, l'incertitude dans l'environnement physique, l'interaction avec des partenaires ou contre des adversaires, permettent un classement des sports dans un jeu combinatoire assez complexe. Cette classification présente des apports car elle met en lumière les situations motrices qui sont le fondement même des sports et de leurs dérivés. Elle a aussi ses limites, notamment celle liée à la notion de milieu et d'incertitude : les milieux naturels sont souvent en partie aménagés et certaines frontières entre milieu aléatoire ou fluctuant et milieu aménagé sont discutables.

On pourrait considérer que la ville comme le sport se sont transformés en même temps que les écrits se sont modifiés en produisant d'innombrables combinaisons des regards. Ville et sport sont devenus kaléidoscopiques

(Augustin et Dumas, 2015) réfléchissant par un jeu de miroirs des assemblages complexes offrant des images multiples qui n'arrivent pas facilement à la netteté et qui expliquent la multiplicité des approches qui leurs sont proposées. Ces remarques faites, le propos vise à montrer comment la ville est devenue un terrain de sport et à évoquer les interprétations du rôle du sport dans la ville.

Comment la ville est devenue un terrain de sport

La place du sport dans les villes, et en particulier dans les villes occidentales, n'a cessé de s'accroître par la construction d'équipements spécialisés notamment les grands stades, par l'appropriation des espaces publics pour des pratiques multiples et par les mobilités accélérées qui amènent chacun à être de plusieurs lieux et milieux à la fois, à s'approprier les espaces périurbains et à créer des villes dans les espaces de nature.

Les équipements dans les villes

Le sport comme activité sociale s'est développé si rapidement qu'il a d'abord utilisé des lieux indifférenciés et investi des espaces destinés à d'autres usages. Qu'on se rappelle les élèves du lycée Condorcet à Paris qui, au début de l'athlétisme en France à la fin du XIXe siècle, avaient pris l'habitude de disputer dans le hall de la gare Saint-Lazare des courses dont la victoire revenait au premier qui touchait le mur du fond. Un peu plus tard, les jeunes sportifs du Racing utilisent le Bois de Boulogne alors que ceux du Stade Français se rassemblent sur la terrasse des Tuileries. Ce processus de réutilisation de lieux préexistants est visible dans toutes les villes françaises où le sport, à l'initiative des premiers adeptes, se constitue lentement.

Mais la logique rationnelle du sport, et surtout son extension, ont entraîné la construction des premières unités spécialisées. En France, plusieurs étapes se succèdent ; celle située avant 1914 correspond à la multiplication des initiatives privées, alors qu'après 1918, les municipalités prennent progressivement le relais et édifient des installations symboles de la volonté publique. Une nouvelle étape se dessine au début des années soixante avec le renforcement de l'intervention de l'État qui normalise et planifie les équipements sportifs

destinés à favoriser la démocratisation du sport. Enfin, la dernière étape à l'œuvre aujourd'hui se caractérise par le retour en force du marché et la prise en compte d'éléments éducatifs, commerciaux et de sociabilité dans la conception des édifices et des espaces sportifs. Au terme de ce parcours, le patrimoine que constitue les équipements est considérable (Augustin, 2007).

La France dispose donc d'un patrimoine d'équipements sportifs longtemps mal connu faute d'un recensement national. L'inventaire communal de l'INSEE n'indique que la présence ou l'absence d'un type d'équipements dans une commune sans en préciser le nombre éventuel. Les services du ministère de la Jeunesse et des Sports ont regroupé les informations disponibles en soulignant qu'il ne s'agit que d'estimations. Celles établies en 1995 évoquent un parc de 150 000 équipements constitué de 115 000 d'installations de plein air (dont 22 500 stades, 35 000 terrains de petits jeux, 45 000 courts de tennis et 2 500 piscines) et de 35 000 installations couvertes (dont 15 000 salles multisports, 10 000 salles spécialisées, 4 000 tennis couverts et 1 750 piscines couvertes). Outre le fait qu'une large part de ce patrimoine doit être restaurée, le constat établi par François Vigneau (1998) souligne la faible diversité typologique du parc puisque quatre types d'installations (grands et petits terrains, courts de tennis et salles multisports) représentent 80% du total. La question de la rénovation, de l'adaptation et de la redéfinition des équipements sportifs est donc posée.

Dans cette perspective, le ministère a planifié en 2004 un nouveau recensement des équipements sportifs (RES) dont les résultats ont été présentés en mai 2006¹. Le projet est ambitieux et prend en compte les équipements *stricto sensu* et les espaces et sites de pratiques des sports de nature de la métropole et de l'outre-mer. Au total, plus de 313 000 lieux ont été recensés à partir de plus de 100 variables distinguant 250 500 équipements rassemblés dans 135 000 installations sportives et 65 000 espaces et sites de nature. Ces premiers résultats soulignent les tendances déjà évoquées, notamment le taux de complexité des installations liées à l'urbanisation, la nécessité de créer des équipements d'accompagnement dans les villes, et la diversification des espaces et sites de nature. Les collectivités territoriales et surtout les communes assurent l'ancrage territorial des installations. 77% des équipements sont la propriété des communes et 70% d'entre eux sont gérés par elles.

¹ <http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr>

L'année médiane de mise en service des équipements située en 1986 souligne qu'il y a eu autant d'équipements créés depuis cette période, celle de la décentralisation, que dans les années précédentes. Les communes ont donc exercé leurs responsabilités de droit commun, dans le cadre de leur compétence sportive locale. Les sites naturels aménagés et les sites artificiels de sports de nature ayant connu un fort développement, le ministère a créé un pôle de ressources nationales pour accompagner l'expansion de ces nouvelles pratiques.

La tendance actuelle pose de nouvelles questions à la gestion des équipements urbains et à leur programmation qui doivent prendre en compte plusieurs évolutions qui modifient progressivement les perspectives d'utilisation. La première est liée à l'émergence d'une demande de plus en plus diversifiée des pratiquants qui recherchent des lieux adaptés à l'évolution des besoins et des modes de vie. La seconde est déterminée par l'accentuation des mobilités quotidiennes ou de fin de semaine qui remettent en cause l'organisation méthodique des lieux de proximité. Le pilotage public par les normes esquissées par le socialisme municipal, et imposé par l'État providence n'est plus suffisant pour orienter la demande et de nouvelles offres issues du marché s'instaurent progressivement en utilisant les techniques modernes de commercialisation.

Parmi les équipements sportifs des villes, les grands stades prennent une place particulière car ils sont devenus des lieux emblématiques en rassemblant des dizaines de milliers de spectateurs et en diffusant les images des compétitions sur les écrans de la planète. Plusieurs milliers de stades existent dans le monde et on estime à près d'une centaine ceux de plus de 30 000 places en construction dans les pays occidentaux et dans les pays émergents. Lorsque le sport moderne s'instaure en Occident au début du XXe siècle et que les stades s'édifient, les sources d'inspiration sont largement fondées sur les modèles de la Grèce et de Rome, mais la tendance récente les utilise dans une perspective médiatique. Créé en 1967, le *Superbowl*, finale du championnat de football américain est l'événement le plus regardé aux États-Unis. Il rassemble chaque année des dizaines de milliers de spectateurs dans l'un des grands stades étasuniens transformé en studio d'enregistrement permettant des chiffres record d'audience pour les télévisions. La finale du *Superbowl* 2016, dans le stade de Denver montre l'engouement des Américains qui paient des sommes considérables, dépassant parfois un millier de dollars au marché noir, pour assister à la rencontre.



La finale du Superbowl 2016 à Denver

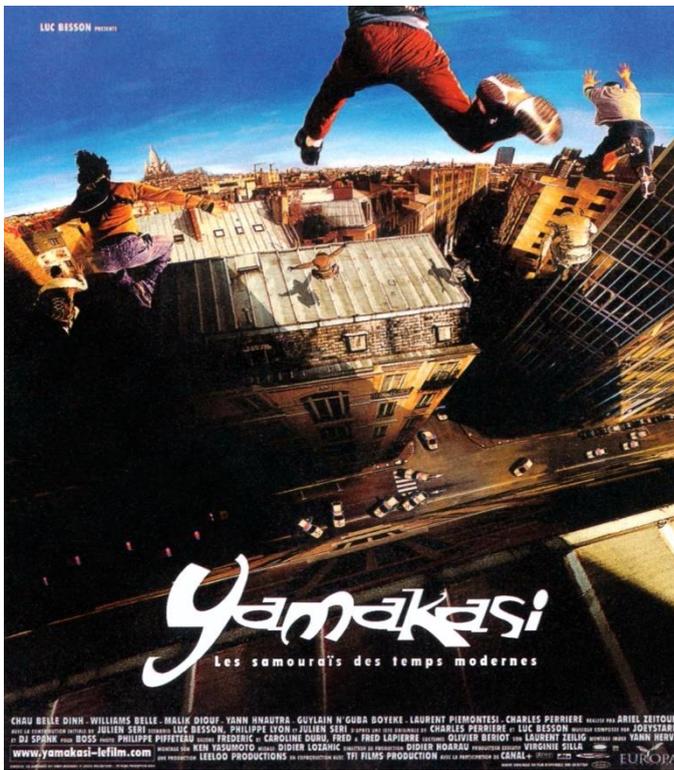
Le *Superbowl*, dont le nom rappelle la forme de bol du stade, est présenté comme le troisième plus grand événement télévisé au monde après le Mondial de football et les JO. Les villes se disputent le droit de l'accueillir et le gagnant est désigné par un vote à bulletin secret des propriétaires de clubs de la ligue de football (NLF). Les publicitaires rivalisent d'imagination pour réaliser les meilleures publicités à des prix sans cesse en progression.

À un moindre degré que les stades américains, les stades européens deviennent aussi des studios d'enregistrement, mais une tendance nouvelle vise à faire de ceux en construction les éléments de vastes projets d'aménagement et des occasions de créer de la valeur urbaine renouvelant l'image d'un quartier. La revue *Urbanisme* (n°393, 2004) présente une série d'expérimentations dans ce domaine en rappelant que le choix de localisation du Grand stade de France dans un secteur défavorisé de la plaine Saint-Denis a permis la réhabilitation du quartier. Les méga-événements comme l'Euro de football 2016 sont, au-delà des constructions, des occasions particulièrement efficaces d'accélérer les mutations urbaines. Ces événements sont à la fois un prétexte à la recomposition de portions de villes, à l'aménagement du

territoire et à l'affirmation de l'image attractive et touristique des villes engagées dans une course à la distinction.

La ville devient équipement sportif par l'usage des espaces publics

Si les équipements sportifs se sont multipliés dans les villes, les espaces publics sont de plus en plus utilisés par les sportifs de compétition ou de loisir. Les marathons organisés, les *playgrounds* et autres skate parcs ouverts à tous, et le *Parkour*, nouvelle pratique urbaine visant à sauter les obstacles urbains, transforment la ville en terrain de jeu.



Affiche du film Yamakasi

Depuis 1976, le marathon de New York et sa célèbre traversée du pont de Brooklyn par des dizaines de milliers de coureurs illustrent à la fois le retour des courses à pied sur route, la spectacularisation des fêtes sportives urbaines et leur appropriation de la ville. Plus rien à voir avec la première édition du marathon qui, en 1970, rassemblait 127 concurrents effectuant quatre fois le tour de Central Parc pour gagner

une médaille. Les quelque 50 000 participants des marathons du XXI^e siècle traversent les cinq *boroughs* de la ville ; la course débute généralement à Staten Island par la traversée du pont Verrazano, se poursuit à Brooklyn, puis au Queens pour rejoindre Manhattan et après un bref passage dans le Bronx et sur la Cinquième avenue, se termine par une boucle autour de Central Park. Parmi les participants venus du monde entier, on compte une minorité de champions qui se partagent les 500 000 dollars de prix, mais la masse des coureurs sont des amateurs non membres d'un club bien qu'ils s'entraînent sérieusement et participent occasionnellement à des courses organisées ; ils reçoivent tous un diplôme et une couverture de survie. Le marathon de New York, plusieurs décennies après sa création, reste celui bénéficiant de la plus grande renommée grâce à une retransmission en direct par les réseaux mondiaux de télévision. L'idée de marathon urbain a été reprise par les grandes capitales du monde et plus en plus de villes moyennes organisent des courses urbaines sous cette forme.

En dehors des compétitions organisées, les villes occidentales offrent des lieux de pratique ouverts à tous. Là encore, ce sont les métropoles étasuniennes qui ont montré la voie en proposant des espaces sous forme de *playgrounds* dans les centres urbains. Ce type d'équipements non contraints s'est propagé en Europe où les équipements en pied d'immeuble favorisent une pratique de proximité. Mais l'accès aux aires de jeux est souvent monopolisé par les plus forts qui entraînent l'éviction des plus faibles. D'autres auteurs dénoncent même ces lieux comme étant réservés à la « fabrique des garçons » qui s'accaparent des territoires dont les filles sont exclues. Pour contrer ces dérives, de nouveaux aménagements visent à un partage plus équitable de l'espace public, particulièrement dans les péri-centres ou les bordures de fleuve où se multiplient les pistes pour randonneurs, joggers, cyclistes, skateurs ou rollers. Mais ces initiatives utiles ne suffisent cependant pas à juguler l'ensemble des pratiques car des groupes d'individus restent réfractaires à toute forme d'organisation et poursuivent leur quête d'aventure en choisissant le hors-piste, en marquant la ville de leur passage, en griffant le mobilier urbain et en jouant dangereusement sur la voie publique : ils revendiquent le droit à la versatilité et au libre choix des lieux et des modalités d'activités.

Ainsi, le film *Yamakasi, les samouraïs des temps modernes*, réalisé en 2001 par Ariel Zeitoun relate l'histoire d'une bande de jeunes banlieusards qui inventent une nouvelle pratique urbaine autour d'un

art du déplacement en escaladant les immeubles et en effectuant des sauts autour d'obstacles dans une course éperdue dans la ville. Chaque membre a sa spécialité et un surnom lui correspondant : Baseball est lanceur d'élite, L'Araignée se prend pour Spiderman, Zicmu est un fou de musique et Rocket est le plus rapide. Devenus modèles pour les plus jeunes, ils se livrent à un jeu de cache-cache avec la police et les autorités locales



La finale du Superbowl 2016 à Denver

Le film a valorisé une pratique en gestation et a favorisé la création d'une nouvelle discipline urbaine qui, bien que très minoritaire, tend à s'institutionnaliser sous l'appellation du Parkour (PK pour les pratiquants). Le Français David Belle est reconnu comme l'inventeur de cette pratique, il en a fait une activité de déplacements libres où les obstacles sont franchis grâce à la course, au saut, au déplacement en équilibre ou à l'escalade. Un collectif inter-associatif (PKIA) est créé en 2009 qui devient fédération en 2011 et le modèle s'exporte dans les pays anglo-saxons sous l'appellation de *free running*. Sa diffusion rapide est liée à l'usage des *smartphones* et des images en ligne sur *Youtube*. Pour symboliques qu'ils soient de l'importance qu'ont pris les pairs, les images et les réseaux sociaux, les nouvelles pratiques sportives urbaines ne font que compléter l'ensemble des sports

organisés dans les équipements spécialisés par les clubs et les institutions.

Les villes sportives dans les espaces naturels

La nouveauté vient aussi de la création de villes nouvelles dans les espaces naturels, en montagne comme en bord de mer. Ces villes touristico-sportives sont un complément des villes traditionnelles et attirent, en fonction des mobilités accélérées, des migrations saisonnières et l'installation de populations dans des sites spécialisés. La course aux sommets a vraiment débuté au XIX^e siècle dans les Alpes. Les stations de sports d'hiver, une forme de tourisme blanc, ont progressivement conquis les montagnes du monde en y favorisant un nouveau développement économique.



La ville-station Vail au Colorado

Pour ne prendre qu'un exemple, la station Vail de sports d'hiver, dans le Colorado illustre, grâce à des investissements considérables, les transformations de la montagne aménagée. Le plan de la station offre une vision d'ensemble des installations. Au sommet, les pistes situées à plus de 3 500 mètres d'altitude offrent, un dénivelé de 1 000 mètres qui permet aux skieurs de redescendre dans la station, une ville

nouvelle, où sont installés l'hébergement (plus de 20 000 lits), les commerces et les services. Cet ensemble considéré comme la plus grande station de sports d'hiver américaine a été construite *ex nihilo* en 1966, un peu à la manière d'un Disneyworld en offrant de multiples activités. Sur le plan de la compétition sportive, Vail a organisé à trois reprises, en 1989, 1999 et 2015, les championnats du monde de ski, et la célèbre piste *Birds of Prey* (oiseaux de proie) accueille chaque hiver une étape de la coupe du monde de ski alpin. Mais la station, avec près de 200 pistes ouvertes au grand public, vise surtout le tourisme sportif de masse. Ceux qui délaissent les skis peuvent choisir l'équitation, les aventures en traîneau à chiens, les visites guidées en motoneige, les promenades en traîneau à cheval, emprunter les sentiers de randonnées du mont *Holy Cross Wilderness* ou encore pratiquer l'escalade. En dehors de la saison d'hiver, lorsque la nature est en fleurs, les vols en montgolfière, les balades en jeep, gondoles ou en traction animale sont organisés et les parcours de golf comme celui du *Vail Club Golf* sont reconnus dans les circuits officiels. Pour la détente, existent encore des parcs aménagés ou la visite du Musée du ski du Colorado. Enfin pour renforcer l'attractivité et la renommée du site, le Festival du film de Vail et celui du *Vail Valley Music* attirent les célébrités et le public qui trouvent dans de nombreux restaurants une offre culinaire variée.

L'exemple de la station de Vail s'inscrit dans une vaste série de travaux concernant les montagnes du monde. En France, la Commission pour l'aménagement de la montagne (CIAM) a été créée en 1964 pour promouvoir et financer la construction de nouvelles villes-stations selon une doctrine reposant sur quatre postulats : le tourisme est le moyen de sauver l'économie montagnarde, les grandes stations vont attirer la clientèle étrangère porteuse de devises, la France dispose de sites permettant de gagner le marché de la neige, la demande en matière de ski ne cessera de croître. Sur ces bases se sont créées des stations *ex nihilo* dans les Alpes et les Pyrénées présentant des caractéristiques communes : le domaine skiable tombe sur une zone centrale, le « front de neige » que limite la ligne des appartements et des services et où convergent les skieurs descendant des pistes. Là, les cafés, hôtels, restaurants et équipements offrent des activités multiples en permettant une circulation piétonne éloignée des parkings automobiles. D'autres sites, en particulier dans l'Himalaya, se sont spécialisés dans les courses aux sommets qui attirent aussi des dizaines de milliers d'adeptes. Les montagnes du monde sont devenues des zones attractives pour des

millions de sportifs cherchant, à partir de nouvelles villes-stations, le dépaysement de la nature et de l'aventure.

Côté littoral, la mer, comme la montagne, n'apparaît plus seulement comme un décor, elle devient un lieu recherché pour la création de ports de plaisance et de villes (Bernard, 2005). Les aménagements les plus importants en France se situent dans les zones peu exploitées du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine. Il s'agit d'opérations décidées au niveau national qui soulignent la spécificité de l'exemple français. La Mission interministérielle pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon enclenche, dès les années 1960, un processus d'édification de ports de plaisance de qualité internationale. Le premier objectif de la Mission est de définir des « unités touristiques » correspondant à des ensembles immobiliers, balnéaires et portuaires. Au sein de chaque unité, la construction de villes nouvelles est décidée avec l'édification d'une chaîne de ports qui s'échelonnent sur la côte et forment des enclaves touristico-sportives utilisant la mer et la plage comme espace support. Elles correspondent souvent à des créations *ex nihilo*, dont l'organisation spatiale peut être résumée à trois ensembles : un plan d'eau comportant un port de plaisance et les équipements techniques annexes ; des structures d'hébergement en sites nouveaux ou associés aux anciennes communes ; des espaces périphériques réservés à une extension ultérieure (zone d'aménagement différé). Au total, les sept stations nouvelles offrent une capacité de 250 000 lits ; les deux plus importantes, le Cap d'Agde et la Grande-Motte, offrant chacune plus de 50 000 lits. Entre ces stations, un chapelet de ports secondaires sert de relais pour la navigation, puisque la distance entre deux ports voisins est de cinq à dix milles marins maximum.

La Mission interministérielle d'aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), créée en 1967 a pour objectif de favoriser l'aménagement côtier en évitant une extension anarchique du tourisme sportif. Le schéma directeur institue un équilibre entre les sites d'urbanisation appelés Unités Principales d'Aménagement (UPA) et les zones d'espaces naturels, dénommées Secteurs d'Équilibre Naturel (SEN). Une des idées principales est de refuser le développement touristique *ex nihilo* et de favoriser l'aménagement des installations touristiques à partir des villes et stations existantes. Trois orientations sont proposées ; d'abord la définition d'un produit touristique aquitain où les notions de nature et d'espace sont valorisées ; ensuite, anticipant les effets de la décentralisation de 1982, la responsabilité du rôle des

collectivités locales est affirmée ; enfin, la vocation sociale du tourisme aquitain est clairement avancée. Le département de la Gironde avait lancé, dans le cadre de la loi de 1964 sur les bases de plein air et de loisirs sportifs visant à favoriser les activités sportives à proximité des villes, l'expérience de Bombannes, en bord du lac de Carcans à 50 km de Bordeaux, présentée comme un exemple de tourisme social, avec l'édification de plusieurs villages de vacances familiaux. Au-delà des opérations d'aménagement, la MIACA a initié diverses actions dans le domaine de la protection des espaces naturels, dans l'organisation de la fréquentation des plages océanes et dans la construction d'un réseau régional d'itinéraires cyclables de découverte du littoral. Ainsi, en préservant les sites, en aménageant les stations et en organisant les moyens d'accès au littoral, la MIACA participe à la sauvegarde d'un patrimoine qui correspond aux attentes, aux perceptions et aux pratiques nouvelles liées à la mer, favorisant notamment l'émergence des stations de surf sur le littoral aquitain et notamment à Lacanau, Biarritz et Hossegor.

Au-delà de ces exemples, les aménagements touristico-sportifs de villes touchent l'ensemble des régions occidentales, mais intéressent aussi, de plus en plus, les littoraux du monde.

La mise en ordre des villes par le sport

Le sport a conquis les villes et occupe le terrain médiatique. Il est devenu une nouvelle occasion d'affrontement entre les villes, un substitut à la guerre, mais il est aussi un ferment d'émotions collectives, d'inventions et de dépassement de soi. Ces fonctions multiples ont favorisé des interprétations à la fois opposées et complémentaires, et quatre d'entre elles méritent d'être rappelées.

La première est celle de la démocratisation qui, comme dans le champ scolaire, est un thème obligé ; ses adeptes revendiquent le sport pour tous et proposent les moyens de sa propagation par la multiplication des équipements et des espaces sportifs urbains : le sport est présenté comme une avancée vers l'égalité sociale et l'accession du plus grand nombre aux pratiques perçues comme un enjeu du développement. Il n'est plus l'apanage d'un pays ou d'une ville, il est démocratique, international et tend à l'universalité. En opposition à ce courant qui participe au discours de célébration, celui du sport-capitaliste le

présente comme un appareil idéologique d'État fonctionnant dans tous les systèmes politiques ; il est un opium du peuple, un véritable poison capable d'utiliser toutes les dérives nationalistes et toutes sortes de délinquances liées au dopage ou à la corruption (Brohm, 2002). Pour d'autres, au contraire, il participe au processus de civilisation urbaine en instaurant un contrôle progressif de la violence, en limitant les affrontements et en interdisant la mise en jeu de la vie ; il est un élément essentiel dans l'histoire des codifications de la violence des transformations des mentalités et des modes d'exercice du pouvoir (Élias et Dunning, 1996). Pour d'autres encore, il favorise les compétitions entre les fractions de classe en valorisant les groupes urbains dominants ; chaque acteur social s'inscrit dans le champ des pratiques organisées en fonction d'un rapport au corps qui est déterminé par la position sociale (Bourdieu, 1984).

Chacune de ces interprétations lève le voile sur une des fonctions ou des dérives que le sport joue dans un village global où les villes et les nations s'affrontent, et dans une société d'individus soumis au culte de la forme et de la performance (Ehrenberg, 1991). Mais en empruntant à la culture, aux religions et à la politique, le sport participe à une nouvelle mise en ordre des villes et du monde par une quadruple régulation des lieux, des temps, des liens et des liants. Les lieux sportifs ont permis le passage des jeux aux sports en utilisant, disciplinant et réaménageant des espaces quotidiens de la ville ou de la nature et en proposant des sites d'activités multiples. Les calendriers des entraînements et des manifestations rythment de plus en plus les temps sociaux des villes selon des rituels réglés minutieusement qui jugulent les débordements. Les liens entre les joueurs, régis par des règles et des codes, favorisent une sociabilité sportive et les instruments et accessoires nécessaires introduisent des liants entre les participants en parachevant la socialisation des lieux. Mais cette mise en ordre n'est qu'une façade, l'Occident sportif a colonisé le monde et les villes et les pays les plus riches affirment encore leur prépondérance en imposant leurs valeurs, en contrôlant les instances internationales et en proposant des classements tronqués par un marché des joueurs mondialisé. La société toute entière est prise dans ce jeu : ni tout à fait simulacre, ni tout à fait guerres, les luttes sportives des villes sont devenues des

rituels modernes où l'ordre social se donne à voir et se reproduit en paraissant se dissoudre.

Jean-Pierre Augustin
Professeur émérite à l'Université Bordeaux-Montaigne
Membre de l'UMR Passages du CNRS

Bibliographie

- Augustin J.P., *Le sport, une géographie mondialisée*, Paris, La Documentation française, 2016.
- Augustin J.P. et Dumas J., *La ville kaléidoscopique*, Paris, Economica, 2015.
- Augustin J.P., *Géographie du sport, mondialisation et spatialités contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2007.
- Bernard N. (dir.), *Le nautisme, acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, PUR, 2005.
- Bourdieu P., Pratiques sportives et pratiques sociales, in *Sports et sociétés contemporaines*, Paris, INSEP, 1984.
- Brohm J.M., *La machinerie sportive*, Paris, Anthropos, 2002.
- Choay F., « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *La ville, art et architecture en Europe*, Paris, Centre Pompidou, 1994.
- Élias N., Dunning E., *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1996.
- Ehrenberg A. *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Levy, 1991.
- Parlebas P. « Sociologie du sport en France », in *L'année sociologique*, 2002, n°2, p. 13-29.
- Vigneau F., *Les espaces du sport*, Paris, PUF, 1998.

Les empreintes urbaines des événements sportifs, un outil de lisibilité des politiques publiques

De nombreux géographes se sont penchés de manière concrète sur les territoires des sports (Vigneau, 2008). À cet égard, il semble que l'étude de ces territoires soit autant un outil pour comprendre les territoires (Augustin, 2002), qu'un fait social impacté par des dynamiques spatiales (Bessy, Hilairt, 2002). Son étude devient un prisme d'analyse des usages publics et des nouvelles urbanités qu'il met en jeu. C'est notamment le cas de l'analyse des sportifs auto-organisés (Gasparini, Vieille-Marchiset, 2008) qui traduit un renouvellement des perceptions et des utilisations des espaces publics invitant au questionnement autour du sens accordé par les sportifs aux formes urbaines (Escaffre, 2005). Par ailleurs, les événements prenant place dans l'espace public viennent consacrer la notion de « ville festive » (Gavrari-Barbas, 2009), ou d'« urbanité événementielle » (Pradel, 2011) qui tend à dessiner les contours d'un nouvel urbanisme des espaces qui apporte une forte valeur ajoutée aux centralités urbaines (Lefebvre, Roult, 2013).

La définition de l'événementiel sportif de Piquet (1985) valorise sa dimension sociétale : « c'est un fait social [...] au caractère à la fois sacré et exceptionnel ; un lieu où des hommes et des femmes se rassemblent dans une sorte de célébration collective pour assister à un spectacle sportif » (Piquet, 1985). La dimension relationnelle et sociale (Chalip, 2006) qu'il génère est centrale, car dotée d'une dimension symbolique forte (Gresser, Bessy, 1999). Cette interaction permet de s'éloigner de la réalité quotidienne et renforce son caractère éphémère. Que ce soit au sein d'un espace public ou d'un équipement fermé, la signalétique urbaine joue un rôle dans la manière dont les événements créent cette expérience. Ils y parviennent par divers marqueurs, plus ou moins structurants, qui apparaissent en fonction des caractéristiques locales et des stratégies politiques développées (Charrier, Jourdan, 2009).

Ces attributs sont similaires à ce que Veschambre (2005) appelle le « marquage urbain » bien que, selon ses propres termes, cela ne soit « jamais vraiment défini, dans la littérature géographique et plus

largement dans les sciences sociales ». Les travaux portant sur ce concept le lie généralement à la notion d'appropriation (Brunet et *al.*, 1992). En effet « le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation » (Ségauud et *al.*, 2002). Au-delà de la question de l'appropriation, nous nous interrogeons sur la manière dont le marquage urbain nous renseigne sur le sens que les acteurs politiques et/ou sportifs donnent à l'événementiel sportif. A ce titre, nous montrerons comment la ville de Paris, en laissant l'événement sportif investir matériellement l'espace public, parvient à utiliser la dimension symbolique du marquage à des fins politiques d'organisation de l'espace social.

Le terrain, à savoir la ville de Paris, génère un « effet prestige » dont les organisateurs d'événements sont particulièrement friands. L'important bassin de population suscite un éventail très large de situations présentant la diversité des types d'événements sportifs (Bourbillères, 2017). On y observe également une saturation des équipements sportifs qui s'explique par la densité de population et l'étroitesse du territoire *intramuros*. Pour répondre à cette réalité contraignante, la politique sportive entamée sous les mandatures de Bertrand Delanoë (2001-2014) puis poursuivie par Anne Hidalgo (depuis 2014), vise à encourager la pratique sportive auto-organisée dans l'espace public.

La présente contribution s'inscrit dans le cadre d'une thèse¹ visant à éclairer les « dynamiques locales » générées par les événements sportifs. Nous cherchons à nous ouvrir à l'évidence empirique (Dey, 1999) pour générer un cadre théorique au sein d'une théorisation inductive (Glaser, Strauss, 1967). Conformément à cette posture, nous avons effectué un recensement des événements sportifs parisiens visant à traduire la diversité empiriquement constatée. Le choix des événements s'appuie sur la constitution d'un « échantillon théorique » (Gagnon, 2012) par l'observation des « volontés premières » (Bourbillères, Evrard, Charrier, 2015), c'est-à-dire des objectifs qui sont explicitement placés au cœur de l'événement. Des entretiens semi-directifs ont été conduits pour les repérer (n=41). Suite à un recensement extensif de 260 projets événementiels parisiens récurrents, nous avons sélectionné plusieurs événements à l'initiative de la sphère

¹ Thèse soutenue le 26 septembre 2017 : « l'impact territorial des événements sportifs parisiens (2013-2016) : l'approche par les dynamiques locales ».

privée marchande et non marchande, qui proposent des situations contrastées : la course à pied féminine « La Parisienne »¹, Roland Garros ou la « course cycliste du 14^e arrondissement² ». Les événements sportifs qui se déroulent dans le cadre du dispositif des « Berges de Seine³ » sont aussi éclairants concernant la manière dont le sport modifie les usages urbains dans l'espace public.

La nature du marquage urbain est double (Brunet et *al.*, 1992) : il s'agit d'un côté d'une action matérielle, de l'autre, d'une désignation dans l'attribution d'un sens, d'une dimension symbolique. En nous appuyant sur cette définition, nous présentons en première partie les différents attributs utilisés par les organisateurs pour prendre place dans l'espace urbain. Dans une seconde partie, nous analysons le sens de ces marquages relatifs à des logiques singulières, tributaires des objectifs des porteurs de projet et de leurs moyens. Nous constatons que l'utilisation de la dimension symbolique du marquage de l'événement sportif par l'acteur public peut aussi bien devenir un outil de valorisation de l'espace public qu'un objet de nuisance pour les riverains ; un levier pour l'attractivité du territoire qu'une occasion manquée d'y asseoir son identité.

Le marquage urbain des événements sportifs parisiens

Le marquage urbain des événements sportifs s'aborde à partir d'une dimension formalisée du territoire fondée sur l'emplacement du dispositif. Pour le repérer, nous avons eu recours à une observation participante, qui a donné lieu à des notes d'observation narratives (Smith, Weed, 2007) et à la prise de photographies (Maresca, Meyer, 2004). C'est en partant d'une « description vécue du quotidien »

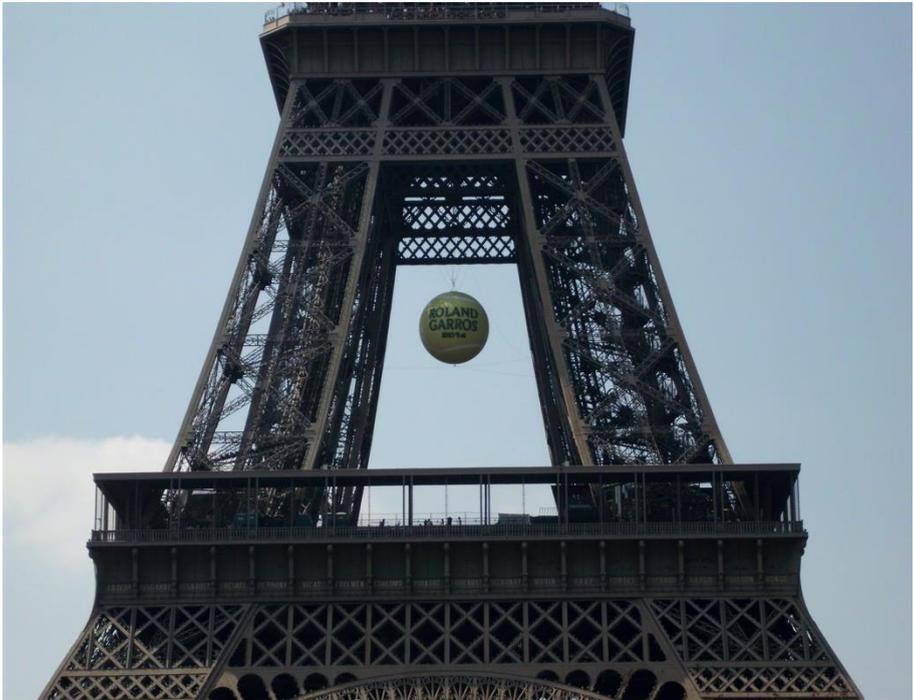
¹ Course à pied féminine regroupant plus de 40 000 participantes en 2016 au pied de la tour Eiffel, organisée par la société privée du même nom.

² Course cycliste amateur qui se déroule sur deux kilomètres autour de la place Edgar Quinet, organisé par un club (Paris Cycliste Olympique) avec le concours de la mairie d'arrondissement.

³ Le projet de réaménagement des berges de Seine (désormais le « Parc Rives de Seine ») comporte dans sa genèse (2013) un programme d'événements sportifs. Ce projet dresse les contours d'un nouveau mode de vie urbain ayant pour objectif de redonner de l'espace aux parisiens tout en les invitant à définir leurs propres usages sur ce site nouvellement piétonnier.

(Anadon, 2006) que nous analysons le marquage urbain des événements sportifs. Nous distinguons cinq types de marquage urbain.

Le premier est le marquage visuel. Il correspond aux éléments affichés qui contribuent à définir l'identité et l'atmosphère de l'événement par l'usage de couleurs, de symboles et d'objets caractéristiques, éphémères ou durables. Il est particulièrement important dans le cas des événements qui se déroulent dans l'espace public urbain et qui doivent impérativement se démarquer. Il correspond aux affiches et outils de communication en tout genre, censés constituer le paysage de l'événement et donner corps à sa personnalité. Une grande diversité d'attributs matériels constitue donc cette catégorie, allant de l'affiche ou du simple flyer à la sculpture artistique. Parfois, ces objets sont vecteurs d'une sémiotique patrimoniale comme l'illustre la balle de tennis géante accrochée au sein de la structure de la Tour Eiffel pendant le tournoi Roland Garros.



Balle de tennis géante accrochée à la Tour Eiffel, liant symboliquement l'image du tournoi Roland Garros et celle de la ville de Paris (photo prise le 31 mai 2014)

Nous observons ensuite des marquages au sol. Ces éléments sont inscrits dans une optique fonctionnelle ou esthétique. Ils contribuent

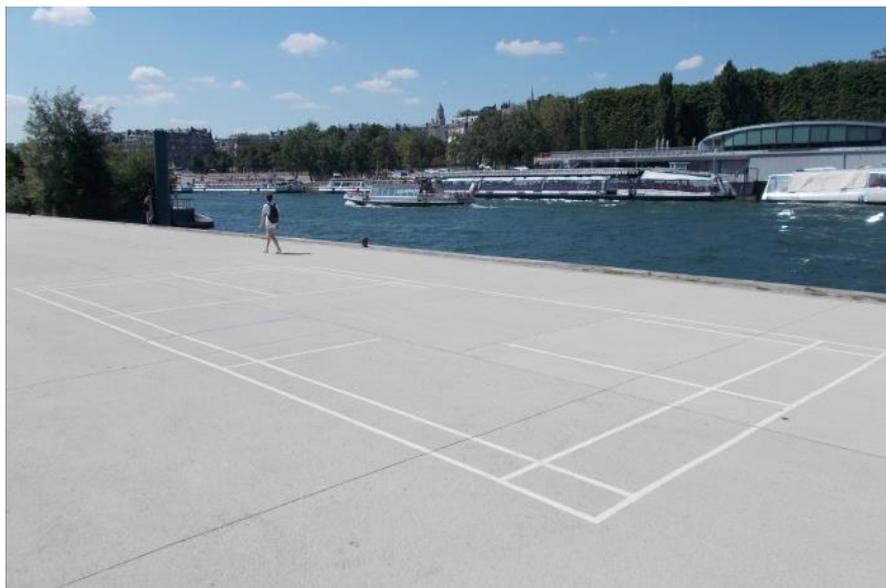
aussi à définir l'identité et l'atmosphère de l'événement par l'usage de couleurs, de symboles et d'objets caractéristiques. Nous observons un exemple de ce type de marquage sur le site des berges de Seine, où un terrain de badminton dessiné à l'occasion d'un événement marque durablement le lieu. Indirectement, il incite les usages sportifs auto-organisés des berges.



Les couleurs très vives s'inscrivent dans l'ambiance festive générale de l'événement La Parisienne (photo prise le 14/09/14)

Nous identifions ensuite le « marquage visuel déambulatoire » aussi appelé « marquage présence » (Veschambre 2007). Ce sont des attributs visuels perceptibles sur un public participant à l'événement et qui se déplace dans l'espace public (spectateurs, supporters, bénévoles, sécurité). Il est constitué par les bénévoles en uniforme ou même les coureurs participants pendant « La Parisienne » ou « Courir Ensemble¹ ». Ils se déplacent sur le site ouvert et marquent visuellement l'espace par la couleur de l'événement ou par une activité définissant l'usage au moins temporaire du site (en l'occurrence la course à pied).

¹ Course solidaire mi-compétitive, mi-ludique réunissant environ 4000 personnes chaque mois de mai au bois de Boulogne, organisée par Handicap International.



Marquage au sol (terrain de badminton et piste de 100m) sur les berges de Seine, héritage d'événements sportifs (photo prise le 12/07/15)

Le quatrième type de marquage urbain repéré est sonore. Le bruit, comme le son, sont des objets géographiques (Montès, 2003). Ils correspondent à une empreinte que nous considérons comme une composante centrale de « l'environnement événementiel » et de son atmosphère. D'ailleurs, c'est souvent le premier contact du public avec l'événement. Les organisateurs en développant un marquage sonore caractéristique utilisent des artifices destinés à créer des séquences localisées (bruit des rayons de vélo du peloton pendant une course cycliste, ballon qui rebondit, bruit de la raquette frappant la balle de tennis, etc.) et des « signaux-événements » (musique, speaker). Ces sons visent à identifier l'événement en vue de l'inscrire dans l'espace local en le démarquant du fond constitué des états sonores stables de la ville (Torgue, 2005). C'est un outil de localisation, de jalonnement au sein de l'immensité diluante des espaces parisiens, que ce soit les places (Famillathlon¹), les rues (course cycliste du 14^e) ou les bois (Courir Ensemble). Dans un espace dédié, il contribue à l'ambiance et renseigne la manière de vivre l'événement (Roland Garros).

¹ Événement constitué de multiples animations proposées par des associations sportives ou culturelles, des centres sociaux, des collectivités locales ou encore le mouvement sportif olympique sur le thème de la famille, organisé chaque mois de septembre par l'association du même nom au Champ de Mars.



Les groupes d'entreprise et les particuliers se mélangent pendant la course « La Parisienne » sous le regard de centaines de spectateurs (photo prise le 14/09/14)

Le dernier type entrevu est le « marquage logistique » : les barrières, stands, bâches unicolores, la rubalise... De manière générale, tout ce qui renvoie à un imaginaire relié à l'événementiel mais qui n'est pas perçu à travers l'identité du projet. En conséquence ils sont impersonnels et ne renvoient pas une sémiotique quelconque dépassant le cadre de l'événementiel de manière générale. Dans le cas d'événements organisés dans des espaces dédiés, comme avec Roland Garros ou le « LNB All Star Game¹ », ces empreintes participent au caractère hermétique perceptible autour du site.

¹ Événement de divertissement constitué d'animations et d'un match de gala réunissant les meilleurs basketteurs professionnels de l'hexagone, organisé par la ligue nationale de basket-ball chaque mois de décembre à l'Accor Hôtel Arena.

Ces attributs qui utilisent des repères signifiants (monuments, places) ou des corps et des signes mouvants (habits, pancartes) « marquent » les esprits et associent un lieu à des groupes sociaux (Veschambre, 2005) par l'intermédiaire de l'expérience proposée par le projet événementiel sportif¹. L'appropriation véhiculée par la configuration matérielle de l'espace conduit également à souligner une identité. En effet Cavaillé (1999) explique que « notre identité sociale apparaît toujours en premier lieu dans et par l'espace ». Le marquage représente tout d'abord une forme de la matérialisation de l'identité, à la fois individuelle et collective (Veschambre, 2000). À cet égard, il devient aussi un indicateur de lecture du politique par la recherche des organisateurs d'une démarcation au sein de l'espace social. Par ces exemples, nous supposons également que ces marquages représentent un outil d'analyse de la stratégie du porteur de projet et des politiques publiques qui autorisent, aident, ou parfois même encouragent l'utilisation de l'espace public à des fins sportives.

L'usage politique du marquage urbain : de l'attribut matériel à l'empreinte durable

Les stratégies inhérentes à l'organisation de l'événement sportif se traduisent par une signalétique urbaine qui est à la fois un moyen de démarcation dans l'espace et un outil de lisibilité du positionnement du projet. Nous verrons que la ville de Paris, en aidant l'événement sportif à investir matériellement l'espace public, parvient à réutiliser la dimension symbolique du marquage urbain à des fins politiques. Nous identifions en particulier trois objectifs distincts : le renouvellement de la politique sportive de la ville, le renouvellement des usages de l'espace public, et la valorisation territoriale par l'utilisation d'une sémiotique patrimoniale s'appuyant sur la résonance médiatique du projet événementiel sportif.

¹ Les odeurs semblent également être un élément de marquage urbain, bien que nous ne l'ayons pas réellement perçu de manière empirique. Dans le cas d'événements sportifs, cela peut se matérialiser, par exemple, par les odeurs des merguez et des frites qui entourent les enceintes sportives, ou par l'odeur caractéristique de l'herbe fraîchement coupée sur un terrain de grands jeux.

Le renouvellement de la politique sportive

Le sport fait l'objet d'une instrumentalisation croissante depuis plusieurs décennies (Charrier, 2014) : il doit créer de l'emploi, contribuer au développement économique local, aider à la reconversion de friches industrielles, participer à l'aménagement du territoire, renforcer la cohésion sociale ou encore protéger l'environnement. Cette diversité des objectifs sous-jacents à la pratique sportive (Callède, 2002), vecteur de légitimation fut le garant de l'intervention de la sphère publique au nom d'un intérêt général (Loi Mazeaud de 1975). A Paris, on observe une concentration progressive des intérêts de l'acteur public sur des événements qui s'appuient sur des pratiques « auto-organisées » (Vieille-Marchiset, 2008), festives, ludiques et hédonistes. Elles correspondent davantage aux demandes sportives actuelles, légitimant de ce fait un peu plus l'appropriation de l'espace public par des acteurs privés marchands qui attirent plus et valorisent le sport-santé et la pratique féminine.

Le cas des courses cyclistes à Paris est très pertinent à cet égard. En cherchant à favoriser la pratique du vélo en ville (renvoyant à des objectifs environnementaux et sanitaires), la municipalité développe des mobiliers urbains qui deviennent des obstacles à l'organisation de courses. Il y a plus de vélos, mais moins de cyclisme en raison de contraintes liées à l'espace. Il en résulte une situation paradoxale où le mouvement sportif pâtit indirectement d'une politique publique en faveur du développement du sport en milieu urbain.

La course cycliste du 14^e arrondissement devient un épiphénomène car la présence physique de la discipline sportive se fait de plus en plus rare dans l'espace public urbain parisien. Cela consacre d'ailleurs cette course comme le dernier événement du genre dans Paris *intramuros*¹. Elle survit dans un format minimaliste à la faveur de sa dimension symbolique et de son lien avec le territoire hôte qui lui assurent le soutien des élus locaux. Pascal Cherki (adjoint au maire de Paris en charge des Sports de 2001 à 2008) et Amine Bouabbas (adjoint à la maire du 14^e arrondissement en charge de l'Habitat, de la Gestion locative et des Sports) ont publiquement apportés leur soutien à l'événement alors même qu'il était critiqué en raison des nuisances causées par la privatisation de la place Edgard Quinet. Ils soutiennent

¹ En dehors de l'arrivée annuelle du Tour de France.

également chaque année le club organisateur pour l'obtention des autorisations administratives préfectorales. Enfin et surtout, le soutien prend également la forme d'une subvention puisque l'Office pour le Mouvement Sportif du 14^e arrondissement finance environ 50% de l'événement.

Chaque année, la course subit la pression de riverains regrettant cette « privatisation » de l'espace public et de la préfecture, réticente à délivrer les autorisations administratives. La course commence à 19h00 ; à 22h30, il n'y a plus trace de l'événement : la vie du quartier reprend son cours. C'est ce caractère éphémère qui assure sa pérennité, mais qui en limite aussi considérablement la portée malgré la récurrence annuelle, son ancrage local et l'histoire qu'elle véhicule.

Le renouvellement des usages de l'espace public

La philosophie sportive du site des berges de Seine ne place pas les projets événementiels au rang des priorités. Cependant, la ville mobilise les événements sportifs pour encourager un renouvellement des usages de l'espace public. Ils s'établissent en complément à la redéfinition des usages notamment aux côtés de la culture. C'est un moyen d'agrémenter un concept tablant en premier lieu sur la réappropriation et les pratiques sportives auto-organisées. Il nous semble donc que la modification des usages d'un site, initiée, entre autres, par le sport et les événements, puisse contribuer à redéfinir le rapport à l'espace (Keerle, 2007). Dans ce cas, le marquage urbain inhérent à l'événementiel sportif transcrit à la fois, un lieu baigné de contraintes matérielles et une volonté politique portée en priorité sur le sport auto-organisé. Le marquage urbain se traduit par des éléments de détente et de verdure favorables à la piétonisation. Ces nouveaux usages visent à renouveler l'image de la ville, stressante et polluée, en une nouvelle aire urbaine festive (Lefebvre, Roult, 2013). Par conséquent, le sport devient un outil de légitimation (Gravari-Barbas, Jacquot, 2007) de projets urbains, comme le dispositif des Berges de Seine (Bourbillères, Charrier, Evrard, 2015), en vue d'une réappropriation de l'espace public (Andres, 2006) par les parisiens.

L'acteur public trouve aussi, à travers l'événementiel sportif, un outil particulièrement pertinent pour alimenter un patrimoine considéré comme une ressource identitaire forte (Greffé, 2011). Cela est d'autant

plus vrai à une période où la tendance est à la globalisation et à la banalisation des grandes villes internationales (Tomas, 2004). Par exemple, le marquage urbain permet de mutualiser des images et de raconter une histoire. Le cœur de Paris, la Seine et les monuments qui la jalonnent sont « rendus » aux parisiens. C'est le sport qui vient au public sur un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au-delà de l'animation de la vie locale, le marquage urbain va donc représenter une ressource pour la communication de l'événement et indirectement pour la structuration du territoire.

La valorisation patrimoniale du territoire

Les marquages urbains des événements sont révélateurs des choix en termes de politiques publiques sportives à Paris. La ville accompagne le développement de grands événements sportifs pour asseoir l'image d'une capitale dynamique et prestigieuse en s'appuyant sur des symboles inhérents au territoire (Lallement, 2010). Roland Garros traduit un positionnement très lisible : des visuels (sobres et discrets), une sémiotique patrimoniale (Champs de Mars et Tour Eiffel mobilisés), un environnement sonore singulier (silencieux et respectable) et des logos évocateurs. Nous pourrions faire une analyse similaire avec les marqueurs très forts de « La Parisienne ». Ces attributs peuvent traduire une forme de consubstantialité (Bessy, 2007) entre l'événement et le territoire par la création d'une image commune. Nous voyons poindre l'émergence d'un intérêt commun grâce au rayonnement médiatique de l'événement. Cette volonté apparaît en faveur de la fonction spectaculaire et médiatique (Pociello, 1995) remplie par ces événements qui vise la consommation d'images, de textes et de commentaires marquants que la ville utilise pour construire son récit. L'acteur public va alors accompagner le projet événementiel, en lui permettant de s'établir au sein d'un site à forte valeur patrimoniale. Il espère en retirer un bénéfice en termes d'image et de notoriété (Charrier, Jourdan, 2009), ou tout simplement pour animer et organiser le « vivre ensemble » (Chalip, 2006 ; Bayeux, 2013).

Le dispositif « Roland Garros dans la ville¹ » matérialise ce lien fort. La balle de tennis géante accrochée au premier niveau de la structure

¹ C'est un dispositif porté par la fédération française de tennis avec l'appui logistique de la ville, qui se déroule au Champ de Mars durant toute la compétition dans l'optique

de la Tour Eiffel pendant la quinzaine est un attribut assurant la réussite des images d'hélicoptères et des cartes postales. C'est un double objectif ; interne à la ville de Paris pour créer de l'émulation autour de l'événement ; et externe, à l'international, pour alimenter son rayonnement. Le marquage urbain consacre ici la constitution d'un intérêt commun (Callède, Dané, 1991) pour l'acteur public et la fédération organisatrice. On observe un marquage produit par l'association symbolique entre un édifice « patrimonialisé » et une institution qui se l'approprie par une intervention matérielle. Cette visibilité sociale dans la dimension spatiale traduit une forme de pouvoir (Veschambre, 2005). En 1993, Bourdieu insistait sur l'intérêt de décrypter ce marquage symbolique, en l'inscrivant dans des rapports de pouvoir : *« l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et est sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique, comme violence inaperçue »* (Bourdieu, 1993).

Conclusion

L'étude du marquage urbain révèle différentes logiques de spatialisation des événements sportifs. Ce sont les contraintes et les volontés politiques ou stratégiques qui définissent la manière dont le projet événementiel se donne à voir. Pour repérer cela, nous avons présenté plusieurs types de marquages urbains : au sol, visuel, « présence », logistique et sonore. De manière générale, l'événement sportif génère un rapport à l'espace qui s'appréhende par des sensations et des perceptions qui entremêlent les aspects visuels, tactiles, gestuels, olfactifs, sonores... Ces modalités sensorielles interagissent les unes sur les autres et se hiérarchisent temporairement dans des habitudes permettant d'éviter l'impression d'un chaos perceptif (Torgue, 2005). L'utilisation de symboles peut favoriser l'ancrage de l'événement en étant un moyen de faire écho au patrimoine et à l'identité du territoire (Merle, 2004). À cet égard, la notion « d'empreintes urbaines »¹ semble pertinente dans le cas de l'événementiel sportif dans l'optique d'intégrer l'impact *a posteriori* de l'événement, notamment² en termes

de faire vivre l'événement en dehors des courts (des animations de partenaires, un terrain de terre battue en libre-service, un écran géant).

¹ Au sens figuré, l'empreinte est une marque durable, profonde et ayant un caractère distinctif. Définition consultée sur le Portail CNRTL le 07/01/17.

² Cela fait aussi référence à la récurrence du projet événementiel convoquant une mémoire du territoire, l'un des quatre piliers du territoire selon Di Méo (1991).

d'héritage social (Misener, Mason, 2006 ; Preuss, 2007) ou de « mémoire » (Farge, 2002) du territoire.

Le sport au niveau local est un enjeu symbolique et social car les communes doivent faire des choix stratégiques pressées par des demandes très diversifiées (Haschar Noé, 1989, Honta, 2008). Ainsi, dans ces cas, l'événement peut devenir très attractif pour l'acteur public, qui, bien que non impliqué initialement, y voit un outil pour alimenter sa politique publique. Finalement, quelle que soit la taille ou le rayonnement de l'événement sportif, la ville de Paris en autorisant le déroulement du projet sur l'espace public, se sert de la dimension symbolique inhérente au marquage urbain pour structurer le territoire.

L'événement peut alors jouer sa partition de médiateur territorial (Augustin, 2011) en renforçant le dialogue de cohésion sociale, par l'utilisation d'un espace vécu, qui forme des représentations ancrées localement plus ou moins inscrites dans la durée. Les empreintes urbaines deviennent cet outil par lequel l'événement, ce temps à part dans la société, se matérialise, se formalise et/ou se pérennise. Les attributs matériels soulignent l'intérêt de le percevoir à travers un lieu (Levy, 1991), par l'intermédiaire de représentations symboliques et d'appropriations alimentant l'espace vécu (Di Méo, 1991, 2004). Dès lors, l'événement sportif qui s'établit dans l'espace urbain devient un enjeu pour l'acteur public qui l'accompagne à la faveur d'un marquage vecteur de sens dans l'espace social.

Hugo Bourbillères
Docteur, Laboratoire E3S EA 1342
Université de Strasbourg

Barbara Évrard
MCF, Laboratoire CETAPS EA 3832
Université de Rouen

Dominique Charrier
MCF HDR, Laboratoire CIAMS EA 4532
Université Paris-Sud

Bibliographie

Anadon M., « La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches Qualitatives*, 26(1), 2006, p. 5-31.

- Andres L., « Temps de veille de la friche urbaine et diversité des processus d'appropriation : la Belle de Mai (Marseille) et le Flon (Lausanne) », *Géocarrefour*, 81(2), 2006, p. 159-166.
- Augustin J.P., « Corps sportifs en ville », *Urbanisme*, n°325, 2002, p. 38-40.
- Augustin J.P., *Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie*, Armand Colin, 2011.
- Bayeux P., *Le sport et les collectivités territoriales*, Presses Universitaires du Sport, 2013.
- Bessy O., « Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », in Corneloup, J. (dir.), *Sciences Sociales et loisirs sportifs de nature*, Editions du Fournel, 2007.
- Bourbillères H., Charrier D., Evrard B., « Démocratie participative et politique sportive : l'exemple des événements parisiens », *Revue Européenne Management du Sport*, mars 2015, p. 17-31.
- Brunet R., Ferras R., Théry H., *Les Mots de la géographie*, La Documentation française, 1992.
- Chalip L., « Towards Social Leverage of Sport Events », *Journal of Sport & Tourism*, 11(2), 2006, p. 109-127.
- Callède J.P., Dané M., *Sociologie des politiques locales : trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde)*, MSHA de Bordeaux, 1991.
- Cavaillé F., *L'expérience de l'expropriation*, ADEF, 1999.
- Charrier D. « Système sportif et politiques locales : analyse rétrospective et éclairage prospectif (1960-2030) » In Lapeyronie B., Charrier, D., (dir.) *Les politiques sportives territoriales : savoirs et questionnements*, Editions Kreaten, 2014.
- Charrier D., Jourdan J., « L'impact touristique local des grands événements sportifs », *Revue Téoros, Tourisme, sport et développement : enjeux et interdépendances*, 28(2), 2009.
- Dey I., *Grounding Grounded Theory: Guidelines for Qualitative Inquiry*, Emerald Group (Publishing Limited, 1ère édition), San Diego, 1999.
- Di Méo G., *L'homme, la société, l'espace*, Anthropos, 1991.
- Di Méo G., « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de Géographie*, 113(638-639), 2004, p. 339-362.
- Escaffre F., « Les lectures sportives de la ville. Formes urbaines et pratiques ludo-sportives », *Espaces et Sociétés*, 122(3), 2005, p. 137-157.
- Gagnon Y-C., *L'étude de cas comme méthode de recherche*, Presses Universitaires du Québec, 2^{ème} édition, 2012.

- Gasparini W., Vieille-Marchiset G., *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*. Presses universitaires de France, 2008.
- Gravari-Barbas M., « La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'événement », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 86e année, n°3 : *L'événementiel et les villes touristiques*, 2009, p. 279-290.
- Glaser B. G., Strauss A. L., *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Transaction Publishers, 1967.
- Greffé X., « Artisans et métiers d'art : les enjeux du patrimoine culturel immatériel », Complément au rapport BENHAMOU et THESMAR, 2011, p. 101-120.
- Gresser B., Bessy O., « Le management d'un événement sportif » In Lacroix, G., Waser, A-M. *Le management du sport : 15 études de cas corrigées*, Les Éditions d'Organisation, 1999.
- Haschar-Noé N., « L'évolution des subventions municipales aux associations sportives (1965-1995) » In Vivier C., Loudcher J-F. (s.d.), *Le sport dans la ville*, L'Harmattan, 1998, p. 135-152.
- Keerle R., « Territorialisations par le sport : Un regard géographique » In Louveau C., Drouet Y. (dir.) *Sociologie du sport. Débats et critiques*, L'Harmattan, 2007, p. 235-250.
- Lallement E., *La ville marchande, enquête à Barbès*, Téraèdre, 2010.
- Lefebvre S., Roult R., Augustin J-P (dir.), *Les nouvelles territorialités du sport dans la ville*, Presses de l'Université du Québec, 2013.
- Lévy J., « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », *Espaces Temps*, 51-52, 1991, p. 102-142.
- Maresca S., Meyer M., *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- Merle S., « Le stade Geoffroy Guichard de Saint-Etienne, un "monument" du sport local ? », *Géocarrefour*, 79(3), 2004, p. 213-222.
- Misener L., Mason D.S., « Creating community networks : Can sporting events offer meaningful sources of social capital ? », *Managing Leisure*, 11, 2006, p. 39-56.
- Piquet S., *Sponsoring et Mécénat. La communication par l'événement*, Vuibert gestion, 1985.
- Pociello C., « La production sociale de la performance », *Les Cultures sportives*, PUF, 1995, p. 199-217.
- Preuss H., « The Conceptualisation of Measurement of Mega Sport Event Legacies ». *Journal of Sport Tourism* 12(3), 2007, p. 207-228.

- Ségaud M., Brun J., Driant J-C., *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Armand Colin, 2002.
- Smith A., Weed M., « The potential of narrative research in sport tourism », *Journal of Sport & Tourism*, 12(3/4), 2007, p. 249-269.
- Tomas F., « Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain », *Géocarrefour*, 79(3), 2004, p. 197-212.
- Torgue H., « Immersion et émergence : qualités et significations des formes sonores urbaines », *Espaces et sociétés*, 122(3), 2005, p. 157-166.
- Veschambre V., « Patrimonialisation et enjeux politiques : les édifices Le Corbusier à Firminy », *In Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, *Norois*, 185, 2000, p. 125-138.
- Veschambre V., « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace », *Norois*, 195, 2005, p. 79-92.
- Vieille-Marchiset G., *La diversité de pratiques sportives dans les quartiers populaires : entre l'associatif et l'auto-organisé dans Le sport dans les quartiers*, Presses Universitaires de France, 2008.
- Vigneau F., *Les espaces du sport*, Que sais-je ? n°3410, Presses Universitaires de France, 1998.

Stratégies métropolitaines et politiques sportive à Montpellier (1995-2015).

Tentative de caractérisation de la contingence territoriale

Quatre idées empruntées au texte de l'appel à communication du colloque Ville et sport introduisent le propos. La première renvoie à la fabrication d'une image sportive, considérant que le sport constitue une ressource qui peut nourrir des représentations. En lien avec cette première considération, la deuxième idée pointe les événements ou les équipements sportifs en tant qu'instruments de promotion territoriale. La troisième envisage les activités et pratiques sportives comme supports de politiques d'urbanisme. Enfin, l'idée de recomposition territoriale est associée à la question sportive.

Prenant appui sur ces quatre idées, l'association des thèmes ville et sport renvoie en l'occurrence à deux thèses qui ont eu à traiter du cas de Montpellier. Celle de Régis Keerle (2002) a interrogé la dimension géographique du sport, ce terrain lui ayant permis d'analyser la politique sportive d'une grande ville. La stratégie d'expansion de cette politique à partir de 1977 (équipements et subventions aux associations sportives) a contribué à la hisser à un haut niveau de notoriété spécifique (1^{re} ville sportive du classement du quotidien L'Équipe en 1997) et globale (intégration des événements sportifs dans la communication interne et externe de la Ville, cf. figure 1). La thèse de Laurent Viala (2001) a investi les formes et modalités des projets urbains soutenant la construction métropolitaine des grandes villes françaises. Sa conclusion a permis de qualifier l'idéologie métropolitaine à l'œuvre et ses ressorts.

Ces deux thèses ayant intéressé les années 1995-2000 (plus largement 1980-2000), leur rapprochement a produit une convergence d'intérêts autour de politique sportive et politique d'urbanisme, projet sportif et projet urbain, avec plusieurs enjeux à la clé croisant des questions relatives à l'aménagement urbain, à la réalisation d'équipements, à l'organisation de grands événements, à la fabrication d'une image, mais également des questions de gouvernance. Au final, c'est une recherche

duale dont nous avons exposé les premiers résultats dans ce colloque, lequel nous a permis de tester la pertinence de son questionnement, l'intérêt de ses attendus et d'engager la mise à l'épreuve de son hypothèse centrale.

Ce texte articule quatre temps. Après avoir rappelé les termes de la problématique, il s'attache à définir le terrain investigué et les principes de méthode retenus, à exposer les résultats intermédiaires avant d'en fournir en conclusion une interprétation.

Rappel des termes de la problématique

Par la synthèse, nous examinons la mesure dans laquelle les politiques sportives présentent une forme de sensibilité aux inflexions que connaissent dans le temps les villes et leurs agglomérations relativement aux stratégies urbaines qui les guident. Il s'agit plus précisément de questionner la réalité du rôle des politiques sportives publiques locales dans l'affirmation du rang métropolitain des grandes villes françaises. Comment se comportent-elles vis-à-vis du processus d'affirmation métropolitaine dans lequel ces dernières sont progressivement entrées au sortir des années 1970 ? Ici, c'est la question sportive qui constitue le point d'entrée, mais il serait intéressant de déployer notre problématique en mobilisant une approche totale se saisissant d'autres thématiques, dont par exemple la question culturelle (Baraize, Négrier, 2002).

La « question sportive » témoigne du changement observé ces vingt dernières années dans les rapports intimes qui associent, en tension, d'une part, construction idéologique de la métropole (1977-2000) et, d'autre part, considération politique du territoire dans ce qu'il a de plus essentiel. Cette évolution, que la question sportive accompagnerait, se traduit en partie par une inversion des termes sur la période de référence 1995-2015. L'on passerait du territoire métropolisé touchant à ses limites au sortir des années 1990, à la métropole territorialisée s'annonçant depuis le début des années 2000, une décennie de prise de conscience et de mobilisation législative (Grenelle I et II, ALUR, NOTRe, notamment) rendant compte de cette préoccupation. Nous serions enfin depuis peu face à la nécessité de donner un vrai tour opérationnel à ce changement. Cette hypothèse reçoit une nuance : la synchronisation éventuelle entre politique sportive et politique

d'urbanisme conserve une dimension aléatoire du fait de l'incertitude de l'évolution des divers sports au sein du champ sportif. C'est ainsi que, par exemple, le tennis de table a progressivement disparu depuis 2003 de l'image sportive de Montpellier, tandis que la patinoire inaugurée en 2000 n'a toujours pas suscité, malgré de nombreuses prophéties du discours municipal, l'accès au plus haut niveau du club de hockey sur glace de la métropole.

Montpellier,
la ville qui réalise ses rêves...

Montpellier
le festival Techno

Le tramway de l'an 2000
Nord par Grimaldi et Baudry

Le Groupe du Monde
France 98

La Future Grande Bibliothèque
Paul Clément et Boris Haché

Le Festival de Montpellier
France

Le quartier Antigone
Anne Jolly

Le Forum Opéra
Palais des Congrès
Clément Jouve

Le Festival de Montpellier
France

Le Festival de Montpellier
France

Le Festival de Montpellier
France

Il y a 15 ans, Montpellier prenait les traits d'une petite surdouée qui promettait beaucoup... Aujourd'hui la cité médiévale, réputée pour ses universités et appréciée pour son charme ensolité a su s'inscrire dans la modernité. On veut maintenant à Montpellier en entrepreneur

en festivalier, en congressiste, en amateur d'art et d'architecture, en supporter de football ou en "accro" de musique techno... On y viendra bientôt en plaisancier quand, avec Port Marianne, sera réalisé le rêve de rejoindre la Méditerranée.

Montpellier, c'était le Sud, c'est maintenant un peu plus que le Sud.

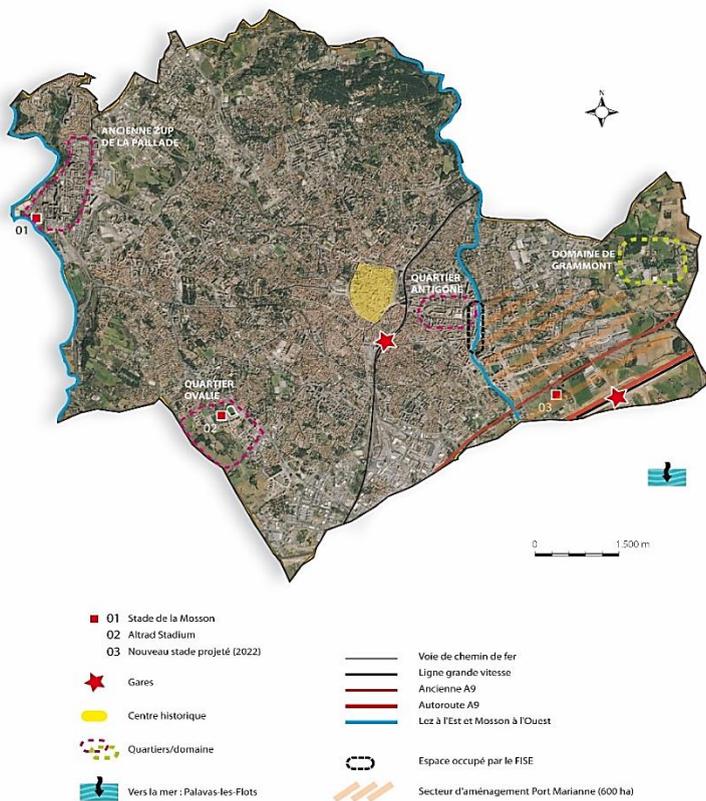
Georges Frêche
Président de Montpellier District

MONTPELLIER DISTRICT

Le sport, argument déjà ancien de promotion. Source : Le Monde, 16.07.1998

Définition du terrain et des principes de méthode

La métropole montpelliéraine s'affiche à l'échelle du périmètre étriqué de son intercommunalité (31 communes aujourd'hui au lieu des 41 prévues dans le projet initial en 1999 ; Baraize, Négrier, 2005). Franchissant le seuil de l'année 2000, on entre dans le temps de révélation de la disjonction entre métropole et territoire. L'intégration communautaire (avec le SCOT en 2006) et la métropole par défaut (loi 2014, statut 2015) ouvrent l'horizon à la métropole territorialisée misant sur un développement urbain localement inspiré mettant réellement en projet le territoire d'accueil.



Fond de carte : geoportail • Conception : R. Kicior, L. Viala • Réalisation : L. Viala • septembre 2017

Repères pour une juste représentation du territoire de la commune de Montpellier.
 Source : ©IGN, Géoportail, 2017

Fin 2016, le projet « Montpellier métropole territoires » porté par la vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, adjointe au maire de Montpellier, déléguée à l'urbanisme et l'aménagement durable, annonce l'engagement de la collectivité sur cette voie (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017).

Sur le plan méthodologique et par la synthèse, l'appréciation de la part prise par la question sportive dans la trajectoire métropolitaine de Montpellier repose d'une part, sur la prise en compte de trois enjeux : la fabrication d'une image, la contribution à la structure urbaine, la gestion du rapport au local, d'autre part, sur l'identification de trois objets que nous croisons : les grands équipements, les grands évènements et les grandes logiques d'activités.

Résultats intermédiaires

Ils prennent appui sur l'analyse de la logique temporelle de trois stades (Mosson, Altrad, Projet), l'évolution d'un grand évènement - le Festival international des sports extrêmes ou FISE - et l'intégration d'une logique d'activité à travers le cas de la course camarguaise. Il s'est donc agi d'apprécier la part prise par les stades, le FISE et la course camarguaise successivement dans la fabrication d'une image sportive et métropolitaine, dans le dessin d'une structure urbaine de niveau métropolitain et dans la considération du rapport au local avec l'évaluation de l'état de disjonction territoriale, c'est-à-dire de l'écart entre ce qu'est fondamentalement le territoire historiquement constitué et ce que devient son identité dans cette évolution. Autrement dit, l'enjeu est de comprendre comment s'exprime la localité métropolitaine : est-elle plutôt respectueuse des fondements territoriaux, plutôt dans leur renouvellement, plutôt dans leur mise à jour ?

Les grands équipements sportifs au risque du décrochage territorial

Le stade historique de la Mosson (ex-ZUP de la Paillade, cf. figure 2), haut lieu des performances du Montpellier Hérault football club (champion de France en 2012), prend sa forme actuelle en 1974. Construction d'un grand club de football et d'un stade de référence sont allés de pair comme dans bien des cas. L'ancrage dans le quartier

participe très concrètement à son identité. Le club en est en partie issu. Le stade a accueilli des matches de la coupe du monde de football 1998. Aujourd'hui, il semble vivre ses derniers instants, car situé en zone rouge au plan de prévention du risque inondation (PPRI) ; les dégâts causés par la montée des eaux de la rivière Mosson sont de plus en plus difficiles à couvrir par les assurances. Le deuxième stade retenu par notre problématique est l'Altrad stadium, un équipement de 2^e génération (investissement 63 M euros, dont 35 M par la Ville) livré en 2007, qui accompagne les ambitions affichées pour le développement du rugby à Montpellier. La dynamique nouvelle du club et l'opportunité de prendre part à l'accueil de matches de la coupe du monde de 2007 ont favorisé la réalisation de ce projet. En écho au premier stade (Mosson), le troisième est un stade en projet, qui doit le remplacer. Les seules informations disponibles renseignent sur sa localisation, une échéance (2022), un programme (25.000 places, grande salle), un mode de financement public/privé. Ce stade devrait prendre place en limite sud-est de la commune entre le nouveau tracé de l'autoroute A9 et l'ancien tracé déclassé en boulevard urbain, à deux pas de la future gare TGV en cours de finalisation. Autrement dit, dans un secteur d'aménagement émergent.

Ainsi, ces trois stades couvrent non seulement les 20 ans (1995-2015) que nous scrutons, mais également une troisième période qui ouvre à la prospective (2015-...). Que retenir de ce premier objet : le stade ?

Sur le plan de la fabrication d'une image, deux regards s'imposent. D'abord, vus globalement, les grands équipements peuvent à eux seuls faire image, par exemple du fait d'une architecture remarquable ayant mobilisé un grand architecte. Rien de tel ici. Ils sont par ailleurs indissociables des grands clubs qu'ils accueillent, de leurs performances et de la médiatisation de celles-ci. Cela a été et est encore le cas avec La Mosson, mais également avec l'Altrad stadium. Il faut également compter avec l'histoire sociale du quartier d'accueil. Les deux stades existants entrent dans ce registre. Le stade de la Mosson a partie liée avec le quartier. L'Altrad Stadium n'en est pas encore arrivé à ce niveau de participation, compte tenu de l'ancienneté relative, et du stade, et de l'équipe de rugby. C'est sans doute la coupe du monde de rugby (2007) qui a fait entrer ce grand équipement dans la logique d'image. Ensuite, vu plus spécifiquement, quelle est la nature de la relation ville/sport ? Avec le stade de la Mosson, on est dans la construction sociale de l'image de la ville sportive. Avec l'Altrad

Stadium, la logique aménagiste se saisit de l'image de la ville sportive (cf. figure 3). L'opération de *naming* (passage de l'appellation Yves du Manoir à Altrad stadium en 2014¹) vient compléter l'effet recherché. Avec le nouveau stade, la logique aménagiste est toujours présente, mais cette fois sur le mode de l'opportunité : l'image de la ville sportive vient, par le nouveau stade, soutenir l'aménagement d'un secteur d'avenir (celui de la gare TGV) mais quelque peu en difficulté d'organisation.

PROGRAMME DU QUARTIER



Ovalie en chiffres :

- Quartier résidentiel de 35 ha totalisant 225.000 m² de SHON.

Comprend à terme :

- 195.000 m² SHON pour un total de 2.500 logements collectifs,
- 30.000 m² SHON de bureaux, commerces et équipements publics.

Equipements publics :

- Crèche Joséphine Baker.
- Ecole maternelle Olympe de Gouge.
- Ecole primaire Esope.
- Complexe de rugby Yves du Manoir.
- Maison de retraite Françoise Gauffier.

Et à proximité :

- Collège Marcel Pagnol.
- Piscine Marcel Spillaert (Chamberte).

Espaces verts :

- Parc du Belvédère.
- Parc du Rieucoulon.

Dessertes :

- La ligne de tramway n°2 station des « Grisettes », à 10 mn.
- Une ligne de bus (la ronde) directe vers le centre-ville.
- Un réseau de pistes cyclables sécurisé.



Question sportive et aménagement urbain. Source : Programme du quartier Ovalie. SERM

¹ L'incertitude pesant sur le renouvellement du contrat de naming au-delà de la saison rugbyistique 2018-2019 illustre le risque d'un changement de nom nuisant à la constitution de l'identité du stade ; cf. Dalattre, Aimé (2010).

Sur le plan de la structure urbaine, la contribution des grands équipements sportifs à la structure urbaine de la ville relève de l'évidence : bien que n'attirant un public que périodiquement, l'implantation d'un grand équipement contribue à la lisibilité du territoire. Les grands équipements ont accompagné les choix de développement urbain au travers des quartiers : Mosson pour La Paillade, l'Altrad stadium comme facilitateur de l'ouverture d'un nouveau secteur à l'urbanisation ; le dernier stade en projet révèle également la corrélation forte entre grand équipement et projet urbain (ambition métropolitaine). Mais il faut souligner que les logiques de localisation servent désormais les stratégies urbaines métropolitaines et qu'en ce sens la relation au quartier et à sa réalité sociale semble moins déterminante. Cela conduit à examiner le rapport au local.

Celui-ci, incarné par la vie des quartiers, s'est d'abord vu consacré par le grand équipement : c'est le cas à la Paillade qui accueille le grand stade dans les années 1970. Toutefois avec l'Altrad Stadium, le schéma s'inverse : c'est le grand équipement qui doit générer un nouveau rapport au local. Il s'agit d'inventer sur cette partie du territoire une localité renouvelée : le quartier qui va se déployer à partir du stade s'appellera Ovalie¹ et valorisera les valeurs attachées à la nature et au grand air. Le projet de nouveau stade participe au continuum urbain observé à Montpellier d'ouest en est ; le tramway donne à ce *continuum* sa colonne vertébrale et son orientation (vers la mer).

Au final, le comportement de la question sportive vis-à-vis de la stratégie urbaine à l'œuvre sur la dernière période se caractérise par une sorte de décrochage territorial qui s'explique par la non-intégration du référentiel sectoriel sportif dans le référentiel global de la stratégie urbaine². Le basculement vers la métropole territorialisée ne semble pas bénéficier du soutien de la question sportive. Celle-ci semble par contre toujours rejoindre les logiques opposées considérées comme désormais dépassées, c'est-à-dire celles du territoire métropolisé.

¹ Une illustration du savoir symboliser local dans le prolongement de l'évocation des réseaux symboliques mobilisée par Jean-Paul Callède (2007).

² Nous reprenons ici le modèle d'analyse adapté par Patrick Bouchet (1996).

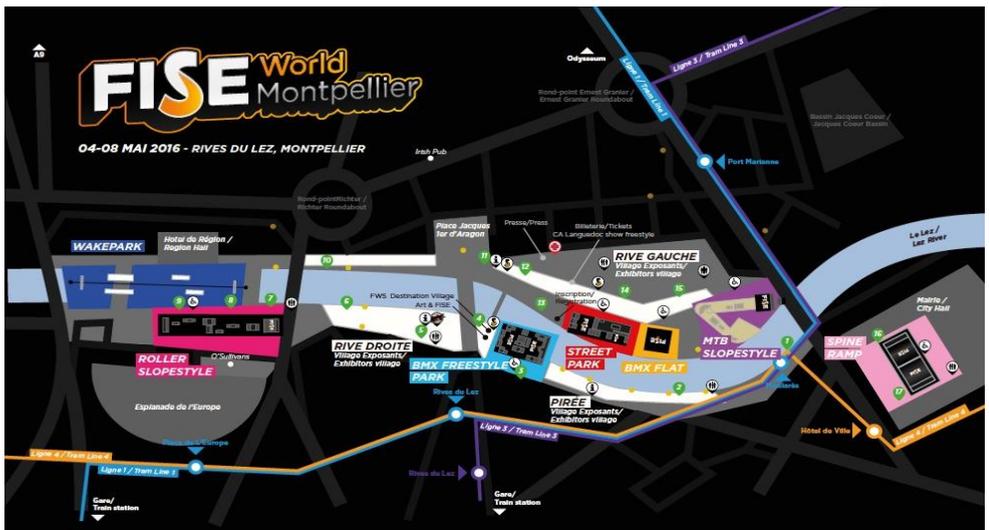
Un grand évènement sportif emblème du ré-ancrage territorial

Un seul grand évènement est mobilisé sur les trois périodes. Le FISE les couvre à lui seul puisqu'il est créé en 1997 à Palavas-les-Flots, s'installe à Montpellier en 2003 et a fêté son 21^e anniversaire en 2017. Par ailleurs, il a connu au moins deux inflexions utiles pour éclairer notre problématique. Elles correspondent d'une part, à son développement à l'international et son ouverture au plan national, apportant ainsi un éclairage fort quant à la question de la contribution du grand évènement à la fabrication de l'image de la ville comme grande ville, comme métropole « capitale des sports extrêmes » (MMAG, mai 2017, p. 8). Le FISE s'exporte ainsi à l'international : son fondateur, le Montpelliérain Hervé André-Benoit, a lancé en 2013 le FISE World Series, un championnat itinérant de sports extrêmes. D'autre part, à son intégration territoriale avec la déclinaison à l'échelle des communes de l'agglomération montpelliéraine d'épreuves qui permettent des sélections de participants amateurs pour l'évènement principal FISE World Series à Montpellier. Cet évènement, après avoir séjourné sur le site de Grammont (un vaste espace situé en limite nord-est du territoire communal), s'installe en 2007 dans la partie de la ville qui incarne alors son dynamisme urbain, à savoir dans le secteur d'aménagement Port Marianne, précisément sur le fleuve Lez séparant les quartiers Consuls de Mer et Richter (cf. figure 4).

Ainsi, sur le plan de la fabrication d'une image, le FISE contribue clairement depuis sa création à l'image de la métropole comme à l'image sportive de la ville et de son agglomération. Il s'agit d'un évènement annuel qui fait référence dans le domaine des sports extrêmes, lesquels s'accommodent assez aisément du cadre urbain. Les organisateurs ont décliné le FISE à l'échelle nationale (FISE Xpérience) et internationale en inscrivant Montpellier dans un réseau mondial (Dubai, Hammamet, Djerba, Algérie, Koweït, Amérique du nord, Chine). Le festival trouve également une place dans quelques circuits internationaux sur des disciplines choisies (par exemple, coupe du monde de BMX Freestyle Park en 2017). L'image développée repose sur le caractère international, jeune du public, dynamique des disciplines sportives pratiquées, et urbain avec l'inscription de l'évènement dans la ville. Sur le plan de la structure urbaine, le FISE occupe un site particulier dans la ville (rives du Lez) et, quelque part, participe dans l'ordre du temporaire à l'armature urbaine.

Sur le plan du rapport au local, le FISE se décline à l'échelle de l'agglomération depuis la création en 2012 du FISE Métropole essaimant dans les communes de l'agglomération avec des compétitions amateurs qui trouvent une place de choix puisque la finale du FISE Métropole ouvre le FISE world Montpellier. Le partenariat public consiste en un financement direct de 360 000€ par la Métropole et 195.000€ par la Ville (équivalent 300 000€ en logistique), 50 000€ étant consacrés à sa déclinaison locale.

Au final, le comportement de la question sportive (sur la base du FISE) vis-à-vis de la logique territoriale à l'œuvre sur les trois périodes se caractérise par une sorte de cohérence et d'accompagnement, à savoir que le basculement vers la métropole territorialisée semble bénéficier du soutien de la question sportive. La correspondance se fait d'ailleurs de façon assez remarquable puisque l'acceptation territoriale (au-delà de la ville centre de l'agglomération) s'effectue également au bénéfice de l'ordre métropolitain.



Le FISE dans la ville. Source : Hurricane FISE, dossier de presse 2016

Une activité sportive symbolisant l'enracinement local au risque de l'abus territorial

Une seule activité est également mobilisée. Ce troisième groupe d'objets rassemble les différentes activités sportives, des plus médiatisées à celles qui le sont le moins. La typologie de ce groupe d'objets intègre les activités traditionnelles du territoire comme, en l'occurrence, la course camarguaise. Le territoire d'élection de cette pratique est relativement bien délimité, du delta du Rhône aux communes de la Métropole. La ville de Montpellier y a laissé quelques traces tout au long du XX^e siècle avec deux arènes construites (aujourd'hui disparues) et plusieurs installations légères en une diversité de lieux de la ville (d'où le nom du quartier Près d'arènes). L'actualisation de cette pratique taurine a été amorcée par le Conseil général de l'Hérault en 1988 au Château d'Ô (lieu de culture) avec le Taureau d'Ô, mais elle y a pris fin en 2002. Depuis la fin des années 1990, après avoir amorcé un renouveau (nouvelles arènes, écoles de raseteurs, nouveaux clubs taurins, etc.), l'engagement de la Métropole est, quant à lui, toujours actif. Son site Internet consacre plusieurs pages à cette pratique, qui expliquent qu'elle y a une place d'avenir. Un guide de la course y est à disposition des métropolitains et de leurs visiteurs. Nombre d'autres indices plaident en faveur de cet élan : le maire de Baillargues, un ancien raseteur, s'est vu confier la présidence de la commission Sports et traditions sportives de la Métropole en 2014¹, la fête du taureau « spécialement conçue pour les néophytes » (MMAG, juin 2015, p. 17) qu'y organise la Métropole depuis 2010 s'y pérennise, un Trophée taurin Montpellier Méditerranée Métropole existe depuis 2015. Dernier détail, la Métropole affiche, dans une vidéo de promotion de son territoire, une carte des équipements sportifs dans laquelle figurent les dix arènes. Symétriquement, on remarque que le président de la Fédération Française de la Course Camarguaise, qui a reçu la médaille de citoyen d'honneur de la Métropole des mains de son président, Philippe Saurel, le maire de Montpellier élu en 2014, avec lequel il soutient la demande d'inscription de la course camarguaise au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, peut quant à lui envisager de mettre un des grands équipements de la Ville (le Parc des expositions) au service de son sport.

¹ Illustration de liaisons analysées par Michel Koebel (2011).

Sur ces bases, l'analyse révèle, quant à la fabrication d'une image, que « Sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, la Bouvine est chez elle. La course camarguaise est une tradition bien vivante, ancrée dans nos racines et il convient de la faire découvrir à ceux qui ne la connaissent pas » (L'actu du pass Métropole, n°5, mai 2015). L'enjeu en termes d'image tient dans la capacité à mobiliser une activité dont ni le caractère sportif ni le rapport à la modernité ne s'affichent encore avec grande évidence. Comment alors miser sur la course camarguaise pour promouvoir l'image sportive et/ou l'image métropolitaine ? Cette situation semble admise :

« La course camarguaise est une institution plusieurs fois centenaire. Aussi, il convenait de repenser son approche et de moderniser un tant soit peu la compétition et la communication autour de l'événement. Ainsi est né le Trophée Taurin de Montpellier Méditerranée Métropole qui entre en piste pour séduire connaisseurs et néophytes » (ibid.).

Ensuite, sur le plan de la structure urbaine, l'apport apparaît avec peut-être plus de clarté. L'intégration des arènes au parc des équipements sportifs de la Métropole, organisée à l'échelle de son territoire, permet tout à la fois de le compléter à moindre frais (les arènes pouvant accueillir d'autres types d'événements sportifs, notamment) et de renforcer le réseau des équipements sur ce territoire en parvenant, dans le même temps, à nourrir l'idée d'intégration métropolitaine des communes périurbaines (cf. figure 5).

Enfin, le rapport au local se joue sur un mode particulièrement direct mais que l'on parvient à associer sans peine aux logiques connues déjà présentes dans les enjeux d'image et d'aménagement : « Capitale Sport, Montpellier Méditerranée Métropole accompagne nos équipes sportives de haut niveau, accueille et organise de grands événements nationaux et internationaux, mais elle n'en demeure pas moins une terre de traditions »¹. Le poids des territoires périurbains semble, par une succession de réductions (périurbain/rural, rural/tradition), justifier la récupération métropolitaine de la course camarguaise :

« Nous souhaitons faire revenir du public dans les arènes, des jeunes, des familles, des nouveaux arrivants à qui il faut donner envie de

¹ Plaquette de présentation du Trophée taurin, <http://cdt34.media.tourinsoft.eu/>.

Conclusion/discussion

En quoi les éléments de connaissance exposés permettent-ils de poursuivre les investigations ? Évaluer le comportement de la question sportive mobilisée dans le champ de l'urbanisme et du développement urbain et métropolitain exige d'apprécier le caractère volontaire/déterminé/organisé/stratégique ou opportuniste de cette mobilisation, mais également la nature et le rôle de ses acteurs, ainsi que ses modalités.

Sur la première période (... - 2000), le développement métropolitain se construit selon un mode exogène. Prise globalement, la question sportive œuvre en jouant l'arrachement au local et en se soumettant aux règles de la concurrence métropolitaine mobilisant les mêmes armes partout, ici à Montpellier comme ailleurs. Sur la deuxième période (2000-2015), l'évolution progressive de l'équation précédente, tout en préservant les acquis, intègre une nouvelle conscience et donc considération de ce qu'est le territoire et de ce qu'il ne peut tolérer. La question sportive contribue différemment avec plus ou moins d'intensité à cette intégration territoriale de la métropole « cultivée hors sol » sur la première période. Enfin, en dernière période (2015-...), une première question intervient : l'intégration territoriale va-t-elle se poursuivre et selon quelle intensité ? Elle est immédiatement suivie d'une seconde : selon quel mode ?

Trois scénarios se dessinent. Le premier affiche l'idée d'un abus territorial c'est-à-dire l'exhumation de fondamentaux plus ou moins ancrés et leur projection directe dans le réel au risque du rejet, telle une greffe qui ne prendrait pas. La question de la course camarguaise et plus largement de la culture taurine pose de ce point de vue question (Jarrige, Négrier, Smyrl, 2015). Le deuxième scénario se situe dans ce que l'on peut appeler l'évocation territoriale pouvant conduire à des actions concrètes de valorisation et de protection de fondamentaux, mais se jouant également de façon déterminée dans l'ordre de l'imaginaire promu. Le FISE montre de belles capacités à supporter cette option. Enfin la dernière voie se joue sur fond de dissonance territoriale par transmutation des fondamentaux touchant à leur nature même.

Lorsque la question sportive devient prétexte, l'écart avec le territoire croît. Les grands équipements portent en eux (via le choix de leur localisation et le lien avec les clubs et leurs histoires) cette possibilité et témoignent ainsi d'une nouvelle figure de la contingence territoriale.

Régis Keerle
Université Rennes 2
UMR CNRS 6590 ESO

Laurent Viala
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier
Laboratoire Innovation, Formes, Architectures, Milieux.

Bibliographie

Baraize F., Négrier E., « Montpellier. « Victoire à domicile... » », in Dolez B., Laurent A., *Le vote des villes*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Chroniques électorales », 2002, p. 229-245.

Baraize F., Négrier E., « Quelle communauté d'agglomération pour Montpellier ? », in Baraize F., Négrier E. (éd.), *L'invention politique de l'agglomération*, 2005, p. 99-127.

Bouchet P., Politiques sportives municipales : analyse comparative des référentiels et des stratégies, et enjeux intercommunaux. Le cas de l'agglomération grenobloise, Thèse de doctorat en Sciences Appliquées, mention STAPS, 1996.

Callède J.-P., « Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine », *Histoire, économie et société*, 2007/2, p. 75-85.

Dalattre E., Aimé I., « Le « naming » : une forme de parrainage originale », *Management & Avenir* 2010/5 (n° 35), p. 51-70.

Jarrige F., Négrier E., Smyrl M., « La ressource foncière comme ressource politique. Une comparaison entre Denver (Colorado – USA) et Montpellier (Languedoc-Roussillon – France) », *Pôle Sud* 2015/1 (n° 42), p. 43-62.

Keerle R., Sports et territoires. Contribution à une géographie du pouvoir : une géographie sociale du champ sportif, thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier III, 2002.

Koebel M., « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/Agir*, n°15, 2011/1, p. 39-47.

L'actu du pass Métropole, <http://www.montpellier3m.fr/actu-pass-metropole>.

Le MMAG, Magazine d'information de Montpellier Méditerranée Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole, Montpellier territoires. Une métropole productive, 2017.

Viala L., *Le géographe et l'espace public urbain : situations, contextes, enjeux dans les aires métropolitaines françaises*, thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier III, 2001.

Les apports de la sociologie de la transaction sociale à l'étude du sport dans les villes nouvelles : le cas de Cergy-Pontoise

Les pratiques sportives prennent place dans des espaces qui peuvent se limiter à un lieu, mais qui ne sont jamais déconnectés d'un contexte socio-spatial, en l'occurrence d'une ville et d'un espace urbain, d'un contexte politique, économique et historique. En effet, elles s'inventent et se réalisent aussi en dehors de dispositifs institutionnels destinés à leur émergence, à leur développement et à leur diffusion. Il convient donc de les appréhender en situation. Cette orientation constitue le fondement du regard que la sociologie de la transaction sociale porte sur les activités *in urbis* que j'adopte ici. Ce paradigme se définit comme un courant étudiant les effets de l'aménagement des villes sur la vie quotidienne des citoyens à partir d'une double lecture de l'espace public (Habermas, 1997) et du conflit au sens simmelien du terme (Simmel, 1999). Ce texte a donc pour but de discuter de ses principales fécondités mais également d'en pointer les limites. Aussi, nous développerons le cas de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise afin de comprendre la portée politique du paradigme de la transaction sociale. En son sein, l'Île de loisirs, espace ludo-sportif qui se déploie au fil d'étangs situés dans la dernière Boucle de l'Oise, représente aujourd'hui l'espace de loisirs le plus fréquenté d'Europe occidentale. L'appréhension des logiques qui ont présidé à ces aménagements apparaît indispensable pour observer les mutations sociales qui s'opèrent aujourd'hui en ce lieu.

Dans cette optique, il s'agit d'abord d'analyser les logiques d'aménagement dédiés aux sports dans les villes nouvelles, en questionnant les formes d'appropriation de l'espace par les citoyens (Remy, 2016) à travers l'histoire de Cergy-Pontoise et celle de l'Île de loisirs, terrain sur lequel j'ai effectué ma recherche doctorale consacrée à une ethnographie des kayakistes du stade d'eau vive (Marsac, 2008). Pour en comprendre la portée, il faut donc revenir sur l'origine des logiques sociales et spatiales qui ont présidé à l'édification des villes nouvelles. Sans écarter leur phase de programmation, il convient d'interroger la seconde phase, soit, après la question foncière, celle de

l'équipement public ; moment où les Syndicats d'Agglomération nouvelle ont contribué à aménager l'espace de vie en se dotant de gymnases et de terrains de sport. Mais les établissements publics d'aménagement, créés en 1969 dans les cinq villes nouvelles franciliennes, et dissouts en 2002, disposent d'un pouvoir relatif qui ne peut s'affranchir de la tutelle de l'État. En effet, leur rôle se cantonne à limiter la spéculation immobilière en favorisant l'agencement de différentes strates de la ville : commerces, habitat et espaces de loisirs. Dans ces villes nouvelles, ces institutions sont issues des orientations gaulliennes en matière d'urbanisme, favorisant la concertation et l'expérimentation entre citoyens (Vadelorge, 2014).

Pour construire l'objet, il faut donc insister ici sur l'énonciation du discours socio-spatial des élus en ayant recours à la tradition sociologique de Chicago. Si la naissance de la ville comme objet d'étude remonte à la thèse de droit soutenue par Maurice Halbwachs sur le prix des terrains à Paris (1909), elle date de la période d'avant-guerre (Valade, 2008). Une sociologie urbaine s'est développée depuis, à partir d'objets d'études propres : la mobilité, l'identité urbaine, les différentes logiques résidentielles. Si le paradigme de la transaction sociale repose en partie sur ces apports, il cherche aujourd'hui à dépasser la dialectique de la périphérie et de la centralité. Dès lors, une conception quasi-prescriptive de la sociologie apparaît (Touraine, et Al., 1968). Depuis près de quarante ans, elle recouvre une visée transformatrice en faisant se rencontrer les acteurs politiques avec les aménageurs et les habitants. Pour faire le lien entre ce paradigme et l'aménagement dédié au sport, il convient, au préalable, de présenter la littérature sociologique qui se focalise ici sur le sport et la ville.

Littérature sur la ville et le sport

Si de nombreux travaux consacrés aux thèmes du sport dans la ville (Arnaud, 1998) ou des cultures urbaines (Pégard, 1998 ; Lebreton, 2010) ont été menés à partir d'études comparatives, tous partent d'un ensemble urbain achevé depuis des siècles et, de fait, interrogent fort peu la fabrication de la ville par les activités récréatives. Or il ne suffit pas de bâtir pour créer des liens entre pratiquants : la ville est en reconstruction permanente. De ce fait, lorsque les citoyens découvrent un nouvel équipement, il existe différentes manières « d'utiliser les lieux ». Autrement dit, l'aménagement renvoie à la propension des

habitants à s'approprier l'espace. Sans entrer dans la problématique de l'habitabilité, qui écarterait le rapport au conflit dans l'espace public, il faut revenir sur les travaux qui se sont intéressés aux liens entre sports et communautés locales en sortant de la dualité entre prescripteurs et usagers. La sociologie du sport, en se concentrant sur les espaces officiels, a longtemps négligé la potentialité des marges (les friches...) ou à l'inverse des centralités (dans ses rapports des pratiques ludosportives avec les espaces commerciaux, par exemple). *A contrario*, les recherches sociologiques menées sur la ville interrogent ce mouvement urbain « en train de se faire ». Ces travaux prennent davantage en compte les inscriptions urbaines dans leurs fondements initiaux (du projet à l'appropriation de la ville par les artistes) ou les marginalités sociales (Marec, 2005) qui deviennent, au cours du temps, des espaces officiels (Ploegaerts, 1986). Ils constituent des outils précieux pour la sociologie de la transaction sociale, en ce qu'ils restituent les logiques à l'œuvre dans les interactions entre les pratiquants et les institutions les régissant (via des jeux de négociations entre élus et habitants).

Si de nombreuses études sur le sport et la ville (Gibout, 2016) s'appuient notamment sur les apports de la sociologie formelle (Simmel, 1999), il faut ici discuter des apports de l'œuvre du sociologue belge Jean Remy (2016), représentant le courant de la transaction sociale inspiré de la sociologie compréhensive. À la lumière de l'ensemble des travaux cités, des pistes de réflexions apparaissent quant à l'aménagement de lieux dédiés à l'espace de loisirs. Les villes nouvelles seraient des cas emblématiques de ce courant (Remy, 2016) car elles cristallisent des représentations urbanistiques contrastées. Les géographes y voient déjà des « périphéries urbaines vieillissantes » (Boyer, 1983), tandis que des historiens les considèrent comme le « contre-modèle des grands ensembles » (Vadelorge, 2014). La sociologie urbaine interroge donc l'étalement péri-urbain comme héritage du fonctionnalisme architectural des années 60. Plus spécifiquement, la sociologie de la transaction sociale, en s'intéressant à la « prophétie auto-réalisatrice » des villes nouvelles, croise le « rurbain », caractéristique d'une campagne envahie par la ville à travers la notion d'interaction entre habitants et néo-résidents dans la perspective d'une recherche du compromis propre au quotidien citadin (Simmel, 1999).

La transaction sociale : clé de compréhension des villes nouvelles

Économiste de formation, Jean Remy, avec ses collaborateurs, a construit le paradigme de la transaction sociale en s'appuyant sur les principaux apports des sociologues français de la fin du XX^e siècle (Ansart, Boudon, Bourdieu et Touraine). Par une sorte de « synchrétisme paradigmatique », il s'agit de lier les formes sociales aux mouvements sociaux. Le modèle qu'ils ont échafaudé s'inspire également de l'interactionnisme goffmanien, de l'École de Chicago et de la sociologie formelle développée par Simmel (1999). Cette sociologie qui redonne toute sa place à l'acteur, privilégie l'échelle des interactions sociales. En s'ouvrant à l'individualisme méthodologique, le courant de la transaction sociale s'inscrit en partie en rupture d'avec le déterminisme et d'avec une tradition marxiste de la ville qui en ferait le lieu de rencontre de l'infrastructure et de la superstructure. Si l'espace vécu y est appréhendé, il constitue un élément d'un compromis toujours à l'œuvre dans la logique habitante. L'approche par la transaction permet, à partir de méthodologies qualitatives, d'articuler les dimensions sociologiques et géographiques du fait urbain. Dès lors, en s'appuyant sur une sociologie de l'action publique (Remy, 2016), il s'agit de montrer la porosité entre des mondes sociaux qui ont souvent été étudiés de manière séparée. Ce courant est né à la fin des années 60 (Remy, 1966), au moment où les sociologues Jean Remy et Liliane Voyé ont été sollicités pour participer aux décisions concernant l'aménagement de la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve (Remy, 2016). Leur concept de transaction sociale s'inspire de cette expérience de « création » de la ville.

À partir des enseignements tirés des liens tissés avec des comités de quartier lors d'une opération d'aménagement, et des tensions avec les urbanistes et les décideurs, Jean Remy reconstruit la trame des événements qui ont présidé aux orientations politiques de cette aire urbaine : les grands projets mais également les formes d'exclusions. Ce dernier prend en compte les courants de pensée sociologique interactionnistes et situationnels dont l'École de Chicago est porteuse. Cette tradition s'attache à décrire les formes d'auto-régulation dans l'espace urbain. Ainsi, l'approche dialectique et l'ambivalence implicite, caractéristiques des relations sociales pour Simmel, sont reprises par cet auteur. Son approche sociologique s'inscrit également en continuité avec la pensée des analyseurs de l'espace public (Joseph, 1984 ; Augé, 1992) et des aménageurs. Particulièrement propice au

dualisme du fait de l'anonymat qu'elle procure, l'unité de la ville est mue par le principe de réciprocité au fondement de la sociologie formelle. Dans cette perspective, le conflit agirait comme un régulateur au niveau de la relation sociale (Simmel, 2003). Le positionnement théorique repose sur cet apport. Jean Remy a étudié les manières qu'ont les élus de se projeter dans un idéal, sans prendre en compte les tensions générées par la densité urbaine. Une des illusions entretenues par les villes nouvelles est d'aligner le traitement spatial sur celui du traitement technique. Or ces élus ne peuvent présager des formes d'appropriation sociale qui s'y déploieront. Ainsi, le centre de la cité serait susceptible de jouer un rôle de régulateur des tensions inhérentes à la vie quotidienne. De ce fait, une posture qualitative borne ce travail dans la tradition urbaine, attentive aux surgissements liés aux loisirs sportifs.

La réception de la transaction sociale en sociologie du sport

Depuis les travaux portant sur les normes sociales interrogées à travers les sports de rue (Lebreton, 2010), les études menées en sociologie du sport peuvent s'articuler à partir d'une approche inspirée du paradigme de la transaction sociale. Si peu de travaux traitent de sociologie du sport au sein des villes nouvelles, ceux-ci sont essentiellement réalisés à travers l'exemple des bases de loisirs franciliennes (Schut, 2017 ; Marsac, 2008). Ils rendent compte des usages des espaces pensés à l'origine pour la détente ou la reconstitution de la force de travail. Il déplace le pôle d'équilibre de la sociologie du sport, qui s'est longtemps concentrée sur le poids des déterminants sociaux dans les pratiques sportives, en l'inscrivant dans la perspective des dynamiques sociales en jeu dans l'espace en recomposition. Or le spectre du « temps libre » (Élias et Dunning, 1994) doit être interrogé. Depuis plus de vingt ans, les travaux de Gibout (2016) s'inspirent de l'œuvre de Jean Remy, par l'intermédiaire d'une sociologie du temps de la ville, sociologie portée depuis les années 1980 par Maurice Blanc (2016). Dès lors, sociologie urbaine et sociologie du sport croisent leurs regards sur les opérations citadines pour s'intéresser aux logiques d'aménagement à l'œuvre dans la ville ludifiée (Pégard, 1998). La réception de ce paradigme réside dans la capacité à déceler ce qui produit du lien social dans ces nouveaux aménagements liés aux logiques spécifiques des villes nouvelles (contrainte foncière, création d'espace public, conflits). Pour en comprendre les effets, revenons sur la phase socio-historique de la création de Cergy-Pontoise, qui coïncide avec l'avènement de la

sociologie de la transaction sociale¹ qui conduirait à créer « une urbanité ludique auto-régulée ». À partir des apports de recherches qui mettent l'accent sur les formes sociales, nous pouvons présenter le terrain d'étude en articulant des aspects synchroniques et diachroniques.

Un terrain pour la transaction sociale : la ville nouvelle de Cergy-Pontoise

Cergy-Pontoise, ville nouvelle, a été bâtie à partir de 1965 pour limiter la croissance urbaine de l'ouest parisien. En 1966, Paul Delouvrier, alors directeur général du District parisien, cherche à réunir un comité de pilotage formé d'urbanistes et de chercheurs en vue de limiter l'étalement urbain de cette partie de l'Ile de France. Il crée le concept de « ville nouvelle » francilienne, concept qui, bien qu'ancien², se modernise avec l'arrivée d'un atelier prospectif. La taille prévue de la ville était de 400 000 habitants. En lançant des études (Touraine, et al., 1968), la livraison des premiers quartiers va se faire hors de toute connexion avec la petite couronne, mais elle était cependant censée offrir quelque chose de plus que les périphéries de la Capitale. Ce rapport à la densité de l'habitat est un élément constitutif de la programmation urbaine de la ville nouvelle, et c'est dans ce contexte que les espaces de loisirs deviennent des priorités pour ne pas reproduire les erreurs architecturales des grands ensembles de banlieue. Issue de la politique gaulliste, à l'origine de la programmation des cinq villes nouvelles d'Ile de France, Cergy-Pontoise a été conçue pour remplir des fonctions déléguées, démographiques, logistiques et de « décongestionnement » de Paris. Ainsi, « l'aménagement volontariste de la basse-Seine devait faire face au mitage, à la pollution et à la destruction de paysages, par la séparation de fortes coupures vertes » (Vadelorge, 2014). Cette « prophétie auto-réalisatrice » intéresse la sociologie de la transaction sociale en ce qu'elle interroge les principes de l'urbanisme. Ces principes, que l'on peut dater de la fin du XX^e siècle, reposent en grande partie sur les besoins et les fonctions implémentées autour des espaces verts et des besoins du quotidien

¹ Pour une histoire critique de ce courant voir Maurice Blanc, L'avenir de la sociologie de la transaction sociale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 40-2 | 2009, p. 125-139.

² Pour une histoire des villes nouvelles amorcée au seuil du XX^e siècle, voir Gaborit, 2010

(commerces, services). Dans ce contexte de modernisation des métropoles, le sport y apparaît comme une composante secondaire de la politique du cadre de vie.

Née officiellement en 1970, la ville de Cergy-Pontoise présente un urbanisme contrasté : des quartiers de ville futuriste, qui sont édifiés autour d'une dalle aménagée sur un centre commercial régional, font office de centre-ville (« Les trois fontaines ») et jouxtent la Préfecture et une gare multimodale. Ce grand centre est connecté à l'Île de loisirs car il s'agit d'un quartier surélevé. Cet espace s'inscrit dans le plus pur style de l'architecture bureaucratique des années 1970 avec la séparation des fonctions routières et piétonnières. À côté de cela, la ville nouvelle présente aussi des aspects anciens, avec ici ou là des fermes et des places de village. Pour les aménageurs, les nouveaux quartiers sont destinés à accueillir des cadres, et plus globalement des personnes appartenant aux classes moyennes et qui sont propriétaires de leur logement. Mais les conflits entre premiers habitants et acquéreurs apparaissent du fait de la vente de parcelles souvent très convoitées. De plus, chaque quartier possède son propre architecte. Par conséquent, l'homogénéisation des fonctions urbaines devient un enjeu crucial dans le cadre d'une transaction effectuée via la parole habitante (De Saint-Pierre, 2002). Longtemps, le manque d'unité et l'absence de cohérence architecturale ont été pointés par ses habitants : peu de tours mais un maillage urbain polycentrique et un urbanisme expérimental. À cela s'ajoute la contrainte de séparation des circulations héritée des années 1970 qui, si elle a été avant-gardiste, se montre aujourd'hui peu adaptée à l'organisation des flux. Si les urbanistes ont banni les lotissements de leur conception urbaine, ils ont créé des îlots résidentiels qui aujourd'hui ne correspondent plus aux aspirations des primo-accédants. Ces espaces relèvent de ce que Remy (2015) nomme des espaces interstitiels, espaces de secondarité pour souligner leur caractère périphérique vis-à-vis du centre de Paris.

Ces incohérences perdurent à tel point que l'existence même de la ville est posée à bien des égards, en raison de cet urbanisme d'un genre nouveau. Son créateur, Paul Delouvrier se justifiait dès les premières années d'aménagement : « Il faut persuader nos interlocuteurs que la ville existe, qu'ils ne viendront pas dans un désert ». Cette métaphore d'un saut dans le vide urbain lié à l'expérience habitante est décrite par Annie Ernaux dans *Journal du dehors* (1993).

Aujourd'hui, il s'agit d'une agglomération de plus de 200 000 habitants, composée de zones d'habitat collectif et de résidences qui consacre une partie de sa politique au soutien au sport, et qui a été élue comme la plus dynamique de France¹. Par conséquent, il convient de revenir sur la composition sociale et urbaine de Cergy-Pontoise pour en comprendre la dynamique. La ville nouvelle est peuplée de classes populaires (ouvriers, employés), de populations appartenant aux catégories socio-professionnelles dites « moyennes » (professions intermédiaires, techniciens) ou supérieures (cadres, ingénieurs, chefs d'entreprises...) résidant et travaillant en majorité hors de Paris : la plupart ont leur emploi à Cergy ou dans le quartier de la Défense. Du fait de cette répartition indexée sur le temps de trajet domicile-travail, l'aire urbaine étudiée demeure atypique du reste des villes d'Ile de France.

En dépit d'un lancement urbanistique réussi grâce, notamment, à l'implantation de sièges sociaux de grandes entreprises, le marquage territorial de la ville nouvelle associée à une « cité-dortoir » est souligné par les habitants dès les premières années d'implantation. Ceux-ci reprochent à la politique du territoire son manque d'unité (Saint-Pierre, 2002). Cergy, à la fin des années 1970, comme d'autres villes nouvelles en friche², reste dépourvue d'espaces de loisirs, comme le montre les chercheurs sur la ville (Chombard de Lauwe, 1981). De nombreux sites font encore défaut, comme les stades, les espaces récréatifs ou les équipements socio-culturels... L'objectif des urbanistes reste pourtant de définir un ensemble urbain et d'articuler la logique qui lie toutes les composantes de la ville, levant les contradictions des « cités-dortoirs » (enclosures, incohérence du couple centre-périphérie, absence de localité). La réalisation d'un ensemble urbain comporte des projections et de nombreux renoncements. Les logiques des urbanistes reposent sur des utopies qui fondent le rapport à l'aménagement de l'espace urbain. L'originalité de Cergy-Pontoise réside dans le concept de séparation des fonctions qui consacre toutes les dimensions des prophéties auto-réalisatrices. Sortir l'automobile du centre-ville³ devient un *leitmotiv*

¹ Classement du *Figaro* des villes les plus dynamiques de France, septembre 2017.

² Dans les années 1960, pour les habitants (les Cergypontains), il se présentait encore comme une campagne entourée de fermes et d'exploitations maraîchères.

³ Il convient de noter que ce terme usité dans toutes les villes de France n'est pas employé à Cergy car préféré à « Grand Centre ». A Cergy-Pontoise, l'urbanisme de dalle (séparation totale des cheminements piétons et de la circulation automobile)

d'autant plus important qu'il s'adosse aux modalités des loisirs. Ces enjeux d'aménagement marquent en effet la fin d'une époque et inaugurent une nouvelle étape, dans laquelle la mobilité s'accroît grâce aux loisirs : rollers, vélo, skate. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération dispose de compétences politiques de soutien au sport, ce qui permet de développer l'Ile de loisirs.

L'Ile de loisirs : de la programmation aux formes urbaines

Les habitants et les touristes qui y séjournent découvrent une nature presque omniprésente, avec notamment l'Ile de loisirs, plus vaste espace vert de l'agglomération. Construits par les promoteurs dans les anciennes terres agricoles du Vexin et les friches d'une carrière, elles ont des allures de parcs, de sorte que l'Ile de loisirs de Cergy est comparée à Central Park, avec ses plans d'eau situés au centre de l'agglomération et ses allées que les joggers arpentent (Ostrowetsky, 1983). Le fait que la ville prenne racine sur ce lieu particulier participe à « unifier le territoire » (de Saint-Pierre, 2002). À l'inverse des autres villes nouvelles d'Ile de France, Cergy-Pontoise a été intégrée au centre d'un carrefour fluvial de première importance, puisque la navigation vers le Nord de l'Europe passe par cette partie du cours d'eau : « la boucle de l'Oise avec les Étangs au milieu devenant la référence principale pour exprimer l'idée d'une nature homogénéisant et rassemblant toute cette urbanisation fragmentée. » (*Ibid.*).

Jouxant l'Oise, Les communes riveraines de l'Ile de loisirs, centrées sur l'économie maraîchère et fluviale, se sont peu à peu transformées en quartiers urbains. Plusieurs raisons expliquent cette concentration des citadins sur le site de Cergy. L'accès est d'abord facilité par les infrastructures routières et de transports en commun. De plus, le fait que cette aire de loisirs se situe à l'intérieur même de la ville accroît la fréquentation d'espaces sportifs participant à asseoir le marquage territorial des citadins. À Cergy, une relation de proximité s'instaure entre la pratique et l'aménagement urbain. En effet, une desserte du Réseau Express Régional (RER) est programmée dans chaque Ville Nouvelle (huit étaient projetées). Des allées piétonnières qui mènent des gares RER aux Étangs sont isolées du reste du territoire de la Ville

coupe les immeubles de toute connexion avec la rue et par conséquent de toute transaction.

Nouvelle. La Base de loisirs s'inscrit dans la continuité des espaces péri-urbains. « La boucle de l'Oise, avec les Étangs au milieu » qui constitue le centre de l'Agglomération. À ces traits particuliers, se sont ajoutés les effets des mutations propres à l'ensemble constitué par l'emprise foncière, qui se caractérisent par la décroissance des zones agricoles au profit des quartiers urbains et par l'augmentation du parc d'habitat social.

Cette transformation a pour corollaire l'évolution des distances à franchir pour le travail comme pour les loisirs, sans que l'aménagement des transports ne suive véritablement. L'éloignement des lieux professionnels est associé à une augmentation croissante des temps de trajets. Cependant, Cergy demeure géographiquement proche des secteurs urbains de l'Ouest parisien (Sartrouville, Argenteuil). Les cités nouvellement construites se retrouvent alors généralement éloignées des lieux traditionnels de rencontre (centre commercial, gare RER) situés près du centre ancien de Cergy. Reste que le secteur urbain concerné n'est pas représentatif de tous les types de banlieues composées de zones industrielles et souvent concentrées en grands ensembles. Ces banlieues se caractérisent par une population composée pour moitié de jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il est logique alors de retrouver certains de ces publics au sein des activités proposées par l'Île de loisirs. Dans les villes nouvelles, l'urbanisation accélérée a supprimé les traces des fonctions rurales du paysage. Deux chemins de ferme apparaissent certes çà et là, mais l'essentiel a été effacé par la construction de routes et de programmes immobiliers. Les arbres demeurent alors les derniers témoins des parcelles agricoles d'antan. Peu de marques du passé viennent rappeler la « mémoire » du territoire, en dehors des cours d'eau qui symbolisent la « greffe » des quartiers nouveaux sur les anciens villages par la servitude foncière. De fait, Cergy est bâtie sur un site naturel : la dernière boucle de l'Oise avant son confluent avec la Seine. L'agglomération a été érigée sur un promontoire dominant l'Île de loisirs au creux de ce méandre. Ce site a été conçu en 1972, sous l'impulsion de l'État, pour l'aménagement d'un complexe ouvert sur les sports nautiques qui deviendra l'Île de loisirs la plus fréquentée d'Europe. Les orientations de ce programme prévoyaient dès le départ d'aménager des îlots de détente et de verdure en rétablissant des « déplacements doux » (voies piétonnes et cyclables).

Par ailleurs, dans l'esprit des aménageurs, l'eau y tient une fonction destinée à aménager les berges de l'Oise en lieux de détente et en zones navigables pour le port et le nautisme. Comme toutes les grandes agglomérations françaises, la cité est édifée à proximité immédiate d'un plan d'eau. L'eau s'impose donc comme support utilisé par les urbanistes pour mettre en avant la découverte des loisirs sportifs et pour y pratiquer des activités sportives comme des loisirs aquatiques, et ce, au centre d'une agglomération nouvelle.

L'ancienne Base de plein air et de loisir s'est ainsi muée peu à peu en Ile de loisirs à vocation régionale, voire nationale, avec ses « attractions » comme les manèges et plus de soixante activités. Cette aire de détente se définit comme un espace ouvert dans lequel sont organisées des activités à destination du grand public. En effet, celle-ci accueille des visiteurs qui ne partent pas en vacances mais également des sportifs autour des Étangs aménagés dans la ville Nouvelle¹.

De l'ethnographie à la sociologie des cultures urbaines

Les sports s'insèrent dans des logiques d'implantation spatiale en marge des quartiers récents, car « la sociologie en termes de besoins n'est plus opératoire aujourd'hui » (Rautenberg, 2017). Dans une approche géographique des espaces commerciaux, la place faite aux centres commerciaux se pose en interface avec celle dévolue aux lieux de loisir au sein du maillage urbain. Pour répondre à la problématique de l'implantation de ces équipements ludo-sportifs, il convient ici de recourir à une approche processuelle, afin de comprendre comment des liens se sont établis entre le sport et ces espaces nouvellement créés. En matière d'urbanisme, dans cette agglomération, il s'agit bel et bien d'un marquage territorial. Ces situations provoquent rapidement des mutations dans les conditions de vie autour d'un développement simultané des fonctions économiques et résidentielles. Cet espace d'accès libre pour les citoyens reste structuré par un dispositif urbain instituant un règlement intérieur. L'expression « dispositif » désigne ici l'ensemble des procédés mis en place pour aménager et réguler les sites sportifs. Un retour socio-historique s'impose alors pour comprendre comment les loisirs de proximité ont été aménagés à Cergy, à la faveur

¹ L'aire de loisirs que nous étudions se déploie sur une superficie de 250 hectares dont 110 de plan d'eau

des politiques interventionnistes de l'État. Cette situation met également en avant les influences de la spatialité de l'aire de jeu sur la pratique sportive, tout en prenant soin d'utiliser des outils de vivre-ensemble (médiateurs). Pour comprendre le lien entre transaction sociale et développement sportif, il faut caractériser les périodes d'expansion des spécialisations de l'Ile de loisirs (Lazzarotti, 1995).

Quatre types d'enjeux peuvent être identifiés : sportifs, politiques, socio-économiques et socio-culturels. Trois grandes phases ont été repérées. Au cours de la première, s'étendant des années 60 aux débuts des années 70, l'imaginaire bâtisseur apparaît comme un mot d'ordre de création. Puis, durant la seconde jusqu'aux années 90, le développement des équipements de loisir a imprimé sa marque sur les modes de vie, en prenant en compte la transaction sociale portée par la parole habitante en ville nouvelle, face à une emprise foncière considérable. Au tournant des années 2000, qui coïncide avec la dissolution de l'établissement d'aménagement de la ville nouvelle, les collectivités territoriales ont pris le relai, en perfectionnant l'offre de loisirs à travers l'Ile de loisirs. Des innovations territoriales inédites apparaissent alors en Ile de France. Elles sont liées aux aspirations habitantes. L'ensemble des sports aquatiques y est présent (vague artificielle de surf, téléski nautique...). Enfin, la période contemporaine se caractérise par la diversification des espaces sportifs. Les problématiques de transaction sociale apparaissent, révélatrices des nouveaux enjeux qui traversent le sport local : entre rapports de proximité et défiance. Il ne s'agit plus de réaliser de simples aménagements récréatifs et sportifs, mais de reconsidérer la place de la culture sportive (notamment celle des sports aquatiques) car celle-ci devient de plus en plus centrale pour construire l'attractivité de ces lieux et leur marquage territorial. Cette offre est présente dans les équilibres territoriaux qui les précèdent. Pour les élus, une attention particulière doit donc être portée aux rapports des acteurs à l'espace, face à la mise en tourisme du territoire¹ par l'aménagement d'aires spécifiques. Les quartiers bâtis répondent aux critères écologiques des villes durables. Pour se démarquer de Paris, la fabrique d'un espace vert urbain – l'ile de loisirs – s'inscrit dans cette démarche d'écologisation des périphéries, qui s'appuie elle-même sur les liens entre centralités

¹ L'Ile de loisirs est le 38^e site touristique de France avec deux millions de visiteurs par an.

géographiques et stades, sur le rôle des évènements pour l'image des villes...

Conclusion

L'innovation sociologique de la transaction sociale réside dans le fait d'organiser la rencontre d'une thématique (l'aménagement urbain) avec des objets travaillés antérieurement (interactions), dans une dimension conceptuelle, afin d'inviter les chercheurs à s'interroger sur les liens sociaux générés par les logiques spatiales à l'œuvre. Si les conséquences de l'aménagement des infrastructures de la ville nouvelle sont encore difficiles à percevoir, sa spécificité environnementale sert de mot d'ordre politique. Cet apport de la sociologie urbaine repose sur le syncrétisme paradigmatique permettant de lier représentations sociales et urbanisme. Car ce paradigme développe ses propres concepts. Cependant, il emprunte encore beaucoup à la sociologie urbaine. Les limites de la transaction sociale se situent donc dans son pouvoir de généralisation. Si ce paradigme permet de décrire l'aménagement des sites pour les loisirs de proximité tels qu'ils ont été programmés à Cergy, à la faveur des politiques interventionnistes d'État, ce droit à la ville se déploie à partir de logiques qui dépassent l'ancrage en ville nouvelle pour s'inscrire dans les « chantiers des aspirations habitantes » car « la sociologie en termes de besoins n'y est plus opératoire aujourd'hui » (Rautenberg, 2017). Le défi des urbanistes est de maintenir la transaction sociale pour améliorer la structuration des sites de loisirs en de véritables espaces publics. La sociologie de la transaction sociale devrait également faire davantage sa place à la dimension ethnographique afin de collecter les matériaux indispensables à l'étude du sport dans la ville. Il s'agirait alors d'y restituer le long cheminement des modèles qui organisent autrement la vie en milieu urbain, au-delà des incohérences décelées par la parole habitante.

Antoine Marsac
Laboratoire Culture, Sport, Santé, Société (C3S) EA 4660,
UFR STAPS, Dijon

Bibliographie

- Augé M., *Non- lieux. Pour une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1995.
- Blanc M., « L'avenir de la sociologie de la transaction sociale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 40(2), 2009, p. 125-139.
- Boyer J.C., *La programmation urbaine et architecturale. L'expérience des villes nouvelles*, Thèse de 3^e cycle, Paris, Ecole de hautes études en Sciences sociales, 1983.
- Chombard de Lauwe P.H., *La fin des villes, mythe ou réalité ?* Paris, Calmann-Lévy, 1981.
- Élias N. et Dunning É., *Sport et civilisation, La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.
- Ernaux A., *Journal du dehors*, Paris, Gallimard.
- Ethnologie française*, « La mémoire des villes nouvelles », n° 33(1), 2003.
- Gaborit P., *European New Towns: Image, Identities, Future Perspectives*, Presses Interuniversitaires Européennes, 2010.
- Gibout C., « Transactions dans la ville récréative contemporaine », *Sociologies*, 2016, en ligne.
- Halbwachs M., *Les expropriations et les prix des terrains à Paris (1860-1900)*, Paris, E. Cornély & Cie, 1909.
- Joseph I., *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Méridiens, 1984.
- Lazzarotti O., *Les loisirs à la conquête des espaces péri-urbains*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Lebreton F., *Cultures urbaines et sportives « alternatives »*. *Socio-anthropologie de l'urbanité ludique*, L'Harmattan, 2010.
- Marsac A., *Canoë-kayak. Des torrents au stade d'eau vive. Sociologie des pratiques et ethnographie des aménagements*, Thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, 2008.
- Marec Y. (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e-fin XX^e siècle)*, Paris, Créaphis, 2005, 760 p.
- Ostrowetsky S., *L'imaginaire bâtisseur des villes nouvelles*, Paris, Méridiens, 1983.
- Pégard O., Une pratique ludique urbaine : le skateboard sur la place Vauquelin à Montréal, *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 104, 1998, p. 185-202.

- Ploegaerts L., *Les villes nouvelles françaises et l'innovation urbaine, vingt ans après*, *Canadian Geographer*, n° 30(4), 1986, p. 324-336.
- Rautenberg M., « Changer de ville, changer de vie. Utopies, aspirations et engagements habitants à Villeneuve d'Ascq », *Ethnologie française*, n° 165, 2017, p. 121-130.
- Remy J., *L'espace un objet central de la sociologie*, Paris, Erès, 2016.
- Saint-Pierre C. de, *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise (1990-2000)*, Paris, Créaphis, 2002.
- Sansot P., *Poétique de la ville*, Paris, Klincksieck, 1971.
- Schut P.O., « Habiter la ville par le sport et les loisirs ? La création des bases de plein air et de loisirs (1964-1976) », *Leisure/ Loisir*, n° 41(1), 2017, p. 47-68.
- Simmel G., *Le conflit*, Paris, Circé, 1999.
- Valade B., « Variations sur l'urbanisme d'Etat en région parisienne (1919-1965) », *L'Année sociologique*, n° 58, p. 121-142.
- Vadelorge L., (dir.), *Retour sur les villes nouvelles : une histoire urbaine du XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2014.

Archives

- Compte rendu du séminaire La base de plein air et de loisirs : histoire vivante d'un concept méconnu* », Paris, 14 mai 2008, CNOSEF (Comité d'histoire des ministères des sports).
- Compte-rendu de Bernard Hirsch, *Oublier Cergy... L'invention d'une ville nouvelle. Cergy-Pontoise 1965-1975*, Paris, Institut d'urbanisme, 1974.
- Touraine A., Lojkin J. et Melendres C., *La création des villes nouvelles, rapport de recherches à l'EPHE*, Paris, IAURP, 1968.

L'impact de l'organisation du Championnat du monde des voitures de tourisme (grand prix WTCC) sur le développement socioéconomique de Marrakech : la perception des résidents

L'eau s'écoule des neiges éternelles du Haut-Atlas pour rafraîchir la ville en ses bassins et ses fontaines. L'or rehausse les délicates arabesques des cours et des salles de ses medersas séculaires. Les roses, elles, parfument délicieusement les jardins luxuriants, avant d'en faire de même avec les pâtisseries doucereuses des marchands ambulants de la place Jemaa el-Fna. Voilà la trilogie magique sous laquelle est placée Marrakech, belle séductrice du Sud. Symbole majeur de la ville, les quatre boules cuivrées du minaret de la Koutoubia scintillent dans le couchant. Son élégance de briques roses veille depuis le XII^e siècle sur la mosquée « des libraires ». Marrakech, c'est aussi une sorte de miracle, celui d'une ville implantée dans une plaine semi-désertique aux atouts improbables.

Marrakech est une ville située dans le centre du Maroc, dans l'intérieur des terres, au pied des montagnes de l'Atlas. Le surnom de la ville rouge fait référence à la couleur rouge d'une grande partie de ses immeubles et ses maisons. Cette ville a été fondée en 1071 et compte aujourd'hui 928 850 habitants, répartis sur une superficie de 230 km².

L'économie de Marrakech repose essentiellement sur le tourisme, le commerce et l'artisanat. L'infrastructure hôtelière a connu ces dernières années une croissance rapide. Le chiffre d'affaires rapporté par le tourisme y connaît une croissance exponentielle puisqu'il double tous les 4 ans. La ville est un haut-lieu touristique : plus de deux millions de touristes y affluent chaque année. Elle est également le point de départ de nombreuses excursions pour les randonneurs désireux de parcourir l'Atlas ou le désert situé plus au sud.

Depuis les années 90, Marrakech a connu un développement rapide de ses infrastructures et de son économie, due essentiellement à la promotion du secteur touristique. Les méga-événements sportifs ont été

désignés comme la clé du déverrouillage des opportunités touristiques dans la région et comme moyen de relever les défis socio-économiques qui affligent la ville. L'organisation des événements sportifs a été conçue par les autorités comme une fenêtre qui s'ouvre vers le développement socio-économique et touristique de la ville. De ce fait, depuis une vingtaine d'année, Marrakech s'est positionnée comme étant une ville événementielle par excellence, accueillant ainsi des dizaines d'événements de grande envergure, nationaux et internationaux.

Les évènements sportifs à Marrakech	Date
Championnats du monde de cross-country	1998
Coupe des clubs champions arabes de football	1989
Championnats du monde d'athlétisme jeunesse	2005
Championnat d'Afrique des Clubs Champions	2013 et 2014
Championnats d'Afrique d'athlétisme	Chaque année depuis 2007
Tournoi de tennis du Maroc (WTA 2013)	Chaque année depuis 2009
Coupe du monde des clubs	2013 et 2014 (accueil de quelques matches) Chaque année depuis 2009 ¹
Grand Prix automobile de Marrakech	

Le Grand prix automobile de Marrakech

Le Grand Prix automobile de Marrakech ou Course WTCC du Maroc (FIA WTCC Race of Morocco) est une épreuve de course automobile qui a lieu chaque année sur le Circuit urbain Moulay El Hassan, à Marrakech (Maroc)¹. Elle se déroule chaque année depuis 2009² dans le cadre du Championnat du monde des voitures de tourisme (World Touring Car Championship ou WTCC). À sa création en 2009, la Race of Morocco est le premier événement international de course automobile couru au Maroc depuis le Grand Prix automobile du Maroc

¹ Plus de détails dans le site suivant :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Championnats_du_monde_de_cross-country_1998

1958 disputé à Casablanca. La course est de ce fait la seule étape africaine du WTCC et est de facto l'une des rares épreuves internationales africaines à être reconnue par la Fédération internationale de l'automobile¹.

Notre étude

Ce travail est basé sur l'étude des perceptions des résidents quant à l'impact d'un événement sportif de grande envergure, à savoir le « Grand prix de Marrakech WCC » organisé annuellement sur le développement territorial de la ville. Nous cherchons à travers cette étude à analyser l'impact de ce type d'événement sur le développement territorial de la ville, à savoir le côté social, économique, touristique et environnemental. L'objectif principal de cette étude est d'appréhender les perceptions des individus à l'égard de l'impact d'un méga-événement sportif sur la ville hôte. Nous mettrons en perspective les perceptions des résidents. Ainsi la problématique qui en découle est la suivante : comment le Grand prix WCC peut-il contribuer au développement socioéconomique et touristique, en matière sportive, de Marrakech.

La méthodologie

La revue de la littérature a été réalisée sur la base de 18 articles issus de six journaux internationaux spécialisés dans le domaine touristique et sportif. La recherche est basée sur une logique booléenne utilisant différents opérateurs comme « et », « ou », « impact », « effet », et a été réalisée dans les bases de données qui couvrent chacune des revues sélectionnées, à savoir *google scholar*, *scopus*, ma bibliothèque électronique de l'université de Las Palmas. Par la suite, pour la partie empirique, nous nous sommes inspirés de l'étude faite par Tichaawa en décembre 2015 et intitulée : « L'impact de l'organisation de la coupe du monde du Football 2010 sur le développement socioéconomique de l'Afrique du Sud : perception des résidents ». Ainsi, nous avons mené une étude quantitative en s'adressant aux résidents de la ville de Marrakech. Nous avons opté pour une méthode d'échantillonnage aléatoire, cependant, une condition importante a été mise en place : les

¹ Wikipedia :” https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_Prix_automobile_de_Marrakech”

répondants devaient être résidant pour au moins six mois à Marrakech. Nous avons administré un questionnaire divisé en 7 parties : « événement comme divertissement », « impact économique », maintenance des installations publiques, impact social, impact environnemental, impact touristique et les données démographiques). Les participants ont été invités à répondre à travers une échelle de mesure de 1 « totalement désaccord » à 5 « totalement d'accord ».

Revue de littérature

Méga-events

Pour commencer, il est utile de définir et de décrire en quelque sorte ce qui est un méga-événement et comment il est distinct des autres événements. Un méga-événement peut être décrit en deux étapes : la première concerne les caractéristiques internes (à savoir sa durée et son échelle), la deuxième est plutôt externe (à savoir les médias et l'attractivité du tourisme. Outre son impact sur l'image de la ville ou du pays, (Malfas, 2004) et (Ritchie) les décrivent comme des événements « majeurs ponctuels ou récurrents d'une durée limitée, principalement développés pour améliorer la sensibilisation, l'appel et la rentabilité d'une destination touristique ». Des exemples de tels événements seraient les Jeux Olympiques d'été, les Jeux olympiques d'hiver, la coupe du monde du football, la Coupe du Monde de Rugby et le Championnat d'Europe de football. En général, ces types d'événements attirent beaucoup de touristes et permettent une promotion de ce secteur. La compétition pour être retenu pour organiser de tels événements s'est accrue durant les dernières années et cela en raison des effets positifs dégagés, qui sont doubles : économiques et non-économiques (par exemple, le prestige, la fierté nationale, la communauté et la conscience civique et de l'esprit, etc.). D'autre part, L'Institut de recherche du tourisme en Nouvelle-Zélande (2007) a préparé diverses définitions pour le sport et les loisirs en Nouvelle-Zélande (SPARC) afin d'obtenir une meilleure compréhension des différents éléments de l'événement. Dans ce document, les événements sont d'une durée limitée (une seule fois ou récurrente), avec l'objectif principal de promouvoir la ville comme destination touristique à fort potentiel. Ces événements se distinguent par leur caractère unique, le statut ou la signification en temps opportun. Ils comprennent des festivals communautaires, les fêtes locales et autres événements

spéciaux (Nouvelle-Zélande Institut de recherche en tourisme, 2007). D'autre part, les méga-événements sont « spécifiquement ciblés sur le marché international touristique, et sont caractérisés par leurs tailles en termes de fréquentation, le niveau de participation financière, les effets politiques, l'étendue de la couverture médiatique, le développement des infrastructures » (Hall, 1992: 5). Les méga-événements permettent à la ville accueillante une importante couverture médiatique (Horne, 2006). (Roberts, 2004), identifie les méga-événements et ajoute qu'ils ont la « capacité de transmettre des messages promotionnels à des milliards de personnes via la télévision ».

Le tourisme sportif

Les premières tentatives de comprendre la nature du tourisme sportif avaient pour objectif de conserver une vue séparée du sport et du tourisme. Le tourisme sportif est le plus souvent abordé comme une niche de marché touristique (Hall, 1992), qui pourrait être tout simplement considérée comme « sport en vacances » (Knop, 1990) ou « sport loin de la maison ». (Sean M. Hennessey, 2009) ont donné un point de vue plus large, au fil duquel le sport pourrait jouer un rôle dans la promotion du tourisme, mais la problématique ici est l'effet du tourisme sur le sport, ou, dit autrement, l'effet du sport sur le tourisme et, en quelque sorte, la relation de cause à effet qui pourrait exister entre les deux variables. Ceci est en partie une des composantes sur laquelle a travaillé (Glyptis, 1982) pendant un certain nombre d'années, il considère que le tourisme sportif a un double objectif : d'abord on parle de la participation aux activités sportives est celle-ci est considérée comme le but principal du voyage, et on trouve également d'autres finalités, qui sont plus secondaires.

Gammon (1997) se réfère aux travaux ultérieurs de Robinson, pour suggérer qu'il existe des voyages où le sport est dominant, et des voyages où le tourisme est dominant.

Glyptis (1982) a également noté que les activités sportives peuvent être participatives ou non-participatives (en tant que spectateurs). Gibson (1998), comme beaucoup d'autres auteurs et réviseurs, appuie sur cette distinction, mais suggère également un autre élément dérivé de l'examen de Redmond (1991) pour englober des visites de salles de sport de renommée et musées. En tant que tel, Gibson (1998, p 49)

suggère qu'il existe trois types distincts de comportement associés au tourisme sportif : les participant actifs (tourisme actif du sport) ; les spectateurs des événements sportifs et enfin les visiteurs qui rendent hommage à un type de sport. Gibson a utilisé ces trois catégories pour structurer une partie de son étude de 1998 et de ses révisions ultérieures (Gibson, 2002, 2003), établissant ainsi un itinéraire particulier sur le terrain de la recherche sur le tourisme sportif. D'autres auteurs (par exemple Fairley & Gammon, 2005 ; Funk & Bruun, 2007) ont également mobilisé cette catégorisation, qui doit beaucoup à l'étude de Redmond (1988 - papier de conférence ».

Bien que le terrain de recherche de Gibson (1998, 2002, 2003) sur le tourisme est en grande partie dérivé du travail de Redmond et de Weed (1999, 2005a, 2006; Jackson & Weed, 2003), une grande partie de la recherche s'est concentrée sur les réponses politiques et sur leurs liaisons au tourisme sportif.

Weed et Bull (2004, p. 123) suggèrent qu'il existe cinq types de tourisme sportif : le tourisme avec contenu sportif, la participation aux activités sportives, la formation sportive, les événements sportifs et le tourisme sportif « luxueux ». Ces types peuvent bien être multi ou mono-sport et peuvent être actifs ou passifs, et peuvent impliquer l'enseignement, le sport d'élite et / ou un élément d'une personne morale.

Kurtzman & Zauhar (1995) Suggèrent que le tourisme sportif comprend cinq types de produits : les attractions, les stations balnéaires, les croisières, les excursions et des événements.

Le tourisme sportif et les méga-événements

Les pays développés ont utilisé pendant les dernières années le tourisme sportif et plus précisément, l'accueil des méga-événements en tant que stratégie de développement socio-économique de leurs nations (Rein & Shields, 2007), (Bob & Swart, 2010). Cela a entraîné une croissance rapide du tourisme sportif, qui est utilisé aujourd'hui comme plateforme centrale de développement après qu'il ait été considéré comme un concept complémentaire de développement.

La croissance du tourisme sportif et l'attention accrue qu'il a reçue, suite à la reconnaissance du rôle des méga-événements dans la promotion des produits touristiques nationaux et régionaux, ont joué en faveur de la promotion de ce type de segment (Yuen, 2008).

Greene (2003) définit les méga-événements comme des événements à grande échelle destinés à promouvoir les investissements dans les villes hôtes, en particulier dans le secteur touristique en projetant une image positive de la ville. Les pays concourent donc à accueillir les méga-événements en raison des avantages socio-économiques et autres avantages touristiques associés qui peuvent notamment accroître la demande d'hébergement dès lors qu'un méga-événement est réussi, tel que la Coupe du Monde de la FIFA (Fourie & Santana-Gallego, 2011). Selon Getz (1997), les méga-événements peuvent entraîner des niveaux extraordinaires de couverture médiatique, ce qui favorise le tourisme de la ville et du pays. Ces événements peuvent également servir de catalyseurs pour le renouvellement urbain ainsi que pour le développement de nouvelles infrastructures. Cependant, l'accueil de ces prestigieux événements a été, dans le passé, largement réservé aux pays développés (Bohlmann & Heerden, 2005). Au cours des dernières années, est apparu un argument pour l'attribution de ces événements aux pays en développement qui ont besoin d'une telle stimulation économique occasionnée par l'accueil de ces événements (Humphreys & Prokopowicz, 2007). De nombreux nations développés ont font valoir que le tourisme sportif et les méga-événements en particulier, présentent un tremplin pour un développement plus large (Hede, 2005, Humphreys & Prokopowicz, 2007).

Les perceptions des résidents

Il est important d'examiner comment les résidents de Marrakech perçoivent l'impact des événements sur le développement touristique et socioéconomique ; Il faut savoir que le tourisme événementiel implique des résidents locaux de différentes manières. Par exemple, le site historique est une attraction pour les touristes, mais pour les résidents locaux, il est considéré comme partie intégrante de leur vie quotidienne. Un événement comme une course automobile, qui est organisée occasionnellement, est une occasion particulière, qui rassemble à la fois les touristes et les résidents locaux. Dans ce cas, le résident local devient un « participant à l'événement », tout comme un touriste. Cela suggère

que les résidents locaux deviennent des touristes internes, ce qui leur permet de vivre ce que les touristes expérimentent. Ainsi, il est essentiel de comprendre leurs perceptions de ces événements.

Des études sur les réactions des résidents au tourisme n'ont émergé que récemment. Ce n'est en effet que dans les années 1980 que le tourisme événementiel a commencé à être reconnu à la fois dans l'industrie et dans le milieu universitaire. Ceci illustre la reconnaissance du rôle important joué par les résidents locaux dans le succès du tourisme communautaire (Andereck & Nyaupane, 2011). Comprendre les perceptions de l'impact des événements majeurs sur les acteurs locaux sont essentiels pour le succès global d'un événement (Gursoy, Kim & Uysal, 2004 ; Hiller & Wanner, 2011). (Gursoy & Kendal, 2006) soulignent que, pour organiser avec succès des événements majeurs, la compréhension et la participation de toutes les parties prenantes dans le processus revêtent une grande importance. Par conséquent, Les études qui mettent l'accent sur la perception des résidents sont cruciales, car les perceptions peuvent changer au fil du temps, comme l'avait bien souligné Ritchie, (Shipway & Cleeve, 2016).

La réaction des résidents aux événements touristiques sportifs

Comprendre les perceptions des impacts des événements sur les acteurs locaux est essentiel pour le succès global d'un événement. S. & Petrick (2005) et Gursoy & Kendall (2006) soulignent que, pour organiser avec succès des méga-événements, la participation de toutes les parties prenantes dans le processus s'avère d'une grande importance.

Selon Deccio & Baloglu (2002) et Ma et Rotherham (2013), les réactions des parties prenantes aux grands événements sportifs sont largement influencées, tant du point de vue économique, social et environnemental. Lorde, Greenidge et Devonish (2011), Gursoy, Chi, Ai et Chen (2011) et Munien & Majola (2012) estiment que les perceptions des résidents locaux sur la nature de l'impact de l'événement varient. Certains pourraient percevoir que l'événement n'a que des effets positifs tandis que d'autres ne perçoivent de l'événement que ses effets négatifs.

Gursoy et al. (2011) affirment que même si l'organisation d'un méga-événement sportif nécessite des investissements considérables sur le

plan humain, financier et physique, les avantages attendus de ces événements dépassent bien ces coûts. Cependant, Maennig et Porsche (2008) suggèrent que ces événements ont tendance à soulever des problèmes dans les domaines de la sécurité, des transports et de l'écologie.

Selon Gursoy et al. (2011) et Ma et al. (2013), les résidents locaux ont tendance à avoir des attentes positives sur ce que l'événement pourra apporter à leurs communautés. Cependant, après l'événement, les résidents locaux risquent de devenir de plus en plus préoccupés par les impacts négatifs engendrés. Pour ces raisons, comme S.S. & Petrick, (2005) et Nunkoo & Alders (2013), beaucoup d'organisateur des événements sportifs, et ce, partout dans le monde, ont tendance à ignorer les perceptions des résidents en ce qui concerne les impacts sociaux et culturels.

La collection des données

Les données ont été collectées durant deux mois : du 15 Avril 2016 au 15 Juin 2016. Nous avons choisi la période qui coïncidait avec le début de l'édition 2016 de l'événement sportif « Grand Prix WTCC ». Nous avons utilisé deux méthodes de collecte de données : pour la première nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage aléatoire à travers des entretiens téléphoniques, réalisés principalement les après-midi et les week-ends, « lorsque les gens se trouvent dans leurs maisons ». Ici, la base de données a été celle des opérateurs téléphonique « Maroc télécom », « Méditel » et « Inwi ». 400 entretiens ont été diligentés et 230 entretiens ont été finalisés et considérés comme réussis. Pour La deuxième méthode, nous avons collecté des données sous la forme d'entretiens en face à face avec les répondants. Nous avons choisi la période du déroulement de l'événement, à savoir les 6, 7 8 et 9 Mai 2016. Une équipe de 6 personnes a été placée dans les différents endroits de l'événement afin d'assurer une collecte rapide des données. Le choix des résidents à interroger a été effectué au hasard. 110 ont répondu positivement à notre demande et ont accepté de remplir le questionnaire. Ainsi, en totalité, nous avons pu disposer d'un échantillon de 330 répondants.

Les données quantitatives ont été analysées à l'aide du « logiciel R », qui permet d'illustrer au mieux les réponses dégagées

Profil démographique

Les données démographiques des répondants (N=330 ; en%)

Genre	
Homme	61 %
Femme	39 %
Âge	
18-25	39 %
26-35	43 %
36-45	10 %
46-55	6,5 %
>60	1,5%
Emploi	
Salarié	25 %
Entrepreneur	29 %
Étudiant	34 %
Sans emploi	12 %
Niveau de formation	
Troisième cycle	13,8 %
Premier et deuxième cycle	36,1 %
Diplôme	
certificat	30 %
Lycéen	13,8 %
Pas d'éducation formelle	6,3 %

Évènement considéré comme un divertissement					
	1	2	3	4	5
Le grand prix WTCC est une opportunité annuelle de divertissement À Marrakech	0	0	15	42	43
Le grand prix WTCC est une occasion d'épanouissement avec les amis et la famille	5	4,3	15,6	38	37,1
Cet événement m'a rendu fière de mon appartenance à la ville	6,2	8,4	23,4	35,7	26,3
Il a offert aux résidents la possibilité d'apprendre à connaître leur ville	16	25	22	26	11
Impact économique					
Pendant les éditions du grand prix WTCC, les touristes dépensent beaucoup d'argent en shopping	18	12,1	15,2	34,7	20
Pendant les éditions du grand prix WTCC, les prix des biens et services augmentent	2,3	2,2	12	64	19,5

Maintenance des installations publiques					
Le grand prix WTCC encourage le développement des infrastructures publiques de la ville (stades, shop, aéroport)	8	6,4	21	33	31,6
Le grand prix WTCC encourage la création des infrastructures plus développés	11	12	13	28	36
Le grand prix WTCC cause un embouteillage dans la ville	11,2	17	15	27	29,8
Impact social					
Le grand prix WTCC rend les citoyens fiers de leur appartenance à la ville ocre	8	11,5	38	16,5	26
Le grand prix WTCC est associé à la prostitution et inégalités sociales	16,2	18,8	32,5	10	22,5
Le grand prix WTCC entraine une augmentation du coût de vie	4,6	38,5	7,6	26,9	24,4
Il n'y a qu'une partie de la communauté qui bénéficie de l'organisation du grand prix WTCC	51,5	25,3	12,8	11,4	8,9

Impact environnemental					
Le grand prix WTCC offre la possibilité de préserver l'environnement	5	6,6	41,8	22,8	24,1
WTCC est une plateforme de mise en valeur des ressources naturelles de la ville	6,2	13,8	30	27,5	22,5
WTCC aide à sensibiliser la population à la protection de l'environnement	11	27	24	28	10
Le grand Prix WTCC entraîne une hausse du niveau de pollution	10,1	38,1	7,1	3,6	21,1
Impact touristique					
Les éditions ont développé l'image de notoriété de la ville	2	8	42	33	15
Ils ont contribué au développement touristique de la ville	14,5	11,3	23,6	26,7	23,9
Ils ont rendu la ville plus internationale	8	4	19	28	59

Hritz & Ross (2010) affirment que les événements donnent lieu à une variété de perceptions de la communauté locale tandis que Getz (2005) note qu'il est important de s'intéresser à la perception des résidents. Ainsi, le tableau ci-dessus présente un résumé des perceptions des résidents de la ville Marrakech sur l'impact de l'événement sportif « Grand prix de Marrakech WTCC » sur le développement socioéconomique de la ville.

Comme nous pouvons le voir sur le tableau, la majorité des répondants confirment que cet évènement représente une occasion de divertissement et un moyen d'épanouissement. Plus de 50% des répondants affirment le rôle primordial que joue cet évènement dans le développement de la notoriété et de l'image de la ville à l'échelle nationale et internationale et également sur le plan économique, à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi. Son impact social est également important, dans la mesure où il développe le sentiment d'appartenance et de fierté de la communauté mais il se dégage également des points négatifs (viol, vol, prostitution). Le côté environnemental est aussi affecté à la fois positivement (plus de propreté dans la ville) et négativement (hausse de niveau de pollution et des déchets). Comme l'a noté Richards (2013), le divertissement et les opportunités sociales constituent l'atout fondamental et l'avantage tangible de la ville accueillante d'un événement sportif.

L'impact économique

Concernant les impacts économiques de l'évènement, 69,9% des répondants valident l'effet positif que joue cet évènement sur le développement du commerce, et confirment que pendant l'évènement, les touristes dépensent beaucoup plus d'argent que lors des jours normaux, 83,5% confirment que les éditions de cet évènement entraînent la hausse des prix des biens et services et 60% indiquent que les éditions de cet évènement contribuent à la création de nouveaux postes d'emploi au faveur des jeunes de la ville, ce qui permet une baisse du niveau de chômage. 92% indiquant que cet évènement a contribué à l'évolution de la notoriété de la ville ocre au niveau mondial. Conformément à cette analyse, Chalip, Green et Hill (2003) confirment dans leur étude que les événements contribuent à l'amélioration du niveau de vie de la communauté accueillante.

Utilisation des installations publiques

En termes d'installations publiques, 64,6% des répondants confirment que cet évènement sportif encourage le maintien des installations publiques et mène au développement des installations sportives existantes. Cependant, il est frappant de constater que 56,8% ont

toutefois déclaré que cet événement provoque un surpeuplement et une congestion du trafic.

Cependant, la gestion et la compréhension des impacts sont cruciales. Comme a été signalé par Delamere (2001), la sensibilisation des impacts sociaux négatifs et la compréhension des attitudes des résidents peuvent permettre de mettre en place des actions correctrices et préventives contre les effets négatifs qu'engendre l'accueil des méga-événements sportifs.

Impacts sociaux

Compte tenu des impacts sociaux de cet événement, Les jeux WCC sont perçus comme étant passionnants, comme étant un « challenge », divertissant à regarder et véhiculant la fierté et la tradition sportive. La seconde catégorie révèle l'existence de sentiments plutôt neutres (sous-dimension pragmatique) à l'égard de cet événement. Une partie des personnes interrogées n'éprouve pas de sentiments ou d'émotions particulières et n'exprime pas d'intérêt pour la manifestation. Cependant, 32,5% confirment que les éditions du Grand Prix WCC ont contribué à l'apparition des nouveaux problèmes sociaux : prostitution, inégalité sociale, etc. 32,5% des répondants confirment peu ou prou cette déclaration. En réponse à notre question qu'il n'y a qu'une minorité des citoyens qui bénéficient de l'organisation annuelle de cet événement, 79,9% n'étaient pas du tout d'accord et ont déclaré que WCC a des effets positifs sur la communauté, que ce soit d'une manière directe ou indirecte.

En présentant brièvement les réponses des interlocuteurs sur les impacts sociaux des événements, on peut conclure que :

- Les répondants perçoivent que les éditions de cet événement ont été l'une des causes de la hausse du niveau des « maladies sociales de la ville » comme la prostitution, les vols, etc.
- Les répondants perçoivent que cet événement a des effets positifs sur la communauté. La grande majorité a confirmé que les habitants de la ville bénéficient de l'organisation de WTCC, que ce soit d'une manière directe pour les commerçants, pour les employés (à travers la hausse du niveau d'employabilité) ou d'une manière indirecte à travers le divertissement.

Ainsi, les résultats ci-dessus nous donnent une perception claire des effets positifs et négatifs de l'accueil d'un événement sportif, comme l'ont aussi observé des auteurs tels que Fredline & Jago (2003) : « Avoir une vision claire des impacts sociaux des événements sportifs sur les résidents donnent aux organisateurs la possibilité de mener des actions correctives et préventives pour éliminer les points négatifs »

Impact environnemental

46,9% des répondants confirment que cet événement représente une bonne occasion pour préserver l'environnement, mais 24,9% n'étaient pas du même avis et affirment que le niveau de pollution est en hausse pendant chaque édition, du fait particulièrement de la hausse des déchets et de l'ampleur du niveau de circulation dans la ville. 38% des répondants ne nient pas le rôle que joue l'événement dans la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Néanmoins, malgré les perceptions négatives de la dégradation de l'environnement, des observations faites lors de la dernière édition du prix WCC ont révélé que les organisateurs n'ont pas mis en place à proximité du lieu où se déroule la compétition, les installations suffisantes (poubelles, toilettes, etc.) pendant toute la durée de l'événement. Cela est dû notamment au comportement irresponsable de certains spectateurs et personnes présentes à l'événement (déversement de bouteilles et de mégots de cigarette, etc.). Cela a été expliqué par Preuss (2013), qui reconnaît qu'au cours des événements sportifs, la ville accueillante peut souffrir d'une augmentation de la quantité des déchets générés autour des lieux concernés, sans compter que s'y ajoute une pollution atmosphérique occasionnée par la hausse du trafic.

Impact touristique

48% des répondants affirment que les éditions du grand prix WCC ont assuré une bonne notoriété de la ville à l'échelle nationale et internationale ; 50,6% confirment que ce type d'événement attire chaque année un nombre important de touriste. Ils ajoutent que le grand prix développe un nouveau segment de tourisme à Marrakech. Les résultats permettent de confirmer la conclusion de Dimanche, (2003) : « Les résidents considèrent les événements sportifs comme des outils

de marketing contribuant au développement futur de la ville accueillante en cherchant à améliorer l'image et en attirant le développement du tourisme sportif. »

Discussion

En ce qui concerne le rapport à l'héritage, l'organisation du grand prix WCC participe à transformer en profondeur le paysage et le patrimoine de la ville hôte. Cette transformation se réalise notamment à travers des infrastructures sportives, touristiques et résidentielles rénovées ainsi qu'à travers un réseau de transports et une régénération urbaine de certains quartiers peu développés. Le prix WCC peut avoir globalement un impact financier positif aussi bien pour les entreprises (opportunités d'affaires, marques, parrainage) que pour l'économie du pays et de la ville de Marrakech (investissements, économie, gouvernance).

Sur le plan affectif, le prix WCC est l'occasion de renforcer le sentiment positif à l'égard de la ville hôte, de donner une très grande visibilité et d'étendre sa bonne renommée. Les résidents soulignent l'impact positif sur la réputation de la ville. Le prix WCC est perçu comme une vitrine, une opération de prestige, et participe à la promotion internationale de la destination.

Le discours des résidents comporte une grande variété de mentions relatives aux effets négatifs du prix WCC sur l'image de la ville hôte. Plusieurs répondants ont affirmé que les anciennes éditions ont entraîné une augmentation du coût de la vie et des impôts locaux. Ils considèrent que les éditions du prix WCC sont en mesure d'occasionner des pressions sur les transports, un engorgement des lieux touristiques, mais également des lieux publics. La deuxième implication négative selon les interlocuteurs sont les menaces liées à un accroissement des risques de vol, de prostitution, et à l'apparition des nouveaux problèmes sociaux. Ensuite, nous retrouvons une préoccupation relative à l'impact environnemental, plus particulièrement liée à la pollution provoquée par l'accroissement des activités à l'occasion du prix WCC. En définitive, une partie des répondants considère le prix WCC davantage comme une contrainte dans leur vie quotidienne que comme une opportunité pour se divertir.

Dans cette lignée, nous avons confirmé l'effet globalement positif de l'organisation d'un méga-événement sportif sur l'image perçue de la ville d'accueil. Ce résultat déjà établi dans des travaux antérieurs (Kaplanidou & Vogt, 2010) est néanmoins nuancé dans cette étude, surtout par la nécessité de prendre en considération de façon plus approfondie les impacts négatifs de l'organisation d'un méga-événement sur l'image perçue de la ville hôte. Cela est relatif, par exemple, aux risques de pollution et à l'accroissement des vols, aux affaires de prostitution ou encore au surcoût de l'événement. Dans la durée, l'image de la ville organisatrice pourrait se dégrader aux yeux de la population d'accueil (Panic & al, 2012).

L'impact financier et les effets au long terme que les éditions du grand prix WCC laissent pour la ville pendant les dernières années est très important. Les avantages perçus quant à l'organisation de l'événement sont d'abord liés à l'accroissement du potentiel touristique, notamment du tourisme sportif, à l'enrichissement du commerce, à la création des opportunités d'emploi en faveur des jeunes résidents. Entre autres, Les interviewés affirment également que l'organisation de ces éditions ont contribué à une amélioration des infrastructures locales. Le développement du tourisme sportif nécessite des investissements qui contrebalancent les impacts négatifs de ces événements, notamment économiques, environnementaux et communautaires (Tichawwa 2015).

Conclusion

L'accueil des événements sportifs favorise l'émergence du tourisme sportif, qui devient de nos jours un segment important dans le développement touristique et économique de chaque nation. Ainsi, il faudrait favoriser la croissance de ce secteur en développant encore plus les infrastructures, en protégeant l'environnement des effets néfastes de pollution, déchets, en s'attelant aux problèmes sociaux générés et en impliquant encore plus les résidents locaux dans ce processus.

La communauté locale est un acteur essentiel qui peut mener à la réussite de l'environnement comme à son échec, Il est donc nécessaire que les gestionnaires de ce type d'événements adaptent leurs décisions futures aux perceptions des résidents. Les effets négatifs de cet événement pourront être réduits lors des prochaines éditions en assurant une bonne planification et une transparence de la part des organisateurs,

notamment concernant le respect du cahier des charges, du budget et des délais, sans oublier qu'une implication des résidents dans ce processus demeure également nécessaire.

Bien que les principaux résultats de ce travail soient similaires à ceux des recherches antérieures, cette étude a été menée pour la première fois sur le terrain Marocain, aucune étude de ce genre n'a été repérée dans la littérature. Il convient de souligner que les perceptions des résidents diffèrent d'un contexte à un autre, en raison de la diversité sociale et culturelle que connaît le monde (Sandy, 2011). En Chine par exemple, les résidents ont tendance à ne pas être en désaccord avec les décisions de leur gouvernement et tendent à tolérer et à s'adapter leurs opinions. Ce travail vient confirmer les résultats trouvés par Sandy (2011) et Moyo & Tichaawa (2015) quand ils affirment que l'hébergement des méga-événements sportifs impacte le développement socio-économique de la ville hôte.

Un autre point a été identifié et il est lié à « la relation de dépendance entre l'organisation d'un méga-événement sportif et l'émergence du tourisme sportif ».

Nous avons focalisé notre recherche sur un seul événement, c'est ainsi que les études futures devraient mener une analyse plus approfondie en étudiant l'impact des méga-événements dans leur globalité et en analysant les perceptions de deux parties prenantes importantes – les résidents et les touristes.

Saïd Ouhadi
Professeur et Chercheur ENCGM
-Université Cadi Ayyad

Zineb Jibraili
Doctorante ENCGM
Université Cadi Ayyad-

Bibliographie

- Glyptis. (1982). *Sport Tourism: Interrelationships, Impacts and Issues*.
Hall. (1992). The strategic analysis of intangible resources . *Strategic management journal*, 135-144.

- Horne, J. (2006). An introduction to the sociology of sports mega-event. *The sociological Review*.
- Knop. (1990). *Sport Tourism: New Challenges in a Globalized World*.
- Malfas. (2004). Impacts of the Olympic Games as Mega-Events. *Municipal engineer*, 157, Issue 3.
- Ritchie, J. B. (s.d.). Assessing the Impact of Hallmark Events: Conceptual and Research Issues. *Journal of Travel Research*.
- Roberts. (2004). New perspectives on the public Sphere . *The sociological Review*, vol 52, Iss 1, 1-27.
- Sean M. Hennessey, R. M. (2009). A Framework for Understanding Golfing Visitors to a Destination. *Journal of Sport & Tourism*, 5-35.
- Andereck, & Nyaupane. (2011). Exploring the Nature of Tourism and Quality of Life Perceptions among Residents. *Journal of Travel Research*, 248-260.
- Andereck, K. &. (2000). The relationship between residents' attitudes. *Journal of Travel Research*, 39, 27-36.
- Bob, & Swart. (2010). Sport Events and Social Legacies. *Alternation* 17,2, 72-95.
- Bohlmann, & Heerden, V. (2005). The Impact of Hosting a Major Sport Event on the South African Economy.
- Bren, & Richie. (1984). Assessing the Impact of Hallmark Events: Conceptual and Research Issues. *journal of travel research*.
- Deccio, C., & Baloglu, S. (2002). Nonhost community resident reactions to the 2002. *Journal of Travel Research*, 41, 46-56.
- Delamere, T. (2001). Development of a Scale to Measure Resident Attitudes Toward the Social Impacts of Community Festivals, Part I: Item Generation and Purification of the Measure . *Event Management*, Vol 7, Number 1, 11-24.
- Fredline, L., & Jago, L. (2003). The Development of a Generic Scale to Measure the Social Impacts of Events. *Cognizant Communication Corporation*, 23-37.
- Gursoy, & Kendal. (2006). Hosting mega events: Modeling locals' support. *Annals of Tourism Research*, 33, 603-623.
- Gursoy, D., & Kendall, K. W. (2006). Hosting mega events: Modeling locals' support. *Annals of Tourism Research*, 3, 603-623.
- Hall. (1992). the strategic analysis of intangible ressources. *strategic management journal*, volume 13, issue 2, 135-144.
- Horne, & Manzenreiter. (2006). Sports Mega Events: Social Scientific Analyses of a Global Phenomenon.
- Hritz, N., & Ross, C. (2010). The Perceived Impacts of Sport Tourism: An Urban Host Community Perspective . *Sport management*, Vol 24, Iss 2, 119-138.
- Humphreys, & Prokopowicz. (2007). Assessing the impact of sports mega-events in transition economies: EURO 2012 in Poland and Ukraine . *International journal of Sport management and marketing*.
- Jackson, & Glyptis. (2008). *Sport & tourism : a reader*.

- Kaplanidou, K., & Vogt, C. (2010). The Meaning and Measurement of a Sport Event Experience Among Active Sport Tourists. *Journal of Sport Management*, , 544-566.
- Knop. (1990). Sport Tourism: New Challenges in a Globalized World.
- Kurtzman, & Zauhar. (1995). Tourism Sport International Council. *annals of tourism research*.
- Malfas, & al. (2004). Impacts of the Olympic Games as Mega-Events. *municipal engineer ISSUE ME3*.
- Moyo, S., & Tichaawa, S. (2015). The perceived impacts of sport tourism events: Residents' perceptions in East London, South Africa. *African Journal for Physical, Health Education, Recreation and Dance* vol 21, 1217-1231.
- Munien, & Majola. (2012). Rural community perceptions of the 2010 FIFA World Cup™: A Case study of the Izibukwana community, Kwazulu-Natal. *African journal for physical, health education, recreation and dance* 18(1), 53-62.
- Nunkoo, R., & Alders, T. (2013). London residents' support for the 2012 Olympic Games: The mediating effect of overall attitude. *tourism management*, 36, 629-640.
- Panic, & al. (2012). Rethinking service recovery: a customer empowerment (CE) perspective . *Journal of Business Economics and Management* .
- Ramshaw, G. (2013). Heritage and sport. *The Palgrave Handbook of Contemporary Heritage Research*, pp. 248-260.
- Rein, & Shields. (2007). Place Branding Sports: Strategies for Differentiating Emerging, Transition, Negatively Viewed, and Newly Industrialized Nations. *Place Branding and Public Diplomacy*, VOL 3 , 73-85.
- S., K., & Petrick, J. (2005). Residents' perceptions on impacts of the FIFA 2002. *tourism management* 26, 25-38.
- S.S., K., & Petrick, J. (2005). Residents' perceptions on impacts of the FIFA 2002. *Tourism Management*, 26(1),, 25-38.
- Sandy, C. (2011). Residents' Perceptions of the Impact of Major Annual Tourism Events in Macao: Cluster analysis. *Journal of Convention & Event Tourism*, 12, 106-128.
- Shipway, & Cleeve. (2016). Leveraging of the Olympic Games on Mega-Sporting Events: A Strategic Framework for the Development of Sport. *American Journal of Sports Science and Medicine*, Vol 4, No 2, 44-56

Le Street Fishing, un vecteur d'attractivité de la ville. Le cas de Quimper

Quimper reflète souvent l'image d'une ville dynamique avec une vie économique et culturelle forte et un territoire d'art et d'histoire. Qualifiée également de « belle endormie » (Tallec, 2012), on lui a reconnu une « vocation commerçante et bourgeoise » (Messulan et Baron, 1994). Chargé d'histoire, son centre-ville se présente comme un élément structurant et essentiel à la représentation que l'on a de la ville.

Bien qu'il n'y ait pas de définition partagée sur la notion, nous considérons que le centre-ville est un territoire spécifique, un territoire qui, par sa centralité, est censé donner du sens à la ville. Le centre est « un lieu de rassemblement et de concentration, un lieu où ce qui se passe est important, un lieu d'action et d'interaction maximum » (Hurriot et Perreur, 1994) ». Et au-delà de ces aspects descriptifs, le centre porte, en lui, une valeur symbolique. En dépit de ses atouts, le centre-ville de Quimper subit les conséquences d'une vacance « structurelle » qui « marque un déclin de la commercialité (Duhame, 2016) ».

Quimper n'est toutefois pas sans atout. Si son patrimoine bâti et culturel est mis en valeur, son patrimoine naturel est, semble-t-il, un peu oublié. Le centre-ville de Quimper est irrigué par trois rivières, l'Odet, le Steïr et le Jet. Consciente de cette richesse naturelle, la Fédération de pêche du Finistère et la ville de Quimper ont décidé de développer la pêche de rue, plus communément appelée « Street fishing », une activité sportive qui pourrait devenir un levier de développement du centre-ville.

Après avoir rappelé, dans une première partie, les principales causes du processus de dévitalisation des centres villes des villes moyennes, nous soulignerons la nécessaire mise en place d'une politique d'attractivité territoriale durable en vue de reconstruire une centralité. La seconde partie prend l'exemple du centre-ville de Quimper, un territoire riche d'un patrimoine naturel exceptionnel parce que traversé par l'Odet et ses affluents, le Steïr et le Jet. Nous verrons en quoi le « Street fishing »

quimpérois, installé sur un parcours de pêche labellisé « passion », est en mesure de contribuer à la revitalisation du centre-ville.

Le centre-ville, un territoire à revitaliser

Plus que les grandes villes, les villes moyennes (de 20 000 à 100 000 habitants) sont confrontées à un risque de dévitalisation de leurs centres villes comme en témoigne la croissance de leurs taux de vacance commerciale (IGF, 2016).

Les centres villes à la peine

Il est courant d'entendre dire que la perte de dynamisme des centres villes résulte d'une part de la pression immobilière se traduisant par des loyers peu conciliables avec une activité économique d'un petit commerce et, d'autre part, de la multiplication des zones commerciales à la périphérie des villes et du développement du commerce en ligne. Le manque d'accessibilité des centres villes et les encombrements récurrents qui en découlent provoquent des économies externes négatives (augmentation de la distance temps, pollution, conflits d'usage, etc.) et dissuadent les consommateurs. Quant à l'offre de biens et de services, elle ne serait plus en phase avec la norme de consommation des résidents du centre-ville qui, rappelons-le, ont parfois changé de nature suite au processus de gentrification (personnes plus aisées qui s'approprient un lieu initialement occupé par des personnes moins favorisées).

Si cet ensemble de raisons a une portée explicative indéniable, il serait vain de vouloir retrouver le centre-ville d'autrefois d'autant plus que les consommateurs ont changé leurs comportements, leurs habitudes. « Le consommateur, potentiellement toujours connecté à un téléphone intelligent, à une tablette numérique ou à un ordinateur, peut aujourd'hui acheter n'importe quel type de produit, n'importe où et à n'importe quel moment. Fabricants et responsables d'enseignes doivent donc savoir ce qu'un consommateur est susceptible de vouloir trouver dans un magasin physique afin de déterminer ce qu'il est intéressant d'y proposer (Picot-Coupey, 2013) ». Connectés, les consommateurs sont de plus en plus volatiles dans leurs prises de décisions. D'ailleurs, ils ne font plus nécessairement leurs courses selon un critère de proximité géographique par rapport à un point fixe, généralement leur domicile.

« Les consommateurs ne vont pas nécessairement connaître l’offre commerciale dans leur lieu de vie mais vont connaître l’offre commerciale qui s’intègre dans leur parcours de vie » (Yildiz et al., 2017). Autrement dit, un salarié d’une entreprise fera ses courses dans la zone commerciale située à proximité de son lieu de travail plutôt que près de son domicile.

Il faut donc repenser le centre-ville et raisonner non plus en termes de stock (nombre d’habitants en centre-ville) mais en termes de flux (Yildiz et al., 2017). Pour attirer et capturer des consommateurs, l’offre du centre-ville doit se distinguer de celle de la périphérie. Il ne s’agit pas de plaire à tout le monde mais de bien cibler son offre de biens et de services. Il existe une demande pour plus de chaleur, de proximité, de confiance, ... et de cadre de vie. D’ailleurs, « cette qualité de l’environnement en termes de voiries, de trottoirs, d’espaces détente, de mobilier urbain, d’embellissement végétal, de propreté, ... est loin d’être négligeable, puisqu’il arrive dans la priorité des français, avant même la qualité des commerces » (Charles, 2006). Il importe alors de faire de ce territoire et pour ses habitants, un lieu où il fait bon vivre.

Cultiver sa différence

Pour que le centre-ville ne soit plus un simple espace réceptacle d’individus consommateurs, il convient de se défaire des politiques d’attractivité traditionnelle du centre-ville et d’envisager une politique d’attractivité territoriale durable. Il ne s’agit donc pas d’imiter ce qui se fait par ailleurs mais de valoriser ses spécificités afin de marquer sa différence. Distinct, le centre-ville sera alors à l’abri de la concurrence.

Alors que la politique d’attractivité traditionnelle a pour objectif de reconstituer le centre-ville tel qu’il était, autrement dit en faire exclusivement un espace de consommation, il importe de s’écarter de cette approche consumériste, purement animée par des individus consommateurs cherchant à maximiser leur bien-être sous contrainte budgétaire.

Tableau n°1 : Distinction entre espace et territoire

Espace	Territoire
Ensemble	Système

Découpage géopolitique	Conscience d'appartenance
Simple réceptacle	Construit social
Individus consommateurs	Diversité des acteurs-auteurs
Primat de la dimension commerciale	Approche multidimensionnelle (commerciale, productive, socioculturelle et environnementale)
Relations de marché	Interactions dynamiques (marché et hors marché)
Absence de projet	Existence de projets de développement territorial
Absence d'espace public	Espaces publics
Substituable	Spécifique

Dans le cadre d'une politique d'attractivité territoriale durable, le centre-ville n'est plus appréhendé comme un simple espace réceptacle mais comme un territoire, un lieu de vie où se croisent les dimensions commerciale, productive, socioculturelle et environnementale. Toutefois, un territoire ne naît pas territoire, il le devient. C'est un construit social.

Pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire de nourrir ce territoire singulier qu'est le centre-ville, en projets de développement fondés sur ses spécificités. Parmi celles-ci, il y a le patrimoine naturel et notamment les cours d'eau, bien souvent oubliés par les résidents et les collectivités territoriales. Les activités sportives en centre-ville peuvent, selon nous, contribuer à sa mise en valeur. En transformant les espaces de proximité du fleuve (trottoirs bordant le cours d'eau, quais, ponts, passerelles,) en espaces publics (Paquot, 2009), le « Street fishing » contribuerait, en tant qu'activité sportive, à redynamiser le centre-ville.

Le « Street fishing » comme levier du développement du centre-ville de Quimper ?

Préfecture du Finistère, Quimper, ville de 63 360 habitants (INSEE, 2017) n'échappe pas à la dévitalisation croissante de son centre-ville.

Le taux de vacance commerciale atteint 16 % en 2015¹. Aux raisons présentées ci-dessus, s'ajouterait un processus d'assèchement commercial suite à l'existence, à proximité, de la métropole brestoïse (environ 70 km). En effet, compte tenu de l'incertitude ambiante, les collectivités territoriales quimpéroises craignent que des forces centripètes (effets de polarisation des activités industrielles et commerciales) se fassent sur Brest Métropole au détriment de Quimper.

Le « Street fishing » attitude

Reconnue comme un sport, la pêche est une activité institutionnalisée. En effet, existent des règles imposées par la Fédération de pêche nationale, règles pouvant être renforcée par les AAPPMA locales (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), elles-mêmes sous la tutelle des Fédérations départementales. La Fédération Nationale de la Pêche est la deuxième Fédération française² en termes d'adhérents (1 527 490 pêcheurs en 2016³). La pêche est considérée comme étant un « exercice physique, corporel, à finalité ludique et dont les techniques étroites et codifiées imposent une accumulation de connaissances et un entraînement long et complexe pour obtenir les succès escomptés, les pêcheurs à la mouche revendiquent le caractère sportif de leur activité » (Guillaume, 2013). Comme pour les autres activités sportives, il existe des moniteurs guides de pêche qui, pour exercer, doivent être titulaires d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et sportive (BPJEPS).

Contrairement aux idées reçues, le pêcheur a conquis les villes depuis longtemps. L'Union de Pêcheurs Parisiens (UPP), aujourd'hui AAPPMA Union des Pêcheurs de Paris et de la Seine, est en charge depuis 1891 de la gestion des baux de pêche de la Seine dans Paris⁴. En fait, ce qui est nouveau, c'est le comportement du pêcheur. Le « Street fishing » mobilise essentiellement des jeunes de 18 à 40 ans. En

¹ Donnée issue de l'Observatoire du centre-ville de Quimper créé en 2011 par la CCI de Cornouaille.

² Après la Fédération Française de Football (2 135 193 en 2015-2016) et avant la Fédération Française de Tennis (1 039 337 licenciés en 2016).

³ Rapport annuel d'activité de la Fédération Nationale de la Pêche en France, 2016, 46 pages.

⁴ Site internet : <http://pecheursdeparis.fr/>.

mouvement permanent, ils se déplacent à pied, en vélo ou en transport en commun. Le patrimoine bâti (piles de pont, quais, cales, biefs) constitue certes des postes à carnassiers (brochets, sandres et perches) mais aussi des cibles sur lesquels ils lancent leurs leurres avec une précision d'horloger. Pour être agiles, ces pêcheurs urbains ont un équipement spécifique. La canne est courte, légère et peu encombrante (généralement multibrins) afin de circuler plus facilement. Leur tenue vestimentaire est également caractéristique. Il en est fini de la pêche avec de grosses bottes et l'imperméable des pêcheurs d'autrefois qui réduisaient leur mobilité. Désormais, les « Street fishers » sont en chaussures de tennis, avec un pantalon baggy, une casquette et des lunettes polarisantes, une tenue donnant une image plus branchée, décontractée et urbaine. Bien qu'il y ait une sorte de challenge, à savoir pêcher le plus de poissons sur une durée limitée, il y a un esprit « no-kill », autrement dit les poissons échappent à l'assiette. Les pêcheurs immortalisent leurs prises par des photos et vidéos qu'ils partagent ensuite sur les réseaux sociaux. Les passionnés exposent leurs exploits et leurs expériences sur internet. Ce qui compte, c'est la prise, la remise à l'eau, la beauté du geste. En cela, on peut dire que le pêcheur est un sportif dans le sens où il possède un esprit sportif (respect d'autrui et de ses partenaires), y compris à l'égard des poissons. Cette attitude « no-kill », qui permet de qualifier la pêche comme pratique sportive, est aussi un moyen de rendre acceptable cette activité parfois contestée sur le plan social parce que jugée « prédatrice » (Guyon et Fuchs, 2012).

Quimper à la pêche

Quimper, comme nombre de villes moyennes, est confrontée à un fort taux de vacance commerciale. La revitalisation du centre-ville passe, selon nous, par la mise en place d'une politique d'attractivité territoriale durable (Sauvin, 2015), c'est-à-dire fondée sur ses spécificités. On connaît Quimper et son patrimoine bâti mais un peu moins son patrimoine naturel. On reconnaît « maintenant de nouvelles valeurs, s'appuyant sur des contenus culturels « symboliques, récréatifs, ludiques », pour le bien-être des citoyens qui prennent plaisir à flâner sur les berges paysagées ». Ainsi « les villes fluviales redécouvrent leurs bords de l'eau auxquels elles avaient dénié toute qualité et leur forte potentialité pour le renouvellement de l'image de la ville » (Lévêque, 2016).

C'est en 2011 que Quimper ouvre le lit de sa rivière, l'Odet, aux pêcheurs. Cette idée s'inscrit dans la politique de promotion de la pêche initiée par la Fédération de pêche du Finistère avec l'AAPPMA de Quimper et les acteurs locaux. La labellisation des parcours de pêche accompagne le développement du « Street fishing ». La Fédération de pêche du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique¹ a ainsi établi des parcours « passion » (label de la Fédération nationale de la pêche). Ce signe distinctif a pour objectif de construire une offre de « produits pêche » originale, de donner davantage de visibilité aux pêcheurs et de créer une dynamique territoriale (Charles et Sauvin, 2013).

Le parcours « Passion » du centre-ville est vraiment atypique dans le paysage de la pêche finistérienne par sa situation et la diversité des espèces qui le peuplent (saumons, truites, aloses, bars et mulets). Le parcours n'est accessible qu'à marée basse, en marchant dans l'eau. Il offre une vision de tribune halieutique pour le public, puisque les protagonistes se retrouvent en contrebas des quais quimpérois. Ce parcours permet de s'exercer aux pêches sportives, à la mouche et aux leurres. Le parcours est dit « no-kill » dans la mesure où tous les poissons pris doivent être remis à l'eau. C'est une pratique pour le plaisir et pour le spectacle car en pêchant en plein cœur de Quimper, secteur touristique par excellence, on ne manque pas d'attirer les regards ! Au travers de ce parcours labellisé « Passion », on valorise alors un loisir en plein renouveau et le geste de la remise à l'eau, geste parfois incompris par les Quimpérois ou les touristes.

Cette activité sportive présente l'avantage de créer la curiosité auprès des passants. Le simple fait de voir une personne vêtue de cuissardes en train de marcher dans le lit de la rivière va interpeller les citoyens autant que les touristes. Ainsi, par la pêche en centre-ville, la population va se réapproprier un lieu qui était devenu un élément banal du paysage urbain dont on ne se rendait même plus compte. Les cours d'eau ont parfois été considérés comme des obstacles à franchir et, par conséquent, relégués au second plan jusqu'à être, dans certains cas, recouverts en partie par les villes elles-mêmes. A titre d'exemple en centre-ville de Quimper, les halles situées quai du Steïr recouvrent une partie du Steïr qui disparaît donc du paysage urbain sur une cinquantaine de mètres (Broudin, 2016).

¹ Site de la Fédération : <https://www.peche-en-finistere.fr/>.

Aujourd'hui, au rythme des marées, les passants s'arrêtent pour observer les pêcheurs, découvrir le cours d'eau et peut-être entamer une discussion qui, dans bien des cas, démarre par la sempiternelle question : « Alors ça mord ? ». Ainsi, par le « Street fishing », la population va se réapproprier un lieu et en faire un véritable lieu de vie susceptible de ré-oxygéner les centres urbains. Le trottoir qui borde le cours d'eau ainsi que les ponts et passerelles qui enjambent l'Odet retrouvent alors leur fonction d'espace public. À la fois activité sportive et spectacle de rue, le « Street fishing » contribue à créer un espace de partages, d'échanges, de rencontres qui fonde la richesse de ce territoire qu'est le centre-ville.

Conscient de la contribution de cette activité sportive à la fabrique d'un territoire, l'association de commerçants « Les vitrines de Quimper », l'AAPPMA de Quimper et la Fédération de pêche du Finistère, organisent tous les ans une manifestation « Quimper à la pêche... ». C'est l'occasion également de rapprocher encore plus le monde associatif, d'autres associations participant à cette opération grand public (notamment le Club Mouche de l'Odet, No Stress Fishing, l'Association Bretonne de Pêche à la Mouche).

Conclusion

Le centre-ville est un territoire spécifique dont la pérennité en tant que territoire n'est jamais acquise. Pour qu'il puisse conserver sa qualité territoriale, il doit sans cesse se renouveler, se réinventer par la réalisation de projets de développement au sein desquels les activités sportives ont toutes leurs places. La pêche de rue est l'une d'entre elles. A la fois activité sportive et spectacle de rue, elle permet aux citoyens de se réapproprier une partie de leur territoire qui était, jusqu'à présent, oubliée.

Un centre-ville, comme tout territoire, a besoin d'espaces publics. Le « Street fishing » permet de transformer un espace de circulation en espace public, c'est-à-dire en un espace où l'on s'arrête pour partager, échanger et rencontrer. « Les pratiques ludo-sportives urbaines débouchent ainsi sur des formes de réappropriation et/ou d'animation des espaces publics » (Escaffre, 2011).

Un centre-ville riche en espaces publics serait un territoire vivant, capable de répondre aux besoins des citoyens. Il serait alors un lieu de sociabilité agréable à vivre, où l'on pourrait déambuler librement,... Oxygénés par des activités sportives, ces espaces publics permettraient d'une part de recréer une centralité et, d'autre part, de conforter l'engagement de la ville de Quimper dans une démarche de labellisation « Ville active et sportive »¹, projet qui a pour mission d'accroître l'attractivité industrielle et résidentielle du territoire.

Anne Choquet

*Enseignant-chercheur en droit à Brest Business School, chercheur associé à
l'UMR 6308 AMURE,
Centre de droit et d'économie de la mer, au sein de l'Institut universitaire
européen de la mer (IUEM)*

Thierry Sauvin

*Enseignant-chercheur en économie
à l'Université de Bretagne Occidentale,
chercheur à l'UMR 6308 AMURE,
Centre de droit et d'économie de la mer au sein de l'Institut universitaire
européen de la mer (IUEM)*

Bibliographie

- Broudin E., Étude sur le potentiel de développement de la pêche de loisir en eau douce en milieu urbain, Mémoire de Master 2 « Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe, Université de Bretagne Occidentale (Brest), 2016.
- Charles E., « Repenser les centres-villes... au-delà des vieux clichés », *Regard d'Espérance*, janvier 2006
- Charles E., Sauvin T., « Quand un label révèle un autre modèle de développement : le cas du label « Accueil Pêche Finistère », *Téoros*, 32-1, 2013, p.38-46.

¹ Le label est organisé par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, l'Association nationale des élus aux sports (ANDES) et l'Union sport et cycles (site internet : <https://www.ville-active-et-sportive.com/>).

- Duhame P.M. (dir.), *La revitalisation commerciale des centres villes*, Inspection générale des finances et Conseil général de l'environnement et du développement durable, juillet 2016, p. 2
- Guillaume O., « Pêcheurs à la mouche : de l'activité sportive à la maîtrise des risques en rivière », *Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique (Staps)*, vol. 99, n° 1, 2013, p. 19.
- Guyon F., Fuchs J., « Se dire « sportif » dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France. Conditions d'un processus de qualification », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2012, 43-2.
- Huriot J.M., Perreur J., La centralité, dans Jean-Paul AURAY (dir.), *Encyclopédie d'Economie spatiale*, Paris, Economica, 1994, p. 47
- INSEE, Finistère : la population des communes au 1^{er} janvier 2014, INSEE Flash Bretagne, n°25, janvier 2017
- Inspection générale des finances (IGF) et Conseil général de l'environnement et du développement durable, *La revitalisation commerciale des centres-villes*, juillet 2016, 111 pages, [en ligne]
- Lévêque C., *Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau*, 2016, *Quae*, 2016, p. 220
- Messulan P., Baron N., « Réseau ferré, mobilités spatiales et dynamiques des territoires », *Annales des Mines-Gérer et comprendre*, vol.113, n°3, 2013, p. 8.
- Paquot T., *L'espace public*, Paris, Coll. Repères, La Documentation française, 2009.
- Picot-Coupey K., « Les voies d'avenir du magasin physique à l'heure du commerce connecté », *Gestion*, 2013/2, vol. 38, 2013 p. 51-61 (p.52).
- Sauvin T., *Entreprises et territoires : des liaisons dangereuses ?*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Talleg J., « Les trajectoires économiques et les formes sociales de l'innovation dans les villes moyennes : les cas d'Albi (Midi-Pyrénées), d'Alès (Languedoc-Roussillon), de Fougères et de Quimper (Bretagne) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012/2 (avril), 2012, p. 204
- Yildiz H., Siadou B., Jeitz-Spahn M. et S., « L'avenir des centres-villes : être au cœur de la mobilité et des réseaux ! », *The Conversation*, 04/01/2017.

Deuxième partie.

Sports de villes, sports en ville

Naissance et abandon du projet de grand stade à Belfast

À peine plus grande que deux départements français, l'Irlande du Nord était l'une des plus petites nations présentes au championnat d'Europe de football de 2016 en France, et probablement la seule qui ne soit pas, à proprement parler, un pays. Comme le vote du Brexit l'a rappelé en plein Euro, elle fait politiquement partie du Royaume-Uni mais géographiquement partie de l'île d'Irlande. Cette situation singulière lui vaut d'être déchirée entre une communauté (majoritairement catholique) favorable à la réunification de l'île, et une communauté (majoritairement protestante) favorable à son maintien au sein du Royaume-Uni, qui se sont livrées à compter de 1968 une véritable guerre civile. La signature d'accords de paix en 1998 a ramené le calme dans la région, mais les deux communautés peinent encore à vivre ensemble. L'échec de la construction du stade multisports d'envergure internationale dont l'Irlande du Nord souhaitait se doter au tout début du siècle montre bien la complexité de cette situation. Nous évoquerons brièvement les deux événements historiques qui structurent la société nord irlandaise contemporaine, puis la guerre civile qu'ils ont engendrée et les accords de paix qui y ont mis fin en 1998. Nous verrons ensuite que la société nord-irlandaise reste extrêmement divisée, en particulier dans le domaine du sport. Puis nous nous pencherons sur les problématiques qui ont sous-tendu l'émergence d'un projet de grand stade, au carrefour des préoccupations de l'exécutif et des souhaits de la ville de Belfast. Nous terminerons par l'analyse des facteurs ayant concouru à l'abandon du projet.

La question nord-irlandaise

Jacques I^{er} entreprit la colonisation du nord-est de l'Irlande au tout début du XVII^e siècle, en installant des Anglais et Écossais fidèles à la Couronne sur des terres confisquées. Cette spoliation généra un profond ressentiment chez les populations spoliées, et la région fut le théâtre de nombreux soulèvements au cours des décennies qui suivirent. Ainsi, lorsque dans les années 1910, la menace d'une Irlande autonome se fit plus précise, ces descendants de colons protestants qui craignaient le

sort que la majorité catholique leur ferait, obtinrent le maintien de six comtés de la province historique d'Ulster au sein du Royaume-Uni.

Victime de nombreuses discriminations, la minorité catholique entama à la fin des années soixante une campagne pour la reconnaissance de ses droits civiques. La violence avec laquelle les forces de l'ordre la réprimèrent ressuscita l'*Irish Republican Army (IRA)* et plongea la région dans une véritable guerre civile qui fit environ 3 500 morts.

Les *Troubles* ont officiellement pris fin le vendredi 10 avril 1998 avec la signature de l'accord de paix pour l'Irlande du Nord, communément appelé *Good Friday Agreement*, qui prévoit un partage du pouvoir entre nationalistes et unionistes. Cependant, différents attentats contre le processus de paix contraignirent l'assemblée à de nombreux ajournements. Ainsi, en 2002, Londres dut reprendre le contrôle de l'exécutif, et il fallut attendre 2007 pour que l'Irlande du Nord reprenne son destin en main.

Dans l'intervalle, et pour sortir la région de l'impasse politique dans laquelle elle se trouvait, de nombreuses initiatives virent le jour. La plus officielle date du 28 janvier 2003 avec le lancement d'une consultation visant à améliorer les relations intercommunautaires (Community Relations Unit, 2003). Le rapport final propose de passer d'une cohabitation, fût-elle pacifique, entre deux communautés à « *Un avenir partagé* », une société pluraliste et intégrée (Darby et Knox, 2004). Un véritable changement de paradigme officialisé dans *A Shared Future – Policy and Strategic Framework for Good Relations in Northern Ireland*, le document de politique générale publié le 21 mars 2005, qui promeut une approche proactive dans la construction d'une société plus inclusive en encourageant les relations intercommunautaires et en aménageant des espaces partagés dont aucun membre de la société ne se sente aliéné et où tout un chacun se sente en sécurité (Community Relations Unit, 2005).

La construction d'un stade comme vecteur de réconciliation

C'est exactement ce qu'avait entrepris Michael McGimpsey, alors ministre des Arts, de la Culture et des Loisirs (*Department of Culture, Arts and Leisure (DCAL)*), trois ans plus tôt, en octobre 2000, quand il mit sur pied un comité consultatif officiellement chargé de « s'attaquer

aux problèmes rencontrés localement par le football (Hamilton et al., 2001) ». En effet, intervenant immédiatement après qu'une fédération de clubs de supporters de l'équipe nationale (*Amalgamation of the Official Northern Ireland Supporters Club (AONISC)*) eut lancé une campagne (*Green and White Army*) visant à reconquérir les gradins du stade où évolue l'équipe nationale nord-irlandaise que les supporters loyalistes et violemment anticatholiques s'étaient appropriés, et que la fédération nord-irlandaise de football (*Irish Football Association (IFA)*) eut inauguré sa propre campagne d'ouverture à la diversité (*Football for All*), l'initiative relève au moins en partie de la même problématique.

Le sport est un facteur important de division en Irlande du Nord, en particulier les trois ou quatre grands sports par équipes irlandais que sont le rugby, le football gaélique et le *hurling*, ainsi que le football ou *soccer* (Sugden et Bairner, 1995). L'engouement pour le XV du trèfle est un phénomène relativement récent. Sport anglais par excellence, le rugby ne fut longtemps guère pratiqué en Irlande que dans les *Public schools* scolarisant les enfants de la bourgeoisie protestante. En Irlande en général et en Irlande du Nord en particulier, il servait aux classes supérieures puis moyennes de cette confession à cultiver un entre-soi fortement empreint d'idéologie britannique. Ce n'est qu'assez récemment qu'une minorité de catholiques aspirant au style de vie de la classe moyenne protestante a commencé à le pratiquer.

C'est, d'ailleurs pour combattre l'hégémonie culturelle britannique dans le domaine sportif et la mainmise des Britanniques sur les institutions sportives irlandaises qui voyaient le jour à cette époque, que Michael Cusack fit renaître le football gaélique et le *hurling* au sein du *Gaelic Athletic Association (GAA)* à compter de 1884. Les premiers historiens du *GAA* ont quelque peu exagéré les intentions indépendantistes de son fondateur, ainsi que le rôle de l'association dans la guerre d'indépendance irlandaise (Cronin, 2015). Cependant, il s'agit du premier mouvement populaire d'ampleur visant à préserver ou faire renaître des pratiques autochtones distinctes de celles de l'envahisseur. C'est la quintessence de l'Irlande éternelle dans le domaine sportif, quasi exclusivement pratiqué par des nationalistes.

Ainsi, en Irlande du Nord, où le *GAA* n'a jamais renoncé à exercer son ministère, il a traditionnellement été au mieux ignoré et au pire malmené par les autorités de Belfast et ciblé par les groupes

paramilitaires protestants (Fahy, 2001).

Le football est donc le seul sport d'équipe majeur qui soit pratiqué par les deux grandes communautés rivales d'Irlande du Nord. Mais paradoxalement, c'est le seul qui ne soit pas organisé à l'échelle de l'île et compte deux fédérations : l'*IFA* pour l'Irlande du Nord et la *Football Association of Ireland (FAI)* pour la République d'Irlande. Arrivé d'Écosse par Belfast, il a immédiatement épousé les contours du clivage ethnoreligieux qui caractérise les Six comtés, et il a suffi d'un incident, en 1920, pour que les nationalistes du Sud fassent sécession. Et en Irlande du Nord, les rencontres entre clubs de confessions différentes étaient si tendues que différents incidents contraignirent le Celtic de Belfast en 1948, et le club des quartiers catholiques de (London) Derry en 1972 à la dissolution. De la même manière, dans les années quatre-vingt, l'atmosphère sectaire que les ultras protestants faisaient régner dans les tribunes du stade de Windsor Park à l'occasion des rencontres de l'équipe d'Irlande du Nord détournait durablement la communauté catholique de la sélection nationale (Bairner et Shirlow, 1998).

L'Irlande du Nord est une région administrative du Royaume-Uni, pas un pays *stricto sensu*. C'est l'origine britannique du sport, le souvenir d'une époque à laquelle on ne pouvait encore organiser de rencontres « internationales » qu'à l'échelle des îles britanniques, qui lui vaut le droit de se mêler aux compétitions mondiales de football. À la fois partie du Royaume-Uni et de l'île d'Irlande, elle peine à trouver et affirmer une identité propre, et l'équipe nationale de football témoigne plus que toute autre institution de l'existence de l'Irlande du Nord comme entité politique distincte. Ainsi, pour les jeunes protestants de la classe ouvrière marginalisés par la fermeture des industries traditionnelles, et qui voient dans les avancées politiques en faveur de la paix autant de concessions à la minorité catholique, Windsor Park est devenu à compter de 1982 la métaphore d'un territoire politique à défendre (Bairner et Shirlow, 2000/2007).

Ainsi, *Creating a Soccer Strategy for Northern Ireland*, le rapport publié en 2001 à l'issue des travaux du comité consultatif, fait-il 150 recommandations divisées en quinze chapitres, dont le quatorzième – « *National Stadium* » – est entièrement consacré à la question d'un « stade national » dont le comité consultatif recommande la construction au *DCAL*, en collaboration avec l'*IFA* et le *Sports Council* (recommandation R14.1) ; un stade qui « offrirait [au football] un

environnement neutre et accueillant, et satisferait aux standards internationaux » (p.74).

Belfast : renaissance urbaine et projet de construction d'un stade

Située sur la côte nord-est de l'Irlande, au fond d'une anse qui ouvre sur l'Atlantique, Belfast s'est développée grâce au commerce puis à l'industrie, notamment l'industrie navale. Cependant, l'Irlande du Nord n'échappe pas à la crise industrielle qui sévit en Europe depuis le choc pétrolier, et entre 1970 et 2000, 76% des emplois industriels ont été perdus (Schar, 2016).

Parallèlement, un fort sentiment d'insécurité a de tout temps poussé les membres des deux grandes communautés rivales à se regrouper. Ce fut d'ailleurs le principal théâtre des affrontements intercommunautaires qui ont déchiré la région au cours des trente dernières années du XX^e siècle (Shirlow, 2000). Tant et si bien que la capitale nord-irlandaise est constellée de friches industrielles et de quartiers protestants et catholiques enclavés dans un paysage urbain quasi exclusivement catholique ou protestant (Ballif, 2012).

Belfast cherche donc aujourd'hui à « passer d'une ville en déclin, socialement et spatialement divisée, à une ville post-industrielle dynamique et attractive (Ballif, 2012) » débarrassée de la terrible image léguée par les *Troubles*. De nombreux sites abandonnés par les industries sont débarrassés des traces du conflit, et repensés pour attirer les investissements économiques et favoriser la mixité ethnique ou communautaire. Et comme bon nombre d'autres métropoles, elle mise aussi sur la valorisation de son patrimoine historique et culturel (Schar, 2016).

Toutes les conditions étaient donc réunies pour voir naître un projet de stade d'envergure, entendu que pareil équipement concoure à l'attractivité touristique des grandes métropoles et peut déclencher tout un processus de régénération urbaine et de construction d'infrastructures de transport parfaitement adapté aux politiques d'inclusion sociale et de revitalisation économique menées alors par la capitale nord-irlandaise (Berry, Carson et Smyth, 2007). D'autant que Windsor Park était dans un état de délabrement avancé, et qu'on craignait que la sélection nord-irlandaise fût bientôt obligée de disputer

ses matchs à domicile en Angleterre¹. Et comme si cela ne suffisait pas, on évoquait aussi la perspective d'accueillir quelque compétition dans le cadre des jeux olympiques de 2012 à l'organisation desquels la ville de Londres avait fait acte de candidature.

Le site sélectionné suscite de vives oppositions

C'est dans ce contexte, où le ministère de la culture des arts et des loisirs (DCAL) recommande la construction d'un « stade national » et où Belfast envisage de se doter d'un équipement sportif d'envergure internationale, que le *Strategic Investment Board*, l'agence en charge de conseiller le gouvernement en matière d'investissements stratégiques dans les infrastructures, lance en mai 2004 un appel à projet pour la construction d'un « stade national ». Après examen des douze candidatures, on retient un site appelé Maze, qui se trouve à une quinzaine de kilomètres de Belfast, au sud-ouest, et qui avait été rétrocédé en 2002 à l'exécutif nord-irlandais après que les forces de sécurité britanniques se furent retirées au terme des accords du vendredi Saint. Mais ce choix suscita de nombreuses critiques, les unes d'inspiration ethnoreligieuse (Bairner, 2008 ; Hassan, 2005 ; Hargie, 2016), et les autres émanant des partisans d'une implantation dans la capitale.

Oppositions ethnoreligieuses

Deux préoccupations semblent avoir guidé le choix du gouvernement britannique de l'époque, qui administrait alors directement la région : la bonne gestion des deniers publics et la construction d'un avenir partagé. Apparemment éloignées, elles sont intimement liées, et en 2005, l'assemblée d'Irlande du Nord déclara qu'il était moralement et économiquement impossible de tout dupliquer pour accommoder des communautés qui refusaient de vivre ensemble : « *Separate but equal is not an option. Parallel living and the provision of parallel services*

¹ « Plans for Maze sports stadium officially axed », *Belfast Telegraph*, 29 janvier 2009 [en ligne]. URL : <http://www.belfasttelegraph.co.uk/news/plans-for-maze-sports-stadium-officially-axed-28464935.html> (consulté le 2 octobre 2017).

*are unsustainable both morally and economically*¹ ». C'est le principe qui sous-tendit la décision des autorités de suspendre la construction de ce grand stade à la participation effective des trois grandes fédérations sportives dont il a déjà été question.

Bien qu'elles donnassent toutes leur accord, aucune ne paraît l'avoir fait avec enthousiasme, pour les raisons déjà évoquées², et le gouvernement se retrouva rapidement sous le feu de ceux qui refusent de s'inscrire dans la recherche d'un avenir partagé. Et le choix du Maze leur donna quelques arguments. Également connu sous le nom de Long Kesh, c'est probablement le lieu à plus forte valeur symbolique voire mythologique d'Irlande du Nord, puisque c'est le site sur lequel s'élevait la prison de haute sécurité spécialement construite pour incarcérer les plus dangereux paramilitaires des deux camps, là où dix jeunes prisonniers républicains auxquels Margaret Thatcher refusa de donner le statut de prisonniers politiques se laissèrent mourir de faim au tout début des années quatre-vingt.

Le centre international de consolidation de la paix et de résolution des conflits dont le comité de consultation pluripartite sur l'avenir de la prison de Maze recommanda la construction en lieu et place de la prison agit comme un chiffon rouge. L'ordre d'Orange y vit un « sanctuaire du terrorisme » (McBride, 2013), les supporters de l'AONISC, une « morbide attraction touristique³ », et le *Belfast Telegraph*, un « musée construit sur le modèle de celui de Robben Island et visant à légitimer la campagne de violence nationaliste de l'IRA par référence à la lutte démocratique de l'ANC » (Wilson, 2012).

Moins virulent, le Belfast City Council n'en a pas été moins critique. D'abord en tentant de peser sur la décision de l'IFA⁴. Ensuite en

¹ Northern Ireland Assembly, *From a shared future to cohesion, sharing and integration: developments in good relations*. Briefing note 71/09. Belfast, Research and Library Services, 2005 [en ligne]. URL :

<http://www.niassembly.gov.uk/globalassets/documents/raise/publications/2009/ofm dfm/7109.pdf> (consulté le 22 août 2017).

² « Stadium sites are short-listed » :

http://news.bbc.co.uk/sport2/hi/northern_ireland/4192405.stm, 20 janvier 2005 (consulté le 22 août 2017).

³ Cité par A. BAIRNER, « Still taking sides », *Art. cit.*, p. 220.

⁴ « IFA 'backs Maze stadium' proposal », 20 janvier 2006 :

http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/northern_ireland/4630558.stm (consulté le 2 octobre 2017).

contestant les critères de sélection et, plus généralement, en jetant la suspicion sur l'impartialité du processus de sélection¹. Puis en commandant, dès après l'annonce de la sélection du Maze, une étude à une équipe d'universitaires de la Queen's University qui visait manifestement à démontrer la supériorité des sites qu'elle avait proposés. Enfin, en lançant son propre appel d'offres en juin 2006 pour la construction d'un stade multisports à Belfast (Berry, 2007), elle a suscité un très grand nombre de projets dans différents quartiers de la capitale pour les footballeurs, parfois aussi les rugbyemen, mais jamais le GAA. Mais pour l'organisation sportive nationaliste, aucun site de la capitale n'est neutre, et pour *Sinn Féin*, c'était le Maze ou rien².

Le projet est abandonné

Le projet est officiellement abandonné en janvier 2009. La totalité des sources consultées en impute la responsabilité à *Sinn Féin*, pas tant pour avoir refusé d'envisager l'implantation de ce stade ailleurs qu'au Maze que pour y avoir exigé la construction d'un Centre international de consolidation de la paix.

Cependant, le fait qu'il ait fallu un jugement pour contraindre le *DCAL* à publier le rapport technique d'expertise des douze sites candidats à l'accueil du stade jette le doute sur l'intégrité du processus de sélection³. En outre, le rapport des universitaires de la Queen's University montre clairement la supériorité économique, sociale et culturelle d'une implantation intramuros et les coûts générés par le choix de Maze. Il est plus que probable que le gouvernement ait voulu faire d'une pierre deux coups : trouver une nouvelle destination à un terrain vacant et encombrant, et poser un nouveau jalon sur le chemin vers une société plus inclusive.

La grande gagnante est la ville de Belfast, qui a vu les 101,3 millions

¹ « Belfast 'has enough land for stadium' », 6 juillet 2007 :

<http://www.newsletter.co.uk/news/belfast-has-enough-land-for-stadium-1-1856067> (consulté le 18 septembre 2017).

² *Sinn Féin*, « Stadium money can only be spent on Maze-Long Kesh site say Sinn Féin », 30 avril 2008 : <http://www.sinnfein.ie/contents/12438> (consulté le 20 septembre 2017).

³ « Revealed at last: why they chose the Maze site », 4 juillet 2007 :

<http://www.newsletter.co.uk/news/revealed-at-last-why-they-chose-the-maze-site-1-1856000> (consulté le 18 septembre 2017).

d'euros d'agent public promis pour la construction du stade national multisports affectés à la rénovation de Ravenhill, Windsor Park et Casement Park, les stades que l'IRFU, l'IFA et le GAA occupent¹.

Conclusion

Etrangement, ce qui pourrait passer pour un fiasco fait le bonheur de la Commission européenne, le principal bailleur de fonds, qui voit dans les trois projets de rénovation : « un programme de régénération urbaine, de revitalisation des quartiers, de cohésion sociale, d'inclusion et d'égalité à Belfast, en particulier dans le cadre du récent processus de paix² ». Il se peut qu'il s'agisse d'une simple déclaration diplomatique taillée pour ne pas déstabiliser un exécutif encore extrêmement fragile et donner le change. Cependant, si les communautés nationalistes et unionistes semblent s'habituer à cohabiter, elles ne paraissent pas prêtes à vivre ensemble, et le gestionnaire des logements sociaux de Belfast continue d'attribuer ses logements à des locataires de telle ou telle autre confession, selon le quartier (Ballif, 2012 ; Schar 2016), à la manière dont on a soldé la question du stade national. La construction d'un stade commun n'aurait certes pas suffi à sortir de cette situation, mais peut-être aurait-il pu contribuer à enclencher un processus de rapprochement entre deux communautés qui, vingt ans après la signature des accords de paix, continuent, au mieux, de s'ignorer.

Laurent DANIEL

*Héritage et construction dans le texte et l'image – EA 4942
Université de Bretagne Occidentale et Université de Bretagne Sud*

¹ Northern Ireland Assembly, Committee for Culture, Arts and Leisure, *Stadia Development: Department of Culture, Arts and Leisure. Official Report*, 16 juin 2011 : <http://www.niassembly.gov.uk/assembly-business/official-report/committee-minutes-of-evidence/session-2011-2012/june-2011/stadia-development-department-of-culture-arts-and-leisure/> (consulté le 2 octobre 2017).

² Commission européenne, *Base de données des communiqués de presse*, 9 avril 2014 : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-406_en.htm (consulté le 2 octobre 2017).

Bibliographie

- BAIRNER A., et SHIRLOW P., « Loyalism, Linfield and the Territorial Politics of Soccer Fandom in Northern Ireland », *Space & Polity*, vol. 2, n°2, 1998, p. 163–77.
- BAIRNER A. et SHIRLOW P., « Territory, politics and soccer fandom in Northern Ireland and Sweden », *Football Studies*, vol. 3, n°1, 2000, p. 5–26.
- BAIRNER A., « From Sands to Sanchez: The Making of a National Sports Stadium for Northern Ireland », *The Entertainment and Sports Law Journal*, vol. 5, n°1, 2007 [en ligne]. URL : <https://www.entsportslawjournal.com/articles/10.16997/eslj.72/> (consulté le 2 octobre 2017).
- BAIRNER A., « The Cultural Politics of Remembrance: Sport, Place and Memory in Belfast and Berlin », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 14, n°4, 2008, p. 417-30 [en ligne]. URL : <http://hermes-ir.lib.hit-u.ac.jp/rs/bitstream/10086/16334/9/070inv00701.pdf> (consulté le 2 octobre 2017).
- BALLIF F., « Artefacts sécuritaires et urbanisme insulaire : les quartiers d’habitat social rénovés à Belfast », *Espaces et sociétés*, n°150, 2012, p. 6-14 [en ligne]. URL : <http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-2-page-67.htm> (consulté le 2 octobre 2017).
- BERRY J., CARSON D. et SMYTH M., *A Multi-purpose Sports Stadium: in-town versus Out of town location*, Belfast, University of Ulster, 2007 [en ligne]. URL : <http://sportnz.org.nz/assets/Uploads/attachments/managing-sport/facilities/Carson-Smyth-report-on-multi-club-in-Ireland.pdf> (consulté le 2 octobre 2017).
- Community Relations Unit, *A Shared Future. A Consultation Paper on Improving Relations in Northern Ireland*. Belfast, Office of the First Minister and Deputy First Minister, 2003 [en ligne]. URL : <http://cain.ulst.ac.uk/issues/community/cru03.htm> (consulté le 2 octobre 2017).
- Community Relations Unit, *A Shared Future. The policy and strategic framework for good relations in Northern Ireland*. Belfast, Office of the First Minister and Deputy First Minister, 2005 [en ligne]. URL : <https://www.niacro.co.uk/sites/default/files/publications/A%20Shared%20Future-%20OFMDFM-Mar%202005.pdf> (consulté le 2 octobre 2017).

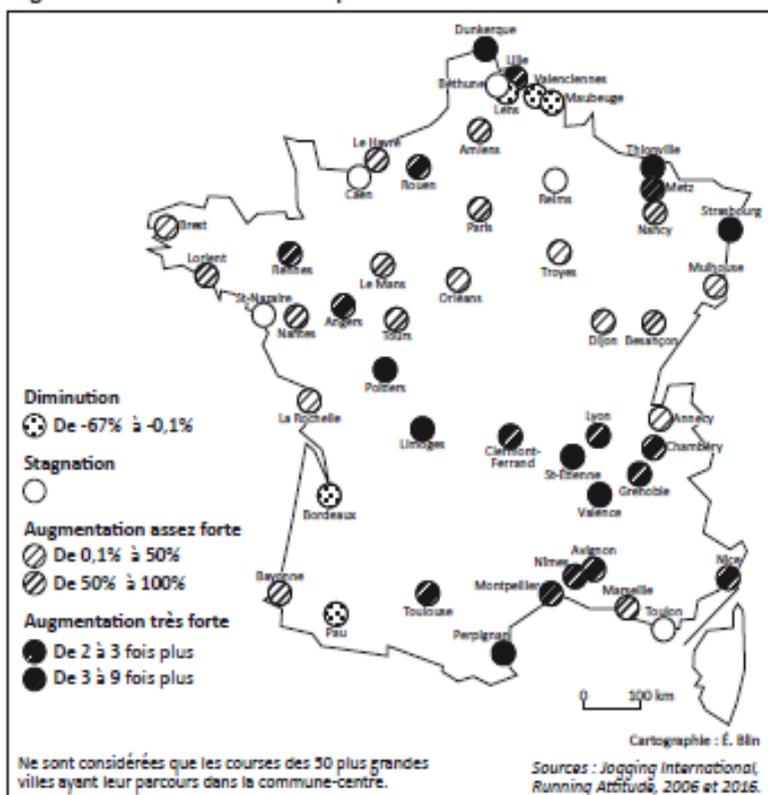
- CRONIN M., *Sport and nationalism in Ireland: Gaelic games, soccer and Irish identity since 1884*, Dublin, Four Courts press, 1999. Paul ROUSE, *Sport and Ireland: a History*, Oxford University Press, 2015.
- DARBY J. et KNOX C., 'A Shared Future': A Consultation Paper on Improving Relations in Northern Ireland, Final Report [An analysis of the responses to the Shared Future consultation]. Belfast, Office of the First Minister and Deputy First Minister, 2004 [en ligne]. URL :<http://cain.ulst.ac.uk/issues/community/sharedfuture/darbyknox210104.pdf> (consulté le 2 octobre 2017).
- FAHY D., *How the GAA Survived the Troubles*, Dublin, Wolfhound press, 2001.
- HAMILTON B et al, *Creating a Soccer Strategy for Northern Ireland, Report from the Advisory Panel to the Minister for Culture, Arts and Leisure*, Belfast, Department of Culture, Arts and Leisure, 2001 [en ligne]. URL : <http://cain.ulst.ac.uk/issues/sport/docs/hamilton1001.pdf> (consulté le 2 octobre 2017).
- HASSAN D., « An opportunity for a new beginning: soccer, Irish nationalists and the construction of a new multi-sports stadium for Northern Ireland », *Soccer and society*, vol. 7, n^{os}2-3, 2005, p. 339-52.
- MCBRIDE S., « Grand Master leads blistering Orange riposte to DUP on Maze » : <http://www.newsletter.co.uk/news/grand-master-leads-blistering-orange-riposte-to-dup-on-maze-1-5281237>, 12 juillet 2013 (consulté le 18 septembre 2017).
- MITCHELL D., SOMERVILLE I., et HARGIE O., « Sport for peace in Northern Ireland? Civil society, change and constraint after the 1998 Good Friday Agreement », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol. 18, n^o4, 2016, p. 981–96.
- SCHAR A., « Le projet urbain à Belfast : une fabrique de l'urbain entre crise et conflit », *Les Cahiers de Construction politique et sociale des territoires*, n^o5, 2016, p. 7-16 [en ligne]. URL : http://citeres.univ-tours.fr/IMG/pdf/le_projet_urbain_a_belfast.pdf (consulté le 2 octobre 2017).
- SHIRLOW P., « Belfast a segregated city », dans C. Coulter et M. Murray (dir.), *Op. cit.*, p.73-87.
- SUGDEN J. et BAIRNER A., *Sport, Sectarianism and Society in a divided Ireland*, Leicester university Press, 2^e édition, 1995 [1993].
- WILSON R., « What can we sing when we are winning? », *The Belfast Telegraph*, 11 janvier 2012 :

<http://www.belfasttelegraph.co.uk/opinion/news-analysis/what-can-we-sing-when-we-are-winning-28701086.html> (consulté le 2 octobre 2017).

Mutations des courses à pied et images urbaines

Les courses à pied urbaines sont devenues aujourd'hui un véritable phénomène de société. Elles offrent aux villes l'opportunité de valoriser leur image et par là-même de se faire apprécier. Leur développement, à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre de coureurs, est considérable. En 10 ans, le nombre de courses des 50 plus grandes villes de l'Hexagone -correspondant plus ou moins aux villes de plus de 100 000 habitants - est passé d'un peu plus de 300 à 500¹. Près de la moitié des villes ont vu leur nombre de courses doubler voire davantage...

Fig. 1 L'évolution des courses à pied entre 2006 et 2016



¹ Sont considérées les courses de 5 km et plus qui ont leur tracé dans la commune-centre, en totalité ou en partie.

Ces dernières années ont également été marquées par l'élargissement du spectre des courses (Blanchet, 2015). Ainsi, les trails, les courses féminines et les courses ludiques qui représentaient 8% des courses de ces villes il y a 10 ans, en représentent 27% aujourd'hui

Sans être des événements d'exception, ces courses peuvent constituer des événements majeurs susceptibles de jouer un rôle dans la construction de l'image de la ville, l'image interne, celle qu'ont les habitants de leur propre ville. Même si elles ne vont pas bouleverser cette image, elles peuvent modifier certaines représentations et contribuer à améliorer l'image de la ville.

Les courses à pied sont d'autant plus à même d'être un élément dans ce construit complexe qu'est l'image d'une ville qu'elles constituent des épreuves sportives singulières. Une course à pied est avant tout une déambulation de 5, 10, 20 voire 40 km à travers la ville. Aucune épreuve sportive n'a une telle proximité avec l'ensemble du territoire urbain. De plus, ces épreuves ne sont pas réservées aux sportifs confirmés mais se veulent ouvertes au plus grand nombre et sont donc susceptibles de générer des rassemblements populaires d'une grande ampleur, propres à marquer les esprits. Enfin, les courses adoptent de multiples physionomies, tant sur la distance que sur le parcours ou le caractère festif ; une offre plurielle propre à séduire le maximum d'habitants.

Notre analyse s'est focalisée sur quatre tendances : le développement des marathons et leur propension à mettre en valeur le patrimoine, l'ampleur prise par les grands rendez-vous urbains rassemblant plusieurs courses, enfin l'essor de nouvelles courses, trails urbains et courses couleurs.

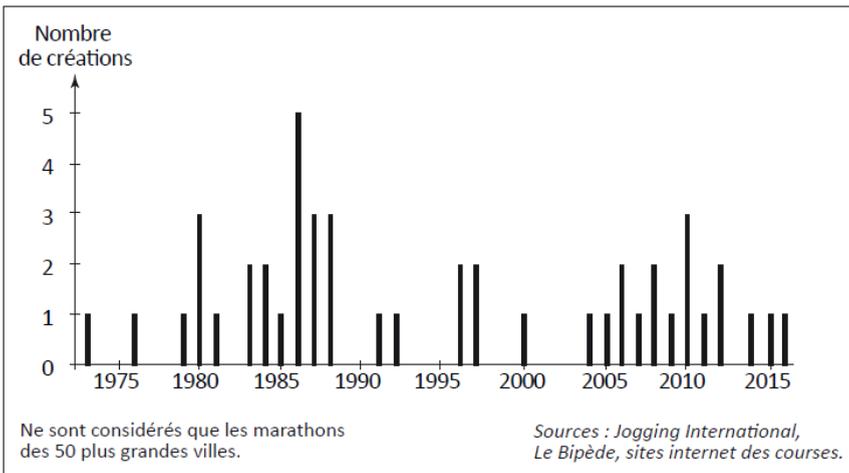
Comment ces courses peuvent-elles changer le regard porté sur la ville ? Sans être volontairement exhaustif, il s'agit d'apprécier les représentations mentales véhiculées au regard de la singularité de ces courses, notamment de leur lien étroit avec le territoire, à partir principalement du cas de Tours.

Les marathons et les grands rendez-vous de la course à pied

L'empreinte des marathons

Depuis 2004, les marathons connaissent un regain de développement dans les plus grandes villes, au rythme moyen d'une ou deux créations par an.

Fig. 2 Les créations de marathons depuis 1973



En 2016, 22 des 50 plus grandes villes en proposent un¹. Courses de renom, les marathons contribuent *a priori* à rehausser le prestige des villes. Les élus les présentent toujours comme des événements qui contribuent au rayonnement de leur ville. Mais leur multiplication n'a-t-elle pas banalisé le concept ?

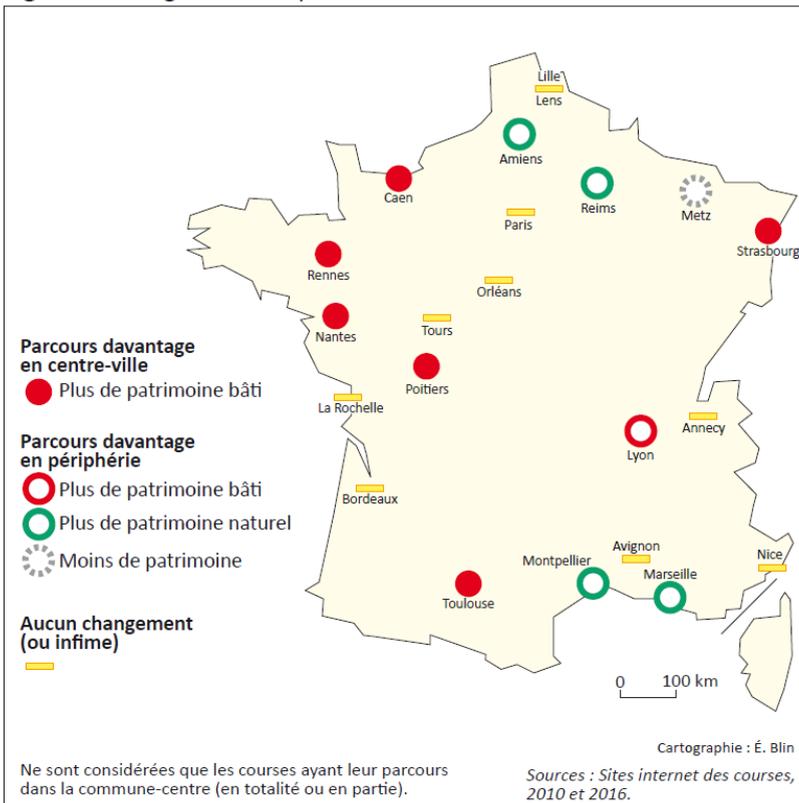
Une enquête, menée à Tours en juin 2016 auprès de 170 personnes, permet de recueillir le point de vue des habitants et de tirer quelques grandes lignes. Près de 2/3 des personnes interrogées connaissent le marathon créé il y a 3 ans et organisé le même jour qu'un 10 et un 20 km. Pour 58% d'entre eux, le marathon contribue fortement au prestige de la ville. 15% considèrent qu'il y contribue peu. Sur une échelle de 0 à 10, une valeur moyenne de 6,5 est attribuée au potentiel de la course comme élément de prestige : une valeur, sinon impressionnante, du

¹ En considérant, là encore, uniquement les marathons dont le parcours passe dans la commune-centre (en totalité ou en partie).

moins notable. Un marathon reste donc une course réputée. Si les coureurs y sont certainement les plus sensibles, les spectateurs y accordent à l'évidence une forte valeur (7,8).

Par ailleurs, face à l'offre grandissante, les marathons se doivent d'être originaux. Le parcours devient aujourd'hui le moyen de se singulariser en mobilisant le patrimoine identitaire de la ville (Bessy, 2015). Depuis 2010, plus de la moitié des marathons ont modifié leur parcours pour mettre davantage en évidence leur patrimoine, soit, pour la moitié d'entre eux, en dévoilant davantage leur centre-ville comme à Nantes où le parcours a abandonné 16 km de périphérie pour passer exclusivement en centre-ville, soit, pour l'autre moitié, en révélant un élément de leur patrimoine naturel comme le vignoble à Reims ou éventuellement un élément de leur patrimoine bâti périphérique.

Fig. 3 Les changements de parcours des marathons entre 2010 et 2016



Ces parcours repensés renouvellent le regard sur la ville en suscitant, pour les coureurs mais aussi pour les habitants, la perception d'une ville dotée d'un patrimoine de valeur.

Pour les coureurs, vivre une expérience forte, celle d'un marathon au cœur d'éléments patrimoniaux remarquables, est propice à laisser des traces sur leur représentation du cadre urbain ; certes davantage pour les coureurs extérieurs qui non seulement le découvrent mais sont de plus en plus sensibilisés par les sites internet des courses leur prédisant un moment unique et mémorable. Toutefois, même les coureurs locaux peuvent réapprécier la valeur de leur environnement, comme l'attestent les témoignages dans les médias après des modifications de parcours. Ainsi, suite au recentrage du marathon de Toulouse, un coureur témoigne : « J'ai couru Toulouse à 6 reprises. C'est la première fois que j'apprécie vraiment le parcours qui nous fait visiter la ville¹. » Le marathon renforce l'image d'une ville au patrimoine prestigieux, certes réduite aux éléments touristiques mais avec lesquels le coureur entretient ce jour-là une relation privilégiée. Dans tous les cas, il y a là une image qui rejaillit sur la qualité perçue du cadre de vie (Greffe, 2000 ; Martouzet, 2014).

Photo 1 Le marathon de Tours : une forte campagne d'affichage



Photo : Éric Blin, 2016.

Le marathon renvoie aussi cette image, certes de façon moindre, auprès d'une partie des habitants, à travers les récits des coureurs mais aussi

¹ Jogging, n°387, Janvier 2017.

par le biais des affiches. À Tours, ce ne sont pas moins de 800 affiches qui ont été placardées

Ces affiches qui montrent bien souvent un élément identitaire du patrimoine (la Loire à Tours, le Vieux Port à la Rochelle, l'abbaye aux Hommes à Caen) renvoient inconsciemment l'image d'une ville pourvue d'une épaisseur patrimoniale.

Au-delà de la valeur patrimoniale, le marathon peut aussi être un vecteur d'appropriation idéale du patrimoine. Ainsi, parce qu'il constitue le point d'orgue du marathon, le château de Villandry, pourtant situé à 15 km de Tours, se trouve imperceptiblement associé à la ville, atténuant ainsi le paradoxe de Tours d'être située au cœur des châteaux de la Loire sans en posséder un.

Les images des grands rendez-vous de la course à pied

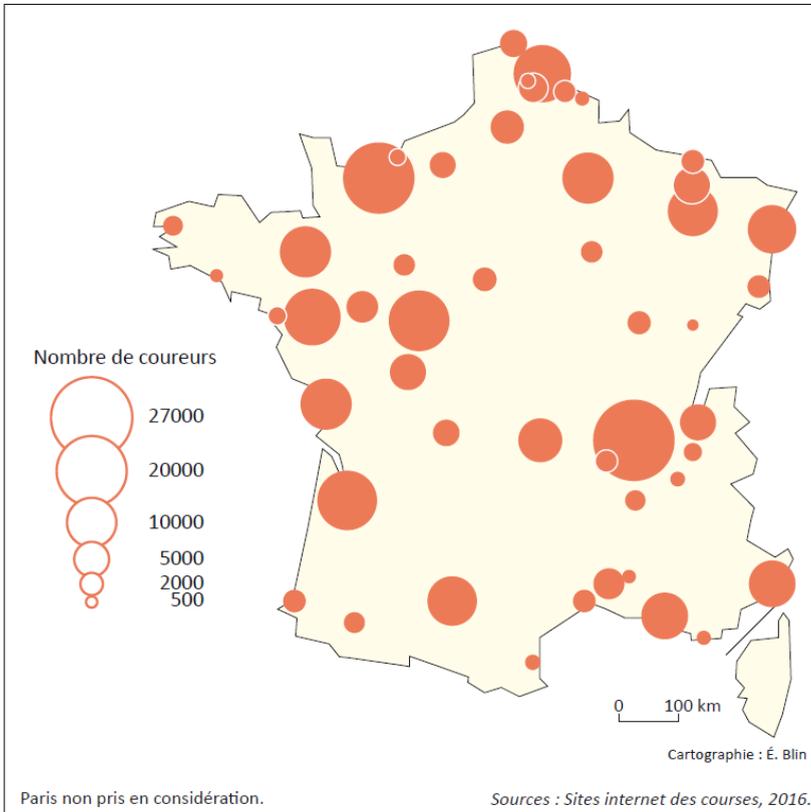
Parallèlement à l'engouement pour les marathons, les villes s'enthousiasment pour de grands rendez-vous de la course à pied organisés autour de courses de moindre distance, beaucoup plus attractives. Quelques villes ont même abandonné leur marathon pour se limiter à un semi plus populaire.

Ces événements combinent plusieurs courses : toujours ou presque un 10 km, pour moitié un 5 km et un semi, parfois un marathon. S'y ajoutent souvent des courses pour enfants et des courses en relais. Pour amplifier l'événement, certaines villes l'organisent sur un week-end et une ville comme Dunkerque pratique la gratuité des courses. L'objectif est d'attirer le plus large public pour créer l'événement. La manifestation se veut festive (incitation au déguisement, nombreuses animations musicales) et porte parfois un nom fédérateur : « Tout Rennes court », « Brest court », « Courir à Grenoble », etc. Les affiches interpellent la ville entière : « À chacun sa course » à Tours, « À chacun sa distance » à Nantes. Le territoire entier est sollicité.

Cet événement peut devenir l'un des temps forts de la ville, un rendez-vous inscrit dans la mémoire collective qu'on attend, qu'on prépare et dont on parle. Il peut rassembler un nombre impressionnant de coureurs. Une trentaine de villes en attirent plus de 2 000 et dix peuvent

s'enorgueillir de rassembler plus de 10 000 participants, dont quelques villes moyennes.

Fig. 4 L'effectif des grands rendez-vous urbains en 2016



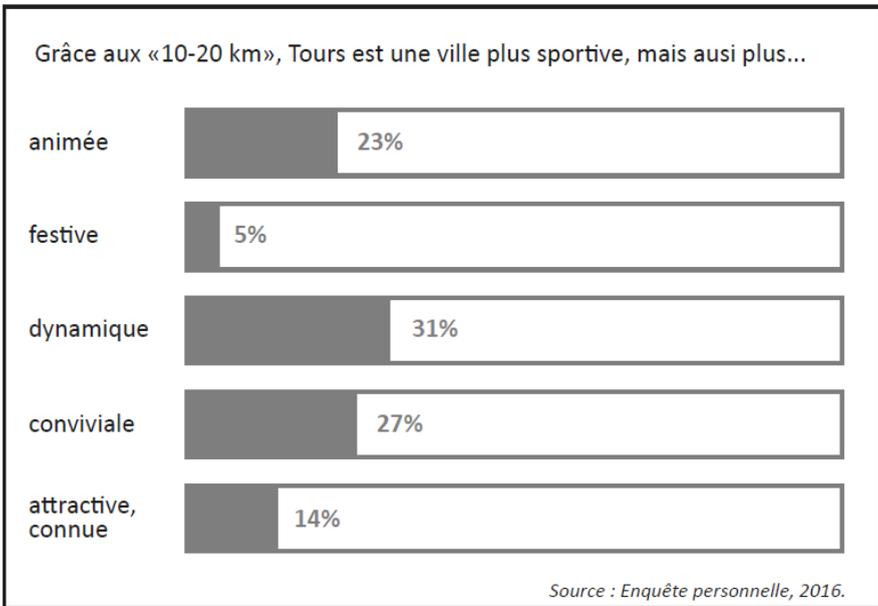
Parce qu'ils sont connus, récurrents et attirent une large partie de la population, ces grands rendez-vous de la course à pied sont largement ancrés dans le territoire et influent sur l'imaginaire urbain des coureurs, des spectateurs mais aussi du reste des habitants.

Ainsi, à Tours, l'événement associe un 10 km, un 20 km, un marathon et des courses pour enfants. Il attire 15 000 coureurs et le double de spectateurs, constituant l'une des plus grandes manifestations de ce genre à l'échelle nationale. Selon 70% des personnes interrogées au cours de l'enquête, ce rendez-vous urbain améliore fortement l'image de la ville. Une valeur moyenne de 7 sur 10 est attribuée au potentiel de l'événement pour améliorer l'image de la ville. Les moins de 25 ans et les plus de 60 ans y sont un peu moins sensibles (avec une valeur de

6,5). Là encore, les spectateurs et les coureurs, impliqués dans la course, y accordent une forte valeur : 7,6 et 8,4.

Indépendamment de l'empreinte sportive, ce rendez-vous entraîne selon l'enquête plusieurs perceptions de la ville citées de façon spontanée

Fig. 5 L'image des «10-20 km de Tours»



Deux relèvent plutôt de la dimension événementielle et correspondent à un peu plus d'1/4 des citations. D'une part, l'image d'une ville plus « animée », plus « vivante », représente 23% des citations. Cette image était attendue : 2/3 des habitants interrogés considèrent la manifestation comme l'un des plus grands événements de la ville. D'autre part, seuls 5% pensent avant tout que, grâce à l'événement, la ville est plus « festive ». Ce type d'événement n'est donc pas perçu prioritairement comme une fête.

Les autres représentations, exprimées par un peu moins de 3/4 des citations, renvoient à d'autres traits de caractère, plus larges, renforcés également par l'événement. D'une part, pour un peu moins d'un tiers des habitants, l'événement contribue à faire de Tours une ville plus « dynamique » ou, pour reprendre d'autres termes cités, « active », « entreprenante », « ambitieuse », « énergique ». L'ampleur de la manifestation rejaillit donc sur la capacité d'entreprendre de la ville. Cette représentation mentale est plus souvent citée par ceux qui n'ont

jamais pris part à l'événement, ni comme coureurs ni comme spectateurs, et ont un avis distancié. D'autre part, un quart des habitants pense avant tout que, grâce à l'événement, la ville est plus « conviviale ». Cette représentation, liée à l'ambiance de la manifestation, est plutôt celle des coureurs et des spectateurs. Elle renvoie à la sociabilité de la ville et est mise en évidence par des appréciations comme « populaire », « jeune », « ouverte », « sympathique » « accueillante », « familiale ». Les courses sont en effet un lieu de rencontres et d'échanges, et les habitants ont la perception d'un événement qui fait communauté ; perception qui se répercute sur l'image de la ville. Enfin, dans une moindre mesure, le rayonnement de la manifestation se reporte sur l'image de la ville. Grâce à la course, Tours devient pour 14% des personnes interrogées une ville à la fois plus « attractive » et « attirante », mais aussi plus « connue » et « médiatisée ».

Toutes ces représentations peuvent évidemment être le fruit d'influences. Un grand nombre d'acteurs ont en effet tendance à louer l'événement, constituant des producteurs et des vecteurs d'images : les organisateurs, les médias, les élus qui ne manquent pas d'exploiter la manifestation, mais aussi les coureurs et les spectateurs qui, par leurs récits, contribuent à diffuser une certaine image de la ville.

Quoi qu'il en soit, ces événements sont des plus-values pour l'imaginaire urbain. Au-delà de leur animation réelle, les représentations de la ville générées par ces rendez-vous de la course à pied comme par les marathons constituent un facteur qualificatif de la vie urbaine, en valorisant l'image du cadre de vie au-delà du champ de l'événementiel.

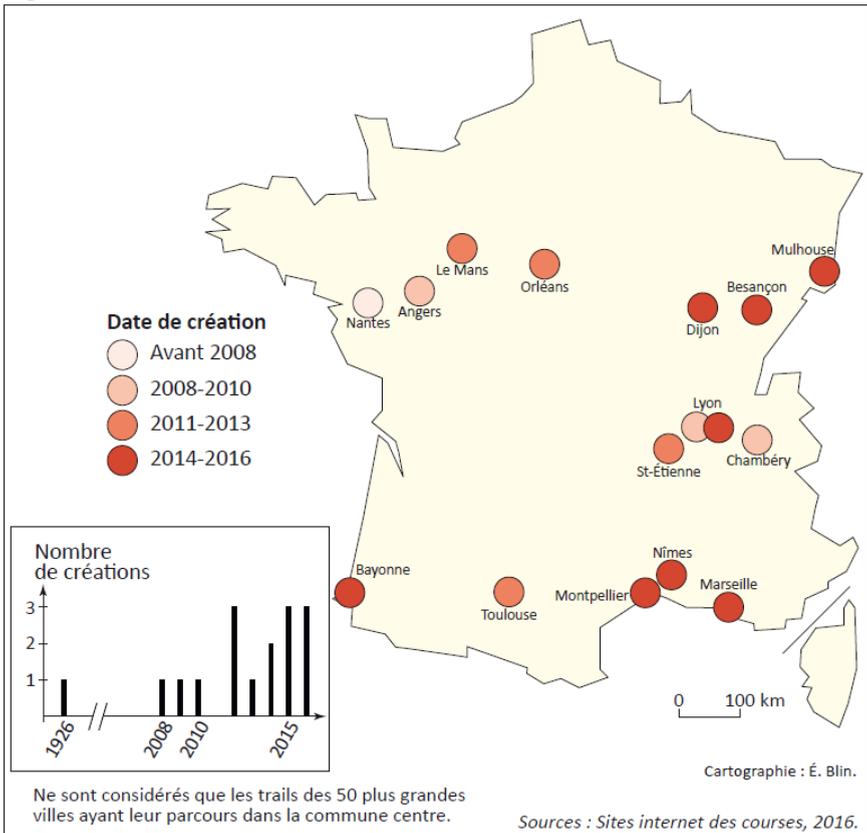
Les nouveaux types de courses : de nouvelles images ?

Depuis quelques années, on assiste à l'essor de nouvelles courses urbaines : trails urbains et courses ludiques. Ces courses plutôt singulières, rompant avec les courses classiques sur route, sont susceptibles d'engendrer de nouvelles images.

Un élargissement de l'offre

Ces nouvelles courses proposent une façon de courir autrement, beaucoup plus distrayante, qui pour certaines n'exclut pas la difficulté. Tout d'abord, depuis 2008, les trails urbains connaissent un développement considérable. En 2016, 16 des 50 plus grandes villes en proposent un

Fig. 6 Les trails urbains en 2016

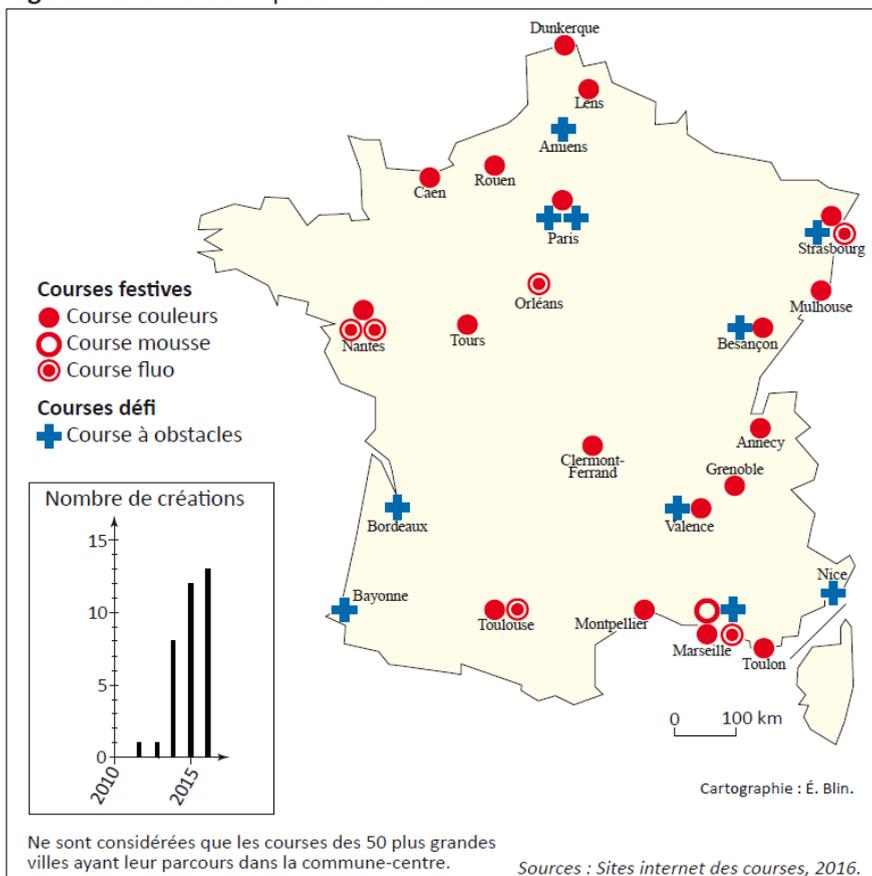


Parce qu'ils montrent une autre ville, « hors des sentiers battus » pour reprendre le slogan du trail de Marseille, ces trails urbains connaissent un succès grandissant. Depuis leur création, la moitié ont vu leur effectif doubler, tripler voire davantage comme à Lyon, Saint-Étienne ou Angers.

Parallèlement, depuis cinq ans, on constate l'engouement pour des courses non conventionnelles axées sur le divertissement. Ces courses

ludiques prennent deux formes : celle de courses résolument festives, comme les courses couleurs¹, les courses mousse ou les courses fluo nocturnes ; et celle de courses qui relèvent plus du défi telles les courses à obstacles où le circuit est conçu comme un parcours du combattant. Le développement de ces courses ludiques est spectaculaire. Apparues en 2012, on en compte près d'une quarantaine en 2016, organisées dans 23 des 50 plus grandes villes²

Fig. 7 Les courses ludiques en 2016



Ces courses décalées connaissent un succès phénoménal comme en témoignent les courses couleurs : 8 000 participants à Toulouse et Montpellier, 10 000 à Nantes, 15 000 à Marseille. À Paris, les 10 000

¹ Courses de 5 km où les coureurs se voient recouvrir de poudre de couleurs différentes.

² En ne considérant que les courses qui passent dans la commune-centre.

places de la première *Color Run* ont été vendues en 4 jours et 3 000 places supplémentaires en moins de 20 minutes.

Mais, alors que les trails s'appuient sur le territoire, les courses ludiques sont plutôt déterritorialisées. Les représentations mentales de la ville s'en ressentent.

L'image des trails urbains : une ville patrimoniale et une ville verte

La singularité du parcours des trails ne peut qu'influer sur les représentations mentales des coureurs. Il y a un avant et un après trail urbain. Selon les organisateurs, les coureurs devraient garder avant tout l'image d'une ville valorisée par la qualité de son cadre patrimonial mais aussi celle d'une ville plus verte.

Le coureur vit une expérience patrimoniale. Il s'agit aussi bien de passer devant des sites patrimoniaux classiques que de traverser des bâtiments publics prestigieux. Il s'agit aussi de découvrir des lieux insolites et peu connus : des ruelles, des escaliers, des sentiers, des bâtiments fermés au public. Cette mise en jeu du patrimoine marque davantage. Plus qu'aucune autre course, les trails urbains sensibilisent à la richesse architecturale et urbanistique du cadre urbain, au-delà du patrimoine touristique et emblématique. Ils laissent l'empreinte d'une ville valorisée par ses monuments, son bâti pittoresque et ses paysages, bien plus qu'avec une course classique dans la mesure où le coureur éprouve des sensations fortes et peut être surpris par une ville qu'il pense connaître. « La ville est super belle, témoigne un coureur interrogé par une télévision locale. J'étais venu pour la balade, je découvre Nîmes¹. » À Rouen, l'organisateur affirme : « L'Ile Lacroix, pourtant située en centre-ville, les coureurs ne pouvaient pas la connaître comme cela². »

Les trails urbains laissent également l'impression d'une ville plus verte. Il est vrai qu'ils s'ingénient à multiplier les expériences nature en traversant parcs et jardins connus, espaces verts moins connus. À Rouen, l'organisateur du trail assure que les coureurs garderont une image plus verdoyante de la ville : « Avec les squares, l'Ile Lacroix, les

¹ France 3 Languedoc-Roussillon, 21 février 2016.

² Entretien du 8 octobre 2016.

rives de la Seine, ils ont dû s'apercevoir qu'il y avait un peu de verdure à Rouen

Photo 2 Le trail urbain de Rouen : Voir la ville autrement



Photo : Raid Normand, 2015.

Pour les coureurs, ces images valorisantes du cadre urbain sont à la fois source d'appréciation de la ville et vecteur d'attachement territorial.

L'image des courses couleurs : une ville jeune et festive

Les courses ludiques laissent d'autres impressions de la ville qu'on peut apprécier avec les courses couleurs. Bien que très récentes, ces courses couleurs bénéficient d'une certaine notoriété. À Tours, la première édition de la *Happy Color* en 2016 a été très médiatisée — annoncée presque tous les jours pendant plusieurs mois dans la presse locale, largement relayée par les réseaux sociaux, et bénéficiant d'une forte campagne d'affichage, à tel point que 30% des personnes sondées en ont entendu parler. Une valeur moyenne de 6,4 est attribuée au potentiel de cette course pour améliorer l'image de la ville. Quand on sait que les étudiants constituent la majorité des coureurs, on peut s'étonner que les moins de 25 ans n'accordent pas à cette course un plus fort potentiel. Ils ont tendance à banaliser la manifestation. Les 25-40 ans y attribuent la plus forte valeur (7,4).

Hormis Clermont-Ferrand et Dunkerque, qui les organisent dans les rues du centre-ville, ces courses couleurs sont le plus souvent, comme à Tours, organisées dans des lieux quelque peu à l'écart où l'organisation logistique est plus aisée, comme un parc, un front de mer ou des quais. Les courses couleurs sont donc plutôt déterritorialisées. Aucun élément identitaire de la ville, aucun élément patrimonial n'est mobilisé. L'empreinte laissée par ces courses « hors-sol » n'est donc pas liée au territoire mais à leur caractère divertissant et innovant.

À Tours, l'enquête révèle deux images citées de façon spontanée : celle d'une ville plus jeune et à la mode mais surtout celle d'une ville plus festive. Pour la quasi totalité de la population interrogée, ces représentations ne sont que le fruit de récits ou d'*a priori* car ils n'ont pas assisté à la course qui se déroule en périphérie et n'attire guère de spectateurs.

Près de 2/3 des personnes interrogées connaissant la course estiment qu'elle rend la ville plus « festive » ou, pour reprendre d'autres termes cités, « joyeuse », « colorée », « divertissante », « fun ».

Photo 3 La *Happy Color* à Tours : l'image d'une ville jeune et festive



Photo : Éric Blin, 2016.

Cette représentation est notamment celle des moins de 25 ans, la catégorie principale des participants. Ils privilégient le ressenti festif de la course et le reportent sur la ville. Il est vrai que l'ambiance festive est

réelle au point qu'il ne s'agisse plus guère d'une épreuve sportive mais d'un jeu associé à une course. Tout concourt au défolement : le fait d'y aller en groupe, d'être éclaboussé, les animateurs musicaux, le concert final. Les affiches ciblent d'ailleurs le caractère festif.

Secondairement, par transfert d'images également, la ville apparaît comme plus jeune et à la mode. Plus d'1/3 des personnes interviewées connaissant la *Happy Color* ont mis en avant ce caractère à travers des mots comme « jeune », « à la mode », « moderne », « branchée », « dans l'air du temps », « tendance ». Cette représentation est plutôt celle des plus de 25 ans qui ont tendance à objectiver et typifier la course comme une pratique de jeunes qui rajeunit l'image de la ville et comme une pratique innovante encore peu répandue, signe de modernité.

Finalement, par leurs représentations particulièrement valorisantes, ces courses couleurs sont plutôt une plus-value pour l'image de la ville. À Tours, l'organisateur avait insisté auprès de la municipalité : « Monsieur le Maire, j'ai pour vous un événement jeune et festif. Ne loupez pas ça¹. » Mais l'intérêt qu'elles suscitent réside en grande partie dans leur nouveauté, et il n'est pas dit que l'engouement pour ce type de courses sans dimension sportive ne s'essouffera pas d'ici quelques années.

Conclusion

Le développement des courses est en définitive une opportunité pour les villes. Au-delà de l'animation qu'elles génèrent, ces courses modifient le regard que les habitants portent sur leur ville. Elles ne renvoient aucune image négative, en tout cas à Tours, uniquement des images valorisantes contribuant à améliorer la qualité de vie et propres à faire aimer sa ville.

Les représentations associées à la ville, par transfert d'images de l'événement, renvoient à des caractères diversifiés (dynamisme, sociabilité, attractivité, cadre naturel et patrimonial) pas toujours associés à la dimension événementielle ; des représentations propres à renforcer le sentiment d'appartenance territoriale. La singularité des

¹ Entretien du 12 octobre 2016.

courses, leur lien étroit avec le territoire est par ailleurs propice à élargir le spectre des images.

Si le potentiel de ces événements dans la fabrication de l'image de la ville ne doit pas être surestimé et si les coureurs sont les plus sensibilisés parce qu'ils vivent l'événement, l'intérêt des villes pour les courses ne doit pas être négligé au regard des bouleversements que vit actuellement le monde de la course à pied.

Éric Blin

Université de Tours

chercheur associé à l'UMR 7324 CITERES (Équipe CoST)

Bibliographie

- Bessy O. (dir.), *L'innovation dans l'événementiel sportif. De l'attractivité touristique au développement territorial*, Voiron, Presses universitaires du sport, 2015.
- Blanchet B., « Hors compétition, une autre idée du sport », *En Jeu, une autre idée du sport*, n°17, juin 2015, p. 10-13. [En ligne]. URL : https://issuu.com/ufolep/docs/juin_2015_hautedef (consulté le 12 novembre 2016).
- Blin É., « Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-marathons », *Annales de Géographie*, n°685, 2012, p. 266-286.
- Ferrand A., « La communication par l'événement sportif : entre émotion et rationalité », dans A. Loret (dir.), *Sport et management. De l'éthique à la pratique*, Paris, 1995, p. 280-294.
- Grefte X., « Le patrimoine comme ressource de la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°86, 2000, p. 29-38.
- Martouzet D. (dir.), *Ville aimable*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2014.
- Morisset L. et Breton M.È. (dir.), *La ville phénomène de représentation*, Presses de l'Université du Québec, 2005.
- Palisse J.P., « Donner envies de villes », *Les Cahiers de l'IAU Ile-de-France*, n°149, 2008, p. 6-8.
- Pradel B., *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité*

évènementielle : les nouveaux rythmes collectifs, Thèse de sociologie, Université Paris-Est, 2010.

Vo Thanh T., Kirova T. et Daréous R., « L'organisation d'un méga-événement sportif et l'image touristique de la ville hôte », *Téoros*, vol. 33, n°1, 2014, p. 87-98 [en ligne]. Mis en ligne le 1 juin 2016, URL : <https://teoros.revues.org/2597> (consulté le 10 septembre 2016).

Les grands événements sportifs dans les villes nord-américaines : mythes et réalités

Dans le cadre de ce colloque, il m'a été demandé de prononcer une conférence plénière sur la tenue des grands événements sportifs dans une perspective nord-américaine. Deux qualificatifs doivent être, selon moi, ajoutés à cette requête :

1. La perspective dans laquelle je me situe est davantage canadienne, dans la mesure où l'approche canadienne diffère de l'approche américaine de par la nature des systèmes sportifs et politiques des deux pays.
2. L'angle adopté pour cette conférence est davantage managérial que sociologique, étant donné le nombre de caractères limité dont je dispose pour décliner mon propos.

Dans cette optique, je ferai un survol des mythes entourant la mise en candidature et la gouvernance des grands événements sportifs. Utilisant la gouvernance démocratique comme cadre d'analyse, je discuterai alors des aspects de la gouvernance des grands événements sportifs, particulièrement en territoire canadien.

Mythes et réalités

Les mythes entourant les grands événements sportifs débutent avec la démarche de candidature. Pourquoi des villes comme Paris ou Los Angeles veulent-elles obtenir des grands événements sportifs, tels que les Jeux olympiques ?

La raison première présentée par les comités de candidature et par les politiciens impliqués est la promotion du sport (Emery, 2002). Cependant, Weed et collègues (2015) démontrent que, de manière générale, il n'y a pas de preuve statistique du lien entre la tenue d'un tel événement et l'augmentation du taux de participation dans le sport. Toutefois, si on n'observe pas d'augmentation du taux de la pratique à travers un territoire complet, il y a tout de même une chance de voir une augmentation dans les lieux situés à proximité de la tenue de l'événement ; en fait, on peut relever un engagement plus profond dans le sport de la part des athlètes. En effet, plus on est proche

géographiquement de l'événement, plus les chances qu'il y ait un impact sont importantes. Par contre, cet impact potentiel repose sur la capacité des clubs à se mobiliser et à accueillir davantage de pratiquants. Dans la plupart des clubs, il n'y a pas de places, d'entraîneurs ou de terrains supplémentaires : les clubs sont souvent au maximum de leur capacité. Si ce n'est pas le cas cependant, les chances de voir une augmentation du taux de participation dans le sport augmentent. Aussi, pour une personne déjà engagée dans un sport, voir ses idoles en « *live* » semble accroître les chances que celle-ci poursuive cette activité sportive voire même qu'elle accède à un niveau supérieur.

Deuxièmement, les comités de candidature ont tendance à dire que la tenue d'un événement sportif permettra le développement économique et aura donc un impact économique significatif. Malheureusement, la tenue d'un grand événement sportif, tel que les Jeux olympiques, malgré le grand nombre de participants et de spectateurs, n'offre pas d'impact économique significatif (Crompton & Lee, 2000), du moins, pas au niveau exposé par les politiciens : il faut ainsi diviser par dix voire par cent le chiffre présenté par les politiciens. Plusieurs causes peuvent être identifiées : la mesure de l'impact économique ne repose pas sur une formule exacte. Ces formules sont de nature subjective ; la nécessité est en effet de retirer du calcul ceux qui changent leurs dates de voyages pour coïncider avec l'événement, mais aussi ceux qui annulent leurs plans de voyages à cause de l'événement et ceux qui évitent le lieu complètement (Preuss, 2005). Toutefois, les événements peuvent promouvoir le développement économique. On peut ainsi citer l'exemple des Jeux olympiques de 1992 à Barcelone, qui ont permis à la ville de développer ses infrastructures et de devenir, durant plusieurs années, la destination par excellence pour les colloques internationaux. Cependant, alors que l'impact économique positif des grands événements sportifs est rare, les plus petits événements sportifs, moins connus, ou encore récurrents annuellement (ex. championnat des maîtres ou marathon annuel) ont plus de chances d'avoir un impact économique positif car le comité organisateur ne prend pas en charge par exemple l'hébergement, le transport et les repas des participants et les sites peuvent être réutilisés. Enfin, des régions hôtes peuvent développer des accords d'échanges économiques avec d'autres régions. Mais ces échanges peuvent prendre plusieurs années à se réaliser et il devient difficile d'attribuer à la conversation entre deux représentants durant un événement sportif d'être la source de la nouvelle entente de libre-échange ou de partenariat.

Les autres raisons pour poser des candidatures reposent sur le désir d'accroître la visibilité et/ou d'améliorer le profil de la région hôte sur la scène internationale, d'augmenter le nombre d'installations et de favoriser le tourisme (Emery, 2002). Tout cela doit être planifié dès la phase de candidature, et activé non pas par le comité organisateur, mais par ses parties prenantes (« *stakeholders* ») (ex. les gouvernements, les offices du tourisme ou les sponsors) à travers la planification et la tenue de l'événement (cf. Leopkey & Parent, 2015).

Gouvernance, bonne gouvernance et gouvernance démocratique dans les événements sportifs

Avant d'exposer une analyse de la gouvernance démocratique des événements sportifs en territoire canadien, je propose de revoir brièvement les concepts de gouvernance, de bonne gouvernance et de gouvernance démocratique.

La gouvernance

La gouvernance représente davantage que le leadership ou le management. Elle peut être définie comme relevant de la désignation de celui ou de ceux qui prennent les décisions : « comment d'autres joueurs se font entendre et comment rendre compte » (Institut sur la gouvernance, 2017). Examiner la gouvernance d'une organisation et même d'un système implique d'examiner les aspects politiques (qui accorde le pouvoir ?) et administratifs (la prise de décisions ; King, 2017).

La bonne gouvernance

Alors qu'il n'y a pas de consensus sur les éléments exacts de la bonne gouvernance, voire sur le terme même (par exemple, Chappelet (2016) suggère l'utilisation du terme « meilleure gouvernance »), la bonne gouvernance comprend habituellement un nombre d'éléments communs, tel qu'être efficace et efficient, équitable et inclusif, transparent, imputable/responsable, centré sur le consensus, participatif et conforme à la législation en vigueur (Parent, 2015).

Néanmoins, une hypothèse sous-jacente peut être relevée : la bonne gouvernance mènerait à une gestion efficace de l'organisation et, de ce fait, à la satisfaction des parties prenantes. Est-ce vrai ? Une étude de Shahin (2016) démontre, par exemple, qu'implanter des indicateurs de bonne gouvernance dans une organisation accroît la satisfaction des employés. Je suggère, du moins dans un contexte canadien, l'hypothèse inverse : la satisfaction des parties prenantes résulte de la gestion efficace de l'organisation, qui, en retour, démontre une bonne gouvernance de l'organisation.

De surcroît, selon mes recherches sur les grands événements sportifs (voir Parent, 2016b), voilà ce que la bonne gouvernance implique : « établir des **relations** et établir une **obligation de rendre compte** à l'externe, des rôles des uns et des autres, des responsabilités, de l'imputabilité qui en découle. Cela a une incidence sur la **performance** », selon le représentant d'une fédération nationale de sport, et « partager l'information, être ouvert ou **transparent** serait meilleur pour la performance et rendrait les gens plus satisfaits » selon un représentant des médias. Les mots en gras sont ajoutés ici pour mettre en relief des points clés. Ces points se réfèrent au concept de gouvernance démocratique que je vais maintenant explorer.

La gouvernance démocratique

La gouvernance démocratique va plus loin que le simple fait d'organiser des élections. Il s'agit de la performance, de l'imputabilité, de la transparence et de la participation. Ici, la performance se réfère à l'efficacité, à l'efficience et à l'économie. À son tour, l'imputabilité ou la responsabilité, prennent de multiples formes, telles que des formes administrative, bureaucratique, juridique, financière, de réseau, professionnelle, personnelle et politique (voir Parent, 2016a). L'imputabilité peut aussi être formelle ou informelle, et elle devrait mener à la légitimité (voir Callahan, 2007 ; Parent, 2016b). La transparence est souvent associée à l'imputabilité, bien qu'il s'agisse de notions distinctes. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), définit la transparence comme la « divulgation rapide et précise de toutes les questions importantes concernant la société, y compris la situation financière, la performance, la propriété et la gouvernance de la société » (OCDE, 1999, p. 21). La transparence

est aussi considérée comme la base de la confiance dans les opérations d'une organisation (Callahan, 2007). Enfin, la participation peut se référer à la participation des citoyens ou au rôle du public dans les procédures administratives ; à la participation politique ou l'acte de vote comme tel ; à l'engagement civique ou à l'implication dans des activités communautaires ; et/ou à la participation publique, c'est-à-dire la participation au sens le plus large (Callahan, 2007). La participation peut également être directe ou indirecte.

Bogason et Musso (2006) soutiennent qu'examiner la gouvernance dans une organisation comprend d'une part la structure et les processus, c'est-à-dire le qui, quoi, quand, où, comment ou les mécanismes utilisés, et pourquoi ; et d'autre part des dimensions institutionnelles et procédurales, c'est-à-dire les droits, règlements, politiques et actions des individus. Ceci précisé, comment pouvons-nous étudier la gouvernance dans le cadre d'un grand événement sportif ?

La gouvernance démocratique dans les grands événements sportifs

Selon une étude que j'ai réalisée au sujet des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, des Jeux du Commonwealth de 2014 à Glasgow et des Jeux panaméricains de 2015 à Toronto (voir Parent, 2016b), on peut examiner la gouvernance des grands événements sportifs en utilisant un modèle modifié de la gouvernance démocratique.

Plus précisément, la performance dans le contexte des grands événements sportifs comprend les aspects traditionnels de gestion stratégique (vision, mission, etc.) ; l'utilisation d'objectifs, de résultats et d'indicateurs, mais aussi l'évaluation par les parties prenantes, et enfin les trois piliers que sont l'efficacité, l'efficacé et l'économie. L'imputabilité, par contre, est un peu plus complexe. Toujours dans le contexte des grands événements sportifs, l'imputabilité comprend les principes d'équité, d'éthique et de transparence, mais l'imputabilité diffère lorsque l'on regarde l'imputabilité en interne *versus* l'imputabilité en externe : l'imputabilité est plutôt bureaucratique ou hiérarchique en interne (c'est-à-dire vers les superviseurs dans le comité organisateur), alors qu'elle est dirigée vers le réseau des parties prenantes à l'externe (Parent, 2016b). Ainsi, il y a dispersion de l'imputabilité.

Comme mentionné ci-dessus, la transparence est un des principes d'imputabilité dans les événements. Les parties prenantes des grands événements sportifs voient la transparence comme étant liée à l'ouverture envers les autres, à la communication, à la clarté et aux lignes de décisions retraçables. En lien avec l'imputabilité, le degré de transparence diffère lorsqu'on regarde à l'intérieur du comité organisateur versus à l'extérieur. Il y a plus de transparence en interne qu'en externe, ce qui est logique. Néanmoins, dans les deux cas, être transparent veut dire pouvoir obtenir les bonnes informations au bon moment. Ceci affecte ensuite la performance du comité organisateur (Parent, 2016b).

Selon mes recherches, si la clé de la gouvernance dans les événements sportifs est les bonnes relations avec les parties prenantes, la participation des parties prenantes devient un concept central. Encore une fois, nous avons des différences à l'interne versus à l'externe. À l'interne, la participation veut dire être responsable et il y a donc un lien ici avec l'imputabilité. À l'externe, la participation est associée aux relations avec les parties prenantes. Dans les deux cas, les comités organisateurs devraient promouvoir la participation physique, mentale et émotionnelle de tous ceux associés à l'événement. L'aspect émotionnel est critique. L'événement devrait être une expérience vécue qui se manifeste par une participation active ou directe, un peu comme la participation civique ou citoyenne notée dans la littérature (Parent, 2016b). Donc, si on regroupe toutes ces informations ensemble, on voit que la performance est liée à l'imputabilité, à la transparence et à la participation, qui, en retour, est le centre du processus. On peut aussi voir la différenciation entre les aspects internes et externes.

Pour mettre en œuvre ces quatre principes de gouvernance démocratique, les parties prenantes des grands événements sportifs utilisent une variété de types de liens, allant de la communication de base, à la relation transactionnelle et aux relations de type légal. Les parties prenantes utilisent aussi ce qu'on peut appeler des ponts de coordination, qui sont des personnes siégeant dans différents comités pour coordonner les actions entre les groupes (voir Parent, Rouillard, & Naraine, 2017).

L'approche canadienne de gouvernance des Jeux olympiques (d'hiver)

Différentes parties prenantes opèrent pour différents types de lien selon leurs buts ; le gouvernement canadien a préféré les ponts de coordination alors que les autres paliers de gouvernement ont préféré la collaboration pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010 (Parent et al., 2017). Ceci peut être expliqué par le fait qu'un des objectifs principaux du gouvernement fédéral était la gestion horizontale à travers les départements fédéraux, alors que les autres paliers avaient des buts axés sur les résultats des Jeux, comme le développement économique (Parent et al., 2017).

Le modèle canadien de gouvernance des Jeux olympiques (d'hiver) est composé de cinq éléments (Parent, 2016a). Premièrement, les comités organisateurs canadiens développent et coordonnent un plan d'engagement national des parties prenantes. Ceci inclut des partenariats solides, une approche de gouvernance démocratique, la réunion à proximité des bureaux des uns et des autres partenaires des Jeux (la dite « colocalisation ») et l'introduction de nouveaux acteurs pour remplir des buts, rôles ou responsabilités spécifiques, par exemple « À Nous le Podium », l'organisation créée pour augmenter les chances que le Canada gagne une médaille d'or olympique en sol canadien ou « LegaciesNow/LIFT », qui fut l'organisation créée pour gérer les legs après les Jeux.

Une clé du succès était la colocalisation. Selon les expériences perçues à Sydney en 2000 et Athènes en 2004, en plus des défis managériaux connus lors de la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary, le Canada, en 2010 – et Londres en 2012 – a encouragé la colocalisation des partenaires des Jeux. Ainsi, des représentants des gouvernements municipaux (Vancouver et Whistler), provincial (Colombie-Britannique) et fédéral (Canada), les comités olympique et paralympique canadiens, et les quatre premières nations sur les territoires desquelles les Jeux auraient lieu ont tous eu des bureaux au siège social du COVAN, le comité organisateur des Jeux de 2010, pour développer et promouvoir leurs relations et leur coopération. Plusieurs problèmes ont donc pu être écartés voire réglés par cette proximité géographique. Il suffisait d'aller au bout du couloir ou à l'étage inférieur pour évoquer les problèmes avec un partenaire, une « contrepartie » (Parent, 2016a).

Le deuxième élément de l'approche canadienne pour la gouvernance des Jeux olympiques est le leadership. Ici, avoir un leadership approprié veut dire trouver une personne ou un groupe d'individus rassemblant un ensemble de compétences et de réseaux de leadership en affaires, en politique, en sport et en événementiel. Cela implique aussi de disposer d'un leadership constant et stable, de la phase de candidature à la phase de clôture (Parent, 2016a).

Le troisième élément est la structure du comité organisateur, qui devrait être flexible pour qu'elle puisse s'adapter au changement, car la seule constante dans l'événementiel est le changement continu. Une partie de cette flexibilité est le fait d'avoir un système d'équipe par site ou « *Vteam* » (« *venue team* »). Au Canada, disposer d'une telle structure veut également dire avoir des bénévoles pour la planification et la tenue de l'événement, et surtout durant l'événement, sachant qu'au Canada, les bénévoles sont aussi, sinon plus importants, que les employés payés durant l'événement (Parent, 2016a).

Le quatrième élément concerne les connaissances. Les comités organisateurs canadiens ont développé des systèmes de gestion des connaissances, et ce, avant même l'existence du système de gestion des connaissances du Comité international olympique, afin de recueillir et de diffuser les informations, les apprentissages réalisés et les expériences engrangées (Parent, 2016a).

Finalement, les comités organisateurs canadiens et leurs parties prenantes doivent être prêts à innover, pas seulement durant les Jeux avec l'utilisation de nouvelles technologies, mais aussi avant et avec la gestion en arrière-scène, telle que la signature d'une entente multipartite notant les rôles et responsabilités de chaque partenaire des Jeux et signée durant la phase de mise en candidature, ou comme le développement de nouveaux standards provinciaux de santé et de sécurité au travail (Parent, 2016a).

Conclusion

Somme toute, les mythes entourant les événements sportifs perdurent malgré les études empiriques indiquant le contraire. Aussi, la

gouvernance des grands événements sportifs est complexe, mais on peut cadrer leurs préparatifs avec les concepts associés à la gouvernance démocratique, en soulignant les aspects structurels et de processus. Alors que l'argument présenté ici fut bâti dans un contexte managérial et canadien, il est fort possible qu'il puisse être appliqué dans d'autres contextes similaires. En effet, une revue de la gouvernance des Jeux olympiques de Londres de 2012 conforte ces constats, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où le Canada est un pays du Commonwealth. Il sera intéressant de voir comment ces aspects se manifesteront lors des Jeux olympiques de 2024 à Paris.

Milena M. Parent
Professeure titulaire
École des sciences de l'activité physique
Faculté des sciences de la santé
Université d'Ottawa

Bibliographie

- Peter Bogason, Juliet A. Musso, « The Democratic Prospects of Network Governance », *The American Review of Public Administration*, t. 36, 2006, p. 3-18.
- Kathe Callahan, *Elements of Effective Governance: Measurement, Accountability and Participation*, New York, CRC Press, 2007.
- Jean-Loup Chappelet, « Autonomy and governance: Necessary bedfellows in the fight against corruption in sport », dans Transparency International (dir.), *Global corruption report: Sport*, London, Routledge, 2016, p. 16-28
- John L. Crompton, Seokho Lee, « The economic impact of 30 sports tournaments, festivals, and spectator events in seven U.S. cities », *Journal of Park & Recreation Administration*, t. 18, 2000, p. 107-126.
- Paul R. Emery, « Bidding to host a major sports event: The local organising committee perspective », *The International Journal of Public Sector Management*, t. 15, 2002, p. 316-335.
- Institut sur la gouvernance. *Defining governance* : <http://iog.ca/fr/defining-governance/> (page consultée le 26 avril 2017)
- Neil King, *Sport governance: An introduction*, London, Routledge, 2017

- Becca Leopkey, Milena M. Parent, « Vancouver 2010 Olympic Winter Games: Modes of Legacy Network Governance », dans R. Holt, D. Ruta (dir.), *The Routledge Handbook of Sport and Legacy: Meeting the Challenge of Major Sports Events*, London, Routledge, 2015, p. 82-96
- OCDE. *OECD Principles of Corporate Governance*, Paris, OECD Publications, 1999
- Milena M. Parent, *The Governance of the Olympic Games in Canada*. https://www.youtube.com/watch?v=hJUmf2vMkE1&list=PLGLNN-KqKMrSlg5NKHGr_FT8FpEDQhmG4&index=9 (2015)
- Milena M. Parent, « The governance of the Olympic Games in Canada », *Sport in Society*, t. 19, 2016a, p. 796-816
- Milena M. Parent, « Stakeholder perceptions on the democratic governance of major sports events », *Sport Management Review*, t. 19, 2016b, p. 402-416
- Milena M. Parent, Christian Rouillard, Michael L. Naraine, « Network governance of a multi-level, multi-sectoral sport event: Differences in coordinating ties and actors », *Sport Management Review*, 2017, doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.smr.2017.02.001>
- Holger Preuss, « The economic impact of visitors at major multi-sport events », *European Sport Management Quarterly*, t. 5, 2005, p. 281-301.
- Mahdi Shahin, « The effect of good governance mixture in governmental organizations on promotion of employees' job satisfaction (case study: Employees and faculty members of Lorestan University) », *Asian Social Science*, t. 12, 2016, p. 108-117
- Mike Weed, Esther Coren, Jo Fiore, Ian Wellard, Dikaia Chaftziefstathiou, Louise Mansfield, Suzanne Dowse, « The Olympic Games and raising sport participation: a systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect », *European Sport Management Quarterly*, t. 15, 2015, p. 195-226

Le jeu de paume dans la ville : un jeu des rois qui se fait sport des rues

Il n'est guère courant d'évoquer le jeu de paume comme une pratique de rue. Majoritairement associé à l'aristocratie et à la haute bourgeoisie, de la fin du XV^e au début du XVIII^e siècle, il véhicule surtout, en effet, l'image d'une activité exercée dans les salles closes des châteaux ; représentation particulièrement mise en exergue à travers l'expression de « jeu des rois et roi des jeux ». Pourtant, la courte paume – ou jeu en salle – est loin de constituer l'unique forme de pratique de jeu de paume. De nombreuses spécialités pratiquées dans les rues des villes et des villages composent en effet cette grande famille ludosportive à travers divers pays d'Europe, mais également sur le continent américain.

Ces jeux de paume de rue constituent-ils de nouvelles disciplines cherchant à s'émanciper de leur pratique d'origine, à l'instar du basket de rue ou du foot de rue ? Sont-ils, ainsi, assimilables à une forme de contre-culture vis-à-vis de la courte paume ? Nous formulons l'hypothèse selon laquelle ces activités ne constituent pas simplement des variantes intégrées au milieu urbain : bien plus que cela, leurs règles sont véritablement empreintes des caractéristiques matérielles de la ville, ce qui leur confère un caractère inhérent à l'espace urbain et une logique interne spécifique.

Notre cadre théorique s'appuie sur la praxéologie motrice développée par Pierre Parlebas, et notre méthodologie réside à la fois dans une analyse bibliographique et de production iconographique, dans l'observation de vidéos – dont les extraits, consultables par milliers sur Internet, permettent d'appréhender les conduites motrices qui les caractérisent – ou encore dans l'analyse des règlements des pratiques.

Après un état des lieux historique et sociogéographique des jeux de paume de rue, nous axerons notre regard à la fois sur le caractère sportif de ces derniers – au sens praxéologique du terme – et sur le rapport particulier qui les lie à la ville.

La rue comme espace du jeu depuis le Moyen Âge

Les traces historiques les plus anciennes faisant état du jeu de paume remontent à la fin du Moyen Âge, vraisemblablement au XII^e siècle, comme le note Jean-Michel Mehl (1990) mentionnant ce qui semble être le plus ancien témoignage de cette pratique en 1165 sous la plume de Johannes Beleth¹. Pratique de plein air, le jeu de paume se déclinait en deux modalités, appelées « paume paysanne » et « paume au toit », avec des configurations de jeu assez diversifiées selon les contextes : « une rue, une place, un chemin, un carrefour ou une clairière, autant d'endroits qui conviennent parfaitement » précise Mehl (*ibidem*, p. 39).

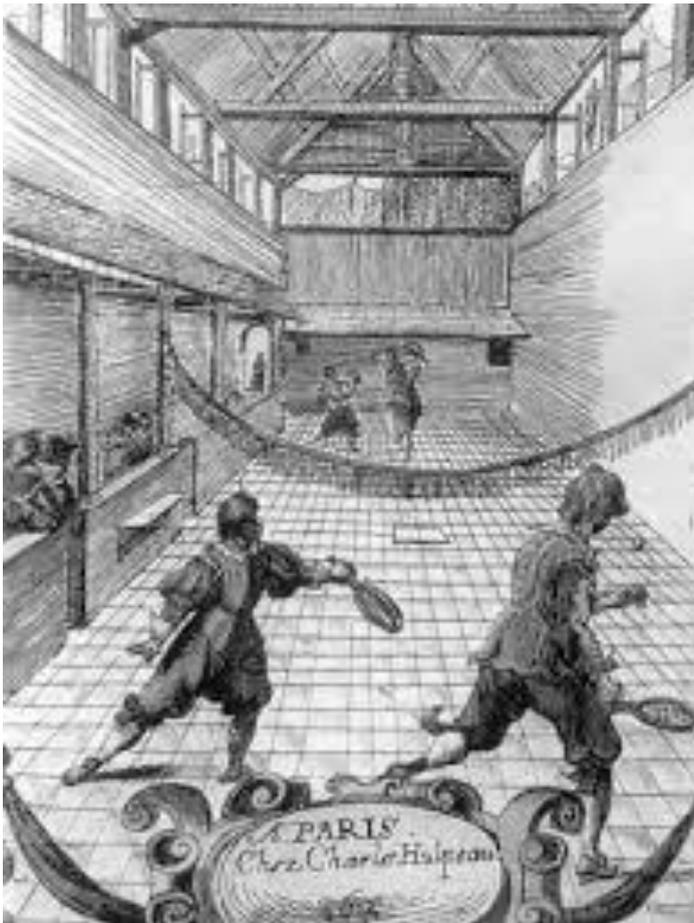
De la paume médiévale à la courte paume

La paume paysanne était exercée sur de vastes terrains, dans les prairies ou sur les places des villages, le plus souvent par équipes de quatre à huit joueurs. La paume au toit, pour sa part, était à l'honneur dans des espaces plus confinés et dont les divers éléments de l'espace citadin étaient constitutifs des règles du jeu. Ainsi en allait-il par exemple des toits des églises ou encore des murailles (Jusserand, 1901) et quantités d'autres aspérités caractéristiques de la ville, sur lesquels les joueurs, au nombre d'un ou deux par équipe, pouvaient faire ricocher la balle dans leurs échanges. En fait, comme le souligne Bernard Merdrignac (2002, p. 204), « les rencontres étaient improvisées partout où l'on pouvait faire rebondir la balle ».

Cette utilisation des rebonds, dite « jeu à bricole », a par la suite été transposée dans la variante exercée entre quatre murs et couverte d'un toit : la courte paume, apparue au début du XVI^e siècle, apanage de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, par contraste avec les jeux dits de longue paume que pratiquait une population plus modeste en extérieur. La courte paume ne doit donc pas être considérée comme la pratique de référence au sein de la famille des jeux de paume, mais comme l'étape majeure d'une filiation : une activité symbolisant le passage d'une pratique de plein air à une pratique en salle, au point d'hériter sur le plan spatial d'un certain nombre d'éléments de la rue, caractéristiques de son ancêtre la paume au toit. À titre d'exemple (fig. 1), le toit des galeries longeant l'un des murs latéraux et le mur du

¹ Johannes Beleth, *Summa de ecclesiasticis officiis*, 1165.

fond – espace-cible à atteindre pour la mise en jeu – n’était autre qu’une survivance des toits inclinés des commerçants servant à protéger les étalages du soleil, des intempéries ou des pigeons (Morgan, 1995). De même, le trou carré (la « grille ») situé sur le mur du fond, ainsi que la butée verticale (le « tambour ») sur le mur latéral face aux galeries, étaient d’autres survivances de cavités ou d’excroissances dont les rues de la ville regorgeaient, et qui revêtaient des fonctions bien précises dans le cadre du jeu. Ainsi, la rue restait symboliquement présente à travers les éléments de l’espace ludosportif du jeu de courte paume.



Le jeu de courte paume, ici chez Charles Hulpeau à Paris en 1632 (gravure de Crébier). À gauche, le toit surplombant la galerie et se prolongeant sur le mur du fond dans le camp du dehors (relance). Au fond à droite, la cavité carrée appelée *grille* (image : Wikimedia Commons).

Qu’elles fussent exercées en plein air ou en salle comme la courte paume, les différentes variantes se caractérisaient également par une

règle spatiale très particulière : la « chasse ». Héritée du Moyen Âge, cette règle s'est perpétuée au fil des siècles et perdure encore aujourd'hui dans la plupart des spécialités, dans les rues comme en salle. Lorsque la balle effectue deux rebonds au sol à l'intérieur des limites du terrain sans qu'un joueur n'ait pu la toucher, l'endroit précis du deuxième rebond servait de nouvelle ligne médiane – rendant ainsi les camps dissymétriques –, le point était mis en suspens et les deux équipes changeaient de camps. Le point était alors concrétisé lors de l'échange suivant en cas de meilleure chasse, c'est-à-dire si le deuxième rebond s'effectuait entre la nouvelle ligne médiane et le mur du fond, si l'on prend l'exemple de la courte paume. Dans le cas contraire, le point était annulé.

Outre la complexité qui caractérise cette règle, le système des chasses génère d'assez longues coupures liées aux changements de camps des équipes, surtout dans le cadre des pratiques exercées sur les places ou dans les rues, dont les terrains varient souvent de 80 à 100 m de long. Au nom d'une recherche de simplification des règles, il est l'un des principaux traits réglementaires à ne pas avoir été transmis dans le passage de la paume au tennis au cours des années 1870. C'est aussi pour rendre le jeu plus lisible et attrayant que la Fédération française de jeu de balle au tambourin du Languedoc décidera d'abandonner la règle des chasses au sein de cette discipline en 1954.

L'espace urbain des jeux de paume contemporains

Bien que sa pratique ait fortement décliné depuis le XVII^e siècle, le jeu de paume perdure encore de nos jours sous ses différentes variantes. Une quarantaine de salles de courte paume sont toujours utilisées à travers le monde, dont quatre en France. Les jeux de paume de rue, pour leur part, sont toujours à l'honneur dans certaines localités d'Europe, que les parties se déroulent sur une place ou dans une rue. En 1947, à propos d'une variante de la balle au tamis picarde, le folkloriste Roger Lecotté soulignait déjà que « si c'est sur une place, on en fait le tracé ; si c'est dans une rue, on tolère une moindre largeur et l'on trace seulement les limites » (p. 7). Aujourd'hui, cette logique reste de mise pour les différentes spécialités, qu'elles soient exercées sur de vastes places pour des parties de balle à la main ou de balle au tamis dans les Hauts-de-France, de balle pelote en Belgique ou de *straatkaatsen* aux

Pays-Bas, ou qu'elles soient pratiquées dans des rues étroites comme pour la *palla eh!* en Italie ou la pelote valencienne en Espagne.

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, la pratique du jeu de paume sur les places des villages est fortement mise en danger par l'accroissement du parc automobile¹ et la nécessité d'aménager des parkings. Si Bernard Jeu (1977) a souligné la popularité du jeu de balle pelote en Belgique – une spécialité qui déplace les spectateurs en masse, notamment sur la place du Jeu-de-balle à Bruxelles –, il a également pointé du doigt la transformation progressive des places publiques : « L'automobile envahit les aires de jeu [...] Comment empêcher nos places publiques de devenir des parkings ? » (p. 215). Bernard Stecken, qui fut Président de la Fédération française des jeux de balle à Maubeuge jusqu'en 2012, a lui aussi longtemps signalé cette menace, rappelant en outre que ces pratiques ont déjà dû s'adapter au remplacement de la surface terreuse d'autrefois par l'asphalte.

Toutefois, certaines communes optent pour une cohabitation harmonieuse entre le maintien d'une tradition ludosportive séculaire et l'irrépressible développement urbain. C'est par exemple le cas dans la localité belge de Hoves (fig. 2), dans le Hainaut, où le jeu cohabite étroitement avec le stationnement des voitures garées en bataille face aux habitations qui longent l'un des côtés latéraux du terrain. C'est aussi le cas de Gennape, ville du Brabant wallon, où il a été décidé en 2013 de prévoir, sur la place du centre-ville, à la fois le tracé d'un ballodrome et la construction d'un espace d'accueil pour des festivités et d'un parking².

¹ Selon le Comité des Constructeurs français d'Automobiles, le parc automobile est aujourd'hui presque deux fois supérieur à celui de 1980 (avec 39 140 000 voitures en France en 2017) et plus de six fois supérieur à celui de 1960.

² Article non signé, « Genappe : un ballodrome et un parking dans le centre-ville », *LaCapitale.be*. Mis en ligne le 04 novembre 2013, URL : <http://www.sudinfo.be/850460/article/regions/brabant-wallon/actualite/2013-11-04/genappe-un-ballodrome-et-un-parking-dans-le-centre-ville> (consulté le 27 novembre 2014).



La balle pelote, ici exercée sur le « ballodrome » de Hoves (Hainaut) en Belgique (image : Wikimedia Commons).

En Italie et en Espagne, c'est dans des rues plus étroites, voire des ruelles pavées, que l'on s'adonne encore au jeu de paume. La *palla eh!*, qui est à l'honneur dans quelques villes de Toscane, comme à Vetulonia (fig. 3), met aux prises deux équipes de cinq joueurs, mais les spectateurs – adossés aux façades des maisons sur lesquelles la balle peut ricocher – se tiennent nécessairement à l'intérieur des limites du terrain compte tenu du caractère étriqué de l'espace de jeu. Il est donc important que portes et volets soient tous fermés lors d'une partie, et de s'assurer, avant d'engager un échange, qu'aucun spectateur ne traverse le terrain (la rue). De même, il n'est pas rare qu'un automobiliste soit obligé d'attendre qu'un point soit joué pour pouvoir circuler (Olocco, 2003). Trois spécialités espagnoles de la région de Valence proposent des configurations très comparables : le *llargues*, la *galotxa* et le *raspall*. Dans ces dernières, la balle reste « vivante » lorsqu'elle heurte des spectateurs, ces derniers se protégeant parfois le visage à l'aide de raquettes.



La *palla eh!*, ici exercée dans une ruelle pavée de Vetulonia (Toscane, 2001). (image : Wikimedia Commons).

Les jeux de paume de rue participent, de ce fait, d'une certaine cohésion sociale au sein des quartiers. Dans les ruelles, les spectateurs se retrouvent souvent entre voisins ou en famille. Sur les grandes places, ils fréquentent les brasseries et les commerces qui voient, de leur côté, l'intérêt de tels rassemblements autour de ces compétitions locales ou régionales.

Des pratiques assurément sportives

Aujourd'hui, la plupart de ces jeux de paume exercés dans la rue ou sur les places de villages sont apparentés à des sports. On entend par là une activité codifiée, régie par des règles stables, connues des participants et donnant lieu à des rencontres programmées qui s'inscrivent dans un championnat officiel géré par une instance surplombante. C'est le cas en France avec la Fédération Française de Jeu de Paume, en Italie avec la Fédération Italienne de *Pallapugno*, et aussi en Espagne, sous l'égide de la Fédération de Pelote Valencienne, ces fédérations étant membres de la Fédération Internationale du Jeu Pelote à laquelle appartiennent

aussi l'Argentine, la Colombie, l'Équateur, l'Uruguay ou encore le Mexique.

Toutes ces pratiques mettent en scène un mode de fonctionnement identique, à quelques variantes près. Deux équipes se font face et s'échangent une balle, avec la possibilité, pour les pratiquants, de pénétrer le camp adverse. Une ligne médiane virtuelle de séparation peut, en effet, être franchie après le service de l'équipe qui met la balle en jeu. Une ligne de fond, voire un mur, délimite les extrémités du terrain. Le but du jeu est de mettre la balle hors de portée des joueurs adverses à la suite d'un rebond dans le camp opposé. La balle peut être reprise de volée ou après un seul rebond. Tout point marqué vaut un « quinze », quatre « quinze » donnant 1 point.



Carrer artificial du jeu de *galotxa* (Benidorm, région de Valence, Espagne, 2005), avec les éléments de la rue (balconnets) artificiellement reproduits (image : Wikimedia Commons).

La grande particularité de ces jeux « de rue », issus de la paume au toit, est qu'ils se déroulent dans un espace non-aménagé dont les caractéristiques participent pleinement du déroulement d'une partie : pente et orientation de la rue, configuration des habitations qui se font face, caractéristiques du revêtement, particularités des façades – fenêtres, volets, balcons, rambardes, portes, pots de fleurs, perrons, porches, éclairages, toitures, gouttières, marches, escaliers, bancs, caniveaux, pavés, rigole, etc. – viennent nourrir l'affrontement par des trajectoires de balle qui peuvent être incertaines. Notons, par ailleurs, qu'il existe des espaces artificiels reproduisant à l'identique cette topographie urbaine : ces sortes de gymnases, comprenant de fausses portes d'entrée ou de faux balcons surplombant la surface de jeu sur les côtés latéraux du terrain, sont appelés en Espagne *carrer artificial* (fig. 4).

« Sport Dans la rue » ou « sport De rue » ?

Il existe, aujourd'hui, de très nombreuses pratiques physiques qui s'exercent en ville et qui relèvent de la culture dite du *street*, telles que le golf urbain, le basket de rue, le parkour ou autre *free run*, le skate et roller ou le tout récent *street-workout*. Mais ces activités physiques ne constituent pas des sports au sens défini plus haut, et ne fonctionnent pas selon les modalités fixées par les instances internationales. Plus spécifiquement, d'autres pratiques, sportives elles, se déroulent parfois aussi au sein des villes. Des épreuves dites « de masse » comme les marathons, jusqu'aux célèbres courses de formule 1, nombre d'épreuves ponctuelles s'inscrivent dans le calendrier d'un championnat officiel et répondent aux normes édictées par des instances fédérales. Ces pratiques illustrent ce que nous appellerons le sport DANS la ville. On entend par là une pratique qui, se déroulant habituellement dans des lieux spécifiques et distincts nécessitant une installation dédiée, se voit ponctuellement transplantée dans l'espace urbain.

Dans l'absolu, quasiment toutes les pratiques sont ainsi « déplaçables », y compris l'escalade, l'équitation, le beach-volley voire la planche à voile. Cette opération ne nécessite qu'un aménagement du lieu choisi à même d'accepter l'importation du cadre de la pratique. La ville s'adapte ainsi au sport et à la logique de sa pratique en réaménageant son espace ou sa géographie et en gommant tout ce qui risquerait d'introduire de

l'aléa dans l'équilibre de la confrontation. La ville s'aseptise afin de permettre le déroulement équitable, et sans danger, de la manifestation. Cette rationalisation des espaces sportifs tend à désinsérer le pratiquant des particularités locales du contexte, notamment topographiques et matérielles, pour viser à une forme de standardisation et d'universalisation. Selon Pierre Parlebas (1986), le passage des jeux de tradition au sport correspond au début des couloirs, des lançoirs et des sautoirs.

Nous ne constatons rien de tel dans ces jeux de paume de rue. De façon atypique dans le processus de sportification, c'est même l'inverse qui se produit et qui fait de ces affrontements des sports DE la ville, bricolés à partir des conditions initiales de la pratique. Si l'on suit Claude Lévi-Strauss, le bricoleur est, en effet, celui dont « la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les moyens du bord » (1962, p. 31) et de faire avec ce qu'il a « sous la main » (*ibidem*, p. 30), qui sont autant d'éléments « précontraints » (*ibid.*, p. 33). C'est bien le cas, ici, où les caractéristiques de l'espace et la topographie urbaine nourrissent le jeu et son fonctionnement. Mais ce bricolage géographique implique un second sens du mot, le sens ancien, c'est-à-dire en fait premier. « Dans son sens ancien le verbe bricoler s'applique au jeu de balle et de billard », précise Lévi-Strauss (*ibid.*, p. 30), renvoyant à un mouvement incident. Jouer à bricole c'est jouer, nous l'avons dit, par ricochet, en utilisant les rebonds permis par les obstacles. Ces coups indirects, non francs, rendent la trajectoire de la balle hésitante et incertaine. Jouer « à bricole », c'est ne pas aller droit, c'est contourner. Tandis que la trajectoire d'une balle roulant sur la galerie d'un trinquet – ou frappant, dans le cas de la pelote basque, ses murs adjacents dans un jeu à carambole – est anticipable, les trajectoires que prennent les projectiles lors d'un jeu de rue ne le sont pas obligatoirement. Ici, le jeu à bricole oblige à tenir compte des trajectoires incertaines que peut prendre la balle lorsqu'elle rebondit sur un obstacle physique, voire frappe le public, cas qui est explicitement évoqué dans le règlement (Garrigues, 2011). Car, contrairement aux autres pratiques sportives, non seulement les spectateurs peuvent se placer dans l'aire de jeu – sur les côtés, au pied des habitations et aux extrémités de l'espace – mais, plus encore, le jeu se prolonge en cas de contact, comme si cet événement n'en était pas un. Nous l'avons mentionné, il n'y a pas de séparation marquée entre pratiquants et non pratiquants. L'adaptation des joueurs est ainsi double : adaptation aux adversaires bien sûr, mais aussi aux particularités de l'espace de jeu, physique et/ou humain qui tantôt

accélèrent la balle, tantôt la ralentissent ou l'amortissent, voire la détournent de sa direction initiale. Cet aspect déconcertant du jeu en fait tout le piment ludique.

Quand la « chasse » s'invite dans la ville

L'une des particularités des jeux « de paume » est la règle relative au point en suspens qui débouche sur une permutation, par les deux équipes, de leur espace de jeu. Ce système dit de « chasse » aboutit, en fait, à rendre les deux camps dissymétriques quant à leur forme et surface d'évolution, comme nous l'avons vu plus haut. Cet avantage sera décisif lorsqu'il s'agira de transformer le point laissé en suspens en un point au score. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'expression « qui va à la chasse perd sa place », puisque la permutation liée à la marque impose le changement de camp par un fait de jeu.

Selon cette présentation, les terrains inégaux – comme on les observe dans le jeu de balle pelote ou de *kaatsen* joués sur les places publiques – ne seraient que la conséquence du système de marque que l'on aurait ainsi figé dans un espace fixé *a priori*. L'origine de cette dissymétrie resterait à établir. Dans un ouvrage déjà ancien, Bernard Gillet (1949) soulignait le fait qu'à l'origine, le jeu de paume se jouait à l'extérieur et non en salle. Ainsi précisait-il :

« Le terrain est divisé en deux camps d'inégales dimensions ou comportant des difficultés différentes, l'un par conséquent plus favorable que l'autre. L'équipe qui occupe le camp le plus difficile ne pourra changer de camp qu'après avoir obtenu une ou deux chasses [...]. La tactique consistera donc pour les uns à conserver le meilleur camp, pour les autres à y passer » (1949, p. 44).

La mise en rapport de cette description avec les caractéristiques de la topographie des rues permet d'avancer que la séparation en deux camps inégaux ne dépend pas d'une volonté première de déséquilibrer l'échange ; au contraire, elle est sous la dépendance des conditions initiales du jeu, en particulier de son aspect tout-venant. Les pratiquants doivent « faire avec » des rues plus ou moins rectilignes ou planes, offrant des dissymétries et des obstacles divers, c'est-à-dire des lieux de vie non dédiés dont il faut s'accomoder. C'est pour rétablir l'équilibre dans les chances de chaque équipe que le système des

chasses a été inventé : telle est l'hypothèse que nous défendons et qui dépend directement de l'analyse que nous avons menée. Gagner le terrain n'est pas gagner du terrain en agrandissant son propre territoire, mais bien plutôt gagner, ou conserver, un terrain favorable : celui que le sort a réservé aux équipes lors du lancement du jeu.

Bien que l'idée d'un lien symbolique entre la « chasse » des jeux de paume et celle des chasseurs en Picardie (Cégarra, 1998) soit intéressante à investiguer, il semble donc que ce ne soit pas en termes de gagne-terrain que se pose la question du système des chasses. Ce système peut sans doute être considéré « comme une règle favorisant l'égalité des chances en palliant d'autres éléments qui, eux, ne sont pas facteurs d'égalité (par exemple la dissymétrie des camps) » (Lesage, 2006, p. 264).

Conclusion

L'évolution historique des jeux de paume montre comment un jeu de roi s'est lentement transformé en un sport de rue, tout en ayant toujours revêtu les caractéristiques d'une pratique inhérente à l'espace citadin. Plus qu'un sport dans la ville – comme le sont certains jeux collectifs de rue (Bordes *et al.*, 2013) –, la paume de rue est un sport de la ville qui se nourrit des éléments de la topographie urbaine.

À l'uniformisation et à la standardisation qu'implique le processus de sportification, s'ajoute le prolongement de la tradition séculaire de la paume au toit dans un contexte de composition avec l'espace de vie quotidien. Ici, un sport naît de l'urbain et s'y maintient, tout à la fois « cœur, poumon et respiration de la ville » (Garden, 2006, p. 6). Ce type de pratique endémique reste ancré dans les traditions locales et participe d'un régionalisme sportif qui tend à perpétuer des usages, dont nous avons vu qu'ils remontent au Moyen Âge. De fait, si ces activités n'entrent pas dans le concert de la mondialisation du sport, elles ne sont pas non plus assimilables à une contre-culture par rapport à une pratique de référence.

Si Jean-Pierre Augustin (2013, p. 210) évoque le sport comme « un marqueur des urbanités contemporaines », nous considérerons dans une optique analogue (Lesage, 2014, p. 91) que les jeux de paume de rue

symbolisent pour leur part « l'adaptation traditionnelle d'une minorité ludosportive à la modernité urbaine ».

Thierry Lesage
Laboratoire TEC (EA 3625)
Université Paris Descartes

Pascal Bordes
UFR-STAPS
Université Paris Descartes

Bibliographie

- Augustin J.P., « Le sport et les nouvelles spatialités urbaines », dans S. Lefévre, R. Roult, J.P. Augustin (dir.), *Les Nouvelles Territorialités du sport dans la ville*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 209-214.
- Bordes P., Lesage T., Level M. « Les jeux collectifs de rue : résurgences ou re-création », *Staps*, n°101, été, 2013, p. 33-46.
- Cégarra M., *Jeux de balle en Picardie. Les frontières de l'invisible*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- Garden M., « Histoire de la rue », *Revue Pouvoirs*, numéro spécial « La rue », n° 116, 2006/1, p. 5-17.
- Garrigues A.B., *El juego de pilota valenciana*, Valencia, Museo del juego, 2011.
- Gillet B., *Histoire du sport*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1949.
- Jeu B., *Le sport, l'émotion, l'espace*, Paris, Vigot, 1977.
- Jusserand J.L., *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris - Genève, Champion - Slatkine, 1986 [1901].
- Lesage T., *Les jeux de paume et de raquette : filiations, logique interne et déterminants culturels*, thèse de doctorat en sciences sociales, Paris V, Université René Descartes - Sorbonne, 2006.
- Lesage T., « Jeu des rois, jeu des rues : la pratique du jeu de paume dans l'espace urbain », dans G. Ferréol, S. Haissat (dir.), *Sports de rue et vidéo*, actes de la quatrième journée d'étude C3S (22 mai 2014), U-Sports, Université de Franche-Comté, 2014, p. 77-93.
- Lévy-Strauss C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.
- Mehl J.M., *Les jeux au royaume de France, du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1990.

- Merdrignac B., *Le sport au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- Morgan R. *Tennis. The Development of the European Ballgame*, Oxford, Ronaldson Publications, 1995.
- Olocco C., *Altri palloni. Viaggio tra la pallapugno e gli sport sferistici internazionali*, Alba, L'Artigiana, 2004.
- Parlebas P., « La sociabilité de l'antagonisme dans le sport », dans P. Arnaud P., Camy J. (dir.), *La naissance du mouvement sportif associatif. Sociabilité et formes de pratiques sportives*, Lyon, PUL, 1986, p. 127-146.

De l'apparition à la disparition : les espaces totémiques des sports de rue

L'utilisation de termes comme la « Mecque » du roller ou le « paradis » du skate est fréquente, que ce soit dans la bouche des pratiquants ou dans celles des divers médias qui s'intéressent aux sports de rue. Ces termes, qui sont associés au religieux, témoignent du fait que certains espaces de pratique, appelés « spots », sont sacralisés. En prenant l'exemple de New York, Londres, Montréal, Paris et Montpellier, il s'agira dans un premier temps d'expliquer pourquoi ils peuvent être décrits comme totémiques (Durkheim, 1960). Ce n'est qu'une fois l'utilisation de ce concept justifié que je tenterai de montrer comment ils peuvent questionner les politiques urbano-sportives.

Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'une thèse soutenue en juin 2017. Ils ont été obtenus grâce à une méthodologie à dominante qualitative. Cet article, est le résultat d'une combinaison assemblant des éléments disparates (Becker, 2004) comme l'observation participante, les entretiens, et l'analyse de différents documents comme des photographies, des articles de presse, et des vidéos. C'est cette combinaison d'outils qui a permis une sédimentation de données et autorisé une analyse en profondeur de l'objet. De plus, il est nécessaire de rajouter que je suis moi-même un pratiquant expert d'une des activités qui sont au centre de ce travail¹. Les lieux dont il est question ici ont été pratiqués. Ils ont été vécus. Certains d'entre eux ont même laissé des traces sur mon propre corps... Cet article, tout comme ma thèse s'inscrit donc dans une sociologie de chair et de sang qui met en avant l'intérêt d'adopter une posture compréhensive par corps (Wacquant, 2015).

¹ Je pratique le roller freestyle depuis 17 ans. J'ai eu l'occasion de voyager dans un certain nombre de pays, notamment pour participer à des compétitions internationales.

Du haut lieu à l'espace totémique

*Southbanks*¹, *Big O*², *Brooklyn Banks*³, ou *Bercy*⁴, pourrait être décrit comme des hauts lieux de pratiques des sports de rue en suivant la définition de Pierre Gentelle (1995). Cependant, ce qualificatif n'insiste pas suffisamment sur la dimension sacrée de certains « hauts lieux » de pratiques de sports de rue, ci-devant nommés « spots ». Tous les espaces totémiques sont des hauts lieux de pratiques, mais tous les hauts lieux ne sont pas totémiques. Un espace totémique n'est pas seulement un espace qui a du succès auprès des pratiquants. Ce n'est pas seulement un espace dont les caractéristiques architecturales stimulent la pratique des sports de rue. Ce sont des espaces connus de tous les riders passionnés et qui font référence dans le monde entier. Ils ont une place particulière dans leurs cœurs. Mircea Eliade (1965) décrit avec précision ce qu'elle nomme le processus de sacralisation du monde.

« En manifestant le sacré, un objet quelconque devient autre chose, sans cesser d'être lui-même » (Eliade, 1965, p. 18). Ces spots totémiques font l'objet de véritables pèlerinages profanes. Ils invitent au voyage (Laurent & Gibout, 2008). Ils sont les *checkpoints* incontournables de leurs *road trips* (Riffaud, 2017). Certains pratiquants cherchent d'ailleurs à les collectionner. Un rider peut effectivement aller à Londres sans voir *Big Ben*, mais il ne manquera sans aucun prétexte une session à *Southbanks*.

L'homme a besoin de diviniser des objets ou des lieux à partir de la construction de représentations collectives. Les cultures skateboard, roller et BMX ont donc des temples et des sanctuaires où se développe une religiosité communautaire caractéristique de l'esprit du temps. La notion de « totem » n'est donc pas ici utilisée à la manière de Sigmund Freud (1975), mais plutôt dans la lignée de la pensée d'Émile Durkheim (1960). *Southbanks*, *Big O*, *Brooklyn banks*, ou *Bercy* sont des spots totémiques parce qu'ils sont des lieux de reliance qui font communautés (Pellegrino, 2000). Ils unifient les corps individuels et physiques à un corps social. Le totem, pouvant être défini comme un objet sacralisé, devient réalité dans les groupes qui partagent des connaissances, des

¹ Southbanks est un célèbre spot de Londres

² Big O est un célèbre spot de Montréal

³ Brooklyn banks est un célèbre spot de New York

⁴ Bercy est un célèbre spot de Paris

valeurs et des imaginaires. Une fois déterminé, le totem renforce cette communauté, en devenant un de ses symboles. Il est le support matériel et objectif de son existence. Il n'est pas surprenant que les pratiquants de sports de rue, qui entretiennent un rapport très particulier à l'urbain mainte fois démontré (Riffaud et al., 2015), sacralisent des lieux publics. Le « spot » est un « objet » qui fait sens. Il peut rassembler les personnes autour de lui, mais aussi participer à un processus distinctif qui sépare. La connaissance du totem délimite les insiders des outsiders (Becker, 1985). Il délimite les membres d'une tribu (Maffesoli, 1988). Comme l'explique Gilles Vieille-Marchiset (2007), les spots dont il est question ici sont des lieux anthropologiques en tant que construction concrète et symbolique d'espaces considérés comme des matrices d'expériences individuelles et collectives.

Ces « grands lieux se distinguent par les parcours qu'ils sollicitent » (Sansot, 1973, p. 54), mais un certain nombre d'autres phénomènes entrent en jeu pour qu'ils deviennent réalité. Suite à mes observations, il est possible d'en citer au moins trois.

Premièrement, comme tous les espaces totémiques, ceux dont il est question ici sont nés de la communion et de l'effusion tonique entre les hommes qui marquent leur mémoire. Ils sont produits dans l'effervescence collective, quand l'énergie de la communion ou « mana » fait ressentir aux personnes présentes le caractère extraordinaire d'un moment (Durkheim, 1960). C'est cette « mana », qui se fixe sur le lieu et objective son caractère sacré. « Avant d'être croyance, dogme, elle [religion] est passion et ardeur qui réunit les fidèles » (Moscovici, 1988, p. 72).

Deuxièmement, les images contribuent de manière non négligeable à la production des « spots totémiques ». L'attraction dont ils témoignent est notamment liée aux nombreuses photos et vidéos qui ont été prises dans ces lieux. Plusieurs chercheurs ont mis en lumière que l'histoire des sports de rue est archivée à travers les vidéos des experts (Borden, 2001 ; Cretin, 2007) et de la presse spécialisée (Laurent, 2008). Il faut rajouter que cette documentation des événements passés joue aussi un rôle fondamental dans la sacralisation de certains espaces de pratique. *Brooklyn Banks*, *Southbanks* ou *Big O* partagent la caractéristique d'avoir été le décor de très nombreuses prouesses. Ces lieux ont été tellement photographiés sous tous les angles que certains passionnés peuvent les décrire dans les moindres détails sans les avoir visités

physiquement. Mais au-delà de cette capacité descriptive, les images produites dans les sports de rue sont performatives. Elles influencent incontestablement le comportement des pratiquants. Elles sont une forme de langage, un acte de parole (Arquembourg, 2010) qui orientent consciemment ou non leurs choix de *tricks*¹, de tenues, mais aussi leur rapport au territoire. Les images forment des références communes qui aboutissent à la construction d'un imaginaire géographique (Laurent & Gibout, 2008). La mise en image est vectrice d'une attirance pour certains lieux. Elles façonnent les représentations et participent ainsi à la construction d'une culture commune. Ce sont ces images qui invitent au voyage en créant une cartographie locale et internationale des spots à visiter (Riffaud, 2018). Elles jouent le rôle de carte postale, donnant à voir une mise en scène stéréotypée des espaces urbains. Elles entretiennent le mythe et le cycle entre le réel et l'imaginaire lié à un lieu.

Tous les spots totémiques sont définis par des évènements. C'est ce qu'il s'y est passé qui donne plus ou moins d'importance à ces espaces. Les images sont donc fondamentales pour faire témoignage, pour illustrer les discussions entre pairs. Elles cristallisent ainsi des émotions et des souvenirs. « Elles disent aux skateurs qui ils sont » (Yochim, 2010, p.140-141).

Troisièmement, ces lieux ne deviennent pas des espaces totémiques du jour au lendemain. Le temps doit faire son office. C'est aussi la capacité de ces lieux à durer qui leur donne ce statut. Ils doivent être pratiqués, habités, et considérés comme des espaces de référence par plusieurs générations. Selon Pierre Sansot (1973), les pierres enregistrent les évènements auxquelles elles ont assisté. La mémoire collective de ces communautés est effectivement conservée par les images, mais elle l'est aussi dans la matérialité même du lieu. Maurice Halbwachs (1997) a montré que la mémoire collective nécessite un espace où il est possible de déposer des souvenirs, mais surtout de les retrouver grâce à sa relative stabilité dans le temps. « L'espace est une réalité qui dure : nos impressions se chassent l'une l'autre, rien ne demeure dans notre esprit [...] C'est sur lui [l'espace] que notre pensée doit se fixer, pour que reparaisse telle ou telle catégorie de souvenirs » (Halbwachs, 1997, p. 209). Les riders sont donc attachés aux espaces de pratiques qui symbolisent, mais aussi matérialisent leur histoire personnelle ou celle

¹ Terme qui désigne les acrobaties réalisées.

de leur discipline. D'ailleurs, les traces laissées par les pegs¹, les trucks² ou les platines³, qui sont si souvent décriées par les municipalités, peuvent être pensées comme des marques qui témoignent de l'histoire du lieu (Glauser, 2010).

Pour résumer, les espaces totémiques sont des espaces de pratiques qui ont un statut particulier dans la culture des sports de rue. Avec les années, ils sont devenus des espaces sacrés grâce aux représentations collectives, sociales et culturelles qui leur confèrent du sens (Di Méo, 1999). Il est possible pour chaque rider d'y expérimenter sa sociabilité et de participer à la conservation de la mémoire collective d'une communauté.

« J'ai passé une bonne partie de ma vie ici. C'est un peu chez moi... J'adore ce lieu parce qu'il y a une atmosphère particulière et puis j'ai plein de souvenirs ici... » Rider Roller

Espaces totémiques et politiques urbano-sportives

Il est important de ne pas se contenter de décrire ces espaces de pratiques particuliers et les processus qui contribuent à leur apparition : en effet, il est stimulant de remarquer que ces spots totémiques questionnent les politiques sportives, mais aussi celle de l'urbanisme et du tourisme. En étudiant les choix ou les non-choix effectués par les municipalités de Paris, Londres, New York ou Montréal, des contextes très hétérogènes apparaissent. Certaines villes préservent ces spots en les faisant même rentrer dans leurs patrimoines pour affirmer leur singularité et promouvoir leur territoire, alors que d'autres les démolissent, dans le cadre de projets de rénovation considérés comme inéluctables, sans même avoir pris conscience de leur valeur symbolique, de leur caractère « sacré ».

À New York, la pratique des sports de rue à Brooklyn Banks est formellement interdite depuis que la zone est en travaux. À Paris, les travaux de rénovation de l'ancien Palais Bercy ont rendu la pratique de ces mêmes activités impossible. Ces spots ont été les victimes plus ou

¹ Tube métallique ajouté à la roue qui permet aux BMXers de slider.

² Pièce métallique vissée à la planche qui sert de liaison entre la planche et les roues.

³ Pièce en plastique sur laquelle les roues de roller sont fixées.

moins inaudibles du dynamisme intrinsèque et inéluctable des mégalopoles contemporaines. Les décideurs n'ont pas reconnu à ces lieux de potentiels sportifs, socialisants, touristiques et patrimoniaux. Ces espaces disparus sont devenus des lieux pour mémoire (Lazzarotti, 2012). Ces destructions sont perçues comme symboliquement violentes par les riders interrogés qui occupaient ces espaces quotidiennement. En utilisant la même comparaison que Maurice Halbwachs (1997), ils se lamentent, comme des fidèles face à un autel renversé. Ces destructions, validées sans concertation, témoignent aussi de la méconnaissance, voire du mépris, des autorités vis-à-vis de ces cultures. C'est alors la capacité de vivre ces lieux physiquement qui disparaît, mais l'inquiétude des riders provient surtout du risque d'une disparition du caractère palpable de leur culture urbano-sportive. Remarquons tout de même que la « mort » de ces spots a peut-être même renforcé leur pouvoir évocateur. La volonté de certains pratiquants de conserver chez eux un bout de brique ou la possibilité d'arpenter *Brooklyn Banks* dans certains jeux vidéo de skate montre qu'ils sont devenus des « espaces martyrs ». Cette possibilité de session virtuelle dans une ville immatérielle et augmentée ne dévalorise pas le réel ; au contraire, elle le met en valeur et amplifie son souvenir.

La situation à Londres et Montréal est tout autre. Ces deux villes ont pris en compte l'existence de ces spots mythiques dans les projets de réaménagement mis en place. Elles ont finalement reconnu le statut patrimonial de *Southbanks* et *Big O*, grâce à la mobilisation d'une minorité non silencieuse. *Southbanks* a été préservé d'une démolition, non sans mal, grâce à la détermination d'une association « *Long Live Southbanks* » qui a réuni 150 000 signatures contre le projet de réhabilitation. Il faut croire que leur slogan « *You can't move history* » a convaincu les élus qui en ont débattu jusqu'au parlement. Comme le proclame celui qui était, à l'époque, le maire de Londres, « *The skate park is the epicentre of UK skateboarding and is part of the cultural fabric of London. This much-loved community space has been used by thousands of young people over the years. It attracts tourists from across the world and undoubtedly adds to the vibrancy of the area – it helps to make London the great city it is* » (Boris Johnson, 2014). Il en est de même pour *Big O*, à Montréal. Ce spot a été littéralement déplacé pour ne pas disparaître à cause de travaux d'optimisation du stade olympique. Dans les deux cas, les décideurs ont incontestablement utilisé ces espaces sportifs pour affirmer leur singularité et promouvoir leur territoire.

Le caractère opposé de ces stratégies met en lumière le fait que ces spots totémiques placent les décideurs face à de nouvelles problématiques. Les réponses apportées ne sont pas encore standardisées. Ces espaces de pratique bouleversent les représentations et les habitudes des décideurs. Cette recherche montre notamment que ces espaces de pratique de référence sont autoproduits. Ni *Brooklyn Banks*, ni Bercy, ni *Southbanks* n'ont été pensés comme tels. Ils ne sont pas des équipements par destination, ni des aménagements par adaptation, mais ils correspondent à ce que François Vigneau (1998) nomme des espaces de pratiques par appropriation. Cette capacité des riders à transformer la fonction d'un lieu et les représentations qui lui sont associées met à mal l'idée selon laquelle il est de la responsabilité des municipalités de proposer un lieu de pratique à chaque activité physique. La multiplication des skateparks est pourtant incontestable (Riffaud et al., 2016). D'ailleurs, le fait qu'ils soient très souvent situés à proximité des autres équipements sportifs montre qu'ils sont pensés et conçus selon le même paradigme qu'un stade ou un gymnase. Cependant, un skatepark proposé par le haut, dans le sens d'une dynamique « top-down », sur lequel les pratiquants n'ont que très peu de prise, a toutes les chances de ne pas rencontrer son public. Les résultats présentés ici montrent qu'un espace anodin, voire même « louche » (Sansot, 2004), peut devenir un espace de référence pour certains citoyens sportifs. « *It was a gritty and poorly maintained park rarely used by most of people...for decade nobody wanted the space except the skateboarders* » (Chiu, 2009, p. 102). Penser le skatepark comme l'alpha et l'oméga d'une politique sportive tournée vers les sports de rue est donc symptomatique d'une incompréhension qu'il serait nécessaire de dépasser une bonne fois pour toutes.

« *Vous ne pouvez pas remplacer la culture et l'histoire d'une discipline par un équipement sportif si bien pensé soit il* ». Skateboarder

Conclusion

À Montpellier, aucun lieu de pratique des sports de rue ne correspond pleinement à la définition, proposée plus haut, de l'espace totémique. Malgré le fait que l'équipe municipale en place présente régulièrement la ville comme la capitale des sports extrêmes¹, les différents skateparks et autres places publiques régulièrement occupées ne font pas référence à l'échelon national et international. La place Albert 1^{er} est très prisée par les skateboarders et elle est incontestablement un haut lieu de pratique qui n'a jamais perdu son pouvoir d'attractivité malgré les différentes phases de travaux qu'elle a subies.

En 2010, Julien Laurent avait montré que les skateurs se déplaçaient au gré de l'évolution des possibilités. Les mêmes conclusions sont possibles après les nouveaux travaux liés aux modifications des lignes de tramways qui ont eu lieu entre 2014 et 2017. Aucune baisse de fréquentation n'est remarquable. Ceci s'explique évidemment par des critères objectifs comme son emplacement et la qualité du sol, mais sa dimension symbolique joue aussi un rôle important dans cette attractivité. La municipalité a bien conscience du fait que cette place est un espace de pratique apprécié, mais les récents travaux mettent en lumière que ces acteurs du quotidien ne sont pas considérés comme des interlocuteurs à écouter contrairement aux commerçants et aux riverains. Dans ce contexte, la place Albert 1^{er} n'a que peu de chances de devenir un espace totémique. Les skateurs disposent d'une relative liberté de jouir de l'espace, mais ils ont finalement très peu de prises sur son évolution. À chaque phase de travaux, les traces réelles et symboliques qu'ils ont déposées disparaissent et doivent être reproduites. L'instabilité de l'espace de pratique empêche celui-ci de devenir le totem d'une communauté.

Remarquons que cette thématique de la gestion des places publiques est d'actualité. Ce sont les mêmes questions qui se sont posées à Lyon et à Bordeaux au cours des deux dernières années. Dans le premier cas, le projet de rénovation de la place Louis Pradel était à l'origine pensé de manière à exclure de ce lieu tous les riders. Après plusieurs articles de presse et une pétition réunissant plus de 12 000 signatures, la municipalité a accepté de discuter avec les représentants du collectif de

¹<http://www.midilibre.fr/2017/05/03/webdoc-apres-20-ans-de-succes-le-fise-continue-de-survoler-montpellier,1501424.php#>

défense de ce spot mondialement reconnu sous le nom de HDV. Les décisions définitives ne sont pas encore connues à l'heure actuelle. Dans le cas de Bordeaux, la pratique des sports de rue était auparavant interdite sur la majorité des places du centre-ville. Elle est désormais autorisée sur des plages horaires négociées entre riders et riverains. Ce qui était à l'origine un test pourrait bien être pérennisé dans les mois à venir.

Pour conclure, les personnes qui pratiquent le roller, le skateboard ou le BMX sont capables de sacrifier des lieux de la ville. Ils les font accéder à une forme de monumentalité très subjective. D'ailleurs, la diversité des spots totémiques prouve de manière définitive qu'il n'existe plus dans la ville contemporaine de non-lieux sportifs. Le dessous d'un pont, un bassin de rétention d'eau ou une place publique peut devenir un espace de référence dans lequel « les liens émouvants de la ville et de l'homme sont mis en lumière » (Sansot, 1973, p. 90).

Le fait que certains lieux de pratiques finissent par habiter les individus autant qu'ils les habitent n'est pas anodin. Ce constat est révélateur d'une forme de refus de l'institutionnalisation de la mélancolie programmée par la culture moderne (Moscovici, 1988). En effet, bon nombre des riders rencontrés expriment explicitement une volonté de combattre la rationalisation de toutes existences dans un monde profane volontairement désenchanté. Ils sont à la recherche d'espaces où l'égoïsme chronique est remplacé par le sentiment d'appartenir à une communauté, à un tout. Ils veulent vivre la « mana » Durkheimienne et pratiquer un espace qui témoigne de leur appartenance à une communauté. Il semble donc que réfléchir aux espaces de pratiques pour les sports de rue nécessite de dépasser une réflexion uniquement en terme d'équipement, de matériel, et de palpable. Il est nécessaire d'accorder une plus grande importance au caractère symbolique de ces espaces ainsi qu'aux émotions et aux relations qui y prennent vie. Le schéma descendant classique de la mise à disposition d'équipements sportifs par les municipalités est ici remise en question. Les espaces totémiques dont il est question ont été autoproduits par ceux qui se les approprient. C'est justement peut-être parce qu'ils n'avaient pas été préalablement pensés comme tels qu'ils ont eu ce succès.

Florian Lebreton (2010) a déjà démontré que les activités urbaines récréatives étaient élaborées de manière compensatoire à une ville trop

rigide. Un des challenges à venir pour les politiques de la ville et du sport est donc de proposer des dispositifs plus souples dans lesquels tout n'est pas prévu et anticipé.

Thomas Riffaud

*Chercheur associé, laboratoire Territoires, Villes, Environnements et Société
(TVES, EA 4477)*

*ATER, laboratoire Santé, Education et Situations de Handicap
(SANTESIH, EA4614)*

Bibliographie

- Arquembourg J., « Des images en action », *Réseaux*, n°5, 2010, p. 163-187.
- Becker H., *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985.
- Becker H., *Ecrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, Economica, 2004.
- Borden I., *Skateboarding, space and the city: Architecture and the body*, Oxford, Berg, 2001.
- Chiu C., “Contestation and Conformity Street and Park Skateboarding in New York City Public Space”, *Space and culture*, n°12(1), 2009, p. 25-42.
- Cretin S., *La transmission des savoirs du skateboard à l'épreuve des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Thèse de Sociologie, Université de Franche Comté, Besançon, 2007.
- Di Méo G., « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de géographie du Québec*, n°43(118), 1999, p. 75-93.
- Durkheim É., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1960.
- Freud S., *Totem et tabou*, Paris, Payot, 1975 [1913].
- Eliade M., *L'espace sacré et la sacralisation du Monde. Le Sacré et le Profane*, Paris, Gallimard, 1965.
- Glauser J., « L'image d'une ville, regard sur la pratique du skate à Tokyo », *Ethnographiques*, 2010, [en ligne].
- Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

- Laurent J., Gibout C., « Ces décors urbains qui invitent aux voyages. L’imagibilité chez les skaters de Montpellier », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°106, 2008, p. 110-120.
- Laurent J., « La ville et la culture des « jeunes » influencées par l’acrobatie : réflexion sur les ambivalences des pratiques urbaines », *Loisir et Société/Society and Leisure*, n°31(2), 2008, p. 267-290.
- Lazzarotti O., *Des lieux pour mémoires. Monument, patrimoine, et mémoires-Monde*, Paris, Armand-Colin, 2012.
- Lebreton F., « Des lieux ouverts aux lieux cachés : Une analyse socio-spatiale des déambulations sportives à Paris », *Annales de la recherche urbaine*, n°106, 2010, p. 101-109.
- Maffesoli M., *Le temps des tribus : le déclin de l’individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens, 1988.
- Moscovici S., *La machine à faire des dieux*, Paris, Fayard, 1988.
- Pellegrino P., *Le sens de l’espace*, Paris, Anthropos/Economica, 2000.
- Riffaud T., Recours T., Gibout C., « Sports et arts de rue : être citadins autrement ! » *Loisir et Société/Society and Leisure*, n°38(3), 2015, p. 423-435.
- Riffaud T., Gibout C., Recours R., « Skateparks : les nouveaux parcs de jeu pour enfants. Une analyse sociospatiale des sports de rue à partir du cas de la métropole Montpellier ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n°111(1), 2016, p. 30-41.
- Riffaud T., « Road trip. Les sports de rue, le renouvellement de l’ici et de l’ailleurs », *Cahiers européens de l’imaginaire*, n°9, 2018, (in press).
- Sansot P., *Poétique de la ville*, Paris, Payot, 2004 [1973].
- Yochim E. C. *Skate life: Re-imagining white masculinity*, University of Michigan Press, 2010.
- Vigneau F., *Les espaces du sport*, Paris, PUF, 1998.
- Vieille-Marchiset G., « La construction sociale des espaces sportifs ouverts dans la ville : Enjeux politiques et liens sociaux en question », *L’Homme et la société*, n°165, 2007, p. 141-160.
- Wacquant L., « Pour une sociologie de chair et de sang », *Terrains & travaux*, n°1, 2015, p. 239-256.

Troisième partie.

Enjeux politiques et territoriaux

Existe-t-il une politique sportive municipale communiste ?

Le Parti communiste français (PCF) constitue sans nul doute en France l'organisation partisane la plus étudiée par les historiens et sociologues du politique, tant il s'est plus qu'aucune autre rapproché de l'idéal-type du « parti de masses » cher à Maurice Duverger (1951). Il représentait même pour beaucoup d'observateurs à son apogée une « contre-société » (Kriegel, 1968) ne manquant pas d'exercer une certaine fascination. Il est pourtant une dimension de la réflexion et de l'action des communistes français qui reste peu étudiée : leur investissement dans les activités physiques et sportives. Comme si leur approche en la matière ne pouvait être qu'une caisse de résonance de celui des pays de la galaxie soviétique, ou alors avait été déléguée à ses propres organisations satellites, telles que la Fédération sportive du travail (FST) devenue en 1936 Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) (Sabatier, 2013) ou le Syndicat national d'éducation physique (SNEP) (Attali, Caritey, 2005). De telles perspectives laissent dans l'ombre les réflexions relativement autonome menée au sein du parti lui-même, à travers notamment sa commission nationale sportive (Martinache, 2016), mais aussi les politiques mises en œuvre par les municipalités communistes. Car si le PCF a pris part, non sans heurts, à trois gouvernements sous la Ve République, obtenant même le portefeuille du sport dans celui dirigé par Lionel Jospin (Martinache, 2013), force est de constater qu'en dépit du stigmate attaché au « crétinisme municipal » et suivant le mot d'Etienne Fajon, c'est bien à cette échelle que l'« empreinte communiste » (Martelli, 2010) sur l'action publique s'est principalement manifestée, donnant à voir une diversité de traductions de la doctrine suivant les territoires qui vient contredire l'image d'un parti monolithique (Bellanger, Mischi, 2013) alimentée notamment par le mythe tenace de la « banlieue rouge » bordant Paris (Fourcaut, 1986, p. 36-37).

À travers l'étude comparée sur longue période des politiques sportives de deux municipalités emblématiques de cette « banlieue rouge », à savoir Ivry et Vitry-sur-Seine, administrées presque sans discontinuer depuis 1925 jusqu'à aujourd'hui par des élus du PCF, cet article se propose d'interroger l'existence d'une politique sportive municipale

des communistes français. Reposant sur un matériau archivistique (dépouillement des bulletins municipaux et de la presse locale) et ethnographique (observations participantes et entretiens semi-directifs auprès d'élus et de responsables de clubs locaux), ce texte propose de comparer les discours et réalisations mises en œuvre par chacune de ces deux municipalités pour montrer que si dans un cas comme dans l'autre un accent particulier a bel et bien été apporté à la question du sport, érigeant de part et d'autre ce dernier en enjeu identitaire important (Koebel, 2011), se donnent néanmoins à voir des approches clairement différenciées, en particulier quant à la place respective à accorder à la pratique de l'élite et celle du plus grand nombre. Nous montrerons en outre que ces divergences tiennent bien davantage à la configuration sociale (Elias, 1993) formée par la municipalité et les associations locales qu'à de simples facteurs idéologiques. En l'occurrence, les politiques sportives déployées respectivement à Ivry et Vitry mettent en effet en évidence des contradictions irrésolues au PCF et au-delà quant à la place et aux finalités dont il s'agit d'investir les activités physiques et sportives (APS), autrement dit quant aux contours de ce que serait un sport émancipateur et émancipé.

L'entre-deux guerres : le sport comme prolongement de la lutte des classes et levier d'éducation populaire

Modestes villages agricoles à la veille de la Révolution française, Ivry et Vitry ont connu un important essor au cours du XIX^e siècle, en vertu de leur position géographique marquée par la triple-proximité de la capitale, de la Seine et de la ligne ferroviaire Paris-Orléans, inaugurée en 1862. De nombreuses industries vont ainsi s'implanter entre ces deux axes de transport, charriant avec elles une population à la fois jeune et ouvrière, ce qui permet aux deux communes de présenter précocement les « conditions sociopolitiques propices au succès de l'implantation du PCF » (Gouard, 2014, p. 26). Lors des élections municipales de 1925, Ivry et Vitry font ainsi partie des huit mairies remportées par le PCF dans le département de la Seine et sont restées communistes sans discontinuer jusqu'à aujourd'hui¹. Elles représentent de ce fait de « véritables laboratoires de l'action politique » à l'échelle locale (*Ibid.*, p. 41). D'importantes cités y sont ainsi bâties pour loger ces ouvriers tandis qu'est déployé dans le même temps un dense

¹ Exception faite bien entendu de la période de l'Occupation.

maillage associatif et politique réalisant un travail intense et continu de socialisation politique auprès de ces derniers. Les activités physiques et sportives (APS) sont très tôt pleinement intégrées à ce dispositif, et l'investissement dans ce domaine, largement mis en avant par chacune des municipalités, apparaît comme un élément à part entière de la lutte des classes, conformément au mot d'ordre alors porté par la FST (Martinache, 2016, chap.1).

À l'instar des autres villes de la « banlieue rouge », les municipalités d'Ivry et Vitry sont alors animées par un « républicanisme social » caractérisé notamment par le souci d'offrir une éducation laïque à la jeunesse (Bellanger, 2002). Sont ainsi mis en place des patronages municipaux visant à contrecarrer l'influence de l'Eglise et à « soustraire les enfants aux dangers de la rue et des mauvaises fréquentations, en leur assurant par des distractions saines un complément d'éducation physique, intellectuelle et civique » et à « leur donner une éducation prolétarienne en les intéressant à l'organisation, à la distribution des jeux et en développant en eux la plus grande camaraderie »¹. Un contrôle social qui ne dépasse finalement pas beaucoup de celui affiché par les « adversaires bourgeois ».

Parallèlement, les deux municipalités font montre d'un effort important pour l'équipement sportif avec, par exemple, côté Vitry pour la seule année 1929, l'extension de la zone de baignade du Port-à-l'Anglais sur la Seine, l'aménagement d'un gymnase municipal, et la construction du premier stade municipal « destiné à être mis à la disposition des divers groupements ouvriers, désirant pratiquer les sports, ne perdant pas de vue que le sport constitue le développement harmonieux et complet de tout l'organisme humain, l'éducation sportive étant l'œuvre de demain », précise le Conseil municipal². Une subvention de 200 francs – la seule mentionnée à une association cette année-là –, est en outre octroyée au Club Sportif Ouvrier de Vitry (CSOV). Mais la préfecture de la Seine refuse de valider ce versement en raison du caractère « politique » imputé au club qui est affilié à la FST. Accusation que la municipalité retourne à l'Etat en présentant le club comme « un groupement prolétarien qui observe la plus grande neutralité politique, mais ne veut être astreint obligatoirement à la préparation militaire et

¹ Comptes rendus du conseil municipal communiste, 1929-1935, cote 1C, Archives municipales de Vitry-sur-Seine, p. 18.

² *Ibid.*, p.24 et 27.

se déclare en toutes circonstances adversaires de la guerre et du fascisme »¹.

De même, accusée publiquement par les responsables de l'harmonie municipale de brimer tout groupement non communiste, l'équipe municipale retourne la mise en cause sur les municipalités « bourgeoises », bien plus nombreuses, où les salles communales sont refusées aux organisations de la classe ouvrière, « non seulement à celles qui sont purement politiques, mais encore à toute association sportive ou artistique qui ne possède pas de lien avec la dictature capitaliste. Le droit bourgeois lui-même s'arrête aux frontières de notre Parti et des organisations prolétariennes qu'il influence jusque dans les municipalités conquises par le parti communiste, le pouvoir central nous dispute la libre disposition des salles. Le gouvernement interdit les épreuves sportives de la FST et fait charger par ses policiers les jeunes sportifs ouvriers », écrivent les élus communistes².

Le terrain sportif apparaît alors clairement comme une extension de la lutte des classes dans le champ politique. La municipalité vitriote n'hésite ainsi pas à faire des manifestations sportives de véritables tribunes politiques, comme lorsque Maurice Thorez est invité en 1934 à prendre la parole lors du grand défilé « sportif » reliant le stade Lénine à la mairie, clou de la fête municipale³. La même année est également organisée la première édition d'une course pédestre traversant Ivry, Vitry et Villejuif, sur un parcours de 9 kilomètres symbolisant la solidarité entre les trois villes communistes⁴.

L'importance accordée aux APS est ainsi tout autant matérielle que symbolique, et elle se donne aussi à voir dans la place accordée aux comptes rendus de manifestations sportives dans le quotidien communiste local commun aux trois villes et rédigés directement par les responsables des sections sportives, *Le Travailleur de la banlieue Sud*. On peut alors noter que ceux du CSOV insistent davantage sur la performance de leurs équipes ou athlètes, d'un niveau alors nettement supérieur à ceux de l'Union Sportive du Travail d'Ivry (USTI), préférant alors insister sur les progrès et « débuts prometteurs » des

¹ « Le club sportif ouvrier de Vitry doit être subventionné », bulletin municipal de Vitry n°15, juillet 1934, p. 7.

² Bulletin municipal, n°1, juin 1930, p. 7.

³ *Le Travailleur de la banlieue Sud*, n°63, 7 juillet 1934.

⁴ *Le Travailleur de la banlieue Sud*, n°65, 21 juillet 1934.

leurs. Manière de faire de nécessité vertu, les édiles ivryens insistent alors sur le développement de la pratique sportive des enfants et adultes, y compris des femmes. Au printemps 1929, un dispositif spécifique, destiné à promouvoir la pratique de ces dernières, est ainsi déployé dans la ville, avec un cours municipal de culture physique, des conférences pour les « jeunes filles et leurs parents », et la mise à disposition d'un « stade féminin », de créneaux réservés sur les terrains, préaux et bains-douches, et d'un suivi médical assuré par le dispensaire¹. Cependant, sitôt que des performances honorables sont réalisées par les compétiteurs du club local, rebaptisé Etoile Sportive du Travail d'Ivry (ESTI), à partir de 1937, le bulletin municipal accorde un large écho aux titres remportés par « ses » sportifs, tout en continuant d'affirmer que « la Municipalité s'intéresse tout particulièrement au développement du sport à l'école, sans autre préoccupation que celle de la santé des enfants »².

On voit donc que dès les premières années d'administration communiste, à Ivry comme à Vitry, les APS ont été intégrées à ce que François Platone a qualifié de politiques d'« auto-renforcement » ; à savoir la mobilisation systématisée et normalisée de ressources municipales à des fins partisans (Platone, 1980, p. 16), assumant la priorité accordée aux couches laborieuses et l'utilisation du sport comme tribune politique, mais ne tranchant pas entre compétition et sport pour tous. Une légère divergence peut néanmoins être notée, avec un accent plus marqué pour la compétition à Vitry et pour l'accès au sport pour tou-te-s à Ivry, mais ces positions vont nettement s'inverser après-guerre.

Ivry : une cogestion avec le club omnisport accordant une priorité au sport professionnel

À la Libération, la reconstruction et la remise en marche des institutions municipales sont posées comme des tâches prioritaires, mais les APS, loin d'être reléguées, sont intégrées pleinement à cet effort. La municipalité d'Ivry insiste alors sur les dégradations « catastrophiques » imputées aux « vichyssois », tout en notant qu'elles n'empêchent pas « certains sportifs de l'ESTI de briller aux sommets nationaux de la

¹ « Le sport féminin considéré comme une forme d'assistance sociale », bulletin municipal d'Ivry, février-mars 1929, p. 8.

² « Le sport à l'école », Bulletin municipal d'Ivry, juin 1937, p. 11.

FSGT »¹. Le club fait ainsi l'objet d'une promotion par la municipalité qui se poursuit avec constance durant les années qui suivent au point de sembler résumer à lui seul toute la vie sportive de la ville. En juin 1949, pour les 30 ans du club, le bulletin municipal consacre ainsi deux pleines pages à son histoire sur un ton résolument mythifiant, affirmant par exemple que le club a dû débiter ses activités sur une décharge, l'essor continu de ses effectifs, la promotion de ses champions, seuls représentés sur les photographies, ou le fait, que, dissout durant la guerre comme la FSGT, ses adhérents auraient « remplacé la lutte sportive par la lutte contre l'occupant », 20 « sportifs », dont l'ancien secrétaire général du club, Edouard Clervil, y ayant laissé la vie. L'article établit aussi un parallèle entre le développement du club et l'arrivée de la majorité communiste, à commencer par son maire, Georges Marrane, également président d'honneur de la FSGT². Présenté comme un « sportif lui-même »³, il est régulièrement photographié aux côtés des sportifs du club, ou accueillant la population ouvrière à l'aéro-club municipal inauguré en 1935⁴.

Rebaptisé successivement Union Sportive du Travail d'Ivry (USTI) puis Union Sportive d'Ivry (USI), le club et ses dirigeants sont ainsi pleinement associés aux réalisations de la municipalité en matière sportive, à commencer par les équipements construits ou agrandis depuis 1925, dont la liste est régulièrement dressée dans le bulletin municipal, non sans souligner chaque fois que la mairie pallie ainsi les défaillances de l'Etat en la matière. S'ajoute la mise en avant des victoires engrangées par les équipes et athlètes les plus performants du club omnisports, handballeurs en tête, qui manifeste la « grande attention » revendiquée par l'exécutif municipal : « L'aide aux sportifs que la Municipalité ne cesse d'apporter, a permis que cette année encore d'appréciables résultats soient obtenues à l'USI »⁵.

La mise en scène des efforts particuliers de la mairie passe aussi par la comparaison permanente avec ceux de municipalités tenues par la

¹ Bulletin municipal d'Ivry, avril 1946, p. 23

² « 1925 marqua une nouvelle ère dans l'histoire de notre club. L'élection d'une municipalité communiste et l'arrivée à la mairie d'Ivry de Georges Marrane permit enfin à l'USTI de prendre librement son essor », Bulletin municipal d'Ivry, juin 1949, p. 12-13.

³ « Sports et jeunesse », Bulletin municipal spécial d'Ivry « 25 ans de municipalité communiste », p. 30-34.

⁴ *Ibid.*, p. 33.

⁵ « 15 titres nationaux à l'USI », Bulletin municipal d'Ivry, mai 1960, p. 19.

majorité gouvernementale, Paris en tête¹, sans manquer d'ajouter que le concours de l'État aux investissements ivryens est particulièrement chiche². Début 1958, le bras de fer avec la préfecture de la Seine reprend, celle-ci ayant de nouveau décidé d'invalider les subventions accordées aux clubs affiliés à la FSGT. Significativement, le conseil municipal envoie auprès du préfet une délégation comprenant le maire lui-même, mais aussi des membres de l'opposition et le secrétaire général de l'USI³. Quoique couronnée d'échec, cette initiative révèle la place centrale prise par le club dans l'organisation des APS à Ivry. Derrière la FSGT, c'est bien ce dernier qui est défendu, le responsable du club dans son plaidoyer n'hésitant pas à mettre en avant l'appartenance simultanée de ses sections aux fédérations délégataires. Il ne semble pas exagéré de parler d'une véritable cogestion de la politique sportive locale entre la municipalité et l'USI. En attestent l'absence d'Office municipal des sports (OMS), institution pourtant chère aux militants communistes, ainsi que le fait que George Marrane prenne la présidence du club après sa retraite politique. Son nom est d'ailleurs aujourd'hui indissociable du tournoi international de handball organisé chaque année depuis 1975 et désormais au-delà de la seule commune val-de-marnaise – significativement surnommé « le Marrane » jusque dans la gazette municipale, après avoir même de son vivant vu baptiser de son nom le challenge par équipes du Grand prix cycliste du Conseil municipal, organisé par son club⁴. D'autres agents vont jouer un rôle également décisif, tels Gilbert Ridouh et Maurice Zellner, deux anciens internationaux de handball formés à l'US Ivry, qui deviennent tous deux dirigeants du club omnisport et élus municipaux dans les années 1960-1970, tout en fréquentant la commission sportive nationale du PCF, dont ils relaient le cadrage insistant sur la haute performance censée tirer la masse des pratiquants et la dénonciation d'un État investissant insuffisamment dans le sport (Martinache, 2016, chap.4).

¹ « A Ivry, sur 6 groupes scolaires primaires, 5 peuvent pratiquer l'EPS grâce à des installations situées soit dans l'école, soit exactement à côté. A Paris, ville administrée par le gouvernement, donc par l'UNR, sur 450 groupes scolaires, moins de 14 sont placées dans les mêmes conditions » (Bulletin municipal d'Ivry, janvier 1967, p.15).

² Bulletin municipal d'Ivry, juillet 1963, p. 14.

³ Laluque R., « Pour que les promesses deviennent réalité », Bulletin municipal d'Ivry, janvier-février-mars 1958, p. 10-11.

⁴ Bulletin municipal d'Ivry, juin 1971, p. 14.

À y regarder de plus près, la critique des défaillances de l'État vis-à-vis d'Ivry est en réalité essentiellement exprimée en période électorale. Le reste du temps, l'entente avec le mouvement sportif et l'Etat est au contraire mise en scène, comme lors de cette grande réception organisée en décembre 1982, pour la remise des médailles du ministère Jeunesse et Sport à plusieurs bénévoles de la ville et où, dans son discours, le maire Jacques Laloë lui-même ancien adjoint au sport, qualifie le sport de « grande question nationale », facteur de « bonne santé », de « formation de la personnalité » et « composante à part entière de la culture »¹. Autre signe de la proximité entre la municipalité et l'USI, la présence récurrente du maire à l'assemblée générale du club et aux cérémonies organisées à l'occasion des anniversaires quinquennaux de ce dernier auxquels le bulletin municipal donne un large écho², ainsi que l'association de ce dernier à toutes les manifestations sportives organisées par ou dans la ville, à commencer par les « Jeux du Val-de-Marne » organisés à partir de 1980 sur une initiative de l'USI « dans le cadre de la lutte pour l'olympisme »³, du fonctionnement du centre municipal de médecine du sport, ou de la conception et de l'encadrement du centre de vacances sportives lancé en juillet 1984 par exemple⁴. En 1990, Jack Allard, secrétaire général de l'USI, interrogé par le journal municipal, résume ainsi bien involontairement cette emprise :

« Auparavant, notre association représentait la seule structure sportive dans la ville, depuis quelques années, des clubs privés se sont implantés et des structures municipales se sont mises en place. Nous menons un travail commun avec différents partenaires. Les relations avec la municipalité s'affinent [...]. Dans les quartiers se créent des équipes de football mais elles conservent des relations avec le club »⁵

¹ « Un grand moment du sport à Ivry-sur-Seine, brochure tirée à part, 1983, archives municipales d'Ivry.

² Voir par exemple le discours prononcé par Jacques Laloë lors des 70 ans du club : « grâce à la présence de l'USI, au soutien constant que la municipalité lui a accordé durant ses soixante-dix années, nous avons formé des joueurs, des équipes, des hommes et des femmes, qui ont su tenir leur place dans la vie sportive et sociale de notre commune, et pour quelques-uns de notre pays », *Ivry ma ville*, janvier 1990.

³ *Ivry ma ville*, juillet-août 1984.

⁴ *Ivry ma ville*, janvier 1985, p.27

⁵ *Ivry ma ville*, janvier 1990.

Ce quasi-monopole semble du reste assumé par la mairie qui, dans un récent dossier consacré aux installations sportives municipales¹, pointe que sur les dix mille pratiquants sportifs de la ville, sept mille seraient licenciés à l'USI, représentant 65% des utilisateurs de ces installations, contre 3% pour les autres associations et 13% pour les publics scolaires². Plus encore, certains dirigeants de sections de l'USI rencontrés se plaignent d'un effort financier déséquilibré en faveur de l'équipe professionnelle masculine de handball, et dans une moindre mesure de la section football.

On va voir maintenant qu'en dépit de nombreuses similitudes, la politique sportive mise en œuvre à Vitry diffère en réalité sur certains aspects, du fait notamment d'une configuration politique locale différente en matière d'APS, qui favorise une plus grande ouverture de cette dernière.

Vitry : l'arène publique de l'OMS et la priorité au sport pour tous

Première différence de taille : si la municipalité vitriote dénonce également l'impéritie de l'État dans le financement de l'APS, elle ne prétend cependant pas entièrement se substituer à ce dernier. Tout en affirmant que « le développement sportif nécessiterait des crédits importants pour l'aménagement des terrains nécessaires à la jeunesse », elle affirme que « la carence des pouvoirs publics ne le permet pas » et reconnaît le caractère « modeste » de ses propres réalisations³. Une insuffisance relative confirmée par les crédits de fonctionnement : à peine 1,2 millions de francs en 1955 (dont 70 000 pour les subventions aux clubs locaux) à comparer aux 14,5 millions alloués aux colonies de vacances⁴. En outre, on peut noter que les différents clubs de la ville sont traités avec équité, tant financièrement que dans le traitement qui leur est accordé dans les pages du bulletin municipal.

Dans le programme pour les élections municipales de 1959, si l'accent est mis sur la construction d'installations sportives, les principaux

¹ Illustré symptomatiquement par une photographie des handballeurs professionnels, avec comme légende « Théâtre des exploits des handballeurs de l'US Ivry, champions de France à huit reprises chez les garçons et neuf chez les filles, le gymnase Auguste Delaune accueille aussi scolaires et pratiquants amateurs ».

² *Ivry ma ville*, décembre 2010, p.27.

³ *Le Travailleur*, édition spéciale, février 1955.

⁴ Bulletin municipal de Vitry, décembre 1955, « 30 ans de municipalité ouvrière ».

bénéficiaires sont bien précisés, à savoir les écoles de la ville¹. Trois ans plus tard, la majorité reconduite reconnaît toutefois des retards pris par rapport aux annonces, les imputant au manque de soutien de l'État². Un motif qui devient récurrent dans la décennie suivante. Dotée d'un OMS, contrairement à Ivry, l'équipe municipale relaie une déclaration du président de la Fédération Nationale des OMS (FNOMS) suivant laquelle « la France a 50 ans de retard en matière d'équipements [sportifs] », façon de minimiser ainsi les lacunes de la ville en les inscrivant dans un phénomène plus général. Le bulletin municipal explique ainsi : « Il n'y a paraît-il déjà plus d'argent au Haut-commissariat jusqu'en 1965. Toutefois nous avons quand même réussi à réaliser le gymnase du groupe scolaire M. Cachin, mais sans subventions du Commissariat à la Jeunesse et aux Sports et si ce gymnase ne permet pas les compétitions, il n'en est pas moins une salle d'entraînement très valable », ajoutant que « le Gymnase de l'école Paul-Langevin est lui de dimension réglementaire mais pour les mêmes raisons il n'a ni douches ni vestiaires [...], mais c'est encore la Ville qui doit en supporter les charges »³. En 1963, la municipalité initie elle-même une pétition auprès de sa population significativement intitulée « Les sportifs, les amis du sport réclament aux pouvoirs publics la subvention du CEPS⁴ » dans l'intérêt de « la santé des jeunes »⁵, pour réclamer à l'État qu'il tienne sa promesse de subventionner les investissements sportifs à hauteur de 50%. La priorité à l'éducation est ensuite élargie aux clubs : on trouve par exemple, dans un article sur les bons résultats des sections de l'Entente sportive de Vitry (ESV) précisé que celle-ci « ne se limite pas à la pratique du sport, elle vise aussi à l'éducation morale des jeunes dans le but de les former dans leur rôle d'homme »⁶. Lorsqu'un grand équipement comme le Palais des sports, est achevé, la communication municipale ne manque pas de légitimer l'investissement par le fait que « 2 000 écoliers [l'] utilisent chaque semaine »⁷, même si celui-ci accueille des matches de gala de haut

¹ Programme du PCF pour les élections municipales 1959 à Vitry, chapitre VIII, p. 24.

² Bulletin municipal de Vitry n°1, 1962, p. 3 et 8-9.

³ Bulletin municipal de Vitry, n°1, 1962, p. 8-9.

⁴ Centre d'éducation physique et sportif.

⁵ Bulletin municipal de Vitry n°2, 1963, p. 16-17.

⁶ Bulletin municipal de Vitry, décembre 1963, p. 8-9.

⁷ « Sports : notre but : des équipements pour toutes les activités sportives » *Vitry hier-aujourd'hui-demain*, n°14, janvier 1969.

niveau, y compris international, impliquant notamment des équipes provenant des pays de l'Est¹.

On peut aussi relever un effort pour tenter d'impliquer davantage la population locale dans la gouvernance des sports, comme en témoignent plusieurs initiatives assumant un caractère clairement politique. Ainsi, le 24 septembre 1964, l'OMS de Vitry organise un débat intitulé : « Comment aider au développement du sport dans notre Cité ? » réunissant dirigeants sportifs, directeurs d'école et professeurs d'EPS. Les participants décident notamment de lancer une pétition pour obtenir les subventions nécessaires à la réalisation d'un stade omnisports et exigeant le déblocage immédiat des subventions de la mairie retenues par la préfecture². Deux thématiques que l'équipe municipale sortante inscrit à son agenda lors de la campagne des élections suivantes³. Le 28 février 1970, la municipalité organise les deuxièmes « Assises locales du sport et des activités physiques et de pleine nature » à l'initiative de l'OMS. Le texte de présentation n'hésite pas à qualifier le sport de « nécessité » contribuant « pleinement au développement physique, intellectuel et moral de l'homme », et la volonté d'assurer sa « défense contre ceux qui veulent en faire une plate-forme commerciale ou de prestige » et « d'enfoncer ses racines au cœur de la population », tandis que la mairie reconnaît que son rôle réside avant tout dans la construction d'équipements dédiés, « en les concevant non comme des réalisations de prestige onéreuses mais en favorisant leur implantation dans les quartiers et les écoles »⁴. Deux ans plus tard, l'équipe municipale lance une nouvelle pétition pour exiger du gouvernement le remboursement des 400 millions d'anciens francs de TVA perçus sur les différentes installations sportives et dénoncer la décision imputée à « Monsieur Comiti »⁵ de supprimer trois postes de maîtres-nageurs dans la ville, contraignant celle-ci à fermer ses bassins scolaires⁶. Cette ligne est régulièrement réaffirmée et bien résumée dans un bulletin en 1975 : « Favoriser la pratique sportive de masse et pas seulement privilégier une élite », ajoutant que « tous les besoins ne

¹ Comme un match entre Ivry et Malakoff durant la fête des Lilas 1968 ou un autre entre Leningrad et le Paris Université Club (PUC) peu de temps après (*Vitry hier-aujourd'hui-demain*, mai 1968).

² « Comment aider au développement du sport dans notre Cité », *Le Travailleur*, 3 octobre 1964.

³ « Six années au service de notre ville », Bulletin municipal spécial, 1965.

⁴ *Vitry hier-aujourd'hui-demain*, n°25, février 1970, p. 10.

⁵ Alors ministre de la Jeunesse et des Sports.

⁶ Supplément à *Vitry hier-aujourd'hui-demain*, septembre 1971.

peuvent être satisfaits. Plus de dix projets, gymnases, bassins, grands terrains, attendent les crédits du gouvernement pour pouvoir être engagés. Le conseil municipal entretient une concertation permanente avec les associations sportives au sein de l'OMS »¹.

En 1981, un numéro spécial du journal municipal est entièrement consacré au sport. Dans son éditorial, le premier adjoint aux sports, Jean Collet, affirme que le développement de l'éducation physique et de la pratique sportive constitue une priorité pour la municipalité, mais que le retard pris au cours dernières années dans les réalisations programmées est due à la politique d'austérité du gouvernement « qui se refuse toujours à faire de l'EPS une dimension à part entière de l'éducation des enfants et des jeunes ». Pointant alors la régression du budget de l'Etat en la matière, il conclut, en plein contexte électoral que « la casse du sport prolonge la casse des usines »². Enfin, l'OMS, bénéficie d'une mise en avant particulière, le rédacteur précisant qu'« il a apporté sa contribution à la défense des Jeux Olympiques. Il prend également sa part dans l'action qui s'impose afin d'obtenir du gouvernement les moyens qu'existe l'accès de tous et de toutes à la pratique sportive. Ainsi l'OMS est intervenu auprès de la Direction départementale de Jeunesse et Sports afin que soient débloquées les subventions promises pour la construction du complexe Fabien »³. Cette dimension revendicative s'estompe cependant nettement dans le journal municipal à compter de cette date, l'élection de François Mitterrand y étant sans doute pour quelque chose. Le contenu des pages du journal municipal consacrées aux APS se normalise, même si on peut noter, en comparaison avec son homologue ivryen, un accent plus grand mis sur la dimension « éducative » du sport – avec par exemple la présentation récurrente de certaines activités pédagogiques développées à la FSGT –, ainsi qu'à certains catégories de pratiquants marginalisés (handicapés, « jeunes des quartiers », femmes⁴, etc.), semblant indiquer une plus grande influence de la FSGT sur l'équipe municipale.

¹ « 6 500 sportifs », *Vitry hier-aujourd'hui-demain*, n°60, octobre 1975, p. 20-21.

² « Le sport à Vitry », numéro spécial de *Vitry hier-aujourd'hui-demain*, 1981.

³ Ibid.

⁴ Par ex. « Honneur aux dames », *Vitry le mensuel*, n°66, juillet-août 2010, p. 13.

Conclusion

L'examen des budgets municipaux d'Ivry et Vitry-sur-Seine au milieu des années 2010 confirme un réel effort en matière d'APS, avec près d'une centaine d'agents municipaux dédiés à ce secteur. À cela s'ajoute aussi dans chaque cas la présence d'un club omnisports comptant une trentaine de sections, qui accueillent près du dixième de la population locale. À cela s'ajoute une réelle mise en avant des APS dans la communication de la ville qui passe notamment par l'organisation de plusieurs manifestations d'envergure, comme l'Humarathon, parrainée par le quotidien communiste éponyme, qui regroupe sur un week-end du mois d'avril plusieurs courses, du semi-marathon international à la promenade pédestre en passant par un parcours pour enfants, qui part chaque année de l'une des deux villes pour s'achever dans l'autre. Autant de signes qui, avec une tendance à politiser la cause du sport en soulignant l'insuffisance des investissements étatiques, semblent manifester une « empreinte communiste » en matière d'organisation sportive municipale. Reste qu'au-delà de ces similitudes se donnent à voir de nettes nuances qui se sont affirmées au cours des décennies. À Ivry, le club omnisport occupe une position quasi-hégémonique et cogère pratiquement la politique sportive avec la municipalité¹ qui a permis l'essor de plusieurs équipes professionnelles, en particulier celle de handball masculin devenue le véritable emblème de la ville. *A contrario*, à Vitry, la priorité semble avoir été accordée au sport scolaire et à la démocratisation des APS dans les deux sens du terme, à travers le développement d'un OMS substantiel et une tendance à politiser plutôt que pallier les lacunes ressenties de l'État. On peut ainsi distinguer ici deux visages de ce que pourrait être un sport communiste, ou plus précisément deux tentatives différentes de résoudre un certain nombre de tensions traversant leur approche en la matière : arbitrages nécessaires entre sport et autres secteurs d'action publique, entre dépenses de fonctionnement et d'investissement, entre les publics auxquels sont destinés les installations, entre les disciplines sportives et les associations, entre les primats donnés à la compétition ou à l'éducation, entre gouvernance centralisée et autogestion des sportifs, entre outil de promotion de la ville et renforcement de la cohésion locale, pour ne citer que celles-là. Autant de contradictions qui sont finalement celles de toute politique sportive, en particulier à l'échelle

¹ J'ai pu, durant la période observée, constater à maintes reprises la grande proximité qui régnait entre les responsables de l'USI et l'adjointe aux sports de l'époque, celle-ci ayant même été « amenée » à la commission sport du PCF par le président du club.

municipale et qui peuvent se résumer par une question : qui gouverne le sport, pour qui et pour quoi ?

Igor Martinache
Clersé/Ceraps
Université de Lille

Bibliographie

- Attali M., Caritey B., *Le SNEP, une histoire en débat*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2005.
- Bellanger E., « Spécificité, continuité et uniformisation de la gestion communiste dans les mairies de la Seine. » dans J. Girault (dir.), *Des communistes en France (années 1920-année 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 293-317.
- Bellanger E., Mischi J. (dir.), *Les territoires du communisme: élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*. Paris, Armand Colin, 2013.
- Duverger M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.
- Élias N., *Qu'est-ce que la sociologie?* Paris, Pocket, 1993 [éd. originale : 1970].
- Fourcaut A., *Bobigny, banlieue rouge*. Paris, Éd. Ouvrières, 1986.
- Gouard D., *La banlieue rouge. Ceux qui restent et ce qui change*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014.
- Koebel M., « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/Agir*, n°15, 2011, p. 39-47.
- Kriegel A., *Les Communistes français. Essai d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, 1968.
- Martelli R., *L'empreinte communiste: PCF et société française, 1920-2010*, Paris, Editions sociales, 2010.
- Martinache I., « Le ministère Buffet (1997-2002) : contraintes et contradictions dans la mise en œuvre d'une politique sportive de gauche », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°120, 2013, p. 103-115.
- Martinache I., *Occuper le terrain. Une socio-histoire des appropriations des appropriations du sport par le milieu communiste français*, thèse de doctorat en science politique, Université de Lille 2, 2016.

Platone F., « L'implantation municipale du PCF. » dans Consortium européen de recherche politique, *Réunion conjointe d'ateliers. Florence, 24-29 mars 1980.* Paris, CEVIPOF, 1980.

Sabatier F., *Histoire des organisations sportives communistes de France au XXe siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.

Quand le centre nautique municipal de Brest émergeait d'une arène inter-organisationnelle (1958-1980).

Soutenir la vitalité de la plaisance fait partie des moyens dont dispose une municipalité pour affirmer le caractère maritime de sa ville. A Brest, cette politique se manifeste par le lien exclusif qu'entretiennent pendant plus d'un siècle la municipalité et la Société des Régates de Brest (SRB). Celle-ci bénéficie depuis sa création, en 1847, du concours financier de la collectivité publique. Les choses changent à la fin des années 1950. D'autres acteurs organisés s'installent à Brest, ce qui crée des frictions entre les équipes dirigeantes dès lors que chacune d'elles considère les autres opérateurs comme des rivaux. Dans ce nouveau contexte, les élus locaux qui se succèdent à la tête de la municipalité acquièrent la conviction, vraisemblablement au début des années 1960, qu'une politique visant à dynamiser la pratique de la voile à Brest passe par une coopération durable entre les différents acteurs locaux. Malgré tout, ce n'est qu'en 1980 que ce projet aboutit sous la forme d'un équipement nautique géré en régie publique.

Afin de rendre compte des obstacles qui ont retardé sa réalisation et des circonstances qui en ont permis un avènement tardif sous sa forme municipale, nous avons mené une réflexion en termes d'arène inter-organisationnelle. Qu'il s'inscrive dans la théorie des problèmes sociaux (Hilgartner, Bosk, 1988), dans celle des problèmes publics (Cefaï, 1996) ou celle des mondes sociaux (Strauss, 1992), ce concept trouve dans l'interactionnisme symbolique une inspiration qui permet d'aborder de front le changement social et le conflit inter-groupes. Rappelons que pour les sociologues rattachés à l'école de Chicago, la vie en société prend la forme d'un processus social marqué par l'instabilité chronique et son caractère relativement indéterminé. Elle se présente comme un vaste enchevêtrement d'interactions sociales donnant lieu à l'émergence, à la croissance et au déclin incessants de groupes qui se font puis se défont, pas seulement par disparition pure et simple, mais aussi en se rétractant, en s'alliant à d'autres ou en fusionnant (Strauss, 1992, p. 271).

Dans un tel système logico-conceptuel, le caractère mouvant attribué à la vie sociale entretient avec le conflit des rapports d'étroite réciprocité. Ceux-ci sont susceptibles d'éclairer la dynamique qui sous-tend la recomposition au fil du temps de l'arène que forment ensemble la municipalité brestoise et les diverses organisations s'occupant de la pratique de la voile auxquelles elle est raccordée. D'un côté, les organisations formelles disposent de frontières dont la porosité, la mobilité et l'inachèvement portent en germe toutes sortes d'antagonismes (Clarke, 1991). De l'autre, le conflit entre les groupes que ces organisations abritent constitue une sorte d'incubateur de changement social. Les remaniements qu'il provoque parmi les organisations parties prenantes, conjugués à l'irruption de nouveaux acteurs, entraînent une reconfiguration du complexe de relations, constitutif de l'arène dans laquelle ils s'affrontent. En définitive, une telle arène s'apparente à un ordre social négocié (Strauss, 1992) et révisable au gré des fluctuations affectant les rapports de pouvoir que tissent entre eux les participants en vue de défendre leurs intérêts.

Dans cette contribution, nous tenterons de montrer que la possibilité de faire avancer le projet d'installer, à Brest, un centre nautique fondé sur une coopération élargie à tous les opérateurs locaux a été subordonnée à la place occupée dans cet ordre négocié par une poignée influente de dirigeants de la SRB. Pour les besoins de la démonstration, une attention spéciale sera accordée aux décisions prises par la municipalité ; sachant qu'en raison du monopole qu'elle détient sur la définition de l'intérêt public local, elle occupe une position de dispensateur d'avantages de toutes sortes dont les clubs ont besoin pour fonctionner et étendre leur influence.

De façon à préciser les positions respectives qu'occupent l'une et l'autre entre 1958 et 1980, l'analyse distingue trois épisodes, marqués tout d'abord par la tentation hégémonique de la coalition formée depuis la SRB, ensuite par son affaiblissement lié à la montée en puissance de la collectivité locale, puis par sa dislocation ouvrant sur une reconfiguration complète de l'arène dans laquelle le gouvernement municipal tient désormais une place centrale.

La tentation hégémonique de la coalition SRB

La constitution d'une arène réunissant tous les acteurs concernés par la reconnaissance sociale des activités et des projets de navigation à la voile utilisant les plans d'eau attenants à la ville de Brest doit beaucoup à la multiplication des associations nautiques qui y sont installées. Jusqu'en 1958, la ville n'en compte que deux : la SRB et le club nautique de la Marine, réservé aux militaires. Les changements qui se produisent ensuite à la tête de la SRB impulsent une dissémination associative à Brest et dans son voisinage immédiat.

À cette époque, la SRB est traversée par de vives dissensions entre deux groupes de pratiquants : les propriétaires de croiseurs d'un côté, et les adeptes de dériveurs et de quillards de sport de l'autre. Ils s'opposent sur la nature des bateaux à voile qui méritent, à leurs yeux, de servir de supports à des compétitions. Ces tensions s'expriment lors des préparatifs de la semaine internationale de la voile, prévue à Brest cet été-là¹. Alors que les premiers pensaient qu'elle serait exclusivement consacrée à la course des grands voiliers-école devant rallier les Canaries depuis Brest, des membres du club réussissent à obtenir de la fédération nationale l'organisation de deux championnats de France en dériveurs. La contestation à laquelle donne lieu cette décision au sein de la SRB aboutit à un vote à l'issue duquel le comité directeur en place est mis en minorité². Cette défaite pousse le groupe des croisiéristes à quitter la SRB pour fonder le Yacht Club Rade de Brest (YCRB) en décembre 1958. Quelques après mois, ce nouveau club ouvre une petite école de voile au lieu-dit le Passage, à Plougastel³.

Ceux qui se sont emparés de la direction de la SRB cette année-là vont se servir du club comme une tête de pont pour former, les années suivantes, une coalition enjambant les frontières entre les associations. Elle est composée d'au moins trois membres pérennes de son comité directeur qui exercent à tour de rôle des mandats de président, de vice-président ou de simple administrateur dans trois autres associations nautiques installées à Brest ou dans sa région. Cette coalition va durablement entraver la possibilité de réunir au sein d'un même centre

¹ Livret de la semaine internationale de la voile, Brest 27 juillet – 2 août 1958, ANCM, 3R4.

² Témoignage d'un ancien président de la SRB, 15 juin 2015.

³ Au « Passage » à Plougastel-Daoulas, *Le Télégramme*, 24 avril 1959.

nautique tous les opérateurs brestois. Xa¹ y occupe une place de premier plan. Pharmacien, titulaire d'un diplôme d'opticien qui permet à sa femme de tenir un commerce d'optique et de lunetterie, propriétaire de plusieurs bateaux de compétition qu'il met à disposition de ses deux fils, il est en phase avec l'image bourgeoise que renvoient les clubs de voile brestois à cette époque-là.

Après avoir pris le contrôle de la SRB, Xa et ses alliés multiplient les initiatives qui leur permettent d'étendre leur influence sur la voile brestoise. En plus de coopérer entre mai 1958 et novembre 1963 à plusieurs opérations d'initiation au nautisme que mène la direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) à destination des scolaires et des jeunes travailleurs, la SRB se dote en 1959 d'une école de voile qui fonctionne quelques semaines l'an en hiver et en été. Puis, en 1960, Xa prend la tête du Centre de Formation Nautique Brestois (CFNB), une association créée en accord avec les autres clubs nautiques de la ville, mais dont l'organe de direction donne une place prépondérante aux élus de la SRB². Par la suite, il obtient de la Fédération nationale de voile au nom de l'Entente Nautique de la Région Brestoise dont il est administrateur, l'attribution d'un centre fédéral de perfectionnement à la régata à la ligue régionale qu'il préside. Ce centre s'installe à Brest en 1967³.

Durant cette période, il n'y a pas, en matière de nautisme, de politique explicite correspondant à un projet précis de la part de la collectivité publique. L'exécutif se contente d'apporter son concours financier et matériel aux initiatives prises par d'autres acteurs quand il juge qu'elles peuvent être bénéfiques aux habitants de Brest. Néanmoins, sa participation au conseil d'administration du CFNB en 1960 peut être considérée comme l'indice d'un changement d'orientation. On peut y voir les prémises d'un projet municipal visant à favoriser la mise en place d'un centre nautique inter-clubs.

1 Pour éviter de causer quelque embarras que ce soit à quiconque, nous avons jugé préférable de préserver l'anonymat des principaux acteurs de l'époque et des personnes qui ont bien voulu nous apporter leur témoignage

2 Courrier du président de la SRB adressé au député-maire de la Ville de Brest le 18 mars 1960, Société des Régates (1959-1973), AMCB, 3R19.

3 Courrier adressé par le président de la Ligue de Bretagne-Armor au député-maire de Brest, le 25 septembre 1967, Manifestations nautiques (1961-1973), AMCB, 3R8.

En définitive, la coalition SRB détient jusqu'en 1966 une place très favorable, sinon centrale, au sein de cette arène inter-organisationnelle. Si l'on se réfère aux auteurs interactionnistes (Clarke, 1991), ce pouvoir est lié à deux propriétés contextuelles de l'action qu'elle conduit. Il tient, d'abord, à sa capacité de se rendre quasi-incontournable pour les autres acteurs intervenant dans la pratique de la voile organisée dans l'espace local. De fait, cette coalition est très souvent associée à ce qui est accompli en la matière, soit en y étant à l'initiative via les différentes associations qu'elle contrôle, soit en apportant son concours à la réalisation des projets d'autres organisations. Cette coopération est d'autant plus appréciable que les acteurs avec qui elle se lie sont dépositaires de l'autorité de l'Etat. Mieux, elle est capable de contrôler des initiatives conjointes de façon à en retirer les plus grands bénéfices. Par exemple, en formant ses stagiaires sur des supports de voile légère, le CFNB assure à la SRB une réserve d'équipiers immédiatement opérationnels, ce qui n'est pas le cas pour les croisiéristes du YCRB¹.

Du fait de cette omniprésence, elle a la capacité de se procurer les diverses sortes de ressources (subventions, matériel, bâtiments, personnel, soutiens moraux, actes d'autorisation, etc.) dont elle a besoin pour faire avancer ses projets en sollicitant de multiples interlocuteurs, tels que la Ville de Brest, l'administration centrale de la Jeunesse et des Sports, son service départemental, la Marine nationale, la fédération nationale de voile, etc. Toutefois, ces gains ne se réduisent pas à leur dimension matérielle. Dans le cas présent, on ne saurait négliger la respectabilité acquise, en tous cas mise en scène, lors des manifestations nautiques à caractère public. Celle-ci est liée à la capacité d'obtenir l'approbation et le soutien des pouvoirs publics et d'autres organisations établies qui viennent témoigner en ces circonstances de la considération qu'elles portent aux réalisations de la coalition par la présence de leurs plus hauts représentants. Ces moments cérémoniels qui authentifient le pouvoir qu'elle a acquis donnent aussi l'occasion à cette poignée de dirigeants de pousser son avantage, comme lors de l'inauguration du CFNB en juillet 1961 quand son président fondateur demande aux autres clubs de Brest « *de bien vouloir supprimer leur école de voile afin qu'il n'y ait qu'ici qu'un seul centre éducatif nautique* »². Le sénateur-maire de Brest, Georges Lombard,

¹ Témoignage d'un ancien élève du CFNB passé ensuite à la SRB, 28 février 2008.

² « Le Centre de Formation Nautique de Brest a été inauguré hier au Moulin Blanc », *Ouest France*, 12/07/1961

donne son assentiment à cette réclamation, mais sans que cela n'ait ensuite de conséquences pratiques.

L'affaiblissement de la coalition SRB

La prééminence de la coalition SRB au sein de l'arène inter-organisationnelle ne sera, probablement, jamais aussi forte que lors de cette inauguration. En fait, sa position commence à s'affaiblir dès 1966 et elle continue de se dégrader par la suite.

Cela tient aux difficultés que rencontre très rapidement le CFNB. Du point de vue financier, ses résultats ne sont pas à la hauteur des prévisions très optimistes que son président a fait valoir au député-maire de Brest pour appuyer sa première demande de subvention et solliciter une garantie pour l'emprunt que le CFNB a contracté¹. En réalité, très tôt, celui-ci n'est pas en mesure de rembourser ses annuités, ce qui met en difficulté la municipalité dont le budget ne prévoyait pas une telle défaillance. S'ajoutent à cela les désaccords qui opposent à partir de 1964 ses dirigeants à la DDJS à propos de l'utilisation des bâtiments du CFNB. Les premiers refusent de prêter à la seconde la totalité de ses locaux et de sa flottille. Finalement, une solution qui semble contenter tout le monde est trouvée avant le milieu de l'année 1966. Il s'agit d'une municipalisation partielle du CFNB qui, pour la première fois, reçoit le nom de « Centre Nautique du Moulin-Blanc »². La municipalité se porte acquéreur des infrastructures de l'école de voile et confie le contrôle de leur utilisation à l'Office Municipal des Sports. Seule leur gestion pendant les vacances de Pâques et d'été est laissée à la partie associative du CFNB.

Néanmoins, la position de la coalition SRB sort diminuée de ce contentieux en raison du mécontentement qu'elle a provoqué au sein des pouvoirs publics (DDJS, municipalité). Cet affaiblissement est redoublé par les changements qui affectent l'arène inter-organisationnelle dans la seconde moitié des années 1960. Le nombre de ses participants (opérateurs, usagers) continue de s'élargir, mais sans

¹ Courrier du 19 juillet 1960, Conseil Municipal. Ville de Brest. Séance du 19 septembre 1960. Commission des sports et des finances. Dossier : Emprunts communaux, Centre de Formation Nautique de Brest, AMCB, 3R5.

² Note du 22 avril rédigée pour l'adjoint au sport. Centre de Formation Nautique Brestois, AMCB, 3R5

que la coalition n'en soit à l'initiative ni même qu'elle ne parvienne à s'y associer, et encore moins à les contrôler. Ainsi, au mois d'octobre de l'année 1967, les adeptes du Vaurien, un support de voile légère très répandu à l'époque, quittent la SRB pour fonder le Centre Nautique de l'Elorn (CNE) dans la commune limitrophe de Kerhuon. L'équipe dirigeante de la SRB a beau tenter de faire barrage à la demande d'affiliation du CNE auprès de la Fédération nationale de voile¹, elle ne peut que la retarder. Après dix-huit mois d'un fonctionnement compliqué, le CNE est officiellement affilié à la fédération². La faible attractivité du CFNB atteste, d'une autre façon, de la perte d'influence de la coalition émanant de la SRB. Elle s'observe tant auprès des écoles de la ville, peu nombreuses à répondre à ses offres de service, que des clubs corporatifs qui préfèrent s'installer à Plougastel, là où le centre nautique du lycée Kérichen a été créé en 1969. Peu après, son équipe dirigeante essuie une autre rebuffade. Elle vient, cette fois, de l'antenne brestoise de la DDJS qui préfère mener seule son projet d'initiation à la voile sur Optimist plutôt que d'être intégrée au CFNB³.

Au début de la décennie suivante, la position de la coalition continue de se fragiliser. Le périmètre sur lequel elle est en mesure d'exercer son pouvoir se réduit de plus en plus. Après avoir vu ses prérogatives amputées à la tête du CFNB, elle perd un autre levier qui lui avait permis de drainer d'importantes ressources : Xa cède la présidence de la ligue régionale en 1972 à un assureur lorientais. En plus de cela, elle ne jouit plus du même crédit auprès de la municipalité. Cela explique sans doute qu'elle peine à rassembler les moyens dont elle a besoin pour mener à bien ses projets. Ainsi, quand les dirigeants de la SRB ont l'idée de faire construire un restaurant pour financer les dépenses sportives du club, l'aide qu'ils obtiennent de la municipalité en 1971 se limite à la garantie d'emprunt. Les élus locaux refusent, en effet, de verser au club une subvention pour l'aider à financer cet investissement. Cette baisse de confiance exerce des effets d'autant plus puissants qu'il y a bien longtemps que la SRB n'est plus le seul club nautique avec qui la municipalité de Brest peut contractualiser pour conduire des actions de prestige (Callède, Dané, 1991). En conséquence, il est plus difficile pour ses dirigeants de se faire entendre quand les intérêts du club sont

¹ Témoignage du premier président du CNE, le 3 mai 2013.

² Affiliation accordée le 15 avril 1969. Réunions du conseil de direction de la fédération, AN 19880066/12.

³ Projet d'installation d'une base d'initiation sur « Optimist » au Moulin Blanc, Centre Nautique, AMCB, 3R6.

en jeu. Cette difficulté est illustrée par leur impuissance à dissuader la municipalité de Brest, et avant elle la Fédération nationale, de soutenir la démarche que fait le CNE pour organiser le championnat du monde des Vauriens au port de plaisance de Brest en 1972, puis à obtenir que le nom de la SRB soit associé à cette manifestation internationale.

Dans le même temps, la municipalité renforce nettement sa position. À partir de 1966, elle accroît son emprise foncière et immobilière sur le port de plaisance : en plus de disposer des bâtiments et de la flottille du CFNB, elle obtient de l'Etat la concession du port en 1968. Désormais, elle détient les ressources indispensables pour conduire une politique nautique qui lui est propre. En raison du jugement négatif qu'il porte sur l'action du CFNB et de sa volonté de prendre en compte l'intérêt qu'accordent divers groupements brestois (comités d'entreprise, comités sociaux d'administration, etc.) aux écoles de voile, l'exécutif municipal est amené à concevoir un projet global dans lequel ni le CFNB, ni la SRB n'est favorisé. Il s'agit de regrouper dans un même centre nautique toutes les activités de voile organisées par les opérateurs brestois en leur fournissant des bâtiments et une structure technique et administrative permanente. Après en avoir fait dessiner les plans et en avoir réservé les surfaces sur le port de plaisance en 1969¹, il est décidé dès 1972 de mettre en œuvre ce projet. En définitive, sa réalisation est facilitée par l'effondrement de la coalition SRB qui survient un peu plus tard.

Le retrait de la coalition SRB et la création du centre nautique municipal

Au début des années 1970, le prestige sportif de la SRB n'a pas faibli à l'extérieur de la ville. Présidée par le fils de Xa depuis 1971, elle continue d'obtenir des autorités sportives l'attribution de l'organisation de grands championnats qui contribuent à sa notoriété. Elle participe également à la mise en place de la Semaine internationale de la voile à Brest en s'alliant, pour la circonstance, à d'autres clubs de Brest et de sa région. En revanche, sur le plan financier, elle est au plus mal : elle enregistre de lourdes pertes suite à la mauvaise gestion du bar-restaurant dont elle dispose depuis 1971 et à l'organisation de la Finn Gold Cup en 1973. Or, la conjoncture lui est très défavorable. Non

¹ Projet de construction d'un centre nautique au port de plaisance du Moulin-Blanc, Centre de Formation Nautique Brestois, AMCB, 3R5.

seulement, le crédit moral dont ses dirigeants jouissent auprès de l'administration locale est fortement érodé, mais, en plus, la municipalité ne souhaite pas céder aux demandes que lui adressent plusieurs clubs de voile d'aller au-delà du montant maximum des subventions qu'elle leur a consenties, ceci pour leur permettre de couvrir les déficits que leur laissent les épreuves internationales qu'ils ont coordonnées. Sa position est ferme et la SRB n'y échappe pas. Du coup, ses dirigeants sont face à un problème financier épineux. Ils sont dans l'incapacité de résorber le déficit du club en l'absence d'une intervention extérieure. L'aide sollicitée auprès du Conseil Général ne venant pas, ils sont contraints de déposer le bilan au nom de la SRB. Dès lors, l'équipe municipale, dirigée par Eugène Bérest depuis 1973, hérite de la dette du club contractée au titre de la construction du bar-restaurant et prend le contrôle de ses bâtiments sur le port de plaisance.

Ce tournant se produit vraisemblablement en 1975. Totalement décrédibilisée, l'équipe dirigeante se retire de la SRB. Elle disparaît simultanément de l'arène brestoise et avec elle, le CFNB. Pour autant, le club en tant que tel ne meurt pas. Le nom de la SRB subsiste, mais c'est une nouvelle équipe très rajeunie qui assure sa continuité. Étonnamment, la solution opérationnelle au problème pratique que rencontre la municipalité pour concrétiser son projet de centre nautique va justement venir de la SRB : son ancien chef de base, au chômage depuis plusieurs mois, fait fond sur les essais de mutualisation des flottilles qu'il a pu mener avec le directeur du service universitaire des activités physiques pendant ses dernières années d'activité au club. Fort de ce savoir-faire et de cette alliance, il propose aux élus locaux de s'occuper de la mise en place d'un pré-centre nautique municipal, dont il devient le premier directeur.

Sa création est officielle le 5 avril 1976 et son fonctionnement débute au mois de mai suivant¹. Réunissant initialement deux clubs civils, les groupes nautiques de l'Université et d'une grande école de commerce, deux clubs corporatifs et l'antenne brestoise de la DDJS, il accueille par la suite d'autres associations comme la section voile du club sportif de l'arsenal maritime de Brest. En dépit des maigres moyens immobiliers mis à leur disposition qui ne facilitent pas leur fonctionnement, tous ces opérateurs bénéficient des services offerts par la structure municipale pour faire vivre leurs propres activités. Comptant sur quatre permanents

¹ Centre nautique du Moulin-Blanc et Maison du Nautisme, AMCB, 18e1.1

à l'été 1979, elle met à leur service une flottille commune et des bateaux de sécurité, un atelier mécanique et des moniteurs qui peuvent à l'occasion faire la promotion des activités des clubs résidents. Après quatre ans d'un fonctionnement expérimental, le centre nautique municipal est inauguré le 5 novembre 1980 par Francis Le Blé, le nouveau maire socialiste de Brest¹.

La nouvelle organisation mise en place par la municipalité constitue dorénavant un point de passage obligé pour la quasi-totalité des opérateurs brestois. Par ce biais, la municipalité a la capacité d'en faire des alliés en mettant à leur disposition les ressources dont ils manquent pour répondre aux sollicitations croissantes d'un public élargi. En outre, la dépendance dans laquelle elle les installe lui permet de leur imposer ses règles, comme celle qui veut que les clubs ne peuvent bénéficier de sorties gratuites au centre nautique du Moulin Blanc qu'à la condition d'approvisionner régulièrement la flottille commune en matériel neuf. Dans le même temps, elle se met en position d'arbitrer leurs demandes, de contrôler certaines de leurs initiatives et de tempérer la concurrence à laquelle ils se livrent pour attirer à eux de nouveaux usagers.

Conclusion

Sur le plan historique, la municipalisation du nautisme à Brest a pris une pente différente de celle que décrivaient Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou il y a une trentaine d'années (Augustin, Garrigou, 1985). Dépendante pendant plus d'un siècle des initiatives prises par des dirigeants de club se recrutant parmi la moyenne bourgeoisie, la municipalité de Brest entreprend de modifier cette relation dans les années 1960, quand la pratique de la voile connaît un essor considérable. C'est pour pallier à l'incapacité d'une poignée de dirigeants de fédérer les autres acteurs locaux, trop rebutés par leur volonté hégémonique, que l'exécutif local forme un projet de municipalisation lui permettant de définir une politique nautique cohérente au niveau de la ville prise dans son ensemble. Il en sort une

¹ « Le maire à l'inauguration du centre nautique : Nous voulons faire du Moulin Blanc un lieu d'animation », *Le Télégramme*, 06/11/1980.

formule hybride associant une régie publique et des clubs restant formellement autonomes.

Claude Lafabrègue
Maître de Conférences Sport et Actions Motrices
UFR STAPS de Caen Normandie
Centre d'Etude Sport et Actions Motrices – EA 42 60

Bibliographie

- Augustin J.-P., Garrigou A., *Le rugby démêlé*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985.
- Callède J.-P., Dané M., *Sociologie des politiques sportives locales. Trente ans d'action sportive à Bègles*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991.
- Cefaï D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol.14, n°75, 1996, p.43-66.
- Clarke A., « Social Worlds and Arenas Theory as Organizational Theory », in Maines D.R. (dir.), *Social Organization and Social Process*, New York, Aldine de Gruyter, 1991, p.119-158.
- Hilgartner S., Bosk C., « The rise and fall of social problems », *American Journal of Sociology*, vol. 94, 1988, p. 53-78.
- Strauss A., « Une perspective en termes de monde social », in Strauss A., *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.169-182.

Les fêtes maritimes entre genèse patrimoniale et valorisation des dynamiques territoriales

Le présent travail de recherche consiste en une analyse des festivités maritimes bretonnes et de leur contribution à la construction d'une « culture maritime » contemporaine. De par l'ampleur de leur organisation, de leur succès populaire et des enjeux économiques et territoriaux qui s'y rattachent, les fêtes maritimes peuvent être considérées comme des événements sociaux de première importance touchant tour à tour aux dimensions patrimoniales, historiques, économiques, ou encore culturelles de notre rapport à la mer. Les pouvoirs publics mais aussi les acteurs associatifs locaux ne s'y sont pas trompés, en soutenant largement les fêtes maritimes par un investissement humain, économique et logistique conséquent. Ainsi, ces rassemblements, dont l'origine revient à quelques passionnés et pionniers du mouvement patrimonial maritime, qui avaient pour vocation principale la diffusion d'une culture maritime revisitée, se sont aujourd'hui transformés en leviers de développement et d'affirmation pour des territoires en quête de différenciation et de valorisation¹ (Le Dem, 2004). Dans le cadre de notre réflexion, nous nous intéresserons tout particulièrement aux fêtes maritimes organisées par Brest et Douarnenez. Issues de la dynamique patrimoniale des années 1980, les fêtes maritimes de Brest et de Douarnenez ne sont pas pour autant identiques et traduisent des manières différentes de s'approprier localement un événement au succès populaire confirmé. Ce faisant, nous questionnerons la façon dont ces fêtes, au départ simples rendez-vous des amoureux et initiés des bateaux de la tradition, sont devenues des manifestations culturelles et festives intégrées aux logiques de développement des territoires qui les accueillent.

¹ Lors du colloque « La ville maritime, temps, espace et représentations » organisé à l'UBO en juillet 1996, Marc Labbey, le premier Vice-Président de la CUB (devenue BMO), expose le postulat politique suivant : « l'avenir est dans la valorisation de nos atouts et de nos capacités ».

À l'origine des fêtes maritimes : le mouvement patrimonial

On retrouve à l'origine des fêtes maritimes contemporaines un petit nombre d'acteurs réunis en associations de conservation du patrimoine (Treizour à Douarnenez, Les amis du musée maritime à Carantec, An test à Plougastel) ou dédiées à l'apprentissage de la navigation sur voiliers traditionnels (Le Groupe Finistérien de Croisière ou encore le Centre Nautique de Moulin-Mer situés à Logonna-Daoulas). Relativement rares dans les décennies 50-70 (Le Dem, 2004), les premières fêtes maritimes annonciatrices du renouveau du mouvement patrimonial se tiennent au début des années 1980 à Pors Beac'h, au fond de la Rade de Brest, avant de s'installer à Douarnenez sous l'égide du Chasse-Marée. Cette revue d'ethnologie et d'histoire maritime prend le relais des premiers organisateurs et assure la conception et la mise en œuvre des rassemblements suivants. Cette passation est importante dans la mesure où la revue élabore une démarche globale de défense et de valorisation de la culture maritime traditionnelle. L'aspect festif est essentiel, mais il est surtout un levier de développement et de reconquête du patrimoine maritime dont tous les aspects doivent être valorisés : les navires sauvegardés ou reconstruits sont au centre de la dynamique mais la manière de naviguer, la musique, le cinéma, la nourriture sont autant d'éléments constitutifs d'une « vraie culture maritime »¹. En cela, les organisateurs souhaitent promouvoir plus qu'un patrimoine en danger, un véritable art de vivre, une philosophie générale de la maritimité authentique, en opposition à la société moderne dont la plaisance contemporaine serait l'archétype repoussoir².

Cette philosophie générale renouvelle ce que nous pourrions appeler « l'ethos maritime » de l'époque, en opposant aux loisirs nautiques issus d'un rapport prométhéen et positiviste à la nature (Corneloup, 2011) dans une société encore mue par un principe d'utilité (Nora, 2011), une approche à la fois sensible aux héritages maritimes du passé et plus intégrée aux éléments naturels par la promotion d'activités nautiques douces, le rejet de la motorisation, la valorisation des escales « foraines ». Cet ethos, qu'il faut comprendre comme « l'articulation entre le social (les interdépendances et les interactions), le culturel (les significations collectives, le symbolique) et l'affectif (le ressenti et les

¹ Revue du Chasse-Marée n°24, 1986.

² Ibid.

désirs) dans l'engagement pratique » (Fusulier, 2005) est formalisé par ce que Françoise Péron a nommée l'idéologie du « patrimoine maritime vivant » (Péron, 2005). Cette idéologie s'appuie sur le processus classique de patrimonialisation des héritages maritimes par la sélection, le classement et la conservation d'éléments matériels et immatériels du passé (Péron, 2005) tout en promouvant de nouvelles activités nautiques capables de relier tradition maritime et modernité des constructions et des usages¹. Dans ce contexte, les fêtes deviennent les relais médiatiques et populaires du patrimoine maritime vivant et permettent sa large diffusion.

Les fêtes maritimes, expression du mouvement patrimonial maritime

DZ 86, DZ 88 : la création des fêtes maritimes modernes

En 1986, le bassin du Rosmeur accueille 400 bateaux armés par 2 500 marins, et 100 000 spectateurs se pressent le long des quais². C'est un succès inespéré qui intronise les fêtes maritimes contemporaines comme des rassemblements populaires et culturels de grande ampleur, dépassant largement le cercle connu des initiés et amoureux des « vieux gréements ». Fort de ce succès, les organisateurs décident de reconduire l'évènement à l'été 1988 et, là-encore, tous les éléments d'une fête réussie se conjuguent : plus de 300 000 spectateurs, 5 000 marins armant 800 bateaux sont présents sur les 4 jours de l'évènement³. Les fêtes maritimes deviennent des évènements d'envergure nationale, pleinement ancrées dans l'ère de la communication de masse et la production « *d'images frappantes et médiatiques* » selon la formule de Françoise Péron (Péron, 2005). Par ailleurs, le format des fêtes et surtout leur succès inattendu et spontané montre que l'idéologie patrimoniale des fondateurs a rencontré son public. Les organisateurs revendiquent des rassemblements d'abord conçus par des marins, pour des marins et nécessitant la mobilisation de l'ensemble du tissu associatif local ainsi que l'appui de la collectivité. Il s'agit bien de dépasser la logique du rassemblement catégoriel et démonstratif,

¹ Ainsi, la revue du Chasse-Marée met en place un concours de plans de construction de bateaux à propulsion voile-aviron inspirés de la tradition mais qui, pour certains, utilisent des techniques modernes de mise en œuvre du bois.

² Revue du Chasse-Marée n°25, 1986.

³ Revue du Chasse-Marée n°38, 1988.

l'entre-soi culturel, pour tenter d'intégrer le renouveau patrimonial à l'ensemble du corps social local¹. On peut cependant rapprocher l'esprit des premières fêtes à celui d'une genèse purement maritime dont la vocation première est de porter un message idéologique auprès de « vrais marins ». À l'instar des fêtes de la mer étudiées par Alain Cabantous (Cabantous, 1987), ces premiers rassemblements sont donc d'abord l'occasion d'affirmer l'existence, la culture, les valeurs d'une communauté consciente d'elle-même.

Ce faisant, le mouvement patrimonial affirme son autonomie politique dans la mesure où les pouvoirs publics sont perçus comme hostiles à la sauvegarde du patrimoine et trop inertes pour parer à l'urgence de la situation². L'idéologie patrimoniale développe ainsi une certaine contradiction dans son rapport aux pouvoirs publics : il leur est reproché de ne pas assez s'investir dans le mouvement naissant, mais en même temps on souhaite ne pas avoir à trop dépendre d'eux, on revendique fièrement le fait de ne pas avoir eu besoin de subventions pour mener les projets de réhabilitation du patrimoine. Dans le même temps, on valorise l'implication de la ville de Douarnenez pour son soutien politique et logistique (en 2014 la ville comptabilise près de 360 heures d'interventions par 40 agents)³ et surtout pour l'investissement décisif de sa population : près de 1 700 habitants seront bénévoles lors des fêtes maritimes de 1988, soit 10% de la population⁴, et les associations de la ville se sont très largement mobilisées, profitant d'un système de gratification des heures bénévoles permettant la redistribution des recettes de la fête⁵. Ici encore, l'idée d'une fête « horizontale » où chaque acteur individuel et institutionnel aurait sa place à égalité est avancée. Tendue vers un objectif commun qui doit dépasser les réticences et les frilosités rencontrées jusqu'à présent, le sens de la fête doit permettre de renouer avec le passé maritime intense du port et s'imposer comme un mode de réappropriation populaire d'un patrimoine occulté. La municipalité de l'époque s'investit d'autant plus qu'elle constate que, malgré les différentes mutations engagées, l'activité halieutique historique décline inexorablement (Le Boulanger,

¹ Ibid.

² Revue du Chasse-Marée n° 24, 1986.

³ Source : « DZ Mag » juillet 2014. Journal de la Ville de Douarnenez.

⁴ Revue du Chasse-marée n°38, 1988.

⁵ Revue du Chasse-marée n°38. Ce système est encore en cours pour les fêtes maritimes brestoises mais a été remis en cause par les organisateurs douarnenistes après plusieurs déconvenues financières (éditions 2006 et 2014 déficitaires).

2000). La dynamique patrimoniale traduite par le succès des rassemblements et le projet de port-musée apparaît alors comme une alternative à la disparition de la pêche, capable de répondre au déclin des activités économiques historiques (Le Boulanger, 2000). Durant cette période faste pour le mouvement patrimonial maritime, les intérêts des organisateurs et ceux de la collectivité locale et du tissu social semblent se confondre : les fêtes maritimes portent haut le renouveau des cultures maritimes traditionnelles et permettent à un territoire en douloureuse mutation de développer une alternative économique mais aussi identitaire. Dans le même sens, l'engouement bénévole et la capacité à mobiliser le tissu associatif montre que les premières fêtes rencontrent un écho positif au sein de la population locale.

Brest et DZ 92, l'apothéose d'un modèle

Forts de la croissance exponentielle des rassemblements maritimes et de l'engouement populaire pour le patrimoine marin¹, les organisateurs veulent franchir un nouveau palier en changeant une nouvelle fois le site de la fête. Le port de Brest et ses capacités d'accueil incomparables devient le théâtre d'un rassemblement maritime international inédit : 2 300 bateaux représentent 20 nations et 500 000 visiteurs se pressent sur les quais. Encore une fois, la revue du Chasse-Marée finance et organise le rendez-vous du patrimoine maritime, mais Brest 92 est aussi et surtout le moyen de valoriser le concours « Bateaux des côtes de France », lancé 4 ans plus tôt. Fidèle à sa fonction première, la fête reste le moyen le plus puissant de dynamiser la renaissance du patrimoine maritime. En cela, Brest et Douarnenez 92 représentent l'aboutissement de la démarche initiée par les pionniers du mouvement patrimonial : la fête est un rendez-vous conçu pour les marins et leurs bateaux, l'ensemble des caractéristiques de la culture maritime doit y trouver sa place, les spectateurs non-avertis se fondant dans la dynamique d'acculturation maritime afin de mieux appréhender les finesses d'une tradition en plein renouveau. Dans ce cadre, les collectivités locales sont des partenaires importants mais cantonnées à leurs prérogatives politiques et administratives ; ce qui illustre les rapports parfois ambigus et contradictoires qu'entretiennent les organisateurs d'événements vis-vis des municipalités d'accueil (Barthon et al., 2007).

¹ Signe de cette nouvelle dynamique, la seule année 1989 voit la création dans le Finistère de 9 associations culturelles du patrimoine maritime, soit presque autant que durant la période 1961-1981 (source Annie le Dem 2004).

Ainsi, la conception et l'organisation des fêtes de Brest et de Douarnenez reviennent totalement à l'équipe du Chasse-Marée et les acteurs politiques locaux ne peuvent participer aux décisions stratégiques. Par contre, la société civile est de nouveau mobilisée, via le tissu associatif, qui prend part à l'organisation de l'événement. Par ailleurs, il faut souligner le partenariat inédit contracté entre la revue organisatrice et la Marine Nationale qui, pour la première fois, ouvre la Penfeld au public et y accueille des bateaux, mais participe aussi très largement au succès technique de la fête : 5 000 marins sont mobilisés sur l'événement et les dispositifs de sécurité et de régulation du plan d'eau sont activés au bénéfice des festivaliers. Acteur historique et structurant du territoire brestois, la marine s'est emparée de l'événement afin de modifier son image en démontrant ses capacités organisationnelles et surtout en participant au renouveau maritime d'un territoire progressivement délaissé par les politiques nationales de défense. Ainsi, les différents acteurs associatifs et institutionnels des territoires d'accueil sont mobilisés pour garantir l'organisation de fêtes dont le succès populaire semble exponentiel.

Les fêtes maritimes, reflets et vecteurs des dynamiques territoriales

Brest et Douarnenez, mutation des fêtes, mutation des territoires

Après le succès de Brest et Douarnenez 1992, les organisateurs historiques se désengagent et passent le relais aux acteurs locaux qui souhaitent pérenniser ces grandes manifestations populaires et médiatiques. Le maintien des fêtes maritimes au-delà de leur genèse démontre l'existence d'un processus d'appropriation par les anciens partenaires locaux, même si les logiques d'engagement diffèrent selon les territoires : très mobilisés depuis les premières éditions, les douarnenistes créent une association permanente indépendante de la collectivité¹ et dédiée à l'organisation des rassemblements du patrimoine. Ils souhaitent par ailleurs retrouver une certaine autonomie vis-à-vis de l'édition brestoise en proposant un rassemblement biannuel centré sur l'esprit d'origine des fêtes maritimes². Ici, la mobilisation associative des premières éditions se formalise avec le soutien de la municipalité, mais cette dernière ne prend pas directement en main la

¹ La municipalité est représentée au sein du Conseil d'administration mais reste minoritaire. (Entretien avec Serge Hilbert, directeur des fêtes maritimes).

² Source : site internet de l'association Temps Fête.

destinée des futurs rassemblements. D'une certaine façon, la création d'une association indépendante traduit le dynamisme global du mouvement patrimonial local et sa volonté de produire un événement mêlant l'esprit marin des fondateurs et une culture associative constitutive de l'identité de la ville.

Pour Brest, il s'agit d'abord de créer une structure de circonstance dans laquelle se retrouveront les différentes parties prenantes de l'événement (les partenaires privés et publics). Fait significatif, le maire de la ville préside de droit le conseil d'administration de l'association. Puis, afin de garantir la continuité des expériences, l'association Brest Evénements Nautiques est créée en 2009 et doit promouvoir dans le temps l'organisation des grands événements maritimes. Les fêtes de Brest intègrent ainsi une stratégie globale de valorisation du territoire via la redécouverte de sa culture maritime et selon une logique politique prescriptive et volontariste qui fait la marque du mouvement patrimonial brestois (Le Dem, 2004) et plus largement du rapport de la municipalité à une culture maritime qu'il faut largement promouvoir (Chlous-Ducharme et Lacombe, 2005). En ce sens, ce sont les pouvoirs publics qui s'emparent de la question patrimoniale et qui, en conséquence, assument principalement le financement, la conception et l'organisation des rassemblements¹. La collectivité démontre par là-même sa volonté d'asseoir son développement économique sur la mer (Cleac'h, 2002) mais aussi de construire une maritimité nouvelle, capable de refonder une identité locale questionnée par les mutations économiques des années 1980-1990 (Chlous-Ducharme et Lacombe, 2005).

Ainsi, la passation entre les fondateurs historiques et les responsables locaux n'est pas une simple opération technique ou organisationnelle. Il s'agit d'un tournant majeur dans la conception et la fonction des fêtes maritimes dans le sens où, après 10 années de fêtes pensées selon l'idéologie patrimoniale développée par le Chasse-Marée, les rassemblements intègrent pleinement les logiques, les enjeux, mais aussi les nouvelles contingences économiques et politiques des organisateurs locaux. L'objectif n'est donc plus seulement d'exprimer une culture maritime traditionnelle ou de permettre la cohésion d'une

¹ Pour l'édition 2016 le budget des fêtes maritimes de Brest s'élève à 11.8 Millions d'euros répartis en trois tiers entre les collectivités publiques (dont 2.54 M pour la Ville et BMO), les partenaires privés et la billetterie. (Source Sillage n°193 et « Le Télégramme » du 06/05/2017).

communauté maritime réunie par l'idéologie du patrimoine maritime vivant. Pour Douarnenez, l'événement se transforme en un festival articulant culture maritime et programmation artistique ambitieuse, et devient l'unique raison d'être d'une structure unificatrice des dynamiques associatives et économiques locales. Pour Brest et sa métropole, les fêtes intègrent pleinement le discours politique institutionnel et sont un outil de promotion des énergies du territoire et de ses « possibles » selon l'expression du maire François Cuillandre¹ : l'événement est présenté comme l'épicentre des compétences, des atouts, des dynamiques qui participent à la valorisation et à la notoriété du territoire². En cela, il s'agit de renforcer l'attractivité de la métropole par une mise en scène des éléments patrimoniaux (Guex, 2014), de favoriser le tourisme culturel, de pérenniser des projets patrimoniaux structurants, de rebâtir des identités locales ou encore de fédérer les énergies associatives. Dès lors, le cadre idéologique fixé par les créateurs est dépassé et ces derniers ne manquent d'ailleurs pas de dénoncer ce qu'ils considèrent être une dérive : le gigantisme des fêtes de 1996³ est condamné⁴ tout comme la marchandisation excessive de l'espace festif, mêlé au souci secondaire, selon eux, d'accueillir au mieux tous les bateaux et les marins. Dès 1996, la rupture est évidente et ce malgré les propositions de labellisation culturelle, gage d'une véritable fête maritime pour les fondateurs⁵. Malgré la prise en compte relative des retours critiques des fondateurs et des visiteurs par les organisateurs, les logiques politiques, organisationnelles et culturelles des fêtes maritimes postérieures aux éditions 1996 viseront d'abord à répondre aux enjeux des territoires qui accueillent l'événement⁶.

¹ Source : Sillage n°190, 2016, Revue de la Ville de Brest.

² Ibid.

³ 1 million de visiteurs se pressent sur les quais (Source Annie Le Dem 2004)

⁴ Revue du Chasse-marée n°100, 1996.

⁵ Ibid.

⁶ À ce titre, il faut rappeler le contexte politique et économique des fêtes de 1996 organisées à Douarnenez : la ville vient de connaître un spectaculaire échec avec la faillite du Port-Musée, entraînant un déficit de 34 millions de francs et le licenciement des 73 salariés de la SEM. Le patrimoine maritime est donc aussi perçu comme à l'origine d'un désastre financier pour une commune déjà en déclin économique et démographique. Les conséquences politiques s'ensuivent avec la défaite de l'équipe porteuse d'un projet certainement trop ambitieux. Dans ce climat, le premier souci des nouveaux élus est d'assurer l'équilibre financier des fêtes maritimes, ce qui explique en partie le déficit culturel constaté. (Entretien avec Serge Hilbert, directeur des Fêtes Maritimes de Douarnenez).

Dépossession culturelle et réappropriation locale : les fêtes maritimes au cœur des problématiques territoriales contemporaines

La rupture conceptuelle des fêtes maritimes, traduite par le changement du modèle organisationnel, montre selon nous comment des collectivités et des acteurs locaux peuvent s'appropriier un événement patrimonial conçu par une communauté culturelle qui n'est pas issue des sociétés maritimes locales et qui en cela ne peut revendiquer à ce moment-là une identité absolue entre elle-même et le territoire qui l'accueille (Urbain, 1996). Si l'évolution conceptuelle et programmatique des fêtes est dénoncée par ses créateurs et rappelle les logiques de dépossession culturelle qui marquent parfois le rapport des fêtes maritimes à la ville (Cabantous, 1987), il nous semble que l'appropriation des rassemblements du patrimoine par les collectivités et les associations locales a eu le mérite d'éviter la folklorisation intellectuelle d'un mouvement porté par une idéologie socialement et culturellement située. Ainsi, et suite à l'échec financier de l'édition 2006, Douarnenez transforme le rendez-vous des marins en festival maritime où l'offre musicale, la scénographie du plan de mouillage, l'organisation d'opérations de relations publiques devient le cœur de métier de l'association.

Pour Brest, les fêtes maritimes changent successivement de titre afin d'adapter l'événement aux attentes d'un public hétéroclite qui bénéficie par ailleurs d'une offre de loisirs événementiels de plus en plus conséquente (Barthon et al., 2007). Après la fête des marins et des bateaux en 1996, il s'agit à partir de l'édition 2000 de célébrer la mer dans toutes ses composantes (patrimoniale, professionnelle mais aussi scientifique) et d'ancrer l'événement dans un registre international. Aussi, on retrouve à travers la conception des fêtes brestoises, les axes du développement maritime propres à la collectivité territoriale, présentés dans le document institutionnel « Brest, la mer par excellence ». Dès lors, il nous semble que les fêtes maritimes sont devenues à la fois le média et le réceptacle des évolutions sociales, économiques, identitaires au sein de territoires en mutation profonde. Signe selon nous de leur inscription dans les problématiques sociales contemporaines, les fêtes maritimes sont soumises à des remises en question périodiques. Visiblement, le succès économique et organisationnel ne suffit plus à garantir la reconduction automatique de la manifestation, et il semble que le consensus social et politique qui

accompagnait la dynamique patrimoniale soit suffisamment questionné pour que les responsables élus et associatifs soient amenés à sonder les différentes parties prenantes quant à l'opportunité et aux modalités d'une future édition.

Ainsi, la municipalité brestoise s'est laissée un temps de réflexion quant à l'annonce d'une fête maritime en 2020, et dans un autre registre, le journal « le Télégramme » a lancé un vaste sondage afin de mesurer la popularité de l'événement auprès des locaux. Douarnenez, enfin, a subi et surmonté plusieurs éditions déficitaires ce qui amène l'association organisatrice à remettre en question la périodicité de sa manifestation mais aussi et surtout à interroger la signification de cet événement dans une ville qui continue à décliner économiquement et démographiquement.

D'abord simples rendez-vous d'une communauté culturelle construite selon une approche hautement intellectualisée de la mer et de la voile, les fêtes maritimes se sont émancipées par un phénomène d'appropriation locale et sont devenues des faits sociaux contemporains dans le sens où elles participent à la réponse sociale, identitaire et politique de territoires maritimes en grands bouleversements.

*Camille Gontier
LABERS
UBO Brest*

Bibliographie

- Barthon C., Garat I., Gravari-Barbas M. et Veschambre V., « L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs », *Géocarrefour*, Vol. 82/3, 2007.
- Cabantous A. « La mer, la ville et la fête aux XVIIIe et XIXe siècles dans la France du Nord : histoire d'une dépossession. » In : *Revue du Nord*, tome 69, n°274, Juillet-septembre 1987. *La fête au cœur XVe-XXe siècle*. p. 605-622.

- Chlous-Ducharme F. et Lacombe Ph., « La voile scolaire à Brest, ferment d'identité maritime », in Bernard N., (dir.), *Le nautisme, acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, PUR, 2005, p. 191-200.
- Cleac'h A. « La reconversion du vieux port de commerce de Brest en un espace festif et marchand », in Péron F. (dir.), *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, PUR, 2002, p. 273-278.
- Corneloup J., « La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature », *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 3, Décembre 2011.
- Fusulier B., « Le concept d'éthos », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42-1, 2011, p. 97-109.
- Guex D., « Mises en scène patrimoniales et développement territorial : un modèle inspiré des Alpes », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2014/5.
- Le Boulanger J-M., *Douarnenez. Histoire d'une ville*, Quimper, Editions Palantines, 2000.
- Le Dem A., *Les fêtes du patrimoine maritime au sein de la reconstruction des territoires littoraux. L'exemple de la Bretagne*, Thèse de Doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, 2004, 590 p.
- Nora P., *Présent, Nation, Mémoire*, Paris, NRF, 2011.
- Péron F., « Au-delà du fonctionnel, le culturel et l'idéal », in Cabantous A. Lespagnol A., Péron F., (dir.), *Les Français, la terre et la mer, XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 726-789.
- Revue « Chasse-Marée » numéros 24, 25, 38 et 100.
- Urbain J.D., *Sur la plage, Mœurs et coutumes balnéaires, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Payot, 1994.

« Forums Emplois » dans les grands stades. Éléments pour l'analyse d'un dispositif de cohésion

Les affects positifs du sport adossé au New Public Management

Depuis les années 80, les processus de désengagement de l'État social en Europe de l'Ouest ont offert des opportunités dans la mise en œuvre du Nouveau Management Public (*New Public Management* ou NPM). Au Royaume-Uni, impulsé par Margaret Thatcher, les politiques du résultat chiffrable et le processus d'audit des comptes publics gagnèrent la sphère des politiques sociales et ces orientations furent poursuivies durant le gouvernement travailliste de Tony Blair (E. Belfiore, 2004). Les domaines de la culture et des arts urbains (Hip Hop) comme du sport (football, rugby, boxe, équitation, musculation, etc.) furent instrumentalisés sous la forme de dispositifs de maintien de la paix sociale et plus récemment, en objet de mobilisation individuelle visant l'insertion sociale et /ou professionnelle, autrement dit, en dispositif de cohésion.

En France, si l'histoire sociale récente se signale par l'affichage d'objectifs visant la lutte contre des formes multiples de désœuvrement et d'exclusion de la jeunesse des classes populaires (*Opérations été jeunes*), dans le courant de la décennie 90, les politiques d'accès et/ou de retour à l'emploi, *via* la « formation tout au long de la vie » (Processus de Bologne), ont encouragé un management du social supposé inscrire chaque individu confronté à des difficultés d'insertion dans une démarche de bonne volonté, épaulée par des travailleurs sociaux et par des éducateurs sportifs sensés impulser une telle dynamique.

Autrement dit, au sein des politiques sociales, le contexte général du primat donné à la performance de soi (A. Ehrenberg, 1991) a cherché à façonner l'individu actif et responsable, faisant émerger dans l'espace public la figure des gagnants (déploiement des images télévisuelles durant les décennies 80 et 90, grandes victoires internationales dans le football, image positive du grand stade).

Au même titre qu'un aéroport international ou qu'une grande gare centrale, un grand stade est appréhendé en marqueur de la métropole qui réussit. Si la figure du sportif ne peut plus être réduite au cliché du forçat qui mouille son maillot, au-delà de se poser en infrastructure de spectacles, le grand stade est le révélateur urbanistique qui impulse la narration de la productivité de soi.

Ainsi donc, du lancement des opérations « été jeunes » (années 80) dans les quartiers populaires à l'apparition de l'Agence de l'Éducation par le Sport (fin des années 90), selon des convictions « sportophiles », les passions humaines en général et celles de la jeunesse populaire des grandes agglomérations en particulier devraient cultiver le goût de l'adversité et du respect de l'adversité.

Faire « Forum Emploi » au stade

Si l'objet de ce texte ne porte pas à proprement parler sur la dimension du sport au sens de l'éducation visant l'apprentissage gestuel, l'intention réflexive est de questionner le *storytelling* de la mise en mouvement de soi sur fond d'une politique du *New Public Management* qui, rappelons-le vise à générer la culture du résultat en matière d'action sociale.

Depuis les années 2000, la liesse française post-coupe du monde de football 1998 a fait de ces grands stades « hôtes » (Stade-de-France, Stade Vélodrome, stade Geoffroy-Guichard, stade Bollaert, etc.), des espaces emblématiques générant une sorte de « culture-de-la-gagne ». C'est dans ce contexte footballistique réjouissant que de Lille à Marseille, de Troyes à Fort-de-France¹ en passant par le stade municipal de Roudourou à Guingamp que de grands équipements du ballon rond se sont mus en espaces « forums emplois » afin d'y accueillir les jeunes subissant les difficultés d'accès à l'emploi.

De guerre lasse, si une frange de la jeunesse tend à se décourager, le scénario du « Forum Emploi au stade » viserait à susciter les affects positifs de chacun, afin de venir prouver son employabilité sur « le

¹ Le Stade Louis Achille de Fort de France du nom d'une grande figure dans l'organisation des institutions sportives en Martinique. Ce grand équipement ouvert dans les années 30 et rénové en 2005 atteint une capacité de presque 10 000 spectateurs.

terrain » ! Telle serait l'intention narrative de ces récents usages sociaux du stade en matière d'insertion professionnelle. Secondairement, c'est l'occasion pour des entreprises spécialisées dans le divertissement sportif (au sens plus commun « les clubs pro ») d'investir dans le social, manière de fabriquer un scénario positif moyennant un prix de location de salles et de prestations multiples. C'est le cas notamment du Stade-de-France qui facture plusieurs milliers d'Euros chacune de ces journées consacrées à l'insertion professionnelle et/ou campagnes de recrutement initiées par des grandes entreprises (Société Générale ou encore EDF) (O. Pégard, 2015).

Aux yeux du gestionnaire politique, en termes de cohésion sociale, les stades aménagés en agglomération urbaine (Troyes, Le Havre, Bordeaux, Rennes, Lens, Saint-Etienne, Lyon, Fort-de-France, Guingamp.) recevant régulièrement ou occasionnellement leurs « grandes » festivités sportives et/ou extra-sportives sont amenés à s'inclure dans un vaste dispositif de management de l'employabilité. Au travers des éléments collectés, nous pouvons constater qu'à l'échelle locale, une habile communication, relayée notamment par la presse écrite, le plus souvent régionale, associe à la thématique du « *retour à l'emploi* », celle, circonstanciée, du « *sport et ses valeurs* ». Puisque des forums emplois se déroulent dans les coulisses du stade, la narration sportive s'efforcera de restituer le scénario de la jeunesse volontaire et active, comme s'il y avait un effet « grand stade » susceptible de dynamiser un forum emploi.

Au Stade-de-France, au Roazhon Park, à Geoffroy Guichard : quelques exemples narratifs

Intégré pour la narration du rayonnement métropolitain, l'usage du Stade-de-France ne reste pas cantonné aux grandes soirées sportives. Situé dans la ceinture nord de Paris, à Saint-Denis, dans une ville populaire et cosmopolite de l'Ile-de-France, ce grand stade accueille de multiples séminaires professionnels, des colloques, des conférences, ou encore journées de recrutement. Par exemple la banque « Société Générale » a organisé cinq saisons de suite (de 2003 à 2007) ses journées de recrutement, façon *speed dating*, dans les salons aménagés sous la pelouse du grand stade.

Du fait d'un agenda annuel insuffisant (entre 15 et 20 spectacles sportifs par an), et ce, malgré opéras et concerts contribuant au remplissage de ce « grand vaisseau » amarré en bordure d'autoroutes, la programmation doit miser sur des moments sollicitant la cohésion sociale et l'insertion professionnelle (forum emplois, journées de recrutement, etc.) qui ne boucleront que partiellement le montant du bail soumis aux exigences financières du « partenariat public-privé ».

Moyennant un prix de location de quelques dizaines de milliers d'Euros, avec l'aval des décideurs politiques (la Préfecture et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis), le choix d'une telle organisation a comme objectif de toucher notamment les jeunes sans diplômes qui vivent dans les quartiers populaires et qui ne se rendent plus à Pôle Emploi. En 2009, 6000 candidats se seraient déplacés pour un forum avec plus de 1000 postes à pourvoir (Services recrutement des armées, grande distribution, secteur associatif, etc.)¹.

« *Forum emploi mardi au Stade de France* » est le titre d'une brève annonce insérée dans les pages franciliennes du journal *Le Parisien*, dont nous livrons le contenu : « *La 23e édition des Rencontres pour l'emploi se déroule demain, mardi, au Stade de France, à Saint-Denis, de 9h30 à 16h30. Une soixantaine d'exposants dont une quarantaine d'entreprises et organismes de formation proposent offres d'emploi et parcours de qualification. Itinérant sur les neuf villes du territoire de Plaine commune, le rendez-vous permet en moyenne d'aboutir à 200 recrutements lors de chaque édition. Il s'adresse à toute personne à la recherche d'un emploi, diplômée ou non. Il est recommandé de venir munis de plusieurs CV. Rencontres pour l'emploi, ce mardi 14 avril, de 9h30 à 16h30, au Stade de France, entrée Porte E.* »² L'intention d'une telle brève étant d'informer principalement une jeunesse francilienne pour laquelle le Stade-de-France représente l'espace attractif susceptible de mobiliser les « dégoûtés » de Pôle Emploi.

À Saint-Étienne, la même recette est utilisée. Un forum emploi se déroule dans les coulisses du stade de la grande équipe de football. Sur le site Internet de *France-Bleu Loire*, le titre de l'article, « *Le Forum Supporters de l'Emploi fait le plein à Geoffroy-Guichard* », évoque une

¹<http://www.leparisien.fr/saint-denis-93200/six-mille-candidats-au-forum-emploi-07-10-2009-665271.php>

² Annonce parue le 12 avril 2015. *Plaine commune* regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis, dont Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Stains.

annonce de soir de match. On y lit : « *Pour la quatrième fois le forum Supporters de l'emploi a permis, ce jeudi, de rassembler ceux qui cherchent de l'emploi et ceux qui en proposent, dans le cadre des salons du stade Geoffroy-Guichard. Plus de 3000 personnes ont fait le déplacement. Avec deux amis, Loïc, 21 ans, est venu ce jeudi au Forum Supporters de l'emploi, organisé (...) par la ville, l'AS Saint-Étienne, Pôle Emploi Loire et l'Adie, une association de soutien aux exclus du marché du travail et du système bancaire pour créer leur entreprise. Leur but : trouver un CDD en attendant la rentrée prochaine. (...) Comme eux, plus de 3000 personnes ont fait le déplacement. Il faut dire que les 127 entreprises présentes, toutes partenaires de l'ASSE, proposaient plus de 500 emplois à pourvoir, dont plus de la moitié sous forme de CDI. (...)* »¹.

En matière de culture du chiffre, le nombre d'entrées dans la journée, le nombre de postes pourvus, le nombre d'entreprises présentes révèlent l'effet d'adéquation entre la culture sportive et une gestion du social intéressée à la communication de données quantifiables, histoire de renforcer l'effet d'adhésion.

Une telle opération « Supporters de l'emploi » a également eu lieu en mars 2017 à Nice, au stade de football de l'Allianz Riviera. Depuis le site Internet du groupe Carrefour, le service recrutement a diffusé la note suivante : « Dans le cadre de l'axe « Proximité » du programme citoyen développé par l'OGC Nice et du programme supporters de l'emploi, le club de foot Niçois, organise avec Pôle emploi, Jobs & Cité et la Ville de Nice, son forum de l'emploi qui se tiendra le jeudi 23 mars de 10h à 17h à l'Allianz Riviera. Le temps d'une journée, recruteurs et demandeurs d'emploi pourront se rencontrer dans un cadre inhabituel : un stade de foot. Par cette initiative, les quatre entités souhaitent aider les personnes sans emploi à se réinsérer dans le monde professionnel. Venez rencontrer notre équipe ! »²

En ciblant ces opérations à un public confronté à la précarité de l'emploi, la charge affective « sport et cohésion sociale » colle au traitement administratif des services régionaux « Jeunesse et Sport » concentrés sur le volet de l'action sociale. Le contexte d'une livraison

¹ <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/le-forum-supporters-de-l-emploi-fait-le-plein-geoffroy-guichard-1490892458>, 30 mars 2017, article de Marc Vantorhoudt.

² <https://recrute.carrefour.fr/forums-salons-evenements/forum-pour-l-emploi-1>

récente du stade Allianz Arena en septembre 2013 dans le cadre d'un partenariat public privé (Vinci Wilmote), ce type de manifestation conduit à montrer l'utilisation d'un grand équipement dans le champ de la cohésion sociale. A défaut de mieux, un tel dispositif apparaît opportun pour la ville de Nice qui ne peut qu'accompagner la programmation. Au Stade-de-France, à Geoffroy Guichard, à Bastia, au stade Louis Achille de Fort-de-France, le stade devient l'outil social du moment.

À Rennes, le journal Ouest France du 10 mars 2016 titrait en pages locales : « Ce jeudi, le Roazhon Park est le Stade de l'emploi ». Nous lisons sur la partie bretonne : « Plus de 70 entreprises et organismes liés à l'emploi sont présents, ce jeudi, au Roazhon Park, à Rennes, pour la 3e édition du Stade de l'emploi. Ouvert à tous et gratuit. Plus de 1000 postes à pourvoir dans le bassin d'emploi sont proposés par les participants à cette 3e édition du Stade de l'emploi, à Rennes. Des banques (Crédit mutuel Arkea, Caisse d'Épargne...), des compagnies d'assurances (Axa, Groupama...), des transporteurs comme Keolis ou Promotrans, des entreprises de la restauration (Convivio, Mc Donald) ou du numérique (Retis, Digiteo). 67 entreprises au total, ainsi que plusieurs organismes liés à l'emploi seront présents dans les salons du Roazhon Park pour recruter. 3 200 visiteurs en 2014 lors de la première édition ; plus de 4000 l'an dernier. Le salon de l'emploi proposé par le Stade Rennais prend chaque année un peu plus d'ampleur. « Un événement comme celui-là dans un stade de foot, c'est une occasion unique pour nous de faire tomber les murs, de rencontrer les demandeurs d'emploi dans un lieu non contraint comme peuvent l'être nos agences », se félicite Rozenn Bernard, directrice régionale de Pôle emploi. « Et puis le Roazhon Park agit comme un aimant auprès d'une partie des jeunes que nous accompagnons », ajoute Philippe Jourdan, directeur de la mission locale, qui accueille chaque année 10 000 jeunes de moins de 26 ans dans le bassin d'emploi rennais. »¹

Comme avec l'exemple stéphanois, la communication rennaise énumère les chiffres pour la promotion de Pôle Emploi et de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique).

¹ <http://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-ce-jeudi-le-roazhon-park-est-le-stade-de-lemploi-4086285>, 10 mars 2016, article se terminant avec « un coup de projecteur » sur les emplois dans le domaine du sport et du football avec l'annonce d'une conférence centrée sur les métiers du sport lors de cette 3e édition « Stade de l'emploi ».

De tels articles déploient une narration aux accents performatifs renforçant probablement une puissance de conviction à unir le discours à l'action. Dire ce que l'on va faire car c'est le résultat de l'action qui compte.

Un acteur central dans le déroulement des forums Emplois au stade : L'Adie¹

L'Association pour le droit à l'initiative économique (l'Adie) semble orchestrer ce quadrillage territorial. À Rennes, la directrice régionale communiquait un bilan chiffré : « Nous aidons bon an mal an quelque 130 porteurs de projets à créer leur propre activité, via le microcrédit. (...) L'association finance les micro-entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minimas sociaux. (...). »²

À l'Est, au stade de football Marcel Picot de Nancy, l'antenne régionale de l'Adie se charge de faire savoir par l'intermédiaire de la Presse locale (L'Est Républicain) son implication dans cette « dynamique positive » aux côtés des demandeurs d'emploi qui tenteront de faire l'expérience en quelque sorte d'un « match réussi », et de décrocher un contrat de travail. Par de tels procédés rhétoriques se voulant rassembleurs, « Supporters de l'emploi » ou « Un but, un emploi », il s'agirait d'impulser l'« esprit de challenge » selon une tonalité plus chaleureuse (supporters) ; comme si ce public cible jugé « vulnérable » devait être lassé des opérations de retour à l'emploi.

Catherine Barbaroux, femme politique socialiste, fut présidente de 2011 à 2016 de l'Adie spécialisée en micro-crédits accordés à des publics confrontés à l'exclusion économique (difficulté à contracter par exemple des prêts bancaires). Sur le terrain de l'engagement politique, elle rejoignit le mouvement En Marche conduit par Emmanuel Macron et fut d'ailleurs nommée présidente par intérim en mai 2017, suite à la victoire électorale de ce candidat à la présidence de la République. Considérée d'utilité publique, l'Adie est soutenue par Pôle Emploi, La Caisse des Dépôts, l'Union Européenne et de grandes banques privées françaises. Si elle est une association confidentielle aux yeux du grand

¹ <https://www.adie.org>

² Idem.

public ; dans le champ de l'insertion professionnelle, elle est un acteur majeur. En cela, le positionnement politique des responsables de l'association peut nous aider à comprendre combien les forums emplois dans les stades jouent plutôt la carte d'une logique managériale promouvant l'investissement personnel et la culture du mérite.

Conclusion

En toile de fond de cette impulsion dynamique et positive, via le recours aux stades, à l'Ouest comme à l'Est, ce sont des habitants du grand Rennes ou du grand Nancy qui viendraient avec cette envie « d'être acteur de leur réussite ». Ces forums emplois pris dans la logique spatiale du sport (le stade) détournent, ou mettent pour ainsi dire en veilleuse, une réalité sociale du chômage, en sollicitant davantage la thématique de l'implication personnelle et de la saine concurrence. Contre une réalité des facteurs sociaux du chômage, c'est la réalité de la dimension de l'échec ou de la réussite individuelle qui prévaut.

Si les rencontres de football, les grandes compétitions sportives internationales ne sont pas suffisamment fréquentes dans les stades, la diversification des usages, la tendance à élargir l'éventail des activités, y compris sur le terrain de l'insertion professionnelle, est une donnée plus discrète dédiée à l'optimisation de l'amortissement de ces lourdes infrastructures.

S'agissant du Stade-de-France, ce grand équipement sportif sans locataire régulier mise sur Stade Events, société commerciale intégrée au consortium de gestion, pour remplir le carnet de réservation. Cet investissement dans le domaine de l'insertion professionnelle comme panoplie de cohésion entretient une fonction urbanistique des stades qui serait d'apparaître en grands phares métropolitains.

Olivier Pégard
Lab'Urba
Université Paris Est-Créteil

Bibliographie

- Belfiore E., (2004), « Auditing culture : the subsidised cultural sector in t h e New Public Management », *International Journal of Cultural Policy*, Vol.10 (No.2), pp. 183-202.
- Ehrenberg A., *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Levy, 1991.
- Pégard O., « C'est au Stade-de-France que l'accès à l'emploi se joue. Description et analyse d'un dispositif de divertissement », *Colloque Travail et loisir, GRIPIC, Paris I, 2015.*
http://www.gripic.fr/system/files/file_fields/2015/05/21/09cestaustadedefrancequelaccesalemploisejoue..pdf
- Sassen S., and Roost F., (1999), « The city: strategic site for the global entertainment industry », from Judd, Dennis R. and Fainstein, Susan S. (eds.), *The tourist city* pp.143-154, London: Yale University Press.

(Re)construire les spatialités et les représentations sportives de Grenoble, des socialistes aux écologistes

Depuis les années 1990, les Grenoblois votent massivement à gauche. Déjà dans les années 1960, cette ville était perçue comme un laboratoire des gauches, notamment alternatives. Ce tropisme s'est confirmé en 2014. Après 3 mandats consécutifs, le socialiste Michel Destot s'est concentré sur sa députation et son successeur, Jérôme Safar, ne parvint pas à briguer le 4^{ème} mandat, face à une alliance inédite portée par l'écologiste Éric Piolle et Elisa Martin, du Parti de Gauche. L'objectif de campagne de ces derniers s'incarnait en cette formule ramassée : « *Grenoble, une ville pour tous* ». Le « *pour tous* », finalité quasi consacrée et évidente pour les acteurs soucieux de perpétuer des principes démocratiques, pêche par son aspect évasif. En effet, passe-partout, floue et vague, elle relève de l'incontournable, *a minima* dans les discours, puisque l'objectif de démocratisation guide largement les politiques publiques en France (M. Honta, 2004 ; R. Keerle, 2007). Lors des entretiens semi-directifs menés, les élus, cadres territoriaux, acteurs socio-culturels, pratiquants en club, acteurs universitaires et organisateurs privés d'événements sportifs, ont convoqué, à une ou plusieurs reprises, le thème du sport pour tous et toutes.

Ainsi, une municipalité aux finalités sociales et environnementales, certainement plus manifestes et prégnantes qu'ailleurs, affichant dès sa campagne cet objectif de démocratisation, cristallise les attentes. Peut-elle concrétiser ce qui résonne souvent plus comme un horizon à atteindre que comme une réalité tangible ? L'équipe d'Eric Piolle-Elisa Martin a rapidement exprimé sa volonté d'adéquation entre ses idéaux écologistes et de cohésion socio-territoriale. En matière ludo-sportive, les premières interventions des membres de l'équipe ont valorisé d'emblée des activités « zéro carbone », des mobilités douces par l'utilisation accrue du vélo, des rassemblements socio-spatiaux festifs et gratuits valorisant les associations sportives de toute la ville et le sport féminin. Forte d'un héritage de laboratoire culturel, d'une histoire olympique, d'une réputation de technopole ultra innovante et performante grâce à ses pôles universitaires et industriels (C. Ambrosino, G. Novarina, 2015), d'une territorialité fantasmée avec

cette représentation de « capitale des Alpes », l'image de ville moderne de Grenoble passera désormais avec E. Piolle-E. Martin également par des pratiques durables, impliquant une équité femme-homme, une faible empreinte écologique et une réelle cohésion sociale inter-territoriale. Nous nous demanderons dans quelle mesure la Ville de Grenoble depuis 2014, en utilisant son idéologie politique inédite, parvient à construire une politique sportive de fond alternative et à se façonner ainsi une image sportive « verte-rouge » ?

Pour répondre à ce questionnement, le présent texte examine les changements socio-spatiaux opérés entre mandats socialistes et mandat écologiste-parti de gauche, afin d'en saisir les nuances. Dans une deuxième partie, nous soulignerons les permanences subsistant malgré l'alternance politique. Enfin, nous changerons d'échelle en abordant Grenoble dans le contexte et tissu métropolitains, territoire métropolitain cherchant à réaliser son unité et dont l'un des leviers pourrait être les pratiques ludo-sportives.

Changeons d'image, changeons de cap : apports de l'idéologie verte-rouge

Dans certains entretiens menés, Grenoble ne soutient pas la comparaison avec Nantes, Montpellier, ou Toulouse ; autant de modèles urbains qui auraient su conjuguer sport de haut niveau et accès de tous aux sports. Pour les témoins interrogés, les villes sportives remarquables sont avant tout celles qui engrangent des résultats réguliers de qualité dans le sport professionnel. Ainsi, cette observation signifierait en creux qu'un « *sport pour tous* » ne permet pas d'engager une identité sportive forte pour une ville, puisque relevant d'une mission de service public courante. Il faudrait nécessairement en passer par l'image de ville compétitrice de haut niveau dans une ou plusieurs disciplines, ou à défaut, par l'exploitation d'une niche liée à un paysage particulier comme la montagne, la mer, ou encore, par le recours à un/des événement(s) ludo-sportif(s) exceptionnel(s), mais témoignant alors plus des capacités organisationnelles d'une cité. Le parti pris de l'adjoint actuel aux sports, Sadok Bouzaiene, est d'opérer une transition de « ville de sportifs » à « ville sportive », perspective résolument plus inclusive dans cette mutation sémantique. Celle-ci permettrait de quitter l'échelle individuelle pour se concentrer sur une échelle globale, transcendant les particularismes territoriaux, facilitant un accès de tous

et toutes aux activités physiques. Ainsi, le soutien aux équipes professionnelles de la ville – Brûleurs de Loup en Hockey sur glace, FCG en rugby – ne se fait peut-être plus aussi ostensible qu’auparavant. Si l’attractivité du territoire grenoblois passait incontestablement par les équipes professionnelles sous le mandat de M. Destot, le pari est autre. Dans les discours, on mise sur ce qui fait société, le collectif, l’intérêt général, plus que sur l’individualisme. La nuance entre ville de sportifs auparavant et ville sportive sous E. Piolle est néanmoins tenue car dès 1998 des rapports de l’Institut de Géographie Alpine (IGA) au sujet de l’identité de la ville mentionnaient Grenoble comme « ville sportive » en raison de sa relation aux massifs alentour.

La ville durable s’envisage pour tous. Elle est intergénérationnelle, inclusive, féministe. Dès 2014, les mesures sportives entreprises reflètent cette orientation sociale et environnementale. Dans un contexte d’endettement et de restriction budgétaire, la municipalité baisse ses contributions aux clubs professionnels au nom de l’action publique prioritaire. Elle joue la transparence en clarifiant les critères d’attribution des subventions municipales aux associations sportives. On dit vouloir rompre avec des pratiques jugées clientélistes. Parmi ces critères accessibles en ligne, la féminisation est valorisée. Toujours par souci d’« assainissement » financier, elle se démarque de la spectacularisation sportive des mandats socialistes. En matière d’équipement, elle mise sur l’existant plutôt que d’engager la course à la croissance. La lecture territoriale en est révélatrice. À grande échelle, le parc central de la ville, le parc Paul Mistral, s’assimile à une arène : ce territoire est un champ de forces idéologiques antagonistes. Il concentre le stade des Alpes, construit sous M. Destot en 2008, et le Palais des Sport de 1967, valorisé par E. Piolle. Le stade a tout de l’enceinte sportive moderne : à la fois pôle sportif à l’architecture vitrée, épurée, digne d’accueillir l’élite professionnelle (en l’occurrence le GF38 en Ligue 1 à l’époque), pôle d’activité commerciale avec boutiques de produits dérivés, restaurants, salle de remise en forme, pôle symbolique en tant qu’outil d’attractivité et de rayonnement métropolitains. Cet équipement résultait de la vision économique libérale de M. Destot et de la communauté d’agglomération soutenant l’idée que pour financer une politique de démocratisation sportive, le développement et la croissance économiques sont indispensables. À l’aberration financière et écologique que le stade représentait à sa construction pour certains opposants a répondu la remunicipalisation du Palais des sports sous E. Piolle. Elle s’inscrivait clairement comme un

ped de nez symbolique à la construction du Stade. Cette décision faisait écho à la remunicipalisation de la gestion de l'eau, privatisée sous le maire RPR Alain Carignon dans les années 1980. E. Piolle rendait les clefs du palais aux concitoyens. Ainsi, la Ville se met en scène dans le périmètre du parc, véritable théâtre d'une confrontation politique et symbolique *via* l'utilisation des équipements sportifs.

En matière sociale, la municipalité travaille à plus d'équité et d'équilibre entre les quartiers en valorisant l'action territoriale des habitants à échelle locale et en assumant des actions aussi symboliques que concrètes. Par exemple, en promouvant la gratuité et la féminisation des activités, elle cherche à limiter les effets de fractures socio-spatiales et genrées. Ainsi, elle lance dès 2015 la première équipe municipale gratuite de foot féminin de 7 à 14 ans. Territorialement, l'idée était de toucher tous les quartiers pour offrir un vrai service public sportif à toutes. Cette initiative a bien fonctionné, notamment auprès des jeunes filles de quartiers qualifiés de populaires. La municipalité insiste sur ce que doit incarner un service public sportif : ré-enchanter la vie des jeunes par le sport (objet du partenariat avec l'Agence pour l'éducation par le sport), être une passerelle avec les clubs de proximité. Dans une perspective de lutte contre les déséquilibres liés au genre, l'équipe municipale n'hésite pas à s'engager auprès du foot féminin de haut niveau, en accueillant des matchs de la coupe du monde en 2019. Autre exemple, la ville a tenu ses promesses en direction des quartiers populaires, en réhabilitant un terrain de foot à la demande pressante de l'Union Sportive du Village Olympique, quartier de grands ensembles bâtis pour les Jeux de 1968. Pour certains témoins interrogés, cette opération était un signal fort envoyé par E. Piolle en matière de politique sociale ; ce que d'autres, au nom d'une vision plus holistique de politique sociale, railleront en rappelant la fermeture de certaines bibliothèques de quartier, lieux tout aussi structurants et fondamentaux socialement.

Par souci démocratique, la municipalité a mis en avant la co-construction des projets avec le lancement d'un budget participatif de 800 000 euros par an soumis au vote citoyen. De telles initiatives participatives ne sont pas neuves. Nous pouvons à cet égard souligner la mise en place d'Etats Généraux du Sport par la ville de Strasbourg dès 2008 (V. Morales, W. Gasparini, 2014). À Grenoble, le message transmis était clair : on accorde sa confiance aux lectures territoriales des habitants. On s'appuie sur leurs compétences d'aménageurs urbains

tout en les sensibilisant aux réflexions sur l'espace public à l'aide de cartons informatifs en pleine rue, de visites de quartiers, de réunions publiques. Pour l'année 2016, parmi les 105 projets retenus, 9 appartiennent à la catégorie « sports », répartis entre centre-ville et quartiers Sud, regroupant notamment les grands ensembles. Parmi ces projets étiquetés sport, les empreintes territoriales citoyennes proposées relèvent soit de la réhabilitation (réfection de courts de tennis en libre accès, réutilisation d'une ancienne halle pour des sports verticaux et aériens), soit de la création *ex-nihilo* (création de terrains multisports sur les toits plats d'immeubles). Mais si la ville accompagne, elle peut aussi imposer. D'après un élu, les Maisons des Jeunes et de la Culture devront nécessairement développer une activité montagne pour le maintien de leurs subventions municipales. On joue sur les hybridations territoriales : la municipalité insiste sur la végétalisation, la mise en nature (la mise en jardins devrait-on dire) différenciée de la ville (M. Ernwein, C. Tollis, 2017) et, dans le même temps, elle envisage les territoires montagnards de proximité comme des prolongements logiques, naturels de la ville pour ses habitants. Car faire du sport en montagne permet de lutter contre « la marchandisation généralisée » me disait un témoin, associant à ces pratiques sportives d'altitude des valeurs anti-libérales, comme d'autres leur prêteraient des vertus de virilisation ou de soumission hiérarchique (comme ce fut le cas du régime de Vichy entre 1940-1944 ; A. Travers, 2001). Pour les élus en place, la montagne serait encore trop souvent vécue et perçue comme terrain de jeu révélateur d'une position sociale élitiste (plus accessible aux cadres supérieures) permettant une échappatoire vis-à-vis d'une cité aliénante. Ainsi la municipalité actuelle tente de valoriser un *continuum* ville-montagne afin qu'elle ne devienne plus un critère de distinction socio spatiale.

Enfin, lorsque l'on s'intéresse aux images sportives à même la ville, on remarque qu'elles sont peu nombreuses. Si le département mise davantage sur une logique de communication monumentale avec banderoles affichant les champions, notamment à l'entrée du Conseil Départemental, les images de sportifs délivrées par la Ville ne correspondent pas à un corps nécessairement athlétique et endurant. On affiche une variété des corps, des âges, des genres, détrônant les codes d'un corps affiné, toujours jeune et svelte. Cette variété se lit comme antithèse au corps performant véhiculé par de nombreuses publicités. En matière de communication politique, les nouveaux élus ont dès 2014 insisté sur leur soutien aux pratiques sportives « décarbonnées » en

accueillant dans le hall même de la mairie les lauréats du concours « Changer d'approche », organisé par l'association *Mountain Wilderness*, qui récompensait les initiatives citoyennes valorisant les sorties en montagnes sans voiture. Ce dernier point sur la pratique respectueuse, durable de la montagne, nous permet une transition avec les continuités lisibles entre E. Piolle et M. Destot.

Des permanences malgré tout

La continuité entre mandats socialistes et écologistes ressort dans tous les entretiens, y compris ceux menés auprès des élus en place. L'exemple concret de continuité est celui de Sadok Bouzaiene, l'adjoint aux sports. Il officiait déjà dans l'équipe municipale de M. Destot en tant que conseiller au développement socio sportif. Ainsi, dans les années 2000, il a créé une cellule de sports dans les quartiers classés en Politique de la Ville facilitant un accès de proximité aux habitant-e-s. Il revendique toujours l'héritage de ce mandat, notamment celui de l'idéal démocratique de sports intégrateurs. Mais les critiques perdurent aussi à l'encontre d'élus qui peineraient à soutenir rationnellement le secteur du sport professionnel : « Vous avez des villes où l' élu aux sports est un ancien sportif de haut niveau, ou un ancien président de club de haut niveau. Ils sont du milieu, ils connaissent ; On n'a pas ça. »

Des événements sportifs lancés sous M. Destot sont toujours soutenus car chargés de symboles et de valeurs partagés. On peut citer le Grenoble Ekiden, relay de 6 coureurs sur une distance de marathon, organisé sur la presqu'île scientifique. Le parcours sillonne ce quartier, à l'extension rapide et structuré autour du pôle de compétitivité mondial Minalogic. Il accueille les entreprises, institutions et laboratoires de recherche majeurs participant à la réputation de la Ville tel que le Synchrotron-ESRF. L'ambiance festive, voire carnavalesque (E. Blin, 2012), sied à la nouvelle municipalité et permet d'entretenir l'image techno-industrielle d'une ville en transition, relevant collectivement les défis. Les rencontres de Cinéma de montagne, formant l'événement de l'automne, demeurent un incontournable. Il faut noter qu'elles sont désormais organisées au Palais des sports et non plus à Alpexpo, le centre des congrès situé à proximité de la rocade sud. L'entrée est nouvellement payante pour financer et poursuivre la mission « Jeunes en montagne » impulsée sous M. Destot.

L'environnement montagnard est toujours utilisé dans les discours des élus en place et souvent mis en exergue. À la façon d'un « *sportsperson in chief* » (P. Clastres, 2014), E. Piolle et M. Destot, (tous deux ingénieurs non originaires de la région et passionnés de montagne), mettent en scène *via* blog ou presse leurs pratiques collant aux représentations collectives de la ville. Ils personnifient ces représentations sur « Grenoble et ses montagnes ». La récurrence de la thématique « montagne » est tellement prégnante qu'elle en devient inévitable. E. Piolle accentue cette visibilité en créant une délégation spécifique à la montagne en début de mandat. Pierre Mériaux devint ainsi délégué à la montagne et au tourisme, avant transfert de la compétence touristique à l'échelon métropolitain. Chez les socialistes comme chez les Verts, la montagne se doit d'être accessible aux jeunes des quartiers les moins bien intégrés. Les rapports de l'IGA cités plus hauts soulignaient le décalage entre la proximité des montagnes et le désintérêt de ces jeunes dits des quartiers à la fin des années 1990. Ainsi, M. Destot et S. Bouzaine médiatisaient les « 100 jeunes à 4000 mètres » au début des années 2000. Les médias ont largement couvert cette mission. Le support filmique était utilisé comme témoin. Il montrait l'importance accordée par les adultes au dépaysement, dépaysement aux vertus éducatrices, espérées émancipatrices, pour ces jeunes. Tous les élus s'accordent sur cette « responsabilité politique » estimée fondamentale, voire nécessaire, mais sans mettre en cause l'évidence des sports de montagne. Or certains jeunes ont souvent une culture urbaine ludo-sportive différente tout aussi légitime (sports autos, musculation, *parkour*, *graff*...).

Si l'on soulignait l'appétence de M. Destot pour des événements sportifs d'envergure, la retenue semble plus caractériser le mandat d'E. Piolle. Le test sera peut-être celui de la célébration du cinquantenaire des JO de 68. Lorsque M. Destot lançait une candidature en 2008 pour les Jeux 2018, le groupe Ecologie et Solidarité d'alors dénonçait non seulement le projet mais aussi les choix d'aménagements urbains qui en résulteraient. Comment commémorer un événement sportif par une municipalité verte-rouge qui ne se reconnaissait et ne se reconnaît pas dans ce type de compétition ? Entre commémorer et se porter candidat pour l'organisation de Jeux, l'écart est béant. D'ailleurs, les élus en place assurent qu'ils se démarqueront d'une ambiance clinquante¹ :

¹ Ce papier fut rédigé en 2017. Ainsi, l'analyse de la commémoration ne pouvait y figurer.

« On célébrera notamment les immigrés qui ont construit la Ville », laissant dubitatifs d'autres témoins : « Bien évidemment les stars seront présentes ». Les Jeux seront commémorés sur le temps long, de l'automne 2017 au printemps 2018, comme pour ralentir le rythme de la frénésie événementielle en s'inscrivant dans la durée. L'idée est de fédérer les Grenoblois et de raviver une mémoire collective autour de ce patrimoine quelque peu estompé : « On va célébrer mais avec des événements *soft*, propres, des activités sportives pour les gamins, [...] Les JO doivent être propres, respectueux de la nature, accessibles à tous, et pas simplement pour l'élite ou la TV, pour une quelconque publicité et *sponsoring* ». Ces acteurs veulent se démarquer de la vision de M. Destot qui, pour séduire le comité de sélection olympique, avait organisé des Jeux de neige en décembre 2008 en guise de préfiguration. L'enthousiasme du maire s'expliquait par un GF38 évoluant en Ligue 1 et un stade des Alpes flambant neuf pour capitaliser sur la montée du club de foot. Ainsi, il organisa « les sports d'hiver en bas de chez soi ». Là également, la volonté était de rendre la fête accessible à tous mais par des moyens disproportionnés puisque des camions livraient la neige depuis les stations sur l'anneau de vitesse datant des Jeux de 68. Pour l'heure, « se souvenir ensemble » implique également les communes proches de Grenoble avec lesquelles le dialogue serait plus apaisé qu'entre « barons socialistes », d'après un témoin.

Des acteurs métropolitains partenaires de Grenoble pour accompagner l'activité physique sur un vaste territoire

Si la compétence sportive reste l'apanage des villes, les pratiques sportives auto-organisées font voler en éclat les découpages administratifs. Le sport a souvent privilégié la logique de réseau dans l'agglomération comptant 49 communes. En la matière, les Grenoblois sont donc des métro-grenoblois. Et E. Piolle a bien saisi cette dynamique, acceptant le changement d'échelle. La « Grenoble Alpes métropole », en forme d'ellipse narrative, fonctionne comme un cheminement sportif, illustrant cette symbiose entre citadinité (Grenoble) et cadre montagnard (les Alpes) dans un contexte urbain compétitif, que désigne le dernier mot (métropole). Dans sa fabrique urbaine, la municipalité d'E. Piolle inscrit son territoire dans une dimension dialogique, partenariale avec les territoires de montagne alentour. Elle s'est démarquée en délaissant le slogan « Grenoble capitale des Alpes » approprié par M. Destot. Elle ne jouit pas seule de

cette aménité et se préfère désormais « cœur des Alpes », jouant l'échange plutôt que la concurrence avec les multiples communes qui célèbrent aussi leur cadre montagnard. Ainsi, l'un des premiers projets du délégué à la montagne fut de matérialiser le sentier reliant la Bastille grenobloise à la station de *trail* de Saint Pierre de Chartreuse.

L'emboîtement d'échelles entre Grenoble et l'agglomération se lit dans une mesure urbanistique concrète décidée sous E. Piolle. La Maison de la montagne, outil municipal créé en 2001 sous M. Destot, a été déplacée de 20 mètres. Ce service d'informations, jusque-là peu lisible dans le territoire urbain, trouve sa place depuis mars 2016 dans l'office du Tourisme, organe métropolitain très bien positionné, formant l'une des centralités de la ville. Sur le plan symbolique, ce déplacement de lieux signe la bonne volonté municipale pour renforcer la coopération métropolitaine. Mais les acteurs de la Maison de la Montagne, valorisant une approche qualitative des sports de nature, se sont interrogés, lors des entretiens, sur la cohabitation avec l'Office qui véhicule parfois des poncifs par souci d'attractivité touristique. Les partenariats avec la Métro ou d'autres communes se multiplient pour conduire des événements sportifs festifs comme le semi-marathon Grenoble-Vizille ou l'Ultra Tour des 4 Massifs. En 4 jours, les coureurs arpentent les 4 massifs. La ville joue là son rôle traditionnel de plaque tournante entre massifs. Certains observateurs ont pu s'étonner du soutien de la Ville à cette pratique compétitive de la course à pied en montagne, sponsorisée par des entreprises privées qui ne font pas de la décroissance leur cheval de bataille. Mais les organisateurs manient bien dans leurs discours promotionnels les aspects « développement durable » de leurs courses, ce qui séduit grandement la municipalité.

Le projet d'agglomération « cœurs de ville, cœurs de métropole » appliqué depuis 2016, entraîne un réaménagement de la voirie du centre-ville grenoblois pour favoriser la circulation des cyclistes. Le métro vélo jaune, devenu objet iconique de la ville réputée comme la plus plate de France, en est l'outil promotionnel. Ce choix d'une mobilité décarbonnée s'harmonise avec celui d'une métropole apaisée qui a généralisé la limitation à 30km/h des véhicules motorisés. La valorisation de cette pratique plus ludique que sportive favorise une pratique égalitaire, conviviale de la ville (F. Héran, 2014) et permet d'appréhender celle-ci de façon polysensorielle grâce à la décélération qu'elle induit. C'est un état d'esprit que l'on construit, façonne, dans l'appréhension des territoires urbains. Métro et Ville de Grenoble

s'accordent pour démocratiser l'écologisation des pratiques (qui serait le fait des agents les mieux pourvus en capital culturel d'après Pociello, 2005), comme lors de la fête « *Faites du Vélo* » s'étirant sur un mois.

Conclusion

Dès lors, comment mesurer la dynamique sportive d'une ville ? Dans le cas de Grenoble, les représentations jouent pour une grande part. Elle est assimilée aux sports, aux sportifs, et la ville n'a guère besoin d'entretenir outre mesure cette image car sa situation et son cadre parlent d'eux-mêmes. Les montagnes l'entourant induisent des sports de nature, nul besoin d'en faire la démonstration ni de chercher à contredire cela. Et pourtant le sentiment d'une identité montagnarde sportive est loin d'être une évidence pour tous les Grenoblois malgré les actions menées en ce sens.

On aurait pu s'attendre à une rupture plus nette entre les adversaires socialistes et écologistes : l'adage est plutôt « se démarquer dans la continuité ». Mais les changements se logent parfois dans les interstices, dans des réajustements, dans quelques mesures idéologiques symboliques, même si certaines ficelles territoriales, certains fils discursifs, se retrouvent de villes en villes, indépendamment de la coloration politique (soutenir la compétitivité par la festivalisation, mener une politique événementielle misant sur le temps court, préparée clefs en main par des acteurs privés ou associatifs et bénévoles...).

À Grenoble, il demeure cette constante : l'inlassable poursuite d'une démocratisation sportive, comprenant aussi l'excellence sportive, la performance professionnelle bien que moins soulignée sous E. Piolle, la valorisation du tissu associatif que l'on dit dense, la présence d'infrastructures dans tous les quartiers. Mais une inquiétude persiste : la mission « sport et quartiers » assume toujours plus de responsabilités sociales, sans les moyens nécessaires afférents, et l'objectif de réduction des fractures socio-spatiales est loin d'être atteint.

Ce texte est ciblé sur les acteurs institutionnels, et non sur les acteurs qui détournent par des pratiques buissonnières, dissidentes, les codes de l'institutionnalisation sportive. Même si la ville de Grenoble se scénarise toujours autour de haut-lieux qu'elle entretient, comme le parc Paul Mistral, les pratiques sportives réinventant des usages spatiaux insoupçonnés, façonnant des territoires, forment aussi à

Grenoble un vivier d'inspiration moteur pour la Ville. Vu son soutien affiché au *street art* (Sallenave, 2016) elle est forcément attentive aux nouvelles pratiques véhiculées notamment par les réseaux sociaux (*street fishing*, golf urbain, *slackline*...).

Léa Sallenave
Université de Genève
Département de Géographie et Environnement
et IUFE (Institut Universitaire de Formation des Enseignants)

Bibliographie

- Ambrosino C., Novarina G., « L'indépassable "laboratoire grenoblois" ? », 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-indepassable->
- Augustin J.P., « Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie », *Annales de géographie*, n° 680, 2011, p. 361-382.
- Augustin J.P., Dupont L., « Introduction : villes, cultures urbaines et géographies », *Géographie et cultures*, n° 55, 2005, p. 3-7.
- Augustin J.P., Fuchs J., « Le sport, un marqueur majeur de la jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, n° 68, 2014/3, p. 61-70.
- Blanchard S., Hancock C., « Enjeux de genre et politiques urbaines : les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) », *Géocarrefour*, n°91/1, 2017 [en ligne]. URL : <https://geocarrefour.revues.org/10054> (consulté le 20 février 2017).
- Blin E., « Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-marathons », *Annales de géographie*, n°685, 2012, p. 266-286.
- Bloch D., (dir.), *Grenoble, cité internationale, cité d'innovations. Rêves et réalités*, Grenoble, PUG, 2011.
- Bourdeau P., Mao P., Corneloup J., « Les sports de nature comme médiateurs du « pas de deux » ville-montagne, une habitabilité en devenir ? », *Annales de géographie*, n°680, 2011/4, p. 449-460.
- Bourdeau P., Mao P., Corneloup J., Boutroy É., « Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de Géographie du Québec*, n°133, 2004, p. 33-46.

- Bourdeau P., Lebreton F., « Les dissidences récréatives en nature : entre jeu et transgression », *EspacesTemps.net*, [en ligne]. Mis en ligne le 28 octobre 2013, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/les-dissidences-recreatives-en-nature-entre-jeu-et-transgression/> (consulté le 12 décembre 2016).
- Clastres P., « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *Histoire@Politique*, n°23, 2014/2, p. 1-9.
- Coeffe V., Guibert C., Taunay B., « Émergences et diffusions mondiales du surf. De l'invention à la mise à l'épreuve de normes corporelles », *Géographie et cultures*, n° 82, 2012, p. 61-76.
- Corneloup J., Bourdeau P., Bachimon P., Bessy O., « L'habitabilité récréative périurbaine », *Sociétés*, n°125, 2014/3, p. 47-58.
- Corneloup J., Mao P., (dir.), *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature*, L'Argentièrre La Bessée, Éditions du Fournel, 2010.
- Debardieux B., « Les montagnes : représentations et constructions culturelles », dans Y. Veyret (dir.), *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 2001.
- Ernwein M., Tollis C., « Produire la ville vivante : le travail des citadins et des non-humains », *L'Information géographique*, n°81, 2017, p. 13-31.
- Escaffre F., « Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive », *Annales de Géographie*, n°680, 2011, p. 405-424.
- Escaffre F., « Les lectures sportives de la ville : formes urbaines et pratiques ludo-sportives », *Espaces et sociétés*, n°122, 2005, p. 137-156.
- Escanola F. « Grenoble, ville rouge et verte, attend le big bang de la gauche », 12 avril 2017, *Médiapart*. En ligne.
- Gasparini W., « sport, pouvoir local et démocratie participative en Alsace », *Espaces et sociétés*, n°123, 2005, p. 53-67.
- Gaubert V., « Vers une ludisation des pratiques sportives... Quand jouer au football (re)devient plaisir », *Géographie et cultures*, n° 84, 2012, p. 43-61.
- Héran F., *Le retour de la bicyclette. Une histoire des déplacements urbains en Europe, de 1817 à 2050*, Paris, La Découverte, 2014.
- Honta M., « Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde) », *Staps*, n°63, 2004/1, p. 107-122.
- Keerle R., « Une problématique de géographie sociale pour l'analyse des politiques sportives des villes moyennes françaises », in Giband

- D., Holz J.-M. (dir.), *Les territoires du sport entre politiques et pratiques*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2007, p. 141-160.
- Morales V., Gasparini W., « Penser la ville sportive avec ses habitants. L'exemple des Etats Généraux du Sport de Strasbourg », *Loisir et Société*, vol.37/1, 2014, p 116-131.
- Sallenave L., « Le « Grenoble Street Art Fest » catalyseur d'images institutionnalisées et détournées. Enjeux discursifs et territoriaux. » in *Urbanités*, n°9, 2016. URL : <http://www.revue-urbanites.fr/9-le-grenoble-street-art-fest-catalyseur-dimages-institutionnalisees-et-detournees-enjeux-discursifs-et-territoriaux/>
- Travers A., *Politique et représentation de la montagne sous Vichy : la montagne éducatrice, 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2001, 284 p.
- Wacquant L., « Pour une sociologie de chair et de sang », *Terrains & travaux*, 1, 2015, p. 239-256.

Conclusion.

Débats actuels

Conclusion.

Débats actuels

Participants aux débats conclusifs du colloque :

Patrick Appéré : Maire-adjoint de Brest chargé du sport

Nicolas Bernard : Enseignant-chercheur, directeur du site quimpérois de l'UBO

Stéphane Piccioli : Directeur du SUAPS de Brest, ex-vice-Président en charge du dossier sport à l'UBO

Yvon Léziart : Conseiller Municipal de Rennes délégué aux sports

Ludovic Martel : Enseignant-chercheur, Conseiller Technique du Président du Conseil Exécutif de Corse

Animateurs : **Thierry Michot, Julien Fuchs**

Questions : **Michel Koebel, Olivier Bessy, Guillaume Garcion**

Yvon Léziart : Aborder les relations ville et sport peut se faire par différentes entrées. Je propose une réflexion sur ce qui me paraît être incontournable pour poser une politique sportive. Il est en premier lieu nécessaire de fixer de grandes orientations en synergie avec les choix politiques de la ville. Ces orientations sont le fil rouge du mandat. Si nous devons résumer l'axe politique prioritaire de la ville sur le plan sportif, nous dirions : Faire que tout rennais puisse accéder au sport de son choix, dans les meilleures conditions d'encadrement possible. Cette orientation posée, nous nous positionnons ainsi, sur les différentes formes de pratique :

-le sport professionnel. Nous avons contractualisé avec les clubs professionnels dans l'esprit d'un engagement à sommes nulles. (Échanges de service).

-le sport de haut niveau amateur. Nous privilégions une approche du double projet. Nous encourageons les clubs à viser le plus haut niveau sportif, tout en assurant des garanties d'étude, de formation, voire de reconversion pour leurs adhérents. Nous avons lors de ce mandat fait un effort conséquent pour aider ces clubs tant pour les sports collectifs que pour les sports individuels. Nous aidons à égalité de financement les clubs féminins et les clubs masculins.

-Le sport associatif "classique". 350 clubs environ sont identifiés sur le territoire rennais. Nous établissons leur financement en tenant compte de quelques critères que nous privilégions : efforts faits par les clubs pour licencier des adolescents et particulièrement des adolescentes, actions en faveur des quartiers prioritaires, amélioration de l'encadrement technique.

-Enfin, nous prenons en considération les sportifs "hors structure". Les études récentes confirment que ceux-ci représentent très largement la majorité des sportifs français (2/3 "hors structure", 1/3 en club). Nous veillons donc à apporter, compte tenu de leurs besoins, les aménagements souhaités.

Nous sommes également très attachés à la démocratie participative. Nous avons créé un conseil du sport rennais, divisé en cinq collèges spécialisés, qui se centre sur les propositions des acteurs et qui nous permet ainsi d'établir un dialogue constant entre politiques et acteurs.

Patrick Appéré : Je ne reviens pas sur ce qu'a présenté Yvon, je partage complètement, notamment sur la nécessité de faire participer l'ensemble des acteurs. Ce qui est essentiel c'est de faire avancer les projets dans l'intérêt de tous, et de dégager les solutions qui permettent aux partenaires de construire de véritables coopérations. Ici, sur Brest, avec le service des sports on est extrêmement vigilant sur cette problématique. Par exemple le service est très attentif à l'ensemble des projets urbains qui se développent sur le territoire afin qu'en amont la question de l'activité sportive soit intégrée. Cela nécessite un dialogue constant entre les services. Un autre exemple : avec l'Office de tourisme nous travaillons la mise place d'outils qui permettent de proposer des « pass sport-nature » et ainsi, à partir du sport, rendre le territoire plus attractif. On le voit donc bien au travers de ces exemples, qu'il faut travailler des passerelles entre les différents acteurs mais aussi l'ensemble des institutions territoriales, si on veut développer des

politiques sportives. Certes, ça n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait, mais je pense par exemple que ce colloque est une initiative utile pour travailler l'ensemble de ces questions.

Yvon Léziart : Effectivement Patrick, ce sont des questions intéressantes, parce que quand on voit fonctionner les collectivités ou les grandes municipalités, on s'aperçoit qu'il y a des secteurs de responsabilités : il y a l'adjoint à la santé, l'adjoint aux sports... Chacun d'entre eux a un service solide derrière lui. A Rennes, le service des sports comprend 200 agents. Et à partir du moment où l'on est dans ces logiques de sectorisation des engagements municipaux, c'est très compliqué. Prenons l'exemple de la question du sport santé : l'adjoint à la santé d'une grande ville, n'a pas nécessairement la même perspective que l'adjoint aux sports sur ce que pourrait être le sport santé. Pour moi aujourd'hui, la mise en relation, c'est l'urbanisation des villes. Je suis absolument persuadé que c'est le lieu où les transversalités vont pouvoir se mettre en place parce que c'est une projection sur la ville de demain. Et c'est là où il faut être très présent si l'on veut imposer une vision du sport au sein de la ville. C'est dans les débats autour de l'urbanisation que, pour moi, ça serait le mieux.

Nicolas Bernard : Je voudrais donner un autre exemple, après les cas de Brest et de Rennes, et passer à l'échelle départementale avec le Finistère. Nous avons une grosse structure, Finistère Tourisme, qui veille à la promotion du tourisme dans le département, et Nautisme en Finistère, structure assez ancienne. Elles fonctionnent en parallèle et dans les faits, elles se côtoient sans réellement collaborer. Une fusion de ces deux organismes est en cours, elle sera effective au 1er avril 2018 sous le nom de Finistère 360°. Ce rapprochement témoigne de la volonté de faire travailler ensemble des acteurs du monde du tourisme et du monde du nautisme. Cela se construit progressivement et c'est quelque chose de tout à fait intéressant à observer. Le processus est complexe, car ce sont deux cultures assez différentes à la base qu'il convient de rapprocher.

Ludovic Martel : Je vais illustrer cela, sur plusieurs aspects. Au 1er janvier prochain, nous allons passer en Corse en collectivité unique. C'est-à-dire qu'au sein de ce qui serait une région chez vous – sur le continent -, on va intégrer les deux conseils départementaux actuels. Donc, si on ne parle que de sport, on s'aperçoit déjà que la logique de chaque conseil départemental ne fonctionne pas selon la logique voisine

et ne fonctionne pas sur la même la logique que la région. Il y a déjà un désaccord au sein de l'univers du sport. Quand on commence à dire que l'on va faire du transversal, ça dépasse même le secteur du sport. Comme vous l'avez dit, le sport santé, selon le prisme par lequel on le prend, ça n'est plus la même chose. Il y a des positions culturelles qui, quand on les cumule avec les convictions des élus, deviennent problématiques, c'est évident. Nous, pour essayer de déverrouiller cela, on a nommé (c'est en cours), des correspondants sports dans chacune des directions ou agences/offices (établissements publics). Quand je suis arrivé, j'ai fait un état des lieux. J'ai posé à plat l'ensemble des dispositifs et je me suis aperçu qu'on avait des dispositifs qui se superposaient sans pour autant être harmonisés. Par exemple, on a un porteur d'évènement qui jongle pour ces demandes d'aides entre le service des sports, les acteurs du tourisme et finalement qui fait financer 100% de sa manifestation sans pour autant que nous puissions avoir de vision globale. L'idée a donc été de faire travailler les élus. Quand les élus ont validé le principe qu'il y avait un intérêt à travailler en transversalité, le projet a été de nommer un correspondant sport dans chacun des services, agences et offices concernés, avec des réunions régulières pour faire le point sur tout ce qui est transversal au sein de notre collectivité. Ce qu'on est en train de construire sur le sport pourrait servir, si cela fonctionne, d'exemple, qu'on transférerait dans le cadre de la politique à venir, sur l'ensemble des services de la future collectivité concernés.

Stéphane Piccioli : Je suis assez surpris parce que sans s'être vus avant et sans avoir rien préparés ensemble, on est assez d'accord sur les diagnostics, et c'est ça le problème. On est tous d'accord pour dire qu'à un moment donné, pour répondre à la question, il faut décloisonner tout en tenant compte de l'histoire des sports, de l'impact sur les territoires, peu importe leur taille. Donc en décloisonnant, notamment les moyens financiers par l'injonction des politiques, car il n'y a souvent que les politiques qui peuvent décloisonner. Derrière, les uns et les autres changent et on apprend à travailler ensemble. Et la problématique que l'on a, c'est que dans le mouvement sportif français, dès le plus haut niveau, on a un cloisonnement qui est fait. La formation de certains professionnels du sport est faite par une filière qui peut être l'université, la formation d'autres professionnels du sport qui finalement n'a pas beaucoup de différences avec les premiers est faite par une autre filière... Cela crée des petites entités qui, dès qu'il y en a une qui n'est pas d'accord avec une autre, bloque tout le dispositif et bloque

l'avancée des sports. Donc, quand on arrivera à faire un décloisonnement de tout ça, on arrivera à avoir un dispositif qui répondra à ce que la France et ce que la particularité de notre système sportif français peut apporter de mieux. Actuellement on est plutôt dans une logique où chacun se regarde et se pose des questions de ce que va être demain, puisqu'on ne se met pas autour de la table pour le construire ensemble. Là, on voit des tentatives de décloisonnement qui se mettent en place. Sur l'immobilier c'est très simple. Pour prendre une image, si on crée un bâtiment, on va faire un gros parking à côté. Mais si les profs pouvaient rentrer sous l'amphi avec leur voiture, ils seraient encore plus heureux. Avec le sport c'est exactement la même chose. On a des grosses structures qui peuvent se mettre en place, et ce sont des structures partagées. Et à ce moment-là, on voit bien que la collectivité et les acteurs du sport (privés ou non) sont tous d'accord pour travailler ensemble quand ils partagent le même site.

Michel Koebel, professeur à l'Université de Strasbourg : j'avais une question concernant les premières informations qui ont été données à propos de ces nouvelles sources de financements qu'il faudrait trouver pour les associations, qu'il ne faut pas qu'elles attendent tout de la collectivité ou de l'Etat. Je suis globalement d'accord avec ça, mais quelles conséquences cela peut-il avoir ? J'aime souvent faire le rapprochement entre deux mondes. Par exemple, le monde du sport et le monde de l'Université. Imaginons qu'on dise aujourd'hui aux enseignants-chercheurs : « on ne vous paiera qu'à moitié et l'autre moitié, il faudra la chercher ailleurs ». On imagine le problème. Il faut chercher des sponsors, et il faut chercher d'autres sources de financements. Qu'est-ce que ça produit comme effets sur le travail réalisé ? Je pense qu'il faut réfléchir aux conséquences de ce qu'une autre source de financement produit sur les encadrants, mais aussi sur les pratiquants. Parce que trouver des sponsors et ne faire que ça, cela ne suffit pas. Est-on d'accord sur le fait qu'il faut augmenter les cotisations ? Or, augmenter les cotisations, qu'est-ce que ça produit sur le profil des pratiquants ? Je pose juste la question, mais on imagine bien la réponse ... et pour autre exemple, avec la comparaison, pour les étudiants, si on augmentait les prix d'entrée à l'Université, qu'est-ce que cela produirait ?

Yvon Léziart : Ce sont effectivement des questions complexes. Je précise un peu ma pensée... Par exemple, un club de volley à Rennes a un budget qui est couvert par la collectivité Rennaise à moitié de son

budget total. Je donne cet exemple qui me parait emblématique. Le rapport des pratiques de haut niveau à l'ensemble de la population d'une grande ville est à poser. Le sport de haut niveau, offre un spectacle intéressant. Mais il est extrêmement coûteux et dans ce cadre, n'est pas toujours formateur pour les autres sportifs bretons, les jeunes sportifs restant trop souvent sur le banc et ne rentrant pratiquement pas dans les séquences de jeu. La liaison entre un sport de haut niveau amateur à versus éducatif que je cherche à développer dans ma ville et un sport professionnel de spectacle n'est plus effectif. Jusqu'à quel (haut) niveau une collectivité peut-elle financer le sport spectacle ? Je reprends l'exemple du volley. Il est difficile aujourd'hui de dire à ce club que je vais leur ôter la moitié des subventions municipales. Nous travaillons et nous négocions pour avancer ensemble. Pour revenir aux aspects du financement, l'augmentation des tarifs des licences dans les associations, est une politique menée ou incitée par les municipalités et pour laquelle il faut être assez prudent. Les municipalités qui incitent les clubs à fonctionner ainsi, s'appuient sur l'idée que les écoles de musique ou les écoles de danse coûtent, aux parents, au moins le double d'une licence sportive. Certains disent alors qu'il n'y a pas de raison que le sport ne double pas ces licences pour au moins arriver à ce niveau de financement, puisque les compétences existent aussi dans l'encadrement du sportif. Cette politique est délicate car elle risque d'exclure un public sportif ou un public pour lequel le sport est indispensable à sa vie, à son intégration sociale et son développement. Alors, où trouver les financements ? Le partenariat sportif est aujourd'hui, je pense, un partenariat modeste. L'image du sport est encore insuffisamment développée pour que les partenaires se montrent intéressés. Je cherche à inciter les partenaires privés, à aider de manière volontariste et généreuse, les clubs sportifs à vivre. Le partenariat culturel est beaucoup plus important que le partenariat sportif et on peut sans doute améliorer ces aspects. Des pistes nouvelles apparaissent. Ainsi l'appel à financement volontaire par le public de certaines manifestations sportives se développe.

Patrick Appéré : Il me semble aussi que l'on est dans une période politique particulière. Le remboursement de la « dette publique » fait débat et des philosophies politiques s'affrontent. Parce que ce qui est posé, c'est le financement du bien commun et la place du Service Public. Les municipalités sont aujourd'hui mises à contribution au travers les dotations de l'Etat, et nous vivons un moment difficile où toutes les politiques sont interrogées sur l'effort à produire. La situation

est inédite car jusqu'à présent les budgets augmentaient régulièrement et nous pouvions répondre aux besoins des populations. Pour la première fois, il faut faire avec moins, et cela finit par créer de fortes frustrations. Le monde associatif et ses bénévoles souffrent de ces pertes de financement et a le sentiment de ne pas être soutenu. Notre objectif est de redonner confiance, et donc réfléchir à trouver de nouvelles méthodes de financement. Pour les associations sportives c'est un nouveau défi à relever. Pour l'Adjoint au Maire que je suis, il me faut donc jouer l'intermédiaire entre le monde économique et les projets sportifs. Vous avez raison, il existe également aujourd'hui de nouvelles méthodes de financement qui apparaissent à travers le numérique, et qui permettent à ceux qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières. Enfin le financement de l'activité sportive est difficilement compréhensible pour les usagers, ou les parents des enfants qui pratiquent. En effet quand votre gamin fait de la musique, les parents verse admettons 200€ par an, qui vont quasi-exclusivement au financement de l'activité. Quand vous êtes adhérent d'un club, une partie importante de la licence est reversée au mouvement sportif. Résultat, il reste peu de financement venant des usagers pour faire fonctionner les clubs c'est une vraie question ! Si l'on veut aujourd'hui dégager des marges de manœuvre pour financer le sport, il est clair qu'on est en droit de s'interroger sur le financement public du « sport spectacle ». L'exemple de la ligue 1 de football est parlant. Pour ma part, il faut supprimer tout financement public dès que l'activité sportive perçoit des droits télévisés, et les orienter par exemple sur l'accès au sport pour tous.

Ludovic Martel : Michel je partage complètement tes interrogations sur l'évolution du financement. Nous, on essaie de résoudre à cela plus modestement, et c'est à l'état de réflexion aujourd'hui. Il s'agirait donc de refondre les aides au mouvement associatif et de faire des distinctions entre les différents types de pratiques sportives. On veut réorganiser et finalement mettre des échelles qui soient transparentes et qui permettent de plus ou moins aider, en fonction des réalités. On est en train de travailler sur l'idée d'une fondation autour du sport qui serait en lien direct avec la collectivité pour lever des fonds et pallier la diminution des ressources actuelles Comme les bénévoles n'ont pas le temps de faire ça, l'idée c'est de faire le travail avec eux et de les accompagner dans cette démarche là pour trouver des co-financements dans le secteur des entreprises. Enfin sur l'aspect que vous soulignez, c'est-à-dire sur le fait qu'il y a des gens qui ne peuvent pas payer, on

intégrerait un plan de précarité avec un fléchage individuel (critères sociaux par exemple) qui permettrait de trouver des financements sur les individus et non plus sur la structure. C'est à l'état de réflexion mais on essaye de mettre tout ça en perspective.

Stéphane Piccioli : Je vais être volontairement provocateur, mais dans notre système, on a aussi une tendance à donner de l'argent public sans pour autant connaître la politique qu'il recouvre. J'ai été entraîneur dans un club aidé par la collectivité et je suis bien placé pour savoir qu'effectivement on a besoin de la collectivité et que les clubs de bon niveau sont généralement financés autour de 30 à 40% par les collectivités. Mais j'en viens à ce que disait Yvon tout à l'heure. On l'évoquait, même si c'est à la marge, on n'est pas toujours en train de chercher des moyens supplémentaires pour faire fonctionner le système sportif français et en l'occurrence, moi qui l'ai vécu comme vous de toute façon, dans les associations, si l'argent public sert à atteindre un résultat et que ce dernier n'est pas atteint, c'est que la gestion des risques a été mauvaise. On voit des systèmes européens et même outre-Atlantique se mettre en place où, quand il y a de l'argent public donné à une association, il y a un retour de l'association vers le public. C'est-à-dire qu'on pourrait très bien imaginer que parce que je subventionne ce club, derrière, ce cadre-là, ce professionnel-là interviendra par exemple dans les écoles le mercredi matin, où l'on voit d'ailleurs des éducateurs sportifs territoriaux. Et bien, ces éducateurs territoriaux ils sont directement inclus dans le temps de travail des professionnels des associations et sont financés en grande partie par l'argent public. Donc, là, on n'est pas sur de l'argent supplémentaire à aller chercher, mais sur de l'économie d'échelle, parce que la collectivité ne paie pas l'agent territorial et peut se permettre de donner plus au club pour lui permettre de fonctionner et atteindre ces objectifs. C'est comme ça que j'ai compris la politique rennaise, par un plafonnement et surtout par une volonté de chercher un nouveau mode de fonctionnement et pas forcément un nouveau mode de financement. Je reviens à ce qu'on disait tout à l'heure avec les fonctionnements croisés, avec les associations, avec les établissements publics, avec les services des collectivités qui nous permettent de mettre en place de l'efficience.

Olivier Bessy, professeur à l'Université de Pau : Comment finalement rendre l'accès à la pratique sportive plus juste et moins coûteux pour les personnes qui doivent s'inscrire en tant que licencié ? Il existe une forme d'arnaque des fédérations, notamment les plus

puissantes, qui profitent des clubs pour faire rentrer beaucoup d'argent. On peut se questionner, à ce propos, sur le processus de redistribution. Il faut que les fédérations balayent devant leur porte, car elles gaspillent souvent l'argent, ce qui fait que des petits clubs se débrouillent avec 3 fois rien. Et ça on ne le dit jamais. C'est la loi du silence. Il faut arrêter le pouvoir omnipotent de ces fédérations.

Patrick Appéré : Je suis complètement d'accord. Ensuite, il faut être clair, c'est une responsabilité de l'Etat. A lui de prendre toutes ses responsabilités sur ce sujet.

Guillaume Garcion, étudiant en STAPS : Je suis étudiant en STAPS et un pratiquant du sport depuis très longtemps. Depuis que je pratique le sport, je constate qu'il se développe énormément et prend une place de plus en plus importante dans les collectivités par rapport à ce que c'était avant. On peut le voir particulièrement avec le développement du sport santé, avec le développement du sport social, du sport de proximité, tout ça... Mais pourtant, comme on l'a dit, on en demande toujours plus au sport et avec toujours moins de moyens. Il y a quelque chose qui me choque dans le sport, c'est qu'une bonne partie des gens qui sont investis dans le sport sont bénévoles. Et je pense que c'est une chose très importante qu'il ne faut pas oublier. Beaucoup de ces gens se sentent seuls. Que ce soit du côté de l'accompagnement financier mais également du côté de l'accompagnement fédéral, que ce soit les comités départementaux ou régionaux ou même la fédération. Mais dans un fonctionnement comme le nôtre, je me demande comment un club peut se sentir seul, sachant qu'il y a des aides de toutes parts, et qu'il y a normalement des gens qui sont là pour institutionnaliser tout ça. Malgré ça, on se retrouve avec un club qui à une échelle locale se sent seul et qui doit toujours faire plus et mettre son gymnase aux normes parce qu'il faut accueillir les personnes en situation de handicap, parce que les normes européennes évoluent, parce que la technologie évolue, etc. Et bien que, je le rappelle, les membres d'un comité directeur sont des bénévoles, qu'ils ont un travail à côté, qu'ils ont une famille et qu'ils ont parfois déjà du mal à s'investir correctement, on leur demande en plus de trouver des partenaires. Je parle de mon club, mais c'est le cas pour tous les clubs. Je suis compétiteur depuis 7 ans maintenant, et j'ai dû arrêter la compétition parce que je suis étudiant et je n'ai pas les moyens de payer des déplacements et le club non plus. Du coup, quel avenir peut-on imaginer

pour le sport en club ? Est-ce que le système de sport en France est bon ?

Yvon Léziart : Je reviens un instant sur la question du bénévolat, qui illustre aussi la transformation du sport aujourd'hui. Le bénévole est indispensable à la vie sportive, que ce soit bien entendu. Des questions autour du bénévolat traditionnel se posent aujourd'hui. Les parents des jeunes sportifs et des sportifs sont de plus en plus exigeants quant à la qualité de l'encadrement proposé. De ce fait, la compétence du bénévole est parfois stigmatisée. On est au cœur d'un problème de fond de transformation du système sportif. Il va falloir trouver un mode d'équilibre, entre des professionnels qu'il faut d'ailleurs former et payer (bien des clubs ne peuvent pas le faire). L'amélioration de la performance technique de l'encadrement et le bénévolat se côtoient. Enfin, je parlais précédemment des jeunes enfants. Un public de plus en plus nombreux dans les pratiques sportives doit être pris également en considération : le public du troisième âge, les retraités, les séniors, qui, par rapport aux décennies précédentes, sont en très bonne forme physique et vont passer de temps à la pratique sportive. Or, eux aussi sont exigeants quant à la qualité de ce qu'on leur propose sur le plan sportif.

Stéphane Piccioli : Juste pour répondre à Guillaume, il y a en France une particularité qui est le droit d'association. Il est souvent mal compris à l'heure actuelle. Il faut comprendre que dans le fonctionnement actuel, à l'Université, mais aussi dans les collectivités, que mes collègues connaissent bien mieux que moi, il y a un schéma sportif territorial. Et à mon sens, Brest ne développera pas plus le ski alpin et de descente dans les années à venir que Chamonix ne développera le kayak de mer. Ce que je veux dire, c'est qu'on a une difficulté à l'heure actuelle avec la démocratisation des sports. On peut les confronter à une multiplicité d'associations qui se créent aujourd'hui, par exemple en plongée sous-marine entre ceux qui veulent plonger en combinaison bleue, ceux qui veulent plonger en combinaison rouge. Et à un moment donné, on se retrouve à diviser la part de gâteau parce que notre part de financement est en train de diminuer. Et je crois qu'à un moment donné, les services publics, à tous les niveaux, mais aussi les fédérations et tous les organismes qui organisent le sport en France et au niveau local, doivent faire comprendre qu'il faut aller vers le regroupement, vers le travailler ensemble. Et qu'à l'intérieur même d'une association il peut y avoir des

dissonances, des divergences de points de vue, des divergences pratiques. L'ensemble doit prendre sa place dans des schémas territoriaux. Il faut aussi comprendre que les politiques ont axé leur schéma territorial de telle ou telle manière, et que des choix sont faits. A un moment donné, ces choix s'imposent aux associations. La conséquence, c'est que dans un certain nombre de cas, la solution pour mieux fonctionner sera de se regrouper, car on ne pourra plus fonctionner comme c'était le cas par le passé. C'est un point de vue bien évidemment très personnel.

Sommaire

INTRODUCTION. SPORTS, DYNAMIQUES DE VILLE ET ENJEUX DE TERRITOIRES, <i>Julien Fuchs</i>	7
--	----------

PREMIERE PARTIE. DYNAMIQUES DE VILLES

17

La ville, un terrain de jeux sportifs, <i>Jean-Pierre Augustin</i>	19
--	-----------

Les empreintes urbaines des événements sportifs, un outil de lisibilité des politiques publiques, <i>Hugo Bourbillères, Barbara Évrard, Dominique Charrier</i>	35
--	-----------

Stratégies métropolitaines et politiques sportive à Montpellier (1995-2015). Tentative de caractérisation de la contingence territoriale, <i>Régis Keerle, Laurent Viala</i>	51
--	-----------

Les apports de la sociologie de la transaction sociale à l'étude du sport dans les villes nouvelles : le cas de Cergy-Pontoise, <i>Antoine Marsac</i>	67
---	-----------

L'impact de l'organisation du Championnat du monde des voitures de tourisme (grand prix WTCC) sur le développement socioéconomique de Marrakech : la perception des résidents, <i>Säïd Ouhadi, Zineb Jibraili</i>	83
---	-----------

Le Street Fishing, un vecteur d'attractivité de la ville. Le cas de Quimper, <i>Anne Choquet, Thierry Sauvin</i>	105
--	------------

DEUXIEME PARTIE. SPORTS DE VILLES, SPORTS EN VILLE.....

115

Naissance et abandon du projet de grand stade à Belfast, <i>Laurent Daniel</i> ..	117
---	------------

Mutations des courses à pied et images urbaines, <i>Éric Blin</i>	129
---	------------

Les grands événements sportifs dans les villes nord-américaines : mythes et réalités, <i>Milena Parent</i>	147
--	------------

Le jeu de paume dans la ville : un jeu des rois qui se fait sport de rues,
Thierry Lesage, Pascal Bordes..... 157

De l'apparition à la disparition : les espaces totémiques des sports de rue,
Thomas Riffaut 171

TROISIEME PARTIE. ENJEUX POLITIQUES ET

TERRITORIAUX 183

Existe-t-il une politique sportive municipale communiste ?, *Igor Martinache*
..... 185

Quand le centre nautique municipal de Brest émergeait d'une arène inter-
organisationnelle (1958-1980), *Claude Lafabrègue*..... 201

Les fêtes maritimes entre genèse patrimoniale et valorisation des dynamiques
territoriales, *Camille Gontier* 213

« Forums Emplois » dans les grands stades. Éléments pour l'analyse d'un
dispositif de cohésion, *Olivier Pégard* 225

(Re)construire les spatialités et les représentations sportives de Grenoble, des
socialistes aux écologistes, *Léa Sallenave*..... 235

CONCLUSION. DEBATS ACTUELS 249

